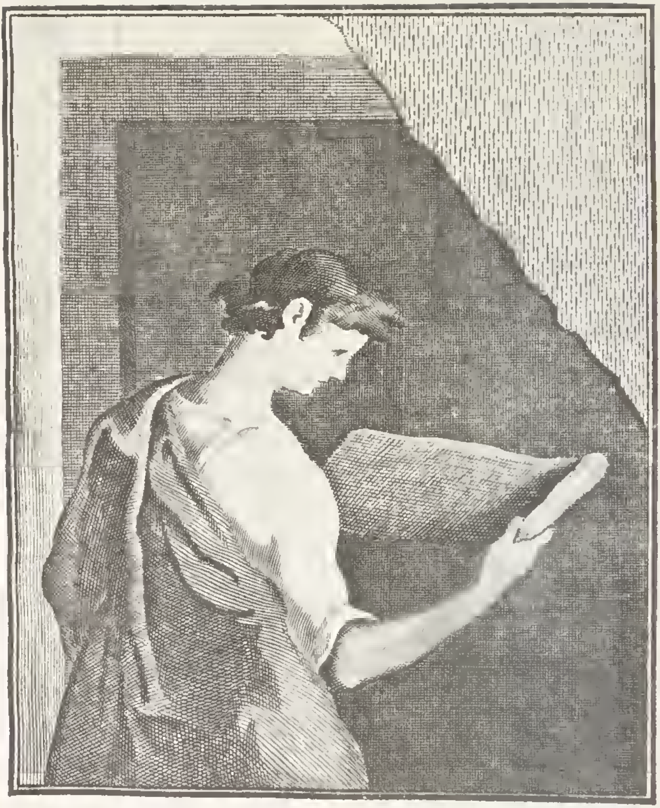

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/memoirespourlhi1731unse_2

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE DES SCIENCES ET DES BEAUX ARTS.

Octobre 1731.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'imprimer l'an 1701. à Trevoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime, Monseigneur le DUC DU MAINE.

Octobre 1731.

Colleg. Billomens. Societ. Jesu Cat. inscript. 1732

Se vendent

A LYON, chés CLAUDE PLAIGNARD, ruë Merciere, au Grand Hercule.

A PARIS, chés BARTHELEMI ALIX, ruë S. Jacques, proche la Fontaine S. Severin, au Griffon.

M D C C X X X I.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE.

CES MEMOIRES SONT COMMENCÉS au mois de Janvier 1701. & se vendent 15. s. le mois, en blanc; & brochés, 16. s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12 v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	12. v.
——	1718.	12. v.
——	1719.	12. v.
——	1720.	5. v.
——	1721.	12. v.
——	1722.	12. v.
——	1723.	12. v.
——	1724.	12. v.
——	1725.	12. v.
——	1726.	13. v.
——	1727.	12. v.
——	1728.	12. v.
——	1729.	12. v.
——	1730.	12. v.
——	1731.	10. v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Octobre 1731.

ARTICLE XCIX.

Clementis XI. Pontificis Maximi Opera omnia, &c. *C'est-à-dire, Recueïl de tous les Ouvrages du Pape Clement XI. avec un Abregé de sa Vie. A Francfort chés* Weidmann. M. DCC. XXIX. *deux volumes in folio pp.* 3870. *sans les Tables.*

L'EDITION de Rome n'est point encore venuë jusqu'à nous. Celle-ci nous paroît exacte & bien conduite ; & au papier près, elle a même un coup d'œil assés agréa-

ble. Ces Editions multipliées font honneur au Livre, que l'Imprimeur de Francfort a sans doute pressenti devoir intéresser,& se répandre en Allemagne. Aussi le peut-on regarder comme une des belles Collections qu'il y ait eû en ce genre, & qui peut suivre avec distinction ce qu'on a donné en différens temps, sous le nom des Pontifes les plus célébres.

Les Discours prononcés dans le Consistoire sont au nombre de quatre-vingt-quatorze. Ils rappellent bien des Evénemens mémorables, sur lesquels le Pape *Clement* XI. s'expliquoit ordinairement d'une maniére touchante; & ramassoit en peu de mots tout ce que l'espéce des affaires, ou le caractére des Personnes lui pouvoit fournir de plus obligeant & de plus gracieux. Les éloges y sont placés naturellement, & admirablement diversifiés dans le peu qu'il avoit à dire, à la création des Cardinaux. Tout ce qui concernoit les Têtes couronnées est traité avec une effusion de cœur pleine de tendresse & de dignité. Peut-être nos Chaires & nos

Académies n'ont-elles rien donné sur la mort du Roy Loüis XIV. qui fût plus digne d'un fidelle & zélé François, & où le sentiment de cette grande perte éclatât d'avantage.

On compte vingt-huit *Homélies* récitées la plûpart dans l'Eglise du Vatican. L'exactitude des Editeurs a été jusqu'à cotter précisément toutes les citations ; & cela dit beaucoup pour des Piéces de cette nature. Ici Clement XI, qui ailleurs produisoit abondamment de son propre fond, emprunte volontiers les pensées & le langage des Auteurs Sacrés, & des Saints Peres, jusqu'à en former un tissu, selon la méthode de quelques Anciens ; mais cela étoit bien lié. Les endroits qu'il y joint de lui-même, & principalement sur la division des Princes, l'oppression des Catholiques, & les autres fleaux qui affligeoient l'Europe, montrent un feu & une élevation, qui le feront toûjours proposer comme un grand modéle. Il exposoit clairement la vérité des Mystéres ; & ses *Homélies*, rapprochées des Sermons de S. Leon, ne sont pas in-

capables de soûtenir toute la force du parallèle. Nos Prédecesseurs en ont souvent inseré des traductions dans ces *Mémoires.*

La compilation des *Bulles* & autres *Décrets*, en forme de Jugement ou Déclarations, est digerée dans une suite réguliére & commode. On y trouve d'abord ce qui est émané du S. Siége Apostolique sous le nom même du Pape; puis ce qui a été statué ou réglé sous son autorité seulement, par les différentes Congrégations, & les differens Tribunaux établis à Rome. Quant aux décisions les plus importantes, il y a cent douze *Bulles* proprement dites, ou Ordonnances portées par le Pape immédiatement: entre lesquelles il y en a plusieurs, où il s'est vû dans la nécessité de témoigner une vigueur digne des premiers siécles, & qui ont été d'un très-grand éclat. Le sujet du jugement, & le détail des circonstances, où le Pape avoit à juger, sont fidellement exposés au commencement de chaque article.

On a eû soin à l'égard des Brefs &

des Lettres qui composent seules tout le corps du second volume, de les accompagner chacune en particulier d'une pareille instruction. Rien de plus curieux, ni de plus utile pour l'Histoire que cette Partie du Recueïl. Quoique des raisons d'Etat & de justes ménagemens aient fait supprimer dans ce volume quelques-uns des *Brefs*, que les Sçavans & les Politiques eussent peut-être reçûs avec le plus d'avidité; ceux, que l'on rend ici publics, embrassent tant de matiéres, & en touchent de si délicates, qu'il n'est pas possible qu'avec un peu de goût & de connoissance des choses, on ne s'y affectionne singuliérement. On a crû aussi devoir omettre ce qui n'étoit que compliment & civilité: la multitude des Lettres sans cela seroit montée à l'infini; n'eût-on imprimé que celles qui étoient de la propre main du Pape, accoûtumé toute sa vie à ne passer aucun jour sans écrire. On nous assûre, que ce qui est composé en Italien, renferme toute la pureté & toute la finesse de cette Langue, que *Clement* XI. possédoit &

parloit aussi correctement qu'aucun Académicien *della Crusca.* Les *Brefs* ou Lettres latines ont pareillement leur élégance & leur aménité de stile. Il sera triste en parcourant ces Monumens, d'y voir assés souvent manquer de succès les intentions les plus droites, & de sages mesures échoüer inopinément par la malignité des circonstances, ou par la violence des oppositions. L'Editeur là-dessus recourt à S. *Bernard*, & en cite un passage très-consolant dans le chagrin des mauvais succès; lorsqu'on peut raisonnablement se répondre, ou ressentir au moins la douce confiance, de souffrir martyr, & victime de la Justice.

Ce qui est annoncé dans le titre comme la *Vie* de *Clement* XI. n'en doit guéres passer que pour un simple éloge. Jean-François *Albano* naquit à Urbin le 23. Juillet de l'année 1649. d'une famille des plus distinguées de la Province. Il vint de bonne heure à Rome, avec Horace *Albano* son frere, & s'y acquit dans le cours de ses études une réputation assés éclatante, pour satisfaire tout ce

qu'on avoit dans ſa famille de vivacité à le produire & à l'avancer. L'aſſiduité au travail, & la régularité de la conduite ſoûtenoient l'avantage des talens. On l'admira ſur tout dans les deux célébres Académies, qui ſe formérent alors : l'une au Collége de la *Propagande*, preſque uniquement attachée à l'antiquité Eccléſiaſtique ; l'autre dans le Palais de la Reine *Chriſtine* de Suéde ; où l'on n'embraſſoit rien moins, que toutes les parties de la Littérature ; & où le petit nombre des Sçavans, qui étoient admis, en rendoit le choix bien plus ſûr & plus honorable. Mais ce n'étoit là que ſe faire un nom ; il falloit une entrée dans les grands employs ; & le Pape *Innocent* XI. fut le premier qui en fraya la route à l'Abbé *Albano*. Ce qu'il lui procura d'abord de plus conſiderable, furent les Gouvernemens de *Rieti*, de *Sabine* & d'*Orviette*, où le jeune Prélat laiſſa une haute idée de ſon habileté & de ſa prudence. Ceux néanmoins qui ſçavoient le mieux juger de ſon mérite, & entre autres le Cardinal Char-

les *Barberin*, n'étoient pas contens de le voir éloigné de Rome : le Cardinal travailla à l'en rapprocher, & lui obtint la dignité de Vicaire & de Juge dans la Baſilique du Vatican. Quelque appliqué qu'il fût à en remplir les devoirs, toûjours porté d'inclination vers les matiéres d'érudition, il ne ſe livra pas tellement aux fonctions ſérieuſes de l'homme public, qu'il ne reprît par intervales, chés la Reine Chriſtine, les exercices d'Académicien. Cela même apparemment ne lui fut pas inutile pour ſon avancement. Peut-être dût-il en partie à l'éloquence de pluſieurs Harangues, qui furent très-favorablement reçûës en ce temps-là, le bonheur qu'il eut de fixer ſur lui les yeux du Pape, après la mort du Cardinal *Sluſi*, Secretaire des Brefs. C'étoit encore *Innocent* XI, lequel joignit à cette importante nomination un Canonicat de *S. Pierre*. Le Cardinalat ne pouvoit pas beaucoup tarder dans un tel poſte. L'Abbé *Albano* n'attendit la Poupre, que juſqu'au Pontificat d'*Alexandre* VIII, qui ſe hâta de l'en

revêtir dès la premiére Promotion. Il n'y eut point depuis d'affaire considerable à la Cour de Rome, qui ne lui passât par les mains, sous ce Pape, & sous *Innocent* XII. son Successeur. Elevé lui-même sur le Siége Pontifical le 23. Novembre de l'année 1700. à l'âge de cinquante ans, il justifia la violence qu'on lui fit, pour le contraindre d'y monter, après une résistance de trois jours. Nous l'avons dit; ses entreprises, tant qu'il gouverna, ne furent pas toûjours heureuses; mais il n'en conçut point, qui ne fussent animées par les motifs d'une piété, ou d'une générosité supérieure aux événemens, & qui de son côté n'ayent été aussi-bien maniées, que le trouble des temps, la chaleur des Partis, & la diversité des intérêts, qu'il avoit à concilier, le pouvoient permettre. L'Egypte, la Perse, la Chine, le Nord, le Midy, les extrémités les plus opposées du Monde Chrétien & Infidelle, ont ressenti l'effet de ses attentions. Il a reçû les soûmissions de deux Princes Luthériens revenus au sein de la Ca-

tholicité, le Duc *Ulric Brunsvick-Lunebourg*, & le Prince Electoral de Saxe. Bulles & Lettres; voyes de force & de persuasion; autorité & temperamens; il a généralement employé tout ce que la situation des contredisans, leurs appuis & leurs ressources, avoient laissé en son pouvoir, pour la destruction des nouvelles erreurs. Rome lui est redevable de quantité d'établissemens, qui seuls mériteroient d'éterniser la mémoire de son Pontificat. Le secours des Malheureux, la commodité du Peuple, le progrès des Sciences, la décoration de la Ville, en ont été l'objet le plus ordinaire. Bon Compatriote, autant que généreux Souverain, il a sçû combler la ville d'Urbin de ses bienfaits, & acquitter en particulier de fort grosses dettes, sans y employer d'autre fond qu'une sage œconomie, & le produit de ses propres réserves. Sa vie frugale, & l'éloignement absolu de toute dépense fastueuse, le mettoient bien au large dans les libéralités & les charités qu'il avoit à faire. Il ne se portoit pas avec moins

d'affection aux autres sortes de bonnes œuvres, qui coûtent personnellement à la nature. Un Pape saintement occupé du soin des Malades, du service des Pauvres, de l'instruction des Enfans, de l'administration des Sacremens, c'est le magnifique Spectacle que *Clement* XI. a si souvent donné à toute l'Europe. Heureux les Moralistes austéres qui ne cessent de le déchirer, si même avec des lumiéres bien inférieures aux siennes, ils répandoient dans l'Eglise une partie de l'édification attachée à de semblables exemples.

La dévotion à S. *Joseph*, Epoux de la B. Vierge, étoit comme un bien héréditaire dans la famille des *Albano. Clement* XI. l'avoit tendrement conservée, & avoit dit plusieurs fois pendant sa vie; que ce seroit pour lui une consolation très-sensible, de mourir le jour même de la Fête du Saint Patriarche. Ses Vœux furent exaucés. Une maladie assés courte, mais violente, l'enleva du monde le 19. Mars 1721. à l'âge de 71. ans & quelques mois, après un Pontificat

de 20. ans, 3. mois & 26. jours.

Nous ſouhaiterions, qu'aux figures des vingt-neuf Médailles, qu'on a placées à la tête du premier volume, on en eût ajoûté l'explication. Le ſens du Symbole, ou de l'action repréſentée, demanderoit dans pluſieurs, qu'on en eût un peu aidé l'intelligence. La collection entiére ne manque au reſte d'aucune des facilités, ni d'aucun des agrémens, que le Public avoit droit d'attendre du zéle & de l'attention de ſon Eminence, le Cardinal Camerlingue. Il y a trois Letrres dédicatoires en ſon nom; l'une au Pape *Innocent* XIII, pour les Diſcours conſiſtoriaux; l'autre au Roy de Portugal, *Jean* V. pour les Homélies; & la derniére au Sacré Collége des Cardinaux, pour les *Brefs*. On reconnoît par tout la même main, formée ſous les yeux de l'Auguſte Mort, à cultiver & à honorer les Sciences: également faite à en recuëillir les fruits, & à verſer les graces ſur ceux qui en font profeſſion.

Les Ouvrages du Pape CLEMENT XI. *Edition de Francfort, ſe vendent à Paris, ruë S. Jacques chés* Briaſſon.

ARTICLE C.

Histoire de l'Isle Espagnole, ou de St. Domingue, écrite particuliérement sur des Mémoires Manuscrits du P. Jean-Baptiste le Pers, *Jésuite Missionnaire à St. Domingue, & sur les Piéces originales qui se conservent au dépôt de la Marine : par le P. Pierre Fr. Xavier* de Charlevoix, *D. L. C. D. J. 2. vol. in 4° enrichis de Cartes & de Planches. 1er vol. pp. 484. sans l'Epitre Dédicatoire & l'Avertissement. 2d vol. pp. 506. sans les Sommaires & des Tables très-étenduës à la fin de chaque volume. A Paris chés* Guerin, *ruë S. Jacques*, Guerin, Barrois, & Didot, *Quai des Augustins.*

Suite de l'Article LXXXIX. au mois de Septembre 1731.

LIVRE IV. Tous les Habitans de l'isle Espagnole étant soûmis ; la bonne Politique demandoit, ce semble, qu'on s'appliquât à conserver ce

qui en restoit ; n'étant pas possible de se passer de leur secours, pour tirer du sein de cette terre les richesses qu'elle renfermoit. Il faut, dit le P. de *Charlevoix*, rendre cette justice, à la Cour d'Espagne, qu'elle n'a jamais rien tant recommandé aux Gouverneurs du nouveau Monde, que de bien traiter les naturels du Païs : mais ses ordres ont été presque toûjours mal exécutés. On lui en a même fait donner, dont elle ne voyoit pas les conséquences pernicieuses, & dont on a souvent abusé pour exercer de grandes cruautés. Tel fut celui qui donna lieu d'établir ces fameux Départemens, qui ont fait périr tant de milliers d'Indiens dans tous les Lieux, où l'usage en a été introduit. *Bovadille* les avoit commencés ; son Successeur leur donna la derniére forme ; ils consistoient à assigner à chaque Habitant Espagnol un certain nombre d'Indiens, qu'il tenoit en *Tutéle* ou en *Commande* ; & la concession étoit conçûë en ces termes ; » Je recommande à N. tant d'Indiens » sujets de tel Cacique, & il aura

„ soin de les faire instruire des prin-
„ cipes de nôtre sainte Foy „. C'étoit par l'événement établir la plus cruelle Tyrannie qui fût jamais. Ces malheureux étoient employés à des travaux qui les excédoient d'abord. Les Bêtes de charge sont par tout mieux traitées qu'ils ne l'étoient ; & on ne peut pas lire sans horreur ce qu'en a écrit un Auteur Espagnol. D'ailleurs on ne prenoit aucune mesure pour en faire des Chrétiens ; la plûpart même de leurs Maîtres eussent été bien fachés qu'ils le devinssent. Les uns prétendoient que c'étoit profaner les Sacremens que de les conferer à des Barbares, qui n'avoient de l'homme que la figure : les autres craignoient qu'en leur ouvrant l'esprit, on ne leur fît naître la pensée de secoüer un joug, qu'ils avoient subi sans en connoître la pesanteur. On ne croiroit pas que des raisons si absurdes furent apportées sérieusement par de très graves Docteurs, & par des Gens qui se piquoient de la haute piété.

Le principe des Espagnols étoit de

ſe défaire de tous ceux dont ils croyoient avoir quelque choſe à craindre ; & ils ne faiſoient pas réflexion, remarque nôtre Auteur, que par là ils ne conquéroient que des déſerts. Il ne reſtoit dans l'Iſle Eſpagnole aucune Province, qui fût paſſablement peuplée, ſi ce n'eſt celle de Xaragua. La Veuve de CAONABO, (cette Princeſſe ſi pleine d'eſtime pour les Caſtillans, & qui avoit engagé le Roy *Behechio* ſon frere à ſe ſoûmettre au Tribut) avoit ſuccédé à ce même frere en vertu de la Loi du Païs. Un ſimple ſoupçon attira chés elle le Grand Commandeur. Elle fut accuſée, mais par des Perſonnes qui ne méritoient aucune croyance, d'avoir de mauvais deſſeins contre les Eſpagnols. *Ovando* prétendit avoir tiré de ſes Complices l'aveu de ſon crime. La reſolution fut priſe auſſitôt d'exterminer, & la Reine, & ſes Sujets. Le Grand Commandeur l'invita à une Fête, qu'il vouloit, lui dit-il, lui donner à la façon des Eſpagnols ; un Peuple infini s'y rendit ; 300. Caciques, Vaſſaux de la Reine,

y furent invités, & au ſignal que donna le Gouverneur lui-même en montrant ſa Croix d'Alcantara, la Reine fut ſaiſie, les Çaciques attachés à des poteaux où on les brûla vifs, & tout le Peuple égorgé, ſans qu'il s'en ſauvât qu'un très-petit nombre.

Il s'éleva à cette occaſion quelques petites révoltes; mais elles furent bien-tôt aſſoupies; & *Ovando* n'ayant plus rien à craindre des Inſulaires, travailla à exécuter l'ordre qu'il avoit reçû de la Cour, de conſtruire des Villes & des Forts, qui aſſûraſſent aux Eſpagnols la poſſeſſion de toute l'Iſle, & les mîſſent en état de tirer d'une ſi belle Conquête, tous les avantages qu'elle pouvoit produire. On voit la ſituation de toutes ces Places dans une Carte que l'Auteur a fait graver.

Cependant on apprit que Chriſtophe Colomb étoit débarqué avec tous ſes équipages à la Jamaïque: il étoit parti de Cadix le 9. de may 1502. avec quatre Navires fort mal agréés, & on ne lui en avoit guére

jamais donné d'autres : auſſi s'étant apperçû dans la route que le plus grand de tous ne pouvoit preſque plus porter la voile, il forma le deſſein d'aller à *San-Domingo* pour le changer, quoiqu'il eût eû défenſe d'aborder à aucun Port de l'Iſle Eſpagnole ; mais il crut que cette défenſe devoit céder à la néceſſité, où il ſe trouvoit : *Ovando* n'en jugea pas de même, & peu s'en fallût qu'il ne périt par cette horrible tempête, contre laquelle il avoit ſi inutilement averti la Flotte d'Eſpagne de ſe précautionner. Ayant enſuite pris ſon point de partance de la Jamaïque, il tourna droit au Sud-Ou-eſt, & découvrit la Province de *Honduras*, où il eût quelque connoiſſance de l'Yucatan.

Son deſſein étoit de tourner de ce côté-là ; & s'il l'eût fait, il eût eû la gloire de découvrir le Mexique, & peut-être d'en devenir le Conquérant; mais trompé par des indices fort équivoques d'un Indien qui sembloit lui montrer de l'Or au Sud, & par l'eſperance qu'il n'avoit point encore perduë, de trouver un Chemin qui le

conduisît au Gange, il prit à gauche, reconnut & nomma tous les Ports de la Côte jusqu'à la Riviére de *Verague*, où il termina ses découvertes. Il trouva là de l'Or en abondance, & y commença un établissement, qu'il fut obligé d'abandonner; puis ayant laissé à la Côte deux de ses Navires dont il ne pouvoit plus se servir, il reprit avec les deux autres, qui ne valoient guéres mieux, la route de l'Isle Espagnole; la prudence ne lui permettant pas de hazarder le passage en Espagne; il ne pût pas même aller jusques-là, & fut obligé de se faire échoüer à la Jamaïque. Ainsi débarqué dans une Isle, dont les Habitans n'étoient point encore soûmis, sans vivres & sans aucun secours, toute sa ressource fut d'envoyer avertir le Grand Commandeur de la situation où il se trouvoit. Elle étoit déja bien violente par elle-même; mais elle le devint bien-tôt davantage par la révolte d'une partie de ses Equipages, & par le refus que firent les Insulaires de lui vendre des vivres: une Eclypse de Lune dont il sçut tirer avantage

pour intimider ces Barbares, le tira du premier de ces deux embarras; & la valeur de D. Barthelemy son frere remit les Séditieux dans l'ordre; mais ce ne fut qu'après en avoir essuyé bien des indignités.

Enfin après un an de délais affectés, *Ovando* lui envoye des Bâtimens avec lesquels il se rendit à *San-Domingo*; où le Gouverneur, après une réception assés honnête, lui fit essuyer bien des incartades : il les reçut avec une modération égale au courage & à la fermeté qu'il avoit fait paroître dans ses autres traverses; « & il se hâta de „ sortir d'une Isle, qui après avoir été „ le fondement de toute sa gloire, & „ le commencement de sa grandeur, „ étoit devenuë le Théatre funeste, „ où il avoit reçû les plus sanglans „ affronts „. Pour comble de disgrace, la premiére nouvelle qu'il apprit en arrivant en Espagne, fut la mort de la Reine *Isabelle*, sa Protectrice. L'éloge de cette Princesse; les poursuites inutiles de Colomb, pour rentrer dans ses droits; sa mort & son caractére, sont ici touchés d'une maniére

 fort

fort attachante : après quoi l'Auteur raméne ses Lecteurs à l'Isle Espagnole : une nouvelle guerre dans les quartiers Orientaux, la mort du Roy de *Higuey*, qui fut pendu à San-Domingo ; l'Etat florissant de la Colonie Castillane, les moyens indignes dont on se servit pour transporter les Habitans des Lucayes dans l'Isle Espagnole, dont les Naturels manquoient déja en plusieurs endroits pour les travaux ; le rapel d'*Ovando*, le mariage de D. Diegue *Colomb*, qui lui procura son rétablissement dans le Gouvernement des Indes, quoiqu'avec de grandes limitations ; tout cela présente une variété de faits que nous ne pouvons qu'indiquer.

Dom Diégue partit pour l'Isle Espagnole avec son Epouse, dont le Pere étoit frere du Duc d'Albe, & cousin germain du Roy Catholique. Quantité de Gentilshommes & de Demoiselles l'accompagnérent, & cette Noblesse servit beaucoup à policer la Colonie : mais l'Amiral étoit chargé de plusieurs ordres de la Cour, dont les suites lui furent funestes : & la

Colonie commença effectivement dès-lors à s'affoiblir : rien n'y contribua davantage que le grand nombre de ſes Habitans, qui en ſortirent pour aller faire ailleurs des établiſſemens ; car on peut dire que cette Iſle a été la mere de toutes les Colonies, qui ont depuis formé l'Empire Eſpagnol dans le nouveau Monde : tout cela donne un beau champ à l'Auteur ; il n'en abuſe pas, & il s'arrête préciſément où il faut, pour que l'on ne perde point de vûë ſon principal objet.

Les deux premiers établiſſemens qui furent faits hors de l'Iſle Eſpagnole, furent celui de l'*Iſle des Perles*, & celui de *Portoric*. La deſcription de ces deux Iſles, la Conquête de la 2de, qui fut l'ouvrage de *Jean Ponce de Leon*, (car la premiére étant déſerte, il n'y eût aucune difficulté à s'en emparer) la maniére dont ces Inſulaires s'aſſurérent que les Eſpagnols n'étoient pas immortels, & l'hiſtoire d'un Chien qui contribua beaucoup à ſoûmettre ces Barbares, ſont traités d'une maniére également conciſe & intéreſſante. Il en coûta plus d'hommes à l'Iſle

Espagnole, pour fonder des Colonies dans la Castille d'or & dans la nouvelle Andalousie. La premiére entreprise fut confiée à *Nicuessa*, & la seconde à ce même *Ojeda* dont nous avons déja parlé. On avoit même donné la Jamaïque aux deux nouveaux Gouverneurs pour en joüir en commun, & cela au préjudice des droits les plus incontestables de D. Diegue *Colomb*; mais l'Amiral se fit justice à lui-même, & envoya *Esquibel* avec des Troupes pour tenir cette Isle en son nom. *Ojeda* & *Nicuessa* partirent peu de temps après de l'Isle Espagnole. Le premier alla droit à Carthagéne, où il fut d'abord bien battu par les Indiens; mais *Nicuessa*, qui se rencontra par hazard sur cette Côte, s'étant joint à lui, il eût sa revanche. Il passa ensuite au Golphe d'*Uraba*, à l'entrée duquel il bâtit la Ville de *S. Sebastien*; il n'y trouva pas les Naturels plus traitables, & perdit bien du monde par les Fléches empoisonnées de ces Barbares; il en fut lui-même blessé, & il s'en guérit d'une maniére qui marque bien quelle étoit son intrépidité.

Il avoit envoyé demander des secours d'hommes & de vivres à l'Amiral ; il se lassa de les attendre : il s'embarqua lui-même pour l'Isle Espagnole, fit naufrage sur les Côtes de *Cuba* : & après une suite de malheurs, où l'on apperçoit de temps en temps des traits de la justice de Dieu qui le poursuivoit, il alla mourir à *San-Domingo*, si pauvre qu'il fallut emprunter un linceüil pour l'ensévélir. Après sa mort, les débris de sa Colonie fortifiés du secours, dont le retardement avoit causé tant de malheurs, formérent sur le *Darien* un puissant Etablissement, qui donna lieu dans la suite à plusieurs autres. Les avantures du célébre *Vasco Nugnez de Balboa*, ses intrigues, ses demêlés avec *Enciso* qu'il supplanta, & la fondation de Sainte Marie du Darien sont les traits les plus curieux de cet Episode. Le sort de *Nicuessa* fut encore plus malheureux que celui d'*Ojeda*, & le récit n'en est pas moins attachant. Ce Livre finit par la justification de l'Amiral, que ses Ennemis accusérent d'avoir été la principale cause du

peu de ſuccès de ces expéditions.

Le Livre V^e^. commence par la création de deux Evéchés dans l'Iſle Eſpagnole ; les Inſulaires étoient toûjours traités avec une inhumanité qui crioit vengeance , & qui excita le zéle des PP. de S. Dominique, dont l'Auteur parle toûjours avantageuſement. Un de ces Miſſionnaires fit à San-Domingo deux Sermons , dans leſquels il s'éleva avec force contre les *Départemens*. La cauſe fut portée au Conſeil du Roi Catholique , auquel les Indes appartenoient en propre depuis la mort du Roy *Philippe* ſon gendre , & il ſe fit par l'autorité de ce Prince de très-beaux Réglemens , qui n'eurent ancun effet. Sur ces entrefaites , l'Amiral craignant qu'on ne lui enlevât l'Iſle de *Cuba* , comme on avoit voulu faire la Jamaïque , donna commiſſion à Diego *Velaſquez* de s'en ſaiſir , & lui en confia le Gouvernement. Le ſeul Cacique de cette grande Iſle qui fit quelque réſiſtance , fut *Hatuey* , qui s'y étoit refugié de l'Iſle Eſpagnole , où il étoit né. Les bizarres & inutiles

précautions qu'il prit contre un ennemi qu'il redoutoit, réjoüiront le Lecteur. La raiſon qui l'empêcha de ſe faire baptiſer avant que d'être livré au feu, auquel ſa ſeule réſiſtance l'avoit fait condamner, feront faire bien de réflexions peu favorables aux premiers Conquérans de l'Amérique. Delà, l'Auteur paſſe à la découverte de la Floride, que *Ponce de Leon* fit par hazard, tandis qu'il cherchoit la Fontaine de Jouvence. Le récit divertiſſant de cette avanture eſt ſuivi d'un autre, qui donne de l'indignation. C'eſt une trahiſon faite à des Indiens de la côte de *Cumana*, & dont deux Religieux Dominicains furent la victime; mais on eſt ſurtout indigné contre les Magiſtrats de *San-Domingo*, qui refuſérent de réparer le mal, ſçachant que la Vie des deux Miſſionnaires étoit attachée à cette réparation.

Le zéle des autres Religieux du même Ordre ne fit que croître à la vûë du danger, où il les expoſoit; & le Licencié Barthelemy de *Las Caſas* étant venu à leur ſecours, il parlé-

rent si haut & agirent avec tant de force, qu'on crût les Indiens sur le point de recevoir leur liberté, surtout après que le Cardinal *Ximenés*, qui venoit d'être déclaré Régent d'Espagne, eût envoyé à l'Isle Espagnole trois PP. de S. Jerôme, pour gouverner tout le nouveau Monde avec une autorité presque souveraine, & que *Las Casas* eût été nommé protecteur des Indiens; mais cette espérance s'évanoüit bien-tôt. Les Commissaires & *Las Casas* se broüillérent; les *Départemens* furent confirmés; la Cour plus embarrassée que jamais, en voyant une si grande diversité d'opinions, rappella les Commissaires, qui quittérent les Indes dans le temps qu'ils commençoient à reprendre le systême du Licentié.

En parlant de la petite vérole, qui faisoit alors de grands ravages dans les grandes *Antilles*, l'Auteur réfute l'opinion d'*Herrera*, qui prétend que cette maladie étoit naturelle aux Insulaires; & en rapportant le dégât incroyable, que causérent peu de tems après les fourmis dans l'Isle Espagno-

le, & dans celle de *Portoric*, il nous apprend un ſecret aſſés ſingulier, que les PP. de S. François imaginérent pour faire mourir ces inſectes. En rapportant enſuite une grande Délibération qui ſe fit en préſence de *Charles-Quint*, au ſujet du traittement, qu'on devoit faire aux Indiens, & dans laquelle *Las Caſas* parla avec beaucoup d'éloquence, il fait obſerver que ce fut la premiére fois que le Roi d'Eſpagne fut traité de Majeſté, & que de l'aveu d'*Herrera*, on ne le fit que parceque *Charles-Quint* venoit d'être élû Empereur.

Livre VI. La Colonie de l'Iſle Eſpagnole ſe dépeuploit peu à peu de ſes meilleurs Sujets, qu'on employoit toûjours préférablement à ceux de toutes les autres pour les nouvelles entrepriſes; mais rien ne lui a fait plus de tort que la révolte d'un jeune Cacique chrétien âgé de 25. ans, qui pouſſé à bout par le Maître, qu'on l'avoit contraint de ſervir dans le travail des Mines; & s'étant inutilement adreſſé à tous les Tribunaux pour en avoir juſtice, eût enfin re-

cours aux armes pour se la faire. On est surpris de voir un jeune homme sans expérience, qui n'eût jamais 600. hommes sous ses ordres, devenir la terreur de tant de milliers d'Espagnols, qui occupoient de bonnes places, & ne manquoient de rien pour s'y défendre contre des armées entiéres; les battre dans toutes les rencontres, les obliger à évacüer plus de la moitié de l'Isle, policer, régler & discipliner cette poignée d'Esclaves ramassés, comme auroit pû faire le politique le plus consommé; forcer ses ennemis même à estimer ses vertus, & à publier sa modération; se faire rechercher par l'Empereur; venir à bout en quelque façon de *légitimer* son entreprise par le succès, & n'accorder la paix à sa Patrie, qu'en s'y faisant une espéce de Souveraineté, & qu'en brisant les fers de ses Compatriotes. Cette guerre, qui dura 13. ans, les différentes négociations qu'il y eût entre le jeune Cacique & ceux qui gouvernérent l'Isle Espagnole, & la maniére dont elle fut terminée, est ce que le 6e. Livre

renferme de plus curieux ; mais ces divers incidens ſont mêlés de pluſieurs autres événemens, qui n'intéreſſent pas moins. Les plus marqués ſont les nouvelles diſgraces de l'Amiral Colomb, qui plus imprudent & auſſi malheureux que ſon Pere, mourut comme lui au milieu des inutiles pourſuites qu'il faiſoit pour rentrer dans ſes droits. Les deux expéditions de Luc *Vaſquez* d'*Ayllon* dans la Floride ; les nouveaux projets, & les funeſtes avantures du Licentié de *Las Caſas*, qui entra enſuite dans l'Ordre de S. Dominique, d'où il fut tiré pour être Evêque de Chiappe ; ſes démêlés avec le Docteur *Sepulveda*, au ſujet de la maniére dont on devoit traiter les Indiens, ſa victoire, & le mauvais effet que produiſit ſon Livre de la Tyrannie des Eſpagnols ; le progrès de la Colonie du Darien ; les Conquêtes de *Balboa*, la découverte qu'il fit de la Mer du Sud & ſa fin tragique ſur un Echafaut ; les cruautés du Gouverneur de la Caſtille d'or, & les meſures qu'il prit pour ſe ſouſtraire à l'autorité de ceux qui

commandoient dans l'Isle Espagnole ; ce qui donna lieu à l'association entre *Pizarre* Almagre & *Fernand Luques*, pour la découverte du Perou ; la cession de la Province de *Venezuela* aux Allemands, & la maniére barbare & inhumaine avec laquelle ils s'y comportérent ; les desordres arrivés dans la Navigation des Indes, & les remédes qu'on propose d'y apporter avec le projet d'un Port universel pour tout le nouveau Monde, & ce qui empêche qu'il n'ait lieu, rendent ce 1er. volume jusqu'à la fin aussi curieux qu'instructif.

Ce qui surprend davantage, c'est qu'après avoir vû l'une & l'autre Amérique conquise, & presque peuplée par les Habitans de l'Isle Espagnole, on la voit encore en 1586. faire un Commerce capable d'enrichir l'Espagne. Il est vrai que cette même année sa Capitale fut prise, pillée & ruinée en partie par *François Drack*, & que cinq ans après *Feogece* eût le même sort ; mais ce qui porta le dernier coup à cette Colonie, fut que le Conseil d'Espagne par

une Politique dont il n'est pas aisé d'approfondir le mystére, y interdit absolument tout Commerce étranger, en même temps que les Espagnols même la laissoient manquer absolument de tout, comme ils font aujourd'hui.

Nous dirons en finissant l'Extrait de l'*Histoire* de S. Domingue, qu'il paroît que le P. de *Charlevoix* s'y est particuliérement attaché à *Herrera*; qu'il n'a suivi *Oviedo* que dans les faits dont cet Auteur avoit été témoin, qu'il n'a pas beaucoup compté sur le témoignage de D. *Pierre Martyr d'Anglerie*, qu'il a tiré peu de secours de la Vie de Christophe *Colomb* par D. Fernand *Colomb*, fils puîné de cet Amiral, laquelle est véritablement écrite avec peu de clarté & d'exactitude, & qu'il n'a pas même daigné consulter *Gomera*, lequel n'a effectivement aucune autorité parmi les Ecrivains de sa Nation.

Article CI.

Imperialis Stabulensis Monasterii Jura propugnata, &c. *Les droits de* Stavelo, *Monastére impérial, soûtenus contre les injustes Dissertations de M.* Ignace Rodérique, *sur les Abbés, & l'origine du Monastére de* Stavelo *& de* Malmedy, *par* Dom Edmond Martene, *Religieux Bénédictin de la Congrég. de S.*Maur. *A* Cologne, *chés la Veuve* Slebusch. *M.DCC.XXX. In fol. Pagg.* 152.

Voyés les Articles LXXXIII. & LXXXIV. au mois d'Août 1731.

UN Voyage littéraire que fit le P. *Martene* en *Allemagne*, lui donna lieu de visiter les Monastéres de *Stavelo* & de *Malmedy*. Les Monumens qu'il y trouva, font partie du second volume de sa grande Collection imprimée à Paris en 1724. En les publiant, il crut devoir éclaircir l'Histoire peu connuë de cette célébre Abbaye de l'Ordre de S. *Benoît*. Mais, quoi qu'il veüille paroître tenir la ba-

lance dans une égalité parfaite, les Religieux de *Malmedy* furent infiniment choqués de la prééminence & de la ſupériorité qu'il attribuë à *Stavelo.* Un d'entre eux, nommé Dom *Henri Malaiſe*, ou *Malaëſe*, en écrivit avec beaucoup de reſſentiment au Bénédictin de S. *Maur*, le ſommant de rétracter ſans délai ce qu'il avoit écrit à ce ſujet. Il ajoûtoit des menaces de l'en faire repentir, s'il ne ſatisfaiſoit inceſſamment. La ſeule maniére décente, & qui convînt aux Acteurs, & aux perſonnes intéreſſées dans cette affaire, étoit de montrer par de bonnes preuves, que le P. *Martene* s'étoit trompé, qu'il avoit ſuivi de faux préjugés, ou qu'il avoit peut-être donné à l'amitié, ce qu'il devoit à la juſtice. C'eſt auſſi ce qu'a eſſayé de faire M. Rodérique, par l'Ouvrage dont nous avons donné l'idée dans ces Mémoires. A ſon tour le P. *Martene* a embraſſé trop vivement la cauſe de *Stavelo.* Il prend avec ſon Adverſaire des airs de ſuffiſance trop ordinaires aux Sçavans, qui croient par une longue étude, avoir acquis le droit

de n'être point contredits.

Outre la querelle entre les deux Monaſtéres ſur la primauté, un autre ſujet fomentoit encore leurs diviſions. Les Moines de *Malmedy* vouloient attribuër à l'Abbé Commendataire les droits des Réguliers, & la Juriſdiction ſpirituelle ſur les Religieux. Ceux de *Stavelo* s'oppoſoient fortement à cette réſolution. Le P. *Martene* s'étoit déclaré en faveur des derniers. On a entre les mains deux de ſes Lettres très vives, écrites en 1720. à Dom *Malaiſe*, dans leſquelles, ſur le ton de Pere & de Maître, il leur fait de grands reproches au ſujet du ſcandale, qu'ils donnent au monde par les Procès qui les ruinent mutuellement, & fait tomber tout le tort ſur ceux de *Malmedy*. M. *Rodérique* a pris un parti contraire. C'eſt dans cette diſpoſition d'eſprit, & avec cette oppoſition de ſentimens, que l'un & l'autre Ecrivain a entrepris de défendre la Cauſe dont il s'eſt chargé.

Le P. *Martene* après avoir fait un portrait de M. *Rodérique*, où cet Auteur n'a garde de ſe reconnoître, &

qui après tout ne fait rien au fond de l'affaire, auquel devroient uniquement s'attacher tous ceux qui plaident, ou qui disputent, sans se jetter sur des traits personels, odieux & inutiles; après ce début, dis-je, le P. *Martene* se plaint que son Adversaire n'ait pas bien exposé sa pensée sur les Evêques-Abbés de *Stavelo*. Il me fait dire, ajoûte-t'il, que leurs Monastéres constituoient leur Diocése; au lieu que j'ai seulement dit que ces Abbés étoient honorés du tître Episcopal, afin d'ôter aux Moines, surtout aux jeunes, toute occasion de courir, pour aller prendre hors du Monastére les Ordres sacrés, chercher le saint Chrême; & de peur que l'arrivée des Evêques, qui viendroient faire les Ordinations, consacrer les Eglises ou les Autels, ne troublât la tranquillité des Moines. Cela signifie que ces Evêques étoient consacrés pour faire ces fonctions dans les Monastéres, & à l'égard des Religieux; & il ne paroît pas que M. *Rodérique* ait voulu dire autre chose.

Cet Auteur soûtient que dans le V.

VI, VII, VIII Siécle, & même jusqu'au IX^e^, les Monastéres n'étoient pas entiérement exempts de la Jurisdiction Episcopale. Il le prouve, parceque dans ces tems-là les Evêques y avoient toûjours consacré les Eglises & les Autels, que la Bénédiction du saint Chrême & des saintes Huiles leur a toûjours été réservée, ainsi que l'Ordination des Moines. Pour répondre à cet argument, le P. *Martene* distingue les fonctions Episcopales, de la Jurisdiction des Evêques. Leur Jurisdiction consiste, dit-il, dans le droit de visiter les Monastéres, de prendre connoissance de la vie & des mœurs des Moines, & même des Abbés; de les corriger, s'ils sont coupables, & de déposer les Abbés, si le cas le requiert. Les fonctions sont celles que nous venons de marquer, la consécration des Eglises & des Autels, &c. Les Evêques, continuë le P. *Martene*, sont tenus de les exercer à l'égard de ceux sur qui ils ont Jurisdiction, sans que cette obligation donne atteinte à la pleine exemption des Monastéres: de maniére que l'e-

xercice de ces fonctions est une charge, & non un droit des Evêques. C'est ce que l'Auteur prouve par le fameux Privilége accordé par *Brétefroy*, Evêque d'*Amiens*, à l'Abbaye de *Corbie*, & confirmé par le Pape *Benoît* III; & par de semblables Priviléges accordés à divers Monastéres. Il réfute ensuite les raisons alléguées par son Adversaire, & soûtient qu'elles ne prouvent rien, ou qu'elles se tournent contre M. *Rodérique*.

L'Episcopat des Abbés de *Stavelo* est un des principaux points de la Dispute. Le P. *Martene* prétend que S. *Rémacle* étoit Evéque, avant que d'être attaché au Siége de *Tongres*: il le prouve par l'autorité du sçavant Pere *Mabillon*, lequel met la consécration de ce Saint, à l'an 648, & par l'ancien Auteur de sa Vie, qui le fait Evêque, & le place ensuite sur le Siége de *Tongres*. Le Pere *Martene* établit de la même maniére l'Episcopat des autres Abbés, honorés, selon lui, de cette dignité. A l'égard de S. *Théodard*, M. *Rodérique* convient qu'il fut Evêque de *Tongres*, après S. *Rémacle*;

mais il nie qu'il ait jamais été Abbé de *Stavelo.* Ici le P. *Martene* croit avoir de quoi triompher, & il n'en perd pas l'occaſion ; il produit un bon nombre d'Ecrivains, anciens & modernes, qui donnent a S. *Théodard* le tître d'Abbé, & le font ſuccéder à S. *Rémacle.* Le P. *Martene* paſſe legérement ſur quelques points de Critique & de Chronologie moins intéreſſans, pour s'arrêter à des obſervations qui lui ont parû plus importantes : & telle eſt la Réponſe à la premiére Diſſertation de M. *Rodérique.*

La ſeconde partie roule ſur l'égalité des deux Monaſtéres de *Malmedy* & de *Stavelo*, ou ſur la ſupériorité de l'un ſur l'autre. M. *Rodérique*, tient, comme nous avons vû, pour l'égalité ; le P. *Martene* s'eſt toûjours déclaré pour la prééminence de *Stavelo.* Nous avons expoſé les raiſons ſur leſquelles M. *Rodérique* fonde l'égalité qu'il défend. Le P. *Martene* lui accorde tous ſes principes ; mais il nie la conſéquence qu'il en tire. Combien de Monaſtéres, dit-il, joüiſſent des mêmes avantages & des mêmes droits

que l'on fait valoir dans ceux dont il s'agit ici, leſquels néanmoins dépendent d'une Abbaye principale, qu'ils reconnoiſſent pour ſupérieure ? ce qu'il prouve par l'exemple des célébres Abbayes de S. *Victor* de *Marſeille*, de *Cluni*, & de pluſieurs autres. Quant à la déclaration des Moines de *Stavelo*, rapportée par M. *Rodérique*, le ſçavant Auteur en fait voir l'invalidité, & la nullité. Il établit enſuite la ſupériorité de *Stavelo* ſur trois fondemens principaux, ſur la dignité de Prince de l'Empire dont l'Abbé joüit, en qualité d'Abbé de *Stavelo*, & non comme Abbé de *Malmedy*; ſur la Profeſſion que les Religieux de *Malmedy* font à *Stavelo*; ſur la Bénédiction de l'Abbé, qui de tout tems a été faite par l'Evêque de *Liége*, & non pas par l'Archevêque de *Cologne*. Le P. *Martene* étale ici toutes les recherches & l'érudition qui convient à un pareil ſujet : il ſemble vouloir en accabler ſon Adverſaire. Mais ſes preuves ne perdroient rien de leur force, quand il leur auroit donné un air moins inſultant, & qu'il en auroit

retranché un tas de termes injurieux, que la raiſon n'approuva jamais, & que la politeſſe dont on ſe pique aujourd'hui, rend encore moins ſupportables; ſurtout ſi l'on fait réflexion que M. *Rodérique* a eû pour lui tous les égards que la bienſéance exige, & toute la conſidération qui eſt dûë au mérite de ce ſçavant Religieux.

Le P. *Martene* attaque avec la même force, & du même ſtile, l'antiquité que M. *Rodérique* attribuë à *Malmedy*. Il finit par la défenſe des Bulles des Papes, des Diplomes des Empereurs, & des autres Piéces que ſon Adverſaire taxe de fauſſeté, de ſuppoſition, ou de corruption, & par l'Apologie du célébre Abbé *Wibalde*, dont M. *Rodérique* a donné une idée fort différente de celle que le P. *Martene* veut que nous en concevions. Des intérêts differens font voir les mêmes choſes avec des couleurs entiérement contraires. Voyons préſentement la Replique de M. *Rodérique* à la Réponſe du P. *Martene*.

ARTICLE CII.

Ignatii Rodérique de Abbatibus Monasteriorum Malmundariensis & Stabulensis, Disceptatio tertia, &c. *Troisiéme Dissertation de M.* Ignace Rodérique, *sur les Abbés de* Malmedy *& de* Stavelo, *& la premiére contre la Réponse de Dom* Edmond Martene, *Bénédictin de la Congrég. de S.* Maur. *A* Cologne, *chés l'Auteur.* M. D. CC. XXXI. *In fol. Pages* 96.

Voyés L'ARTICLE précedent.

LEs premiéres Dissertations de M. *Rodérique* lui aïant attiré des affaires sérieuses de la part du Syndic, & du Chapitre Provincial de *Stavelo*, il a jugé à propos de les terminer, avant que de faire paroître cette troisiéme Dissertation, déja imprimée depuis quelques mois. Le crime qu'on lui imputoit, c'est d'avoir écrit de certains Monumens de *Stavelo*, qu'ils sont supposés, ou interpolés. Sa ré-

ponſe fut qu'il avoit écrit *en Hiſtorien*, à l'exemple des plus célébres Critiques des derniers tems, qui ſe ſont crus en droit de juger des Monumens qui leur paſſoient par les mains. Sur quoi les Juges, (c'étoient en même tems ſes Parties ,) lui ordonnent *de faire conſter de ſa qualité d'Hiſtorien , par lui alléguée.* Vous diriés qu'il en eſt de *la qualité d'Hiſtorien*, comme de l'Office de Procureur ou de Notaire, qu'on ne peut exercer, ſans y être légitimement admis par l'autorité publique. M. *Rodérique* appelle de cette Procédure à la Chambre Impériale. Ses Parties déclinent le Jugement , & apparemment ils n'ont pas crû devoir ſoûtenir un pareil Procès. Ainſi l'Auteur s'eſt vû en état de faire paroître ſa Défenſe.

D'abord il y réfute les reproches inofficieux que lui fait le P. *Martene*, au ſujet de ſon changement d'état , dont il n'étoit point queſtion dans une Diſpute telle que celle-ci , où la victoire ne dépend que de la ſolidité des raiſons. Entrant enſuite en matiére,

il reprend les mêmes choſes qu'il avoit traitées dans ſon premier Ouvrage ; la ſuite & le Catalogue des Abbés de *Stavelo*, l'Epiſcopat des premiers qui ont poſſedé cette dignité ; la queſtion, ſi S. *Théodard* a gouverné ce Monaſtére en qualité d'Abbé, l'exemption de *Malmedy* & de *Stavelo* ; la dignité de Prince, dont joüit l'Abbé, &c. Dans tout cela, ſans reculer d'un ſeul pas, il s'en tient aux principes qu'il a établis : il juge ſes preuves ſi peu ébranlées par les efforts de ſon Adverſaire, qu'il les répéte, ſans y rien changer pour le fond. Seulement il y en ajoûte de nouvelles, il les fortifie de nouveaux raiſonnemens ; & enfin il triomphe à ſon tour. Mais entrons dans quelque détail, qui mette les Lecteurs à portée de juger, lequel des deux a droit de s'attribuër le ſuccès de cette Controverſe.

Le P. *Martene* avoit donné à S. *Cunibert*, Evêque de *Cologne*, du tems de S. *Rémacle*, le tître de Métropolitain. M. *Rodérique* a prétendu qu'il ſe trompoit, & que cette Ville n'avoit été érigée en Métropole, que

 l'an

l'an 745. par le Pape *Zacharie*, en faveur de S. *Boniface* ; ce qui n'eut pas même d'effet en ce temps-là. Le P. *Martene*, pour défendre ſon ſentiment, cite premiérement le Moine de *Stavelo*, qui le premier a écrit la Vie de S. *Rémacle*, lequel nomme la Ville de *Cologne* Métropole, & S. *Cunibert*, Métropolitain de *Cologne*. Or cet Ecrivain vivoit, ſuivant les conjectures vraiſemblables du P. *Mabillon*, dans le IXe. Siécle, peu de temps après l'Empire de *Louis le Debonnaire*. Le P. *Martene* cite encore les PP. *Henſchenius* & *Mabillon*, leſquels ont écrit que l'Egliſe de *Cologne* étoit Métropolitaine, avant le temps de S. *Rémacle*. Mais, ce qui lui paroît décider la queſtion, c'eſt que la Notice des *Gaules*, dreſſée du temps de l'Empereur *Honorius*, porte expreſſément, que la Ville d'*Agrippine* (c'eſt la Ville de *Cologne*) eſt Métropole. Il ajoûte quelques réflexions ſur ces paroles d'une Lettre du Pape *Zacharie* à S. *Boniface*, Archevêque de *Mayence* : *De civitate illâ, quæ nuper Agrippina vocabatur, nunc verò Colonia,*

juxta petitionem Francorum, per nostræ autoritatis præceptum, nomini tuo Metropolim confirmamus, & tuæ Sanctitati direximus, pro futuris temporibus, ejusdem Metropolitanæ Ecclesiæ stabilitatem. Il soûtient que ces mots : *Confirmamus; ejusdem Metropolitanæ Ecclesiæ stabilitatem*, marquent évidemment la confirmation d'une ancienne Métropole, pour S. *Boniface*, & ses Successeurs. Il termine ces réflexions par un semblable raisonnement du P. *Mabillon*, sur le même sujet.

A tout cela que répond M. *Rodérique* ? Loin de redouter ces argumens, il les fortifie encore, & fournit au P. *Martene* des secours dont il n'avoit pas fait usage. A l'Auteur de la Vie de S. *Rémacle*, que le P. *Martene* ne joignoit-il, dit M. *Rodérique*, *Anselme*, le faux *Marcellin*, & d'autres Ecrivains récens, qui parlent comme celui-là ? Il ne m'auroit pas plus embarrassé. Les Auteurs ont écrit conformément à ce qui étoit établi de leur tems, auquel *Cologne* étoit Métropole. C'est, continuë nôtre Critique, comme si l'on con-

cluoit que S. *Benoît* avoit la Crosse & la Mître, parceque nos Peintres nous le représentent avec ces Ornemens, que l'on sçait n'avoir été accordés aux Abbés, que bien des siécles après celui de S. *Benoît* : ou comme si quelqu'un s'imaginoit bonnement que *Béthulie* fût assiégée avec le canon & les bombes, parcequ'un Peintre ignorant se seroit avisé d'employer à ce Siége la poudre, & l'artillerie, qui est en usage depuis quelques siécles. Cette derniére comparaison est un peu outrée. A l'Autorité du P. *Mabillon* (on peut en dire autant du Pere *Henschenius*) M. *Rodérique* avoit déja répondu : ces Modernes trouveront bon qu'on ne les en croient pas sur leur parole, quand il s'agit de faits de cette nature, dont ils n'ont pas été témoins, & ils doivent nous en donner des preuves. Au reste, quand j'ai combattu l'opinion du P. *Martene*, je n'ignorois pas qu'il a fidélement copié son docte Confrére.

Pour ce qui est de la Notice des *Gaules*, le Pere *Martene* n'a pas

l'honneur, ni le mérite de l'invention : avant lui *Gelenius*, M. de *Marca*, & plusieurs autres avoient produit cette preuve dans le même dessein. Que le P. *Martene* ne citoit-il aussi un passage de S. *Athanase*, qui convenoit encore mieux, & qui feroit remonter bien plus haut la Métropole de *Cologne* ? Ce Saint appelle cette Ville, la Métropole de la *Gaule* supérieure. Mais qui ne voit qu'il ne s'agit dans ces Auteurs, que de la division civile des Provinces & des Villes de l'Empire ? S. *Athanase* au même endroit, nomme *Capoüe*, la Métropole de la *Campanie* : cependant *Sigonius* nous apprend que le siége Episcopal de cette Ville ne fut érigé en Archevêché, que l'an 966. par le Pape *Jean* VIII. Elle n'étoit donc au quatriéme siécle, que Métropole civile. Il en faut dire à proportion autant de *Cologne*. En effet, pourquoi les Pasteurs de cette Eglise, jusqu'au milieu du VIII. siécle, ne prennent-ils d'autre qualité que celle de simples Evêques ? Pourquoi les Ecrivains contemporains ne leur en donnent-

ils point d'autre? S. *Athanaſe* auroit-il nommé *Vincent* de *Capoüe*, avant *Euphrate* de *Cologne*, ſi ce dernier eût été Métropolitain? Quant à la Lettre du Pape *Zacharie*, au ſujet de l'Archevêque *Boniface*, chacun la tourne à ſon avantage. On ne les ſuivra pas dans cette diſcuſſion: mais il ſemble que M. *Rodérique* raiſonne aſſés bien ſur ce ſujet. Les François avoient demandé que S. *Boniface* fût établi Métropolitain de *Cologne*: le Pape confirme cette Dignité pour lui & pour ſes Succeſſeurs. Si *Cologne* étoit depuis long-tems Métropole, qu'étoit-il néceſſaire que le Souverain Pontife déclarât que les Succeſſeurs de Boniface ſeroient, comme lui, Métropolitains? Cette Formule ne déſigne-t'elle pas clairement l'érection d'un nouvel Archevêché pour *Boniface*, & ceux qui lui ſuccéderoient dans la même Egliſe, à perpétuité? C'eſt ce que le Pape accorde aux *François* en faveur de *Boniface*, en confirmant la deſtination qu'ils avoient faite. M. *Rodérique* ajoûte beaucoup d'autres réflexions, pour confirmer

ſon ſentiment. Cependant un nouvel Auteur eſt entré dans cette Diſpute, & prenant le parti du P. *Martene*, il ſoûtient l'antiquité de la Métropole de *Cologne*. Nous expoſerons ſes raiſons, ſi l'Ouvrage nous tombe entre les mains.

Revenons aux anciens Evêques-Abbés des Monaſtéres de l'Ordre de S. *Benoît*; c'eſt un des Points capitaux de la Diſpute entre nos deux ſçavans Antagoniſtes. M. *Rodérique* avoit comparé ceux de *Stavelo* aux Abbés de S. *Denys*, qu'on dit avoir été Evêque de cette Abbaye. Le P. *Martene* ſe récrie que rien n'eſt plus *faux* que cette ſuppoſition; que ce n'étoient pas les Abbés qui étoient Evêques, mais quelqu'un des Moines, que l'on faiſoit ordonner Evêque. Il ajoûte que *la paſſion de critiquer a tellement aveuglé* ſon Adverſaire, *qu'il n'a pas pris garde à ce qu'il diſoit*: qu'un de ces Evêques de S. *Denys*, non Abbés, fut *Turnoalde*, nommé dans un Diplome du Roi *Chilpéric*: *Turnoaldus Epiſcopus & Cuſtos Baſilicæ S. Dionyſii*. Et ail-

leurs, adressant la parole à M. *Rodérique : Vous faites ici paroître vôtre ignorance*, lui dit-il, *ce n'étoit pas les Abbés qui étoient Evêques de S.* Denys, *comme vous l'imaginés sans raison, c'étoit un simple Moine dépendant de l'Abbé :* ce qu'il prouve encore par l'exemple de *Turnoalde.* « En „ lisant ces Paroles écrites par un „ Prêtre, par un Moine, par un „ Bénédictin de S. *Maur*, par un „ homme qui a vieilli sur les Livres, „ reprend modestement M. *Rodéri-* „ *que*, qui n'admireroit en effet l'i- „ gnorance de cet Ecrivain, qui ne „ seroit indigné de le voir entrer en „ lice avec le Sçavant P. *Martene* ? „ Par malheur ces reproches d'igno- „ rance, & de passion qui aveugle „ jusqu'à ôter le jugement, s'ils „ étoient véritables, tomberoient sur „ celui qui les fait. Qui est-ce qui „ a écrit que les Abbés de S. *Denys* „ avoient autrefois été Evêques, com- „ me ceux de *Stavelo* ? C'est le P. „ *Martene*, c'est lui-même „. On lui représente ses propres paroles, qu'il ne peut ni méconnoître, ni désa-

voüer. Mais où l'a-t'il écrit ? Dans le Livre même dont il entreprend la défenſe : (*Præf. T.* 11. *Collec. Ampliſ. n.* 6.) Il avoit déja dit la même choſe dans la Préface de ſon tome I. *d'Anecdotes*. A qui faut-il donc s'en prendre de l'erreur qu'il reproche ſi vivement à M. *Rodérique*, ſi c'en eſt une ? Mais puiſqu'il veut qu'on juge des autres, par *Turnoalde*, voyons quel fut ce perſonnage. « Conſultons „ un Sçavant que le P. *Martene* n'au„ roit pas démenti : c'eſt le grand „ *Mabillon*, ſon Maître & ſon Hé„ ros „. *Turnoalde*, dit le P. *Mabillon*, fut d'abord Evêque de *Paris*, puis Abbé de S. *Denys*. *Turnoaldus ex Epiſcopo Pariſienſi Monachus, deindè Abbas fuit Dionyſianus.* (Livre VI. de Re Diplomat. pag. 628. Edit II.) Il donne les preuves de l'une & de l'autre qualité de *Turnoalde*, de celle d'Evêque & de celle d'Abbé. Et comment le P *Martene*, ſi habile dans l'Hiſtoire & les uſages Monaſtiques, a-t'il pû ignorer que le tître de *Cuſtos*, qu'il donne lui-même à *Turnoalde*, ſignifie, *Abbé* ? Telles ſont les Répon-

des Sciences & des beaux Arts. 1715 ſes de M. *Rodérique*. Et c'en eſt aſſés pour ces *Mémoires*, où nous ne pouvons traiter à fond la Diſpute, mais ſeulement donner une idée de ceux qui l'ont traitée, ſans prendre de parti.

ARTICLE CIII.

Hiſtoire naturelle, Civile & Eccléſiaſtique de l'Empire du Japon, compoſée en Allemand par Engelbert Kæmpfer, *Docteur en Médecine à Llemgo; & traduite en François ſur la Verſion Angloiſe de Jean Gaſpar* Scheuchzer, *Membre de la Société Royale, & du Collége des Médecins à Londres. Ouvrage enrichi de quantité de Figures deſſinées d'après le naturel par l'Auteur même. A la Haye chés Pierre* Goſſe *&* J. Neaulme 1729. 2. *Vol. in folio. T.* 1. *pp.* 217. *avec les préliminaires de* 52. *pages. T.* 2. *pp.* 313. *ſans les Planches détachées.*

Voyés les Articles LXXXII. au mois d'Août, & XCII. au mois de Septembre 1731.

LE 2^d Tome comprend le IV. & le V. Livres de l'Ouvrage, avec un Supplément ; nous nous bornerons en cet extrait au IV. Livre, qui contient la deſcription de la Ville de *Nagazaqui*, ou comme on prononce aſſés ordinairement *Nangazaqui* ; la ſeule dont le Port ſoit ouvert aux Etrangers. Au reſte, ce que l'Auteur y dit de la maniére dont elle eſt gouvernée, convient à toutes les grandes Villes de l'Empire.

Nangazaqui eſt une des cinq Villes Impériales, qui font partie du Domaine de l'Empereur. Les quatre autres ſont *Miaco* ou *Meaco*, l'ancienne Capitale de l'Empire, ou le Séjour actuel du Dairy, *Tado* ou *Tendo*, Séjour de l'Empéreur Régnant ; *Ozaca* & *Saca* ; toutes quatre ſituées dans la grande Iſle de *Nipon*, au lieu que *Nangazaqui* l'eſt à l'extrémité occidentale de l'Iſle de *Saikokf*, ou du *Ximo*, par les 32. degrés 36. minutes de latitude Nord, & au 151. de longitude. „ Elle a la figure d'un croiſ- „ ſant, tournant un peu ſur celle d'un „ triangle : elle eſt bâtie ſur le rivage

„ dans une vallée étroite, qui va du
„ côté de l'Eſt, formée par l'ouvertu-
„ re des montagnes voiſines. Elle a
„ trois quarts de lieües de longueur,
„ & preſqu'autant de largeur... Elle
„ eſt ouverte, comme le ſont la plû-
„ part des Villes du Japon, ſans châ-
„ teau, ſans murailles, ſans fortifi-
„ cations, ni aucune défenſe. Les ruës
„ n'en ſont ni droites, ni larges, elles
„ vont en montant vers la colline, &
„ finiſſant près des Temples. Trois Ri-
„ viéres dont l'eau eſt belle, traver-
„ ſent la Ville „.

Lorſque les Portugais arrivérent au Japon, *Nangazaqui* n'étoit qu'un hameau: ils en trouvérent le hâvre commode, ils s'y établirent, & bientôt il s'y forma une grande Ville, qui doubla les Revenus du Prince d'*Omura*, à qui elle appartenoit. Mais ce fut cela même qui la lui fit perdre. L'Empereur *Taycoſama* jugea ce Port trop important, pour le laiſſer entre les mains d'un Prince particulier. Il réünit *Nangazaqui* à ſon Domaine, & la déclara Ville Impériale; elle eſt néanmoins un peu déchûë depuis l'expulſion des

Portugais ; l'Auteur ne nous apprend point le nombre de ses Habitans ; il se contente de nous dire qu'on y compte encore 87. ruës ; à sçavoir ; 26. dans l'*Utsimatz*, ou Ville intérieure, & 61. dans le *Soctomatz*, ou Ville extérieure.

Les édifices les plus considérables de l'une & de l'autre, sont 1°. cinq grands Bâtimens de bois, situés auprès du rivage appartenant à l'Empereur, & qui renferment trois Janques Impériales ou Vaisseaux de guerre, avec tous leurs agrêts. 2°. Un Magazin à poudre, qui est aussi sur le rivage, vis-à-vis la Ville. 3°. Les Palais des deux Gouverneurs qui résident dans la Ville. 4°. Environ 20. Maisons avec de grands enclos, appartenantes aux plus grands Seigneurs du *Ximo*. 5°. Le Quartier des Chinois, qui est derriére la Ville sur une hauteur à l'Occident, & environné de murailles. 6°. *Desima* ou l'Isle de *De*, qui est la demeure des Hollandois ; c'est une Isle factice, dont nous parlerons dans la suite. 7°. 62. Temples accompagnés de Jardins agréa-

bles, de belles allées & de beaux Appartemens, & dans une ſituation charmante, ſoit pour les points de vûë, ſoit pour la bonté de l'air qu'on y reſpire. Auſſi ſervent-ils bien plus ſouvent à la récréation, qu'à la dévotion de ceux qui les fréquentent. 8°. Le Quartier des Filles de joye, ſitué ſur une éminence appellée *Mariam*. Il eſt composé de deux ruës, & les maiſons en ſont les plus jolies de la Ville. Les Propriétaires font un grand Commerce de ces Courtiſanes, qu'ils achêtent fort jeunes, qu'ils font élever avec un très grand ſoin, & auſquelles ils font apprendre à danſer, à chanter, à joüer des inſtrumens, & à écrire des lettres. Deux choſes, dit l'Auteur, concourent à rendre cet infâme Commerce ſi lucratif : l'abord des Etrangers & la paſſion des Habitans de *Nangazaqui*, les plus diſſolus des Japonnois. 9°. La Cage où l'Enfer : on donne ces deux noms à la priſon publique, laquelle eſt au cœur de la Ville & conſiſte en petites chambres ſéparées, qui forment des eſpéces de ruës : chacune de ces cham-

bres eſt proportionnée à la qualité du priſonnier, & à la nature de ſon crime. Il y a outre cela un endroit deſtiné à donner la torture aux Criminels; un autre, où l'on exécute ceux, à qui on veut épargner la honte du ſupplice; une Cuiſine, un Bain, une eſpéce de Marché, où les Priſonniers peuvent achêter des vivres; & quelques Promenades. On voit encore dans cette Priſon quelques Chrêtiens fort ignorans, dit nôtre Auteur, mais fort zélés, & qui aiment mieux y périr de miſére, que de renoncer à leur Religion. 10°. 35. Ponts, dont il y en a 21. bâtis de pierre, les autres ſont de bois, & tous d'une ſtructure aſſés groſſiére.

Les ruës de *Nangazaqui* ſont étroites, irréguliéres, hautes & baſſes, mais on a mis des degrés de pierre aux endroits les plus roides. Toutes ont aux deux extrémités des portes de bois, qui ſe ferment pendant la nuit. Les Maiſons des petites Gens ſont baſſes, & rarement de plus d'un étage; & s'il y en a deux, le ſecond eſt ſi bas, qu'il mérite à peine ce nom;

ces Maiſons ſont bâties de bois, le toit eſt couvert de bardeaux; les murailles ſont lambriſſées en dedans d'un papier enluminé de diverſes couleurs ; le plancher eſt couvert de nattes , qu'on a ſoin de tenir fort propres ; les chambres ſont ſéparées l'une de l'autre par des fenêtres à chaſſis, & par des paravens de papier : on n'y voit point de chaiſes ; les meubles ſe réduiſent preſque à ce qui eſt néceſſaire pour la cuiſine. Il y a ſur le derriére une cour ordinairement aſſés grande, pour avoir quelques Plantes curieuſes, qui réjouïſſent la vûë.

Les Maiſons des riches Marchands, & des auttes Perſonnes aiſées , ſont mieux bâties ; elles ont d'ordinaire deux étages diſpoſés à la maniére des Chinois , avec une avant-cour & un jardin ſur le derriére. L'Auteur explique dans un autre endroit comment les Japonnois multiplient, allongent, & retréciſſent leurs chambres comme il leur plaît. Comme *Nangazaqui* n'eſt guére qu'une Ville marchande, on y voit peu de Perſonnes de qualité , & par conſéquent point de Palais , à

l'exception de ceux des Seigneurs du *Ximo*, dont nous avons parlé ; mais l'Auteur met au nombre de ſes Habitans, les chiens qui y étoient de ſon temps en très-grande quantité, & qu'on entretenoit, dit-il, beaucoup mieux qu'on ne faiſoit bien des hommes. Mais cela n'étoit point particulier à cette Ville, c'étoit, ajoûte-t'il, un effet de la ſuperſtitieuſe fantaiſie de l'Empereur régnant. Ce Prince étoit né ſous la conſtellation de la Canicule, & il avoit pour le chien la même eſtime, que l'Empereur Auguſte avoit euë pour les Béliers, par une raiſon toute ſemblable.

Les Manufactures ne ſont pas ſi bonnes à *Nangazaqui*, que dans la plûpart des autres Villes. Tout s'y vend néanmoins plus cher qu'ailleurs, ſurtout aux Etrangers. Il en faut excepter ce qui ſe travaille en Or, en Argent & en *Sovvaas*. On ne voit dans aucun autre endroit plus de goût dans ces Ouvrages, qui n'ont pas autant de débit dans l'intérieur du Païs, que parmi les Etrangers.

Le ſéjour de cette Ville eſt très in-

commode par le bruit qui s'y fait la nuit, comme le jour. Les ruës fourmillent de Peuple ; tout ce qui s'y vend, se crie, & c'est avec une si grande confusion, qu'on ne s'y entend pas. Plusieurs autres choses contribuent à ce tintamarre. On en pourra voir le détail à la fin du premier Chapitre. Le second traite du Gouvernement de *Nangazaqui*.

Toutes les Villes Impériales ont deux Gouverneurs, qu'on appelle *Tono - Sacnab* ; c'est-à-dire, Seigneur, Prince, Supérieur. La seule Ville de *Nangazaqui* en a trois ; mais il y en a toûjours un à la Cour de *Jedo*. Les deux autres commandent conjointement, mais ils président tour-à-tour pendant deux mois. Leurs femmes & leurs enfans ne sortent point de *Jedo*, où ils demeurent comme en ôtage. L'Auteur fait ici une longue Liste des Officiers inférieurs, dont il marque les fonctions & les apointemens. Il parle ensuite des Gardes & de l'Equipage des Gouverneurs, de l'étenduë & des bornes de leur pouvoir, puis il vient au détail des Gardes établies

pour la ſûreté du Port contre les entrepriſes du dehors, & tout ce qui pourroit troubler au dedans la tranquillité publique. De-là il paſſe aux Magiſtrats municipaux, qui ſont quatre Maires ou Conſuls. Il nous entretient de leurs Subdélégués, de la Compagnie des Meſſagers de Ville, compoſée d'environ 30. familles, & qui eſt immédiatement ſous les ordres des Gouverneurs, auſquels ces Meſſagers ſervent d'Archers & de Sergens; des Tanneurs, dont la profeſſion eſt extrémement mépriſée des Japonnois, & qui ſont obligés de ſervir d'Exécuteurs de la Haute-Juſtice; enfin du Sonneur ou *Reveilleur* public, qui ſonne les heures.

La Police fait le ſujet du 3e Chapitre. Chaque ruë a un 1r Magiſtrat, que l'on nomme *Ottona*, auquel il appartient de donner les ordres néceſſaires en cas d'incendie, & de tenir la main à l'exécution de ceux des Gouverneurs & des Maires. Il veille encore à ce que la Garde ſe faſſe exactement pendant la nuit. Il tient Regître des Enfans nouveaux nés, des

Morts, des Mariages, de ceux qui ſont en voyage, de ceux qui quittent ſa ruë, ou qui viennent y loger. Il doit appaiſer les querelles, accommoder les Parties, pour les fautes legéres, faire arrêter les Criminels; en un mot il eſt reſponſable de tout ce qui arrive dans ſa ruë. Il eſt aſſiſté dans l'exercice de ſa Charge, de trois Commis ou Lieutenans, d'un Greffier, d'un Tréſorier & d'un Meſſager. Outre cela, les Habitans de chaque ruë ſont diviſés en Compagnies de cinq hommes, dont le Chef doit répondre des quatre autres. Il y a auſſi dans toutes les ruës deux Guets, qui font la ronde pendant la nuit. Le 1r. eſt de trois Habitans, & tous y paſſent tour-à-tour. Dans les grandes Solemnités, & lorſque les Magiſtrats le jugent néceſſaire, ils marchent tous les jours, & quand il y a quelque choſe à craindre, on double le nombre, & l'*Ottona* y aſſiſte en perſonne avec un de ſes Commis. Le 2d. Guet eſt de deux hommes du bas Peuple, & il eſt ſurtout établi pour prévenir les accidens du feu & des voleurs.

On ne peut nier que tous ces réglemens ne gênent extrêmement les Habitans de *Nangazaqui*; mais en recompenſe les taxes qu'on léve ſur eux, ſont fort legéres, & on les aide encore beaucoup à les payer, ſur quoi nous renvoyons à l'Auteur. Pour ce qui eſt des crimes, aucun n'eſt puni au Japon par des amandes pécuniaires; car, diſent les Japonnois, ſi l'on pouvoit ſe racheter de la peine avec de l'argent, les Riches pourroient commettre tous les crimes qu'ils voudroient. On ne connoît donc au Japon que les punitions corporelles; l'Auteur entre dans un grand détail des Procédures criminelles & des exécutions, & nous découvre dans les unes & dans les autres beaucoup d'équité, de prudence, & de ſévérité.

S'il s'éléve une querelle dans une ruë, les plus proches voiſins ſont obligés de ſéparer les combattans. Car ſi quelqu'un venoit à être tué, non-ſeulement celui qui auroit fait le coup, ſeroit condamné à mort, ne l'eût-il fait qu'à ſon corps défendant; mais

tous ceux qui composent les trois familles les plus proches de l'endroit où le malheur seroit arrivé, tiendroient prison chés eux pendant plusieurs mois; & tous les Habitans de la ruë seroient condamnés pour quelque tems aux plus rudes travaux publics. Enfin le Chef de la compagnie du coupable, ses maîtres & ses hôtes, s'il en avoit, auroient aussi leur punition. Tout homme qui tire l'Epée, quoiqu'il ne touche, ni blesse personne, est puni de mort; & si un Criminel se dérobe à la Justice par la fuite, le Chef de sa compagnie est tenu, sous peine de punition corporelle, de le réprésenter.

On fait au dernier mois de l'année un dénombrement exact de tous les Habitans de chaque maison, & ce recensement paroît une préparation à la Cérémonie de l'abjuration du Christianisme, laquelle commence le premier jour du premier mois, & dure au moins six jours. L'*Ottona* y préside à la tête de tous ses Officiers; deux Images d'un pied de long travaillées sur du cuivre, & dont l'une repré-

ſente un Crucifix & l'autre une Vierge, & que l'on garde exprès, y ſont portées de maiſon en maiſon. Le Chef de la famille, ſa femme, ſes enfans, les Domeſtiques, les Locataires, & les voiſins qui n'ont pas de maiſon aſſés grande pour tenir tant de monde, y ſont cités ; & à meſure qu'on les nomme, ils doivent mettre le pied ſur les Images, qu'on a étenduës ſur le plancher. Cela fait, le Chef de la famille met ſon ſceau au bas de la Liſte de tous ceux qui ont aſſiſté à la Cérémonie, & on la porte ainſi ſcellée aux Gouverneurs. Au reſte, ceci ne ſe pratique plus qu'à *Nangazaqui*, dans le reſſort d'*Omura* & dans la Principauté de *Bungo*, où il eſt reſté des Chrétiens plus long-tems qu'ailleurs.

Le 4[e] Chapitre eſt employé à parler des Temples & du Clergé de *Nangazaqui*. L'Auteur s'arrête principalement ſur ce qui concerne le Dieu, Patron de la Ville, qu'il nomme *Suvva*, & ce qu'il dit être un des premiers *Camis*. Il décrit le Temple où il eſt adoré, puis il parle des Fêtes qui ſe

ſolemniſent en ſon honneur. La principale eſt célebrée le neuviéme jour de la neuviéme Lune, qui eſt celui de la naiſſance des Dieux ; elle l'eſt même dans tout l'Empire, mais plus magnifiquement à *Nangazaqui*, qu'en aucun autre endroit. On s'y prépare dès le ſeptiéme jour, & le huitiéme il y a dans le Temple de *Suvva* un Concert exécuté par de jeunes garçons, qui battent ſur des tambours & des cloches. Le lendemain neuviéme, commence proprement le *Maſſuri*, c'eſt le nom, que l'on donne à cette grande Fête, laquelle conſiſte en Proceſſions, en Spectales, & en Piéces de Théatre de toutes les ſortes. Nôtre Auteur qui a vû une de ces Fêtes, en donne une deſcription fort détaillée : elle nous méneroit trop loin, ſi nous voulions la rapporter toute entiére, & elle n'eſt guére de nature à être extraite d'une maniére qui en donne une idée ſatisfaiſante. Nous nous contenterons de dire qu'elle commence par une Proceſſion des *Néges*, ou Miniſtres des Temples de *Suvva*, dans laquelle on porte le Dieu dans une

niche, & le Supérieur des *Néges* dans une eſpéce de Norimone; que la Proceſſion étant arrivée au Temple; le Supérieur y eſt complimenté par quatre Subdélégués des Gouverneurs, auſquels il fait boire une eſpéce de bierre nommée *Amaſack*, faite de ris boüilli, qu'on a laiſſé fermenter toute la nuit, & dont on n'uſe que dans cette occaſion; & cela en mémoire de la frugalité des anciens Japonnois, qui ne connoiſſoient point d'autre maniére de braſſer la bierre. Il ne paroît aucun acte marqué de Religion dans cette rencontre; du moins l'Auteur n'en parle pas. On ſort du Temple pour ſe rendre dans une grande Place préparée exprès pour les Spectacles qui doivent ſuivre. Au reſte, le Temple dont il s'agit ici, n'eſt pas celui qu'on voit dans la Ville; c'eſt un chetif Temple de bambou couvert de paille, dont le frontiſpice donne ſur la Place, & dont l'architecture rappelle la pauvreté des premiers temps.

Il paroît, car tout eſt fort confus dans le narré de nôtre Voyageur, que les

les Processions des Néges se font le 7. & le 8. & que ce sont des jours de récolte pour les Ministres des Dieux. Ils y portent un très grand Trône, où le Peuple jette tant d'aumônes, qu'il semble, dit l'Auteur, vouloir les lapider par charité. Le 9^e, la même Procession se rend de grand matin sur la Place, où chacun se range selon sa dignité; les Subdélégués des Gouverneurs s'y trouvent encore, & sont assis vis-à-vis des *Néges*, ayant devant eux 20. piques pour marque de leur autorité. On voit ensuite arriver les unes après les autres, les Processions de toutes les ruës qui ont contribué à la dépense du *Matsuri*, & dont chacune donne un spectacle, qui doit toûjours être nouveau, & dont la durée doit être tellement mesurée sur le nombre des ruës, qui ont pris part à la Fête, que tout soit fini à midi. Ces spectacles sont des jeux, ou plûtôt des piéces de Théatre, dont le sujet est pris dans l'Histoire des Dieux & des Héros; ou des espéces de Ballets, où les machines ne sont point épargnées; dans quelques-unes les

Acteurs, à la maniére des anciens Pantomimes, expriment tout ce qu'ils veulent ſans parler. C'eſt toûjours ce qui réüſſit le mieux. Les autres Acteurs s'acquittent auſſi très-bien de leur Rôle, & *Kæmpfer* ne craint point de dire que tous ſont paroître une aſſûrance & une bonne grace, qu'on ne trouve pas communément parmi les Acteurs de l'Europe, excepté qu'il leur faudroit un peu plus d'agilité & de vîteſſe. Pour ce qui eſt de la Muſique & des Inſtrumens, il avoüe de bonne foi que rien n'eſt plus pitoyable, quoiqu'on y obſerve paſſablement la cadance.

Si le ſujet eſt trop ſérieux, & trop touchant, un Acteur comique paroît de tems en tems ſur la Scéne pour l'égayer par ſes bouffonneries. La Scéne change à chaque ſpectacle, dont les Acteurs emportent avec eux toutes les Machines, & juſqu'aux décorations, & on peut bien juger qu'il y a entre les Quartiers une grande émulation. Les Acteurs ſont le plus ſouvent de jeunes filles priſes dans les mauvais lieux, & de jeunes

garçons que les Quartiers ont ſoin de former à ces jeux. Tous ſont magnifiquement vêtus de longues robes de ſoye de toutes les couleurs.

Le 5e. Chapitre contient des choſes aſſés curieuſes touchant l'arrivée des Portugais au Japon, & ſur l'état de leur Commerce dans le tems de leur plus grande proſpérité. Ce que l'Auteur dit des progrès du Chriſtianiſme eſt fort ſuccint, & n'apprend rien qu'on ne ſçache d'ailleurs; on peut bien juger auſſi qu'il en parle ſelon les préjugés de ſa Religion, & ſur les relations le plus juſtement ſuſpectes aux Catholiques. Il ne s'eſt pas même apperçû que ces différentes relations ne s'accordent pas toûjours entre elles, d'où il eſt arrivé qu'il ne s'eſt pas toûjours accordé avec lui-même; comme quand il attribuë la perſécution du Japon, qui commença en 1586. à un fait qu'il rapporte lui-même à l'an 1596. Il convient enſuite que les Hollandois achevérent la ruine des Portugais, & donnérent le dernier coup au Chriſtianiſme, en découvrant à l'Empereur Ja-

ponnois un prétendu complot des Portugais & des Chrétiens du Japon, contre la Vie de ce Prince & contre l'Etat, dont le plan fut trouvé, dit-il, dans un Navire de Portugal pris par les Hollandois : découverte qu'il s'efforce de juſtifier ſur l'intérêt du Commerce, ſur ce que les Hollandois étoient en guerre contre le Roy d'Eſpagne, alors Souverain du Portugal, & ſur le droit de repréſailles, les Eſpagnols traitant les Hollandois de rébelles à leur Prince légitime.

Les quatre Chapitres ſuivans ſont proprement l'Hiſtoire du Commerce des Hollandois au Japon ; mais il eſt aſſés difficile d'y ſuivre l'Auteur, qui retourne ſouvent ſur ſes pas, & jette beaucoup de confuſion dans tout ce qu'il dit. Voici ce qui nous a paru le plus capable d'en donner une idée nette. « Nôtre commerce au Japon a „ été ſujet à divers changemens . . . à „ l'égard des Marchandiſes, qu'il „ nous étoit permis d'y porter, à la „ perte par degrés de nôtre liberté & „ de nos Priviléges ; & à la maniére „ dont nous ſommes traités par les

„ Naturels du Pays. Je trouve depuis „ nôtre premier établiſſement quatre „ périodes remarquables, que je vais „ examiner l'un après l'autre. . . . Le „ premier comprend plus de 30. ans „ depuis nôtre premier établiſſement „ en 1609. à *Firando*, juſqu'en 1641. „ Les Portugais & les Eſpagnols „ avoient encore toute liberté de tra- „ fiquer au Japon : Les Hollandois „ n'avoient aucun Etabliſſement, ni „ à la Chine, ni au Tonquin, ni „ dans les Royaumes de Bengale & „ de Perſe ; mais peu-à-peu ces dif- „ ficultés furent levées „. Ce période eſt appellé par nôtre Auteur, l'âge d'or des Hollandois au Japon ; parcequ'ils y avoient pleine liberté de ſe défaire de leurs Marchandiſes, à leur plus grand avantage. Le plus grand Capital conſiſtoit alors en argent, dont ils tranſportoient chaque année au moins 1200. ou 1400. caiſſes, ce qui faiſoit la valeur de 1400-000. Thaits, ou 4900000. florins, ou à peu près 450-000. livres ſterlings. Leurs profits montérent même quelquefois juſqu'à ſix millions de florins.

Il en coûtoit à la vérité beaucoup, pour conserver cette précieuse liberté du Commerce; car outre les Présens que les Directeurs n'épargnoient point, ils prirent le parti „ d'obéïr " aveuglément à tous les ordres qui " leur furent donnés, quelque déraisonnables qu'ils fussent „. Ainsi on leur demanda du secours contre les les Chrétiens cantonnés à Ximabara, & révoltés contre l'Empereur, & le Directeur marcha lui-même avec du Canon.

Tout cela néanmoins ne produisit pas l'effet qu'ils en avoient espéré. „ Plusieurs Personnes de l'Empire, dit „ l'Auteur, distinguées par leur No„ blesse, ne portérent pas un juge„ ment fort favorable sur leur con„ duite, & sur le crédit qu'elle leur „ avoit acquis. Il leur parut contre la „ raison d'espérer que les Hollandois „ seroient sincérement fidéles à un „ Monarque étranger, tandis qu'ils „ avoient montré tant d'empressement „ à seconder son dessein, de détruire „ des Gens, avec qui ils convenoient „ sur les points fondamentaux de

„ leur Foy . . . ſacrifioient à un intérêt
„ mondain ces pauvres Gens, qui ſui-
„ voient la même Religion de J. C. . .
„ Enfin la conduite humble, complai-
„ ſante & obligeante des Hollandois
„ a ſi peu contribué à gagner la con-
„ fiance & l'amitié d'une Nation fiére
„ & orgueilleuſe . . . qu'au contraire
„ ſa jalouſie & ſa défiance ſemblent
„ s'être augmentées , à proportion du
„ nombre des preuves convainquan-
„ tes de ſincérité & de fidélité , que
„ les Hollandois leur ont données ; &
„ plus ils ſembloient mériter de con-
„ fiance , plus on les a haïs & mé-
„ priſés . . . Leur avarice & l'attrait
„ de l'or du Japon a eû tant de pou-
„ voir ſur eux , que plûtôt que d'a-
„ bandonner un Commerce ſi lucra-
„ tif, ils ont ſouffert volontairement
„ une priſon preſque perpétuelle. Car
„ c'eſt la pure vérité , qu'on peut ain-
„ ſi nommer nôtre demeure à *Deſima.*
„ Ils ont bien voulu . . . ſe relâcher
„ dans la célébration du culte di-
„ vin . . . s'abſtenir de faire des Prié-
„ res & de chanter des Pſeaumes en
„ public : éviter le ſigne de la Croix

„ & le nom de J. C. en préſence des
„ Naturels du Païs, & en général
„ toutes les marques extérieures de
„ Chriſtianiſme : enfin endurer pa-
„ tiemment & baſſement le procédé
„ injurieux de ces orgueilleux Infidé-
„ les, qui eſt la choſe du monde la
„ plus choquante pour une ame bien
„ née.

„ . . . . . *Quò non mortalia pectora cogis,*

„ *Auri ſacra fames!*

C'eſt au tranſport du Comptoir des Hollandois de *Firando*, dans la petite Iſle *Deſima*, que commence le 2^d^ période de leur Commerce, & pour bien faire comprendre la ſituation où ſe trouvoient ces Marchands dans leur nouvelle demeure, l'Auteur nous donne une Deſcription fort détaillée de l'Iſle *Deſima*, laquelle eſt comptée parmi les ruës de la Ville, & a les mêmes Officiers que les autres. Il nous fait connoître les différentes Gardes qu'on y a diſpoſées pour tenir

les Hollandois en respect, les Officiers particuliers autant destinés à les éclairer qu'à les servir, le serment qu'on exige de ces Officiers avant que de les admettre à ce service; les précautions qu'on prend à l'égard de ceux qui doivent communiquer avec eux; les plaisirs qu'on leur permet; les visites qu'ils sont obligés de faire; enfin la conduite polie à l'extérieur, & le procédé injuste des Japonnois en traitant avec eux. Ce qui se passe à l'arrivée des Navires, la maniére dont on les décharge, & ce qui concerne les Marchandises de contrebande, ne sont pas moins bien expliqués. Cet Article finit par les causes du changement, qui fit cesser l'heureux siécle d'Or du Commerce des Hollandois. Selon nôtre Voyageur la qualité de Chrétien y entra pour quelque chose, & la fierté du S^r^. François *Caron*, alors Directeur de la Compagnie au Japon, y contribua beaucoup.

Qoiqu'il en soit, ce 2^d^ période commença en 1641. Il n'y eût pourtant d'autre changement dans les affaires des Hollandois, si-non qu'on

les obligea à se renfermer dans la petite Isle de *Desima*, & qu'ils perdirent beaucoup de leur premiére liberté. Les profits étoient à peu près les mêmes : à la vérité ce n'étoit plus de l'argent, c'étoit du cuivre qu'ils emportoient du Japon; mais il n'y trouvoient pas moins leur compte. Cela dura jusqu'en 1672. qu'une pique d'un Ministre favori occasionna une nouvelle chûte, qui commença le 3^e^. période. Ce Ministre trouva le moyen d'abolir tous les Priviléges accordés par les Empereurs aux Hollandois. On leur demanda des montres, & des échantillons de toutes les Marchandises, pour les faire voir à des Connoisseurs, qui y mettroient le prix, & ils le mirent fort au dessous de ce que les Hollandois les vendoient ordinairement. Ce prix diminua même d'année en année, & nos Marchands, à qui on laissa la liberté de s'en tenir à ce qui avoit été réglé par les Connoisseurs, ou de remporter leurs Marchandises, aimérent mieux y gagner peu, que de les remporter avec perte. Ils présentérent néanmoins un Placet à l'Empereur,

pour lui faire entendre leurs griefs, ne doutant point que ce Prince n'ignorât la vexation qu'on leur faisoit; mais ce Placet devant passer par les mains de leurs Parties, il n'y fut répondu que trois ans après. Les Priviléges furent rétablis, mais leurs ennemis firent si bien, que cette grace leur fut fatale. Il est dangereux de gagner son Procès contre ceux qui ont le pouvoir en main. Les Priviléges rendus amenérent, dit l'Auteur, le Commerce des Hollandois du 3^e^ au 4^e^ Période, qu'on peut appeller l'âge de fer, & qui subsistoit de son temps.

Ce fut en 1685. que ce dernier changement se fit. La flotte Hollandoise ayant moüillé devant *Nangazaqui*, à peine la Cargaison d'un Navire étoit à terre, qu'on signifia au Directeur un ordre de la Cour, qui limitoit la liberté du Commerce à une somme déterminée. Cette somme qui n'est que la moitié de celle qu'on accorde aux Chinois, se monte à dix tonnes & demie d'or, qui font environ cent mille livres sterlings. Il y a ici sur cela un détail, qui ne peut guére inté-

reſſer que des Négocians. Il regarde la dépenſe que fait la Compagnie Hollandoiſe, & généralement toutes ſes charges, la maniére dont elle procéde à la vente, & les profits qu'elle fait ſur ſes Marchandiſes. Ces profits varient ſouvent ; mais une année portant l'autre, ils peuvent monter à 60. pour 100. Il eſt vrai que ces Marchandiſes des Particuliers rapportent à proportion davantage, parceque les frais n'en ſont pas ſi conſidérables, & qu'en s'entendant avec les Officiers Japonnois, ils peuvent vendre en fraude plus qu'il ne leur eſt permis par les Loix.

Ce n'eſt pas qu'il n'y ait des ordres très-ſévéres pour empêcher la contrebande. L'Auteur les explique fort au long, auſſi bien que ce qui concerne le chargement des Navires Hollandois pour le retour. Le 9[e] Chapitre eſt conſacré aux Chinois. Il y eſt parlé d'abord de l'état où étoit autrefois leur Commerce au Japon. L'Auteur rapporte enſuite ce qui en occaſionna la décadence, & il explique fort au long quelle eſt ſa ſituation préſente.

Le 10ᵉ Chapitre ne contient que les Proclamations, les Paſſeports, les Ordonnances, &c. dont il eſt fait mention dans tout ce quatriéme Livre.

Article CIV.

Inſcriptions Sépulcrales découvertes à Lyon ſur la Montagne de S. Irenée.

Remarques de M. A. L. de l'Académie des Sciences & Belles-Lettres de Lyon, ſur ces Inſcriptions.

Suite de l'Article XCVI. au mois de Septembre 1731.

JE viens à préſent aux Inſcriptions Payennes ; & comme elles ſont toutes à peu près du même âge, je les rapporterai indifféremment, ſans prétendre attribuer une plus grande Antiquité aux unes qu'aux autres.

Premiére Inscription.

D M

----NDIO PATER

NO MIL COIXIIII

VRB

BLANDIVS PIVS

HERES FRATRI

RARISSIMO

P C

Elle est gravée en très-beaux caractéres sur une pierre de Choin, qui a plus de deux piés de longueur sur un pié & demi de largeur, & dont l'extrémité est un peu écornée du côté gauche. C'est un Monument de la gratitude & de l'amitié d'un Particulier envers un frére, dont il étoit héritier. Nous y apprenons que le Défunt étoit de la XIII^e^. Cohorte, surnommée Urbana, qui avoit son quartier, ou plûtôt, sa résidence à Lyon.

Deuxième Inſcription.

ET MEMORIAE . . . AETERNAE

VICTORIAE VRSVLAE FEMINAE

D SANCTISSIMAE CIVI M

AGRIPPINENS QVAE MECVM VIXIT

ANNIS XX M X D X X

SINE VLLA ANIMI MEI LAESIONE

TITI CONIVS VERINVS MILES LEG
[XXX CONIVGI...,

. . . .

On voit cette Inſcription ſur le côté d'un Tombeau de pierre de Choin, dont les côtés & l'extrémité d'en bas ſont un peu rongés ; il ne faut même que jetter un coup d'œil ſur ce Monument, pour reconnoître qu'il a été retaillé & rompu à coups de marteau dans les extrémités. La marque de l'*Aſcia* eſt gravée entre ces deux mots de la premiére ligne *Memoriæ æternæ*; ces mots *Dìs Manibus*, repréſentés ſeulement par les lettres initiales,ſont

à côté de l'Inſcription & hors de ſon cadre ; il ne paroît même plus qu'un fragment de la lettre M. On apperçoit auſſi les veſtiges de quelques caractéres après le mot *Conjugi*, & au deſſous de cette ligne, qui contenoit apparemment les formules ordinaires.

Cette Inſcription nous apprend que la XXX^e^. Légion avoit ſon département dans les Gaules & à Lyon, ou aux environs ; ce qui nous eſt confirmé pour les Gaules en général, par une Médaille d'Or très-rare de *Victorin*, qui poſſéda l'Empire dans les Gaules après *Poſthume*. Cette Médaille a pour revers, Jupiter la foudre en main ; & pour Légende LEG XXX VLPIA.

Troisiéme Inscription.

D M
L HILARIANI CINNA
MI CIVIS LVG NAVTE
RHODANICO RHO
DANO NAVIGANTIS
CVRATORI EIVSDEM
CORPORIS NEGOTIATO
RIS Q HARI Q MASPE
TIVS SEVERIANVS SEX
CEREIVS ET CL. SEVERI....
NVS AMICVS IDEMQV...
HEREDES FC ET SVB
...CIA DEDICAVERVN...

Cette Inſcription eſt beaucoup plus longue que les autres ; elle eſt auſſi plus intéreſſante & plus inſtructive. C'eſt le Monument d'un Citoyen de Lyon, négotiant ſur le Rhône, & Patron ou Syndic du Corps des Négo-

tians ; & ce ſont quatre Particuliers ſes Héritiers Teſtamentaires, qui le lui ont fait ériger avec la formule *Sub aſcia*.

Il y a deux endroits qui peuvent faire de la peine pour la conſtruction : le premier, *Naute Rhodanico Rhodano navigantis*, un datif & un genitif, qui dans la même phraſe ſe rapportent au même ſujet : le ſecond, *ejuſdem Corporis Negotiatoris*, au lieu de *Negotiatorum*, qu'on lit ſur quelques autres Inſcriptions ; mais on doit faire attention que dans le ſtile lapidaire, les Anciens n'obſervoient pas toûjours l'uniformité ni la régularité de la diction. On pourroit encore demander, pourquoi le nom d'*ami du défunt* eſt donné, privativement aux autres, à *Cl. Severianus*, qui eſt le dernier nommé dans l'Inſcription ? Je répondrai qu'il y a apparence, que les premiers nommés étoient parens du défunt, & que le dernier eſt qualifié ſon *ami* ſeulement par diſtinction, afin de marquer que, quoiqu'il ne fût point parent, le défunt l'avoit mis en qualité de ſon *ami* au rang de

ſes Héritiers, & égalé par là à ſes proches parens.

On voit aſſés que ce n'eſt point là une Inſcription attachée à un Tombeau ; mais qu'elle a été faite ſeulement pour être miſe au deſſus & pour l'indiquer : cependant elle ſe trouve aujourd'hui à dos d'un Tombeau, du côté qu'il repoſoit ſur la terre. Ce Tombeau étoit couvert, & la pierre qui le couvroit, ſe voit encore à côté. Il a ſix piés de longueur ſur deux & demi de largeur. L'Inſcription en occupe entiérement la largeur, mais non pas la longueur ; elle n'eſt longue que de 4. piés. Ce qui reſte de la pierre en façon de marge, n'eſt pas poli comme il eſt ordinairement, mais brut & haché groſſiérement à coups de marteau. Le champ en paroît même plus enfoncé que celui de l'Inſcription, excepté qu'on voit encore deux rebords d'environ un demi-pouce de ſaillie du côté d'en bas, dans une partie de la largeur ; on apperçoit auſſi un reſte d'un pareil rebord du côté d'en haut. Quant à la largeur de la pierre, elle eſt totalement occupée, comme j'ai

dit, par les caractéres, qui ſont des deux côtés à fleur de bord. Il paroît même que les bords de côté & d'autre ont été raſés; car quelques lettres ont été emportées, un A à la fin de la neuviéme ligne, l'E à la fin de la dixiéme, l'A & une partie de l'S du mot *Aſcia*, avec le T final du mot *Dedicaverunt*.

Il eſt difficile de s'imaginer que cette Inſcription ait été véritablement gravée au deſſous d'un Tombeau, où elle ne pouvoit jamais être lûë qu'en remuant les cendres du mort, action abhorrée des Anciens, & qu'ils regardoient comme un ſacrilége. Cette raiſon, l'état de la pierre, & la qualité de l'Inſcription, m'ont fait conjecturer que ce Monument n'étoit dans ſa premiére poſition qu'un bloc de pierre, dans lequel il s'eſt trouvé aſſés d'épaiſſeur pour y creuſer un Tombeau, & qu'on a même détruit avec le marteau & la ſcie les côtés & les rebords, qui ſervoient comme de cadre à l'Inſcription & qui avoient quelque relief, afin que ce Tombeau portât à plomb ſur la terre, & qu'il ſervît à

l'inhumation de quelque corps, que l'on y a mis ensuite, & qui n'étoit pas certainement le même dont l'Inscription fait mention.

Quatriéme Inscription.

AELIAE GERMANILLAE

AELI GERMANINI FILIAE

QVAE VIXIT ANNIS VI MENSI

D BVS VIIII DIEBVS XIII HORIS III M

AELIVS GERMANINVS PATER

FILIAE DVLCISSIMAE P C

Elle est à côté d'un Tombeau de pierre de Choin, qui n'a pas été trouvé avec les premiers, mais dans une cour séparée. Il est long de 4. piés 9. à 10. pouces, & large d'environ un pié. Les lettres en sont très bien formées, & cette Epitaphe aussi bien que les précédentes est de la bonne Latinité, du beau caractére Romain, & par conséquent du second siécle. Ce qu'elle a de plus remarquable, c'est

la ſcrupuleuſe exactitude à marquer juſques aux heures de la vie d'un enfant, qui n'avoit pas encore ſept ans accomplis. On peut trouver à redire au pléonaſme de la diction, & que dans une Inſcription de ſix lignes on répéte deux fois la même choſe : *A Ælia Germanilla fille d'Ælius Germaninus, ſon pére Ælius Germaninus a fait faire ce Monument.*

Voila toutes les Inſcriptions dont on peut faire quelque uſage. J'ay encore reçüeilli les fragmens de quelques autres ; mais il n'eſt pas poſſible d'en tirer un ſens complet. On a auſſi trouvé dans le même endroit deux piéces d'un bas relief, qui n'eſt pas entier, & où il manque quelque choſe en bas. Il repréſente quatre figures de femmes, les cheveux épars & rejettés en arriére, & en attitude de marcher avec précipitation. La premiére tient un tambour de ſa main droite, la ſeconde ſe ſert des deux mains pour ſoûtenir une flute qu'elle embouche ; la troiſiéme jouë du chalumeau ; & la quatriéme tient en main un Thyrſe. Entre la premiére

& la seconde, paroît la tête d'un jeune enfant, qui semble soûtenir le tambour avec sa tête, ou du moins l'atteindre. Ces figures ne sont pas de mauvais goût, quoique d'un travail assés grossier. Il semble que ce bas relief représente une espéce de procession, ou d'appareil de sacrifice en l'honneur de *Bacchus*; les Instrumens de Musique que tiennent les figures, n'ont rien de contraire à cette Fête, & le Thyrse la désigne assés pour rendre probable cette conjecture.

ARTICLE CV.

Francisci Masclef, Presbyteri, Canonici Ambianensis, Grammatica Hebraïca. Accesserunt in hâc secundâ Editione tres Grammaticæ, Chaldaïca, Syriaca, & Samaritana, ejusdem instituti. C'est-à-dire, Grammaire Hébraïque, par M. Masclef, Prêtre, Chanoiue d'Amiens, augmentée dans cette nouvelle Edition des Grammaires Chaldaïque, Syriaque & Samaritaine, suivant la même méthode. *A Paris, chés la*

Octobre 1731.

Veuve Paulus-du Mesnil, ruë Fromentel, proche le Püits-certain. 1731. *in* 12. 3. *volum.* 1er. *vol. pp.* 459. 2d. *vol. p.* 231. 3eme. *vol. pp.* 375.

DAns les quatre Grammaires dont nous avons à parler, M. Masclef s'est proposé d'enseigner une Méthode nouvelle & abregée, pour parvenir à la connoissance des Langues Orientales. Afin de mettre le Lecteur au fait de cette Méthode, & qu'il puisse en juger plus aisément par lui-même, nous croïons qu'il est nécessaire de lui exposer d'abord en peu de mots l'origine & le progrès de la Dispute, qui s'éleva entre les Sçavans du Siécle passé, au sujet de l'antiquité des points-voïelles du Texte Hébreu; puisque c'est cette premiére Dispute qui a donné naissance à celle d'aujourd'hui, qui roule sur l'utilité de ces mêmes points, par rapport à la lecture & à l'intelligence du Texte Hébreu.

Depuis que le Rabbin *Elias Levita* eut avancé, & prouvé par des raisons solides que les points-voïelles n'étoient

 pas

pas de même antiquité que le Texte, & qu'ils n'avoient été inventés que par les Massoréthes, c'est-à-dire, par quelques Critiques de l'Ecôle de Tibériade, qu'on ne croit pas communément plus anciens que le cinquiéme Siécle ; dès-lors on commença à ne plus regarder ces points que comme un Commentaire propre à fixer la lecture, & conséquemment le sens du Texte, qui étoit devenu trop difficile pour le commun des Juifs, depuis que la Langue Hébraïque avoit cessé d'être en usage. Les Sçavans s'appliquérent donc à examiner le sens, que pourroient avoir certains endroits du Texte Hébreu, en les lisant autrement que n'avoient fait les Massoréthes : c'est-à-dire, en y substituant une ponctuation différente de celle, par laquelle ces critiques Juifs en avoient désigné le sens. Et comme on s'apperçut que par un simple changement de ponctuation, on retrouvoit quelquesfois le sens, par où les Versions avoient parû différer du Texte : cela rendit les Critiques plus hardis à préferer au sens, qui résultoit de la ponctuation

Maſſoréthique, celui qu'on jugea que les anciens Interprétes avoient trouvé dans le Texte, en le liſant autrement que n'avoient fait les Maſſoréthes.

En vain Buxtorfe le pere, qui étoit regardé comme l'Oracle des nouveaux Hébraïſans, ſe déclara-t'il contre l'opinion du Grammairien Juif, qu'il prétendit être nouvelle, & contraire au ſentiment univerſel, & à la Tradition des Juifs. On prétendit trouver dans *Aben-Eſra*, & même dans le Thalmud, de quoi appuier le ſentiment d'Elias Levita. Buxtorfe lui-même fut attaqué par Loüis Cappelle, Miniſtre Proteſtant, & Profeſſeur en Langue Hébraïque à l'Académie de Saumur. Celui-ci aidé de ſon ami Erpenius, fit imprimer à Leyde en 1624. ſon Livre intitulé *Arcanum punctationis revelatum*, où il ſe déclare, avec autant de liberté contre l'antiquité des points-voïelles, qu'il ménage peu les Maſſoréthes & leurs Partiſans. Il eſt vrai que Buxtorfe le fils entreprit, après la mort de ſon pere, de répondre au Livre de Cappelle par un autre

Livre intitulé *de punctorum antiquitate & origine*, imprimé à Bâle en 1649. Mais malgré la grande réputation de son pere, & l'estime qu'il s'étoit acquise lui-même par son érudition Juive ; il ne put détruire dans l'esprit des Sçavans l'impression, qu'avoient faîte les raisons de Cappelle & l'authorité du célébre Erpenius. Enfin la réponse de Cappelle à ce Livre de Buxtorfe, jointe à la Critique sacrée qui parut l'année suivante imprimée à Paris, & munie d'un Privilége du Roi, acheva de convaincre de la nouveauté des points-voïelles, tous ceux qui étoient capables de revenir de leurs Préjugés. De sorte que non-obstant l'Anti-Critique que Buxtorfe opposa l'année suivante à la Critique de Cappelle, l'Antiquité des Points voïelles n'est plus guéres soûtenuë que par quelques Sçavans du Nord, qui sont demeurés attachés au sentiment des deux Buxtorfes, comme plus favorable aux principes de leur Religion.

Tandis que les Sçavans du premier ordre disputoient ainsi sur l'antiquité des points-voïelles & des accens du

Texte Hébreu, un demi-Sçavant, nommé Olivier du Boulé, qui n'avoit, dit M. Masclef, * qu'une très médiocre connoissance de l'Antiquité, & des Sciences nécessaires à la Critique sacrée, voulut néanmoins entrer aussi en lice; & comme ces sortes d'Avanturiers sont ordinairement les Critiques les plus hardis & les plus décidés, celui-ci raisonnant sur les principes de Cappelle qu'il voïoit adoptés par la plûpart des Sçavans, ne se borna pas comme le Critique de Saumur à prouver la nouveauté des points-voïelles, il entreprit d'en montrer l'inutilité, & cela par la pratique même, en donnant une méthode de lire l'Hébreu indépendemment de ces points.

L'entreprise étoit hardie, & d'autant plus difficile dans l'exécution, que le judicieux Cappelle l'avoit regardée comme impossible. Car, bien que cet habile Critique fut très prévenu contre les Massoréthes, & qu'il regardât leur Ponctuation comme peu exacte, néanmoins il étoit persuadé

* Vol. 3. pag. 24.

qu'on ne pouvoit mieux faire que de s'en tenir pour la lecture du Texte Hébreu à la méthode des Massoréthes, attendu qu'on n'en avoit point ni de plus sûre, ni de plus commode.

En effet, quoique la Ponctuation des Massoréthes ne nous représente pas entiérement & dans toute son étenduë, la Prononciation qui étoit en usage du temps que la Langue Hébraïque étoit vivante : on ne peut raisonnablement nier qu'elle ne nous en approche de plus près qu'aucune autre méthode qu'on pourroit inventer. Car il faut bien remarquer que ni Cappelle, ni les autres Critiques, qui font les Massoréthes Auteurs des points-voïelles, ne prétendent pas pour cela que la lecture du Texte leur ait été entiérement arbitraire. Ils soûtiennent seulement que les Massoréthes furent les premiers, qui s'avisérent de désigner par différens points de leur invention, la maniére dont le Texte devoit être lû & prononcé, conformément à l'ancien usage de la Langue Hébraïque, autant que cet usage avoit pû se conserver parmi les

plus habiles Gens de la Nation Juive. D'où il est aisé de voir que ce ne sont pas les voïelles mêmes qu'on supplée dans la lecture du Texte, qui ont été jugées par les Critiques être d'institution Massoréthique, mais seulement les points qui sont les signes de ces voïelles sous-entenduës dans le Texte. Pour ce qui est de la lecture du Texte, elle paroît avoir aussi peu dépendu des Massoréthes, que la Quantité des mots Latins a dépendu de ceux qui se sont avisés les premiers de faire distinguer par des traits ou caractéres particuliers ajoûtés à ces mots, les syllabes longues d'avec les bréves.

Mais le Critique Hollandois regarda la nouveauté des points-voïelles, comme une preuve certaine de la nouveauté des voïelles elles-mêmes, & il ne lui en fallut pas davantage pour le déterminer à un nouveau systéme de réforme dans la lecture du Texte Hébreu. Plein de l'esperance flateuse de se faire un nom, en devenant le Restaurateur de la Langue Hébraïque; il en composa une Grammaire, où sans avoir aucun égard aux voïelles

indiquées par la Ponctuation des Massoréthes, il attribuoit aux seuls caractéres exprimés dans le Texte Hébreu la puissance de signifier, & apprenoit à substituer aux voïelles sous-entenduës dans le Texte, des voïelles purement auxiliaires & sans signification. Il seroit inutile de s'arrêter à expliquer en détail cette méthode de lire l'Hébreu, puisqu'elle est presque toute semblable à celle dont on va parler ci-après. Il suffit de dire qu'étant simple & aisée à entendre, du Boulé la jugea très propre à faire fortune parmi les Hébraïsans. Ce fut en 1658, qui fut l'année de la mort de Loüis Cappelle, que parut imprimée à Utrecht cette méthode, sous le titre de *Olivarii Bulai Vinsobrii Methodus Hebraïca, per quam Hebræorum Lingua sine punctis facillimè simul & accuratissimè disci potest.*

La singularité de cette Grammaire systématique, & les promesses magnifiques du Grammairien, avoient de quoi exciter la curiosité des Hébraïsans, qui étoient alors en grand nombre. Cette méthode étoit donnée com-

me une ſuite de la nouveauté reconnuë des points-voïelles, & tous les Grands-Hommes qui avoient pris parti pour Cappelle, juſques à ſolliciter & à obtenir un Privilége du Roi, pour faire imprimer à Paris ſa Critique ſacrée, etoient intéreſſés à faire valoir le nouveau ſyſtême : mais, malgré des conjonctures ſi favorables au nouveau Grammairien, on continua de lire l'Hébreu ſelon la méthode des Maſſoréthes ; & la prétenduë découverte demeura enſévelie avec ſon Auteur dans l'obſcurité, ſans que perſonne la jugeât digne de l'en tirer, en témoignant par écrit à la Poſtérité l'eſtime ou le mépris qu'il en faiſoit.

L'utilité des points-voïelles paroiſſoit aſſés décidée par le mauvais ſuccès de cette Tentative de du Boulé. Mais il en eſt des opinions comme des modes : comme elles paſſent aiſément, elles reviennent de même, pour peu que quelque perſonne diſtinguée par ſon mérite & par ſes talens, entreprenne de les remettre en vogue. On va voir comment du Boulé a été vengé de nos jours du ſilence injurieux de ſes Contemporains.

Il y avoit déja trente-cinq ans que ce Grammairien & ſa méthode ſiſtématique étoient en oubli, lorſque M. Maſclef mécontent, comme il le dit lui-même, du peu de progrès qu'il faiſoit en la Langue Hébraïque, s'aviſa d'eſſaier, s'il ne pouvoit point y réüſſir, indépendamment de la ponctuation des Maſſoréthes, qui lui paroiſſoit augmenter la difficulté d'apprendre l'Hébreu, bien loin de la diminuer. Le deſir de ſçavoir eſt inventif. Les recherches & les reflexions de M. Maſclef le conduiſirent à retrouver le ſyſtême de du Boulé, dont l'Ouvrage étoit comme perdu. Il ſe remit donc à apprendre l'Hébreu, en le liſant à la façon de du Boulé, ou ſi l'on veut, ſelon la méthode qu'il en venoit lui-même d'inventer. Quoiqu'il en ſoit, rien de plus ſimple, & de plus aiſé que cette méthode. Elle ſe réduit à deux régles tout au plus. La premiére eſt de reconnoître dans le Texte Hébreu ſix lettres pour voïelles; ſçavoir, עוינהא, auſquelles on attribuë toûjours le premier ſon, qui ſert à prononcer leur dénomination artificielle.

La ſeconde eſt que quand deux conſonnes ſe trouvent tout de ſuite en un même mot ; on ſupplée entre ces deux conſonnes la premiére voïelle, qui ſert à la dénomination artificielle de la premiére de ces deux conſonnes.

Le ſuccès de cette invention fut tel qu'au bout de quelques momens M. Maſclef, ſans ſçavoir plus d'Hébreu qu'auparavant, pouvoit lire à ſa façon le Texte Hébreu non ponctué, avec autant de facilité que ceux, qui poſſédent le mieux cette Langue, le peuvent lire en ſuivant la méthode des Maſſoréthes. M. Maſclef ne crut pas devoir profiter ſeul d'une méthode à laquelle il ſe croioit redevable d'avoir été ſi promptement mis de niveau, quant à la lecture du Texte, avec les plus célébres Hébraïſans. Pluſieurs de nos Mémoires annoncérent au Public en 1711. le précis de la nouvelle méthode, & firent ſuffiſamment connoître tout le plan de la Grammaire Hébraïque que méditoit l'Auteur.

Monſieur Maſclef plus heureux que du Boulé, trouva des Partiſans auſſi-bien que des Adverſaires. Ceux-ci lui

objectérent entr'autres que le Projet dont il se croioit Auteur, avoit déja été exécuté depuis plus de quarante ans par du Boulé, & méprisé par le Public, jusqu'au point de n'avoir trouvé parmi les Sçavans ni Sectateurs, ni Adversaires. Cette objection qui eût fait tomber la plume des mains à tout autre, ne rallentit point l'ardeur Hébraïsante du Chanoine. Il se persuada que le mauvais succès de du Boulé n'étoit venu * que de ce que cet Auteur n'avoit pas eû le talent de faire valoir sa découverte, ou de ce qu'il avoit mal proposé son systême, & en des conjonctures peu favorables. Ainsi plein de l'espérance que le monde sçavant voudroit bien recevoir de lui, ce qu'il n'avoit pas daigné accepter de la main de du Boulé, M. Masclef se mit à composer une Grammaire Hébraïque, sur le plan qui en avoit été annoncé au Public en 1711. & en 1716. il la fit paroître múnie de réponses aux objections, que divers Sçavans † avoient déja faites contre le

* 3. Vol. pag. 124. † M. Pinssonat. Le R.P. Didac de Quadros. Dom Guarin.

Projet qu'il en avoit donné dans nos Mémoires.

Ce fut alors que les Hébraïſans commencérent à prendre plus ouvertement parti les uns pour les autres contre la nouvelle méthode. Le plus célébre des Adverſaires de M. Maſclef fut le R. P. Dom Guarin, Réligieux Bénédictin de la Congrégation de S. Maur. Celui-ci fit imprimer en 1724. le premier Tome d'une ample Grammaire dont nous avons déja donné l'Extrait. C'eſt dans la Préface de cette Grammaire que Dom Guarin promettoit de réfuter plus amplement dans le Tome ſuivant les Principes, ſur leſquels M. Maſclef avoit établi ſa *Grammaire dégagée des points-voïelles, & autres inventions des Maſſoréthes.*

Cependant l'intrépide M. Maſclef faiſoit face à tous ſes Adverſaires, & jouïſſoit déja du plaiſir de voir ſa nouvelle méthode introduite dans l'Univerſité de Paris, où un des Profeſſeurs l'avoit adoptée. En attendant le ſecond Tome de la Grammaire de Dom Guarin, il compoſa trois autres Grammaires, l'une Chaldaïque, l'autre Syria-

que, & la troiſiéme, Samaritaine; toutes trois ſur le modéle, & dans le goût de la Grammaire Hébraïque qui avoit déja parû, & dont il travailloit à donner une ſeconde Edition, lorſque la mort l'enleva à ſes chers Diſciples le 14. Novembre 1728.

Le ſçavant Bénédictin ne ſurvêquit pas long-temps au Chanoine d'Amiens, ſon Adverſaire. Car il mourut auſſi, peu de temps après l'Edition du ſecond Tome de Grammaire qu'il avoit promis.

Après la mort de M. Maſclef, M. de la Blêterie par attachement à la perſonne & aux ſentimens de M. Maſclef, ſe chargea du ſoin de l'Edition des nouvelles Grammaires qui étoient déja ſous la Preſſe. Il entreprit auſſi de répondre à la nouvelle Critique contenuë dans le ſecond Tome de la Grammaire du Bénédictin. Ainſi le ſecond Tome de l'Ouvrage de M. Maſclef, outre les trois Grammaires dont on vient de parler, & les réponſes de l'Auteur aux différentes objections qu'on avoit faites contre ſa méthode, contient encore les nouveaux

argumens ajoûtés par M. de la Blêterie, pour soûtenir la cause du Chanoine contre les nouvelles objections du Bénédictin.

Comme nos Lecteurs trouveront dans nos Mémoires de 1711. aux mois d'Octobre, Novembre, & Decembre, tout le systême de la nouvelle Grammaire Hébraïque amplement expliqué, & appuié de tout ce que l'Auteur avoit pû trouver de meilleur pour le justifier & le faire goûter aux Sçavans : on se contentera de faire ici remarquer aux Hébraïsans trois choses dignes d'attention, par rapport à toutes ces Grammaires de M. Masclef.

La premiére est que sans le secours des trois volumes qui les composent, chacun pourroit aisément profiter de tout l'avantage qu'il imagineroit dans la nouvelle méthode d'apprendre les Langues Orientales. Car comme toutes ces Grammaires ne différent des Grammaires ordinaires, qu'en ce qu'elles en retranchent les régles de Ponctuation, & toutes les suites des points-voïelles ; il ne seroit pas besoin de changer les Grammaires qui ont

été juſqu'ici en uſage, chacun pouvant y faire de ſoi-même tous les retranchemens preſcrits par la nouvelle méthode. On dira peut-être que cela ſuppoſé, la Grammaire Hébraïque de M. Maſclef pouvoit être auſſi abregée que celle de du Boulé. Cela eſt vrai. Mais on avoit à craindre avec raiſon les écueils qui ont fait échoüer du Boulé. Car ce n'eſt pas aſſés, remarque fort bien M. Maſclef, * d'avoir fait une découverte admirable & merveilleuſe, il faut la faire valoir, & la faire goûter au Public.

Scire tuum nihil eſt, niſi te ſcire hoc ſciat alter.

Il falloit combattre les préjugés du Vulgaire en faveur des Maſſoréthes, & ſapper l'édifice de leur Ponctuation juſques dans ſes fondemens, pour établir ſur ſes ruines celui de la nouvelle méthode. Tout cela demandoit qu'on prît bien d'autres meſures que n'avoit pris du Boulé, & il ne falloit guéres moins qu'un volume entier, pour fai-

* 3. V. I. pag. 133.

re tout à la fois l'Apologie & le Panegyrique de la nouvelle méthode. Au reste il faut avoüer que l'Editeur n'a pas moins fait paroître d'habileté ni de talent que l'Auteur, dans ce dernier genre de combattre les Adversaires de leur commune cause. On en jugera par ce petit trait si capable de prévenir l'esprit du Lecteur, en faveur des argumens qu'il apporte ensuite pour fortifier la cause de M. Masclef. * *Cæterùm sic D. Guarini Principia quibus novam methodum convulsum ibat, à nobis confutata credimus, ut jam dubium esse non possit penès utrùm stet victoria.*

La seconde chose à remarquer, est que dans les Grammaires Syriaques & Samaritaines, M. Masclef a épargné à ses Disciples jusqu'à la peine de connoître les caractéres de l'écriture de ces deux Langues qu'il entreprend de leur enseigner. Car il a eû la précaution de faire imprimer en caractéres Hébraïques tous les mots Syriaques & Samaritains, qui se trouvent

* 3. Vol. pag. 182.

dans les Grammaires qu'il donne de ces deux Langues.

Une troiſiéme remarque eſt que M. Maſclef dans la Prononciation du Syriaque & du Samaritain, n'a pas plus d'égard à la dénomination artificielle des lettres qui compoſent ces deux Langues, que ſi elles avoient le même nom qu'en Hébreu : quoique les voïelles qui ſervent à leur dénomination artificielle, ſoient quelques-fois bien différentes. Car on conçoit, par exemple, que la troiſiéme lettre de l'Alphabet Syriaque appellée Gomal, & la quatriéme appellée Dolad, ne ſe prononcent pas avec les mêmes voïelles que le *Gimel* & le *Daleth* des Hébreux ; d'où l'on pourroit conclurre que la Grammaire Syriaque dément la grande régle de Prononciation établie par la Grammaire Hébraïque. Mais à dire le vrai, l'Auteur n'a pas dû y regarder de ſi près. Comme la Prononciation qu'il veut introduire à la place de l'ancienne, eſt tout arbitraire ; & qu'au lieu de repréſenter ces Langues telles qu'elles ont été, il ſe contente de les repré-

ſenter telles qu'elles ont pû être, il a dû regarder comme fort indifférent qu'on prononçât *Gimel*, au lieu de *Gimal*, & *Dalad* au lieu de *Dolad*; puiſque dans le nouveau ſyſtême, les voïelles qu'on ſupplée, ne ſignifient plus rien. De plus on ne peut conteſter au ſouvérain Légiſlateur le droit de reſtraindre ſa Loi par telle exception ou privilége qu'il juge à propos. C'eſt de ce droit dont uſe M. Maſclef, dès les premiers pas qu'il fait faire dans le chemin de la Langue Hébraïque : car il veut qu'on prononce *Aleph* & non pas *Alaph*, *Daleth* & non pas *Dalath*, ainſi qu'il auroit fallu faire par la régle générale de Prononciation qu'il preſcrit dans ſa Grammaire. Toute la difficulté eſt de ſçavoir ſi dans la Prononciation, ou plûtôt dans la lecture du Texte Hébreu, il n'eſt point plus à propos de s'en tenir à la Loi de l'uſage fixé par la Ponctuation des Maſſoréthes, que de ſuivre la réforme que preſcrivent ſur cela les nouvelles Grammaires de M. Maſclef; c'eſt ce que nous prendrons la liberté d'examiner dans un autre Mémoire.

ARTICLE CVI.

Histoire du Bäianisme, ou de l'Hérésie de Michel Baïus, *avec des Notes Historiques, Chronologiques, Critiques, &c. par le P. J. B.* du Chesne. *D. L. C. D. J. In* 4°. *pp.* 450. *sans compter la Préface, suivie d'éclaircissemens Théologiques,* 76. *pages; & d'un Recüeil de Piéces justificatives,* 82. *pages. A Doüay, chés Jacques - François* Willerval. 1731.

Voyés les Articles XCIV. & XCV. au mois de Septembre 1731.

IL y avoit plusieurs années que les deux Universités de Flandre d'un côté, & les Jésuites de l'autre, enseignoient leurs sentimens en liberté: mais l'esprit inquiet des Disciples de Baïus se lassa de ce calme. Ils réveillérent les vieilles querelles, & ils imprimérent sur les matiéres interdites. Rome supprima leurs Ouvrages, ils en furent mieux vendus: elle en interdit la lecture, ils en furent lûs avec

plus d'avidité : elle les condamna, on ne se soûmit pas : elle frappa distinctement de ses anathêmes les principales erreurs ; & loin d'ouvrir les yeux à la vérité décidée, on recourut à toutes les ruses & à tous les artifices des anciens Hérétiques. Enfin quand tous les stratagêmes furent épuisés, on leva le masque, on fit tête aux Puissances, on se porta jusqu'à la rébellion ouverte : d'où il s'est formé une Secte qui ne reste dans l'Eglise, que pour lui déchirer le sein avec plus de facilité. C'est ce qui fait la matiére des deux derniers Livres. Il faut seulement remarquer que l'Auteur rend ici justice à ceux, qui ont été attachés à ce systême proscrit avant la décision d'*Innocent* X, tels que sont les *Estius*, les *Sylvius*, les *Reyneri*, les *Lens*, les *Thomassins*, & plusieurs autres distingués par leur piété & leur érudition : mais on ne doit pas les mêmes égards à ceux, qui se sont roidis contre les décisions du S. Siége, malgré l'adhésion du Corps des Pasteurs à leur Chef.

Après la mort de *Baïus*, le Doc-

teur Jacques *Janson*, Professeur en Théologie à Louvain, devint le Chef du Parti. Pour former un Corps de Doctrine qui réunît les deux parties du Baïanisme, il jetta les yeux sur deux de ses Eléves; sçavoir, le fameux *Cornelius Jansénius* de Hollande, & Du *Verger de Hauranne*, connu sous le nom d'Abbé de S. Cyran: l'un avoit assés d'esprit & de capacité pour exécuter son projet; & l'autre assés d'intrigue & d'intrépidité pour le bien soûtenir.

Jansénius né en 1585. au Village d'Accoy dans le Comté de Léerdam en Hollande, & de Parens assés pauvres, fit ses Humanités à *Utrecht*, & de là passa à Louvain, où il étudia en Rhétorique sous les Jésuites. Il demanda d'être admis dans leur Compagnie, & ne l'obtint pas. Jamais il n'oublia ce refus; & les Jésuites ne l'ayant pas voulu pour Confrére, l'eurent pour ennemi. Il se retira donc au Collége du Faucon, où il s'appliqua avec un grand succès à la Philosophie: puis il étudia la Théologie sous *Janson*, qui conduisit ses études

avec un ſoin particulier. Pendant ce tems-là il lia une étroite amitié avec *Du Verger de Hauranne*, qui étoit d'une famille conſidérable de Bayonne, & qui après avoir étudié ſous les Jéſuites, ſe mit avec Janſénius ſous la diſcipline de *Janſon*. *Janſénius* dont la ſanté s'étoit affoiblie par ſon application à la nouvelle Théologie, fut d'abord placé à Paris par *Du-Verger*, en qualité de Précepteur, chés un Conſeiller au Parlement : & quelques années après il ſuivit ſon ami à Bayonne, où l'Evêque l'établit Principal du Collége nouvellement érigé. Mais au bout de cinq ou ſix ans d'un travail opinâtre employé à la lecture de *S. Auguſtin*, Du Verger devenu Grand Vicaire de Poitiers & Abbé de S. Cyran, fut obligé de quitter *Janſénius*, qui deſeſpérant de faire déſormais fortune à Bayonne, retourna à Louvain, où *Janſon* lui procura l'emploi de Principal du Collége de ſainte Pulquérie. L'éloignement ne diminua rien de ſon affection pour *S. Cyran*. Tout devint commun entre ces deux amis. *Janſénius* tiroit de *S. Cyran* des

Sermons, des Harangues Académiques, des Panegiriques, des Complimens, même des Leçons de Théologie qui lui faiſoient honneur, ſes Lettres en accuſent la demande & la réception : & en revanche il envoyoit à ſon ami force Approbations de Libelles, des Mémoires pour ſes compoſitions ; & il entretenoit ſon Neveu de *Barcos* aux dépens du Collége de ſainte Pulquérie : une lettre de *Janſénius* même à *Du Verger*, fait foi de cette infidélité.

Tout cependant réuſſiſſoit à ce nouveau Héros du Baïaniſme. Il reçût le Doctorat en 1619 ; & ſur ſa réputation, l'Internonce à Bruxelles le choiſit pour réfuter l'Ouvrage de *Marc-Antoine de Dominis*, contre la Hierarchie Eccléſiaſtique : mais comme Du Verger & lui étoient d'accord ſur pluſieurs Points avec *de Dominis*, il s'excuſa de ce travail. La Doctrine du Synode de *Dordrecht* attira plus ſon attention : il en approuvoit tous les Dogmes ſur la Prédeſtination & ſur la Grace ; de ſorte que ſollicité par les Catholiques de faire des Apoſtilles

ſur ce Synode, il s'en défendit, de peur de ſe découvrir trop tôt. Il découvroit cependant de grands ſecrets dans la lecture de S. Auguſtin: *ce ſera*, dit-il, *pour étonner tout le monde avec le tems*. S. *Cyran* impatient d'apprendre de ſi belles découvertes, ſe rendit à Louvain en 1621. On y arrêta la compoſition d'un Ouvrage capable d'accréditer le nouveau ſyſtême, & de décrier les Scholaſtiques, ſurtout les Jéſuites trop attachés à l'Egliſe Romaine. On convint de former un puiſſant Parti; & pour cela de s'attacher aux Evêques, en épouſant leurs intérêts contre les Réguliers; & de gagner les nouvelles Communautés de Prêtres, en ſe déclarant en leur faveur. Tous ces Points ſont démontrés par les Lettres mêmes de *Janſénius*.

Ce fut donc en 1621. que *Janſénius* mit ſur le métier ſon fameux Ouvrage, dont le but principal fut de faire l'Apologie des Propoſitions de *Baïus*: il a lui-même marqué ce deſſein dans un Manuſcrit que l'on conſerve à Louvain. Les Conſtitutions de *Pie* V. & de *Gregoire* XIII. l'embar-

raſſoient : *Ce n'eſt pas ſans l'artifice de Satan*, dit-il, *que cet obſtacle de la condamnation de Michel Baïus ſemble avoir été procuré* : preuve de ſon reſpect pour les Bulles du S. Siége ! mais puiſqu'il regardoit ces Bulles comme un obſtacle à ſon deſſein, c'eſt donc avec juſtice qu'*Urbain* VIII. proſcrit le Livre de *Janſénius*, comme renouvellant les erreurs de *Baïus*. Tandis que cette fatale machine ſe fabriquoit à Louvain, *Janſon*, Chancelier de l'Univerſité y préparoit les eſprits à bien recevoir le Livre de *Janſénius*. Il avança qu'on pouvoit ſoûtenir les Propoſitions de *Baïus*, ſans donner atteinte à la Bulle de *Pie* V ; & il pouſſa ſes conquêtes, juſqu'à faire abolir le ſerment que les Candidats prêtoient de ne plus ſoûtenir les Propoſitions cenſurées.

Janſénius pourtant étoit lui-même effrayé de ſon Ouvrage ; non à cauſe de l'autorité du S. Siége : car, dit-il, *le pouvoir tramontain eſt ce que j'eſtime la moindre choſe :* mais à cauſe de la ſingularité de ſes opinions, *dont il n'avoit jamais oüi parler dans le monde.*

Janson, & *Conrius*, Cordelier de l'étroite Obſervance, & Archevêque Irlandois, engagérent le nouvel Auteur. On peut dire de cet Archevêque qu'il fut comme l'avant-coureur de *Janſénius*, & que les Ouvrages hardis de celui-là mirent beaucoup de jalouſie entre ces deux Novateurs. *Janſénius* ne voulut pourtant point ſe broüiller avec lui ; parcequ'il vouloit gagner le Collége des Irlandois de Louvain. Il entreprit d'y joindre le Clergé Séculier de Hollande ; & il en vint à bout. C'eſt ce Clergé Schiſmatique, qui de nos jours a oſé ſe donner un Archevêque à Utrecht, & ouvrir un azile à tous les Moines réfractaires aux déciſions de l'Egliſe. Par les mêmes voyes il trouva le ſecret de s'inſinuer dans les bonnes graces du Cardinal de *Berulle*, Inſtituteur de l'*Oratoire* de France. M. de Berulle qui ne pénétroit pas les vûës de S. *Cyran*, & charmé des dehors de zéle & de vertu qui brilloient dans cet Abbé, s'unit avec lui, comme S. *Auguſtin* avec *Pelage*, avant qu'il eût connu ſes égaremens, En toute occaſion S. *Cy-*

rax & son ami épousérent le parti des Prêtres de l'Oratoire : & ce fut pour les opposer aux Jésuites, qu'ils entreprirent de leur ménager divers établissemens en Flandre & en Hollande. *Jansénius* étoit persuadé, que jamais il ne réussiroit mieux à se former un Parti, qu'en s'attachant des Communautés & des Congrégations ; *attendu*, écrit-il, *que telles Gens sont étranges, quand ils épousent quelque affaire, ... étant une fois embarqués, ils passent toutes les bornes, prò & contrà.*

Sur ces entrefaites il prit possession d'un Canonicat de Lille : *mais*, dit-il encore à son ami, *il a envie de changer cette Prébende en Bénéfices simples : on lui en offre déja cinq cens Florins & un Bénéfice.* Libert *Fromond* dans un Abrégé de la Vie de *Jansénius* a raison d'avancer, qu'il n'étoit pas scrupuleux. Ce n'étoit, comme on voit, qu'avec peine qu'il suspendoit la composition de son *Augustin* : mais son zéle contre les Jésuites ne lui permit pas de se refuser à son Université, dans une contestation survenuë entre elle & ces Péres, au sujet des Grades de

ceux qui étudioient chés les Jésuites. A l'entendre, „ il est passioné contre „ eux; & les combats qu'il leur livre, „ vont jusqu'à le faire malade. Dieu „ veut que partout où il se trouve, „ ses travaux se tournent contre eux „. Ainsi ce fut avec joie qu'il alla en Espagne solliciter la Cour contre les Jésuites. Mais ses Libelles contre la Société, & ses menées à Salamanque pour engager les Docteurs à défendre la Doctrine de S. *Augustin*, réussirent mal. Les Inquisiteurs informérent contre lui, dit-il lui-même, comme contre un Hérétique. Ce fait est constant: & il a ajoûte dans une autre Lettre, que lorsqu'il demanda un Evêché, on lui répondit, *qu'un homme qui avoit été mis à l'Inquisition, ne seroit jamais Evêque.* En revenant d'Espagne *Jansénius* passa par Paris: & ce fut dans ce voyage que S. *Cyran* & lui tinrent cette conférence à Bourg-Fontaine, où l'on admit les Chefs & les Confidens de la Cabale, pour y délibérer sur le plan de Doctrine auquel on devoit s'attacher. On n'oseroit raporter ce que des Auteurs

dignes de foi avancent avoir été mis en déliberation dans cette funeste Conférence. Ce qui est certain, c'est que *Jansénius* de retour à Louvain, après avoir gagné la plus grande partie de l'Université, le Vicaire Apostolique & le Clergé de Hollande, *Conrius* & le Collége des Irlandois, *Calenus* Archidiacre, & Jacques *Boonen*, Archêvéque de Malines, se lia plus que jamais avec l'Oratoire. On trouve ici un détail curieux de toutes les intrigues qu'on pratiqua, pour établir cette Congrégation en Flandre, sous un Supérieur Général indépendant de M. de *Berulle*.

Enfin en 1630. fut achevé le premier Tome de l'*Augustin*, qui comprend en huit Livres le Traité de l'Hérésie des Pelagiens & des Semi-Pelagiens. Attentif à se donner des Protecteurs, *Jansénius* voulut gagner le Cardinal de *Richelieu* : mais les éloges qu'il lui donna, à la sollicitation de S. *Cyran*, ne firent pas grande impression sur son esprit; & ils n'empêchérent pas que *Jansénius* consulté peu de tems après, si on pouvoit assassiner

le Cardinal, ne se déclarât pour l'affirmative. C'est l'Aumônier même de la Reine Mére, qui avoit accompagné cette Princesse dans son évasion, dont on a appris ce fait. Tout étoit bon à ce nouveau Docteur de la Morale sévére, pourvû qu'il servît à son Parti. Aussi mauvais Sujet de l'Espagne, que de l'Eglise, pendant la guerre des François & des Hollandois contre les Flamans, il conseilla au Duc d'*Arscot* & à l'Archevêque de Malines, *de secoüer le joug d'Espagne*, *& de se cantonner à la maniére des Suisses*. Il dressa même dans l'Assemblée des Etats Généraux tenuë en 1633. un Mémoire, *pour unir les Catholiques Flamans avec les Hollandois Protestans, & composer un Corps mi-parti des deux créances*, *comme* le *Corps Helvétique*. Son projet fut découvert à la Cour: & pour expier son crime, il composa son Livre intitulé, *Mars Gallicus*, *le Mars François*. Cet Ouvrage contient 88. Satyres sanglantes contre la mémoire respectable de nos Rois. Depuis Clovis I. jusqu'à Loüis XIII. rien n'échape à sa plume insolente. Les plus

Saints & les plus Auguſtes de nos Monarques y ſont les plus maltraités: tous les titres & les droits de la Couronne y ſont attaqués. Voilà à quel prix il lava ſa faute, & il obtint environ un an après l'Evêché d'Ypres. Il ſe fit ſacrer à Bruxelles en 1636. par les mains du Primat de l'Egliſe Belgique: & pendant ſon Epiſcopat il en uſa aſſés bien à l'extérieur avec les Jéſuites. On voit par ſes Lettres, qu'au commencement de 1635. ſon *Auguſtin* n'étoit pas à moitié compoſé: & néanmoins il ſe trouva achevé & mis au net trois ans après: c'eſt-à-dire que l'Auteur fit plus en trois ans, qu'il n'avoit fait en 18.

Il ſeroit trop long, & même inutile de donner l'Analiſe de cet Ouvrage ſi connu dans l'Egliſe, par les maux qu'il y a cauſés: ſurtout après les 5. fameuſes Propoſitions, qui en ſont comme un extrait abregé. Nous renvoïons à l'Analiſe que le P. du Cheſne en a donnée dans ſon Hiſtoire: on y voit le Paralléle exact de la Doctrine de *Janſénius* & de celle de *Baïus*, & leur parfaite concorde ſur tous les

Points. Il ſuffit de dire ici, que l'*Auguſtin* eſt diviſé en trois Tomes. Le premier tend à montrer en huit Livres, intitulés *de l'Héréſie Pelagienne*, que la Doctrine oppoſée au Baïaniſme, eſt le Semi-Pelagianiſme combattu par S. *Auguſtin*, & réprouvé par l'Egliſe du Vᵉ. Siécle. Le ſecond & le troiſiéme ne ſont emploïés qu'à prouver, que le Baïaniſme eſt la Foi de S. *Auguſtin*, & des premiers Siécles de l'Egliſe. Voilà ce qui faiſoit dire à *Janſénius* & à S. *Cyran*, que depuis 500. ans il n'y avoit plus d'Egliſe, & que la prédication de l'erreur y dominoit. C'eſt la concluſion naturelle qui réſulte de tout l'Ouvrage.

Le tems de l'Epiſcopal de *Janſénius* fut court. Il mourut de peſte le 6. Mai de l'année 1638. qui étoit la ſeconde de ſon Epiſcopat, & la 53ᵉ. de ſon âge. « *Il avoit*, dit le P. du *Cheſne*, „ une mémoire heureuſe, un eſprit „ aiſé, pénétrant, fécond, du juge„ment, de l'érudition, & de l'étu„de... Ses mœurs étoient un mê„lange de bonnes & de mauvaiſes „ qualités. Il étoit ſobre, retiré, ap-

» pliqué aux devoirs de ſon état . . .
» Il n'eſt pas une de ſes Lettres qui
» n'offre au Lecteur des traits de ſa
» haine contre la Société, & de ſon
» application à la deſſervir & à la
» décrier. Le mépris qu'il fait éclater
» dans ſon *Auguſtin*, pour les Philoſo-
» phes, les Scholaſtiques, & toute
» l'Egliſe des cinq derniers Siécles;
» la préſomption avec laquelle il ſe
» donne lui & quelque peu de Théo-
» logiens de ſon Parti, pour les ſeuls
» qui euſſent dans l'Egliſe de Dieu,
» l'intelligence du myſtére de la Gra-
» ce, des Canons de la primitive Egli-
» ſe, de ſes priéres, & de S. *Auguſtin*:
» le ton hardi & déciſif qu'il prend
» partout; tout cela ne juſtifie que
» trop le portrait qu'en trace l'Abbé
» de *Morgues*. Le Sieur *du Pin* avan-
» ce au ſujet de ſes mœurs; *que ſes*
» *plus grands Adverſaires ne lui ont*
» *rien reproché* . . . Mais ſon infidélité
» dans l'adminiſtration des revenus
» du Collége de Sainte Pulquerie, la
» trahiſon de ſon Roi dans les Etats
» de Flandre, le conſeil d'aſſaſſiner
» le Cardinal de Richelieu & M. de

„ *Puy-Laurent*, la fureur & l'empor-
„ tement de son *Mars Gallicus*, son
„ application à composer des Libelles,
„ la Cabale qu'il n'a pas cessé de for-
„ mer pour soûtenir son Livre contre
„ l'autorité du S. Siége, ne sont-ce
„ *pas des défauts de mœurs* „ ? On suppose qu'une mort Chrétienne a effacé toutes ces taches : car il mourut muni des Sacremens de l'Eglise, soûmettant son Livre & ses sentimens au jugement de l'Eglise & du S. Siége. Rien de plus édifiant que la protestation qu'il en a laissée dans son *Augustin* : mais comme ce langage est contraire à celui de ses Lettres, & au peu de respect qu'il témoigne partout pour le *pouvoir Tramontain* & pour l'Eglise des derniers Siécles, on pourroit présumer, que par là il n'auroit eû en vûë, que de mettre son Livre, ou du moins sa Personne, à couvert des foudres de l'Eglise. Il y a plus de fonds à faire sur la soûmission dont il fait profession dans son Testament, prêt de mourir, & ébranlé par les Lettres du fameux *Sylvius*. „ Mon
„ sentiment est, dit-il, que difficile-

„ ment peut-on y trouver (*dans son* „ *Livre*) quelque chose à changer. „ Si cependant S. le Siége veut y faire „ quelques changemens, je suis en-„ fant d'obéïssance, & enfant obéïs-„ sant à l'Eglise Romaine, dans la-„ quelle j'ai vêcu jusqu'à la mort. „ C'est ma derniére volonté „.

Cette année 1638. fut fatale aux deux Chefs du nouveau Parti. Car l'Abbé de S. *Cyran* déja trop connu à Paris par les dangereuses nouveautés qu'il y débitoit, fut arrêté par le Cardinal *de Richelieu*, & enfermé comme Hérétique au Château de Vincennes. Tout le monde sçait ses excès contre l'Eglise, le Concile de Trente, & le Pape, dont il fut convaincu juridiquement, sur les attestations du B. *Vincent*, Instituteur de la Congrégation de S. Lazare, de l'Abbé de *Priéres*, de M. de *Bellegarde*, Archevêque de Sens, de M. *Zamet*, Evêque de Langres, & de l'Abbé *de Caulet*, depuis Evêque de Pamiers. En vain ses Disciples se sont efforcés de laver la honte des dépositions qui le chargent : la qualité, la probité,

& le nombre des Témoins qui le chargent, les preſſe : & ce qui forme une conviction ſupérieure à toute replique, c'eſt que ni S. *Cyran*, ni ſes Neveux, ni ſes Partiſans, n'ont jamais ôſé ſe pourvoir par les voies de droit contre ces dépoſitions. Après la mort du Cardinal de *Richelieu*, & plus de quatre ans de priſon, l'Abbé fut élargi, à la ſollicitation de quelques puiſſans Protecteurs : mais à condition qu'il paſſeroit ſes jours dans la retraite. Il ſurvêcut peu à ſon élargiſſement : car il mourut à Paris l'onziéme d'Octobre de la même année 1643. Mais il étoit venu à bout de ſe former en France un Parti prêt à entrer en action, dès que les Confédérés de Flandre donneroient le ſignal ; & ce ſignal étoit la naiſſance de l'*Auguſtin* de Janſénius.

Il parut enfin ce Livre ſi fameux. Dès l'année 1640. il fut confié à un Imprimeur de Louvain. On ne parloit plus que de la naiſſance prochaine de ce nouveau Phénoméne : *C'étoit*, diſoit-on, une *Fête magnifique que l'on préparoit aux Jéſuites pour l'an-*

née séculaire de leur établissement à Louvain : c'étoit le cheval de bataille, le triomphe, &c. En vain l'Internonce du Pape à Bruxelles, & le Cardinal *Barberin* de la part d'*Urbain* VIII. ordonnérent de supprimer ce Livre ; il ne fut plus possible d'en arrêter, ni l'impression, ni le cours ; parceque l'Université étoit presque toute entiére dévoüée au Baïanisme. Il ne fut donc plus question que de dévoiler les erreurs de ce Livre, pour en arrêter, s'il se pouvoit, le venin. Les Jésuites de Louvain entrérent les premiers dans le champ de bataille. Convaincus que tout Fidéle est soldat, quand on attaque la Foi de l'Eglise, & que leur Compagnie est spécialement destinée à combattre l'erreur, ils levérent l'Etendart contre l'*Augustin* d'Ypres, sans craindre les armes du Parti puissant qui le défendoit. Ainsi la guerre se ralluma dans Louvain, avec toute la chaleur qu'inspire la Religion. Le Pape informé de ces nouveaux troubles & du scandale que causoit le Livre de *Jansénius*, se contenta pour lors d'en interdire la lec-

ture aux Fidéles : & pour adoucir les eſprits, il ſupprima en même tems tous les Ecrits publiés de part & d'autre à ce ſujet. L'Univerſité de Louvain éluda le Décret du Pape : elle publia pluſieurs Livres pour ſervir d'Apologie à l'*Auguſtin* : & pour mieux épauler ce boulevart du Parti, on recüeillit tout ce qu'on pût gagner d'approbations en ſa faveur dans toutes les Univerſités, dans le Clergé, & dans les Communautés réguliéres. On alla même, dit un homme digne de foi, juſqu'à violer les régles de la probité, en ſuppoſant les approbations de quelques Docteurs de Doüay, qui déteſtoient l'*Auguſtin*, & en les menaçant de les perdre, s'ils oſoient les déſavoüer.

Le Pape eut beau faire, le Livre de *Janſénius* ſoûtenu par l'Archevêque de Malines, par la plûpart des Evêques Flamans, & par l'Univerſité de Louvain, faiſoit de nouveaux progrès, & ſe débitoit avec rapidité. Ainſi *Urbain* VIII. comprit qu'il en falloit faire un examen juridique, pour en porter un Jugement ſolemnel &

décisif. Après bien des examens & des négociations de part & d'autre, le Pape fit enfin dresser la Bulle de condamnation; & elle fut expédiée le 6. de Mars 1642. qui étoit l'année 1641, suivant le stile de la Cour Romaine, qui commençoit l'année au 25. de Mars. Diversité qui ne change rien au vrai tems de la date de la Bulle, & dont pourtant les Partisans de Jansénius n'ont point rougi de tirer avantage contre la vérité de cette Bulle. Elle commence par ces mots, *in eminenti*: & quoique la personne de Jansénius y soit épargnée, l'*Augustin* y est proscrit, *comme contenant plusieurs Propositions déja condamnées par les Bulles de Pie* V. *& de Greg.* XIII. *& les soûtenant au grand scandale des Catholiques, & sans aucun respect pour l'autorité du S. Siége.* Au reste les Constitutions de *Pie* V. & de *Greg.* XIII. y sont approuvées & confirmées à perpétuité; *perpetuò confirmamus & approbamus.*

Dès que la Bulle parut, que ne dit-on pas? Selon les uns, elle étoit supposée ou obreptice; parceque le Nonce, qui suivant la coûtume d'Alle-

magne & de Flandre, fixoit le commencement de l'année au premier Janvier, avoit daté la Bulle du 6. Mars 1642. Selon d'autres, elle étoit remplie de faussetés. Ceux-ci avançoient sans hésiter, qu'elle avoit été fabriquée par les Jésuites : & cette ressource, toute vaine qu'elle est, a été si goûtée, que depuis elle sert de réponse bannale à toutes les démarches des Puissances Ecclésiastiques & Séculiéres, contre les Novateurs. Constitutions, Bulles, Décrets, Edits, Arrêts, Lettres-Patentes, Mandemens, Instructions Pastorales, Avertissemens, Livres, tout a cette même origine. D'autres enfin plus sincéres avoüoient, que la Bulle venoit du Pape ; mais ils n'en étoient pas plus soûmis, & ils la rejettoient hautement. Libelles, notes, déclamations, tout fut emploïé : presque tous les esprits se soulevérent en Flandre ; & presque tous les Evêques, avec un grand nombre d'Ecclésiastiques, s'étant déclarés contre la décision de Rome, le Gouverneur, le Conseil Souvérain, & la Cour de Brabant, refusérent d'en or-

donner la publication. Jamais on n'avoit vû déchaînement plus général & plus furieux : les Eglises, les Cloîtres, les Villes se soulevoient : jusques dans les Académies de jeu & les Cercles, jusques dans les Places publiques & les boutiques des Marchands, jusques dans les cabarets, tout retentissoit de blasphêmes contre le S. Siége & contre la Bulle.

Cependant cet orage ne dura pas. Tous les Evéques de Flandre, pressés par l'Internonce, acceptérent la Bulle, & la firent publier dans leurs Diocéses, à la réserve de l'Archevêque de Malines & de l'Evêque de Gand. L'Université de Doüay l'accepta purement & simplement, & ne s'est jamais écartée depuis de la soûmission dûë au S. Siége. Celle de Louvain, moins traitable, députa au Pape deux de ses Docteurs, les plus zélés Partisans de Jansénius, avec des Lettres de créance & de recommandation du Conseil de Brabant; car on avoit pris pour prétexte la conservation des Priviléges de l'Université : mais l'Archevêque de Malines & l'Ab-

bé *du Parc*, inſerérent dans les Lettres à l'inſçû du Conſeil, une addition au ſujet de la condamnation de Janſénius, & de la conduite de l'Univerſité dans cette affaire. Le Pape avant l'arrivée des Députés, choqué de l'abus qu'on faiſoit de ſes ménagemens, avoit fait afficher & publier ſa Conſtitution à Rome, le 19. Juin 1643 : il avoit même adreſſé pluſieurs Brefs au Gouverneur, aux Archevêques de Malines & de Cambray, à l'Evêque d'Anvers & aux Univerſités de Flandre. Mais ces Brefs n'eurent pas ſur l'eſprit du Gouverneur & des Prélats oppoſans, l'effet que le Pape en eſpéroit. L'Univerſité de Louvain fut alors un peu plus docile; & l'abſence de *Fromond* & de *Sinnick*, députés à Rome, n'y contribua pas peu : car le zéle de l'Internonce l'engagea enfin à dreſſer en Decembre 1643, & à ſigner un Acte d'acceptation en bonne forme. D'ailleurs les intrigues des Députés à Rome n'aboutirent qu'à conſtater la vérité de la Bulle, & à couper pied à tous les prétextes des Oppoſans. Trois

Cardinaux Commiſſaires, conſignérent entre les mains des Députés, en préſence de Témoins & des Notaires du S. Office, un exemplaire de la Bulle *in eminenti*, conforme aux Originaux de Pie V. Gregoire XIII, & Urbain VIII, le 21. Juillet 1644. Cette Procédure corrigeoit toutes les fautes d'impreſſion des autres Editions; & montroit que la fameuſe Virgule ſe trouve après les mots *ſuſtineri poſſent*, dans tous les trois Originaux, comme elle ſe voit dans la Bulle réimprimée en faveur des Députés de Louvain, & confrontée en leur préſence avec ces Originaux.

Urbain VIII. n'eut pas la conſolation de voir finir les troubles de Flandre: il mourut le 29. Juillet 1644. & le Cardinal Pamphile lui ſuccéda le 15. Septembre ſuivant, ſous le nom d'*Innocent* X. C'eſt à lui qu'il étoit réſervé de mettre fin à cette grande affaire. Les choſes prenoient un bon tour. En France le Conſeil du Roi ſe déclara pour la Bulle d'Urbain VIII. l'Archevêque de Paris, Jean-François *de Gondi*, publia la même année

un Mandement, par lequel il acceptoit la Bulle avec respect, & ordonnoit à tous ses Diocésains de s'y conformer : & le Cardinal *Grimaldi*, Nonce du Pape, obtint une Lettre de cachet pour ordonner à la Sorbonne de recevoir la même Bulle. Le Docteur *Habert*, depuis Evêque de Vabres, qui assista à toutes les Délibérations, raporte la conclusion de la Faculté en ces termes. „ La Faculté, „ après la lecture de la Bulle, & une „ mûre délibération, opina qu'il fal- „ loit recevoir la Bulle pleinement & „ avec beaucoup de respect, quant à „ la Doctrine ; & qu'il seroit défendu „ à tous Docteurs & Bacheliers, d'en- „ treprendre de soûtenir ou défendre „ aucune des Propositions censurées „ ou prohibées par la Bulle. Quant „ *aux autres difficultés*, qu'il falloit „ suspendre la conclusion, jusqu'à ce „ que l'on fût plus amplement infor- „ mé de l'intention de Sa Sainteté „. Ces difficultés rouloient sur la défense de disputer ou d'imprimer sur les matiéres de la Grace, & sur les Censures portées contre ceux qui con-

treviendroient à cette défenſe : mais le Nonce conſulté ſur ce point, répondit aux Docteurs qu'on lui députa ; que les prohibitions ne tomboient que ſur les Propoſitions condamnées, leſquelles il ne falloit ni enſeigner, ni ſoûtenir. On commença donc dès-lors dans les Ecôles de Théologie de Paris, à citer la Bulle *in eminenti*, comme une Loi Dogmatique.

En Eſpagne elle fut auſſi reçûë ſolemnellement, ſelon l'uſage de ce Royaume. En conſéquence de quoi le Roi permit à ſes Sujets des Païs-Bas de la publier. Ce n'étoit pas aſſés d'une Permiſſion à des Gens déterminés à diſputer le terrein pied à pied. L'Univerſité de Louvain, qui n'avoit alors que trois Docteurs en Théologie dans ſon Parti, ſoûtenuë du Gouverneur, du Conſeil, & de quelques Prélats, aſſembla un Conventicule de Moines de divers Ordres, livrés à ſes ſentimens, & la plûpart ſans aucun degré Académique, où il fut conclu ; que la Doctrine de la Grace dûë à la Nature innocente, & de la Grace néceſſi-

tante depuis le péché d'Adam, étoit celle de S. Auguſtin & de Janſénius. Dom François de *Mello*, Gouverneur de Flandre, les ſervoit à leur gré : mais l'année ſuivante 1645. la Scéne changea ; parceque le Marquis de *Caſtel Rodrigo*, amateur de l'unité de l'Egliſe & de la ſubordination, ſuccéda à *Mello* dans le Gouvernement de Flandre. *Innocent* X. de ſon côté écrivit divers Brefs, pour faire recevoir la Bulle de ſon Prédéceſſeur ; ce qui engagea le Roi Catholique de mander le 30. Janvier 1646. au Marquis de *Caſtel Rodrigo*, d'ordonner la publication de la Bulle. Elle fut donc proclamée & affichée à Bruxelles ; le Recteur de l'Univerſité de Louvain fut ſommé de la faire recevoir dans ſon Ecôle ; & le Conſeil privé de Bruxelles fit intimer l'ordre du Roi à l'Univerſité : mais cette Compagnie toûjours obſtinée, écrivit au Roi & au Pape même : qu'elle accepteroit la Bulle, *dès que l'empêchement ſeroit ôté, ou quand le Pape auroit ſatisfait aux raiſons qu'on avoit de ne la pas recevoir.* Pour mieux appuïer cet-

te démarche, l'Archevêque de Malines & l'Evêque de Gand présentérent en 1647. au Conseil privé, un Manifeste, où ils exposoient les raisons qui les avoient empêchés de publier la Bulle.

Sur ces enrtefaites Guillaume *Leopold*, Archiduc d'Autriche, & Evêque de Strasbourg, vint prendre possession du Gouvernement général des Païs-Bas & de la Franche-Comté. Né d'un sang ennemi de l'Hérésie, il publia bientôt un Edit, par lequel il enjoignoit la publication de la Bulle. Mais trouvant toûjours la même résistance, il convint avec l'Internonce d'un Formulaire, où on fit serment d'accepter parfaitement la Bulle d'Urbain VIII; & il fut arrêté, qu'aucun Bénéfice ne seroit conferé qu'à ceux qui auroient souscrit ce Formulaire. Le Pape & le Roi d'Espagne approuvérent la signature de ce Formulaire; de sorte que *Calenus* l'ayant refusée, il fut privé de l'Evêché de Ruremonde auquel il avoit été nommé. L'Université de Louvain ne perdoit pas courage; & après avoir poussé l'im-

poſture juſqu'à vouloir perſuader au Public, que celle de Doüay étoit dans les mêmes ſentimens, impoſture qui fut vivement réfutée par les Docteurs de Doüay, elle députa en 1649. à la Cour de Madrid, pour ſupplier Sa Majeſté de révoquer les ordres qui enjoignoient la publication de la Bulle.

Cependant la France, la Pologne, l'Eſpagne, l'Allemagne s'étoient déclarées ſucceſſivement pour cette Bulle : ainſi le Roi Catholique *Philippe* IV. prit en 1651. la réſolution de parler en Maître ; & il porta un Edit abſolu pour la publication de la Bulle en Flandre. L'Archiduc & les Conſeils Souverains en ordonnérent l'exécution. Tout plia, excepté l'Archevêque de Malines & l'Evêque de Gand, qui limitérent leur acceptation par des clauſes auſſi injurieuſes à la Bulle, que favorables au Livre de Janſénius. Le Pape juſtement irrité, publia contre eux un Décret, par lequel il les ſommoit de comparoître à Rome en perſonnes, ſous peine d'interdit & de ſuſpenſe, pour y rendre

 compte

compte du refus qu'ils faiſoient de publier la Bulle dans les formes : de ſorte qu'après bien des intrigues, pour éluder tout ce qui venoit du Pape, ils furent interdits & ſuſpens *à Divinis.* Ces deux Prélats humiliés & ſans reſſource, acceptérent enfin en 1653. purement & ſimplement, & reçûrent l'abſolution des Cenſures encouruës. Ils perſiſtérent dans ces ſentimens, juſqu'à leur mort, qui fut fort Chrétienne.

Ainſi finirent, après cent années de troubles, les conteſtations excitées par les opinions de Baïus. Les Bulles de Pie V. & de Gregoire XIII. revêtuës de toutes les formalités par celle d'Urbain VIII. publiée & acceptée par le concours des deux Puiſſances, ſortirent leur effet dans toute l'Egliſe. Par ces Bulles, la premiére partie du ſyſtéme de *Baïus*, qui regarde les trois états de la nature humaine, eſt condamnée ſans reſſource; & le Livre de *Janſénius* eſt proſcrit, entant qu'il renouvelle ces erreurs. La ſeconde partie, qui regarde la Grace & la Prédeſtination, ne tarda guéres à

avoir le même ſort : & c'eſt celle qui eſt condamnée dans les cinq fameuſes Propoſitions, par la Conſtitution d'*Innocent* X. donnée en 1653, & qui commence par ces mots, *cùm occaſione*. Cette Bulle, qui porte condamnation de cinq Propoſitions extraites du Livre de *Janſénius*, fut affichée aux portes des Egliſes de Rome & au champ de Flore, le 9e. Juin, & enſuite envoyée à tous les Princes & les Evêques Catholiques. Par tout elle fut reçûë ſans oppoſition ; de ſorte qu'en peu de tems l'adhéſion du Corps Paſtoral au Jugement du Souvérain Pontife, lui imprima le ſacré caractére d'un Jugement irréformable de l'Egliſe univerſelle.

Le P. *Du Cheſne* finit ici ſon Hiſtoire, pour ne point empiéter ſur celle des cinq Propoſitions donnée par feu M. *du Mas*, Docteur de la Maiſon & Société de Sorbonne. D'ailleurs, après les deux Décrets Dogmatiques d'*Urbain* VIII. & d'*Innocent* X. acceptés par le Corps des premiers Paſteurs, on peut dire avec vérité du Baïaniſme pris dans ſes deux Parties, ce que S.

des Sciences & des beaux Arts. 1805
Augustin a écrit du Pelagianisme condamné par le S. Siége. „ La cause est finie, plaise à Dieu que l'erreur finisse „. *Causa finita est, utinam aliquandò finiatur error.*

ARTICLE CVII.

Histoire de l'Isle Espagnole, ou de S^t. Domingue, écrite particuliérement sur des Mémoires Manuscrits du P. Jean-Baptiste le Pers, *Jésuite Missionnaire à S^t. Domingue, & sur les Piéces originales qui se conservent au dépôt de la Marine : par le P. Pierre Fr. Xavier* de Charlevoix, *D. L. C. D. J. 2. vol. in 4° enrichis de Cartes & de Planches. 1^er vol. pp. 484. sans l'Epitre Dédicatoire & l'Avertissement. 2^d vol. pp. 506. sans les Sommaires & des Tables très-étenduës à la fin de chaque volume. A Paris chés* Guerin, *ruë S. Jacques*, Guerin, Barrois, *&* Didot, *Quai des Augustins.*

Voyés les Articles LXXXIX. au mois de Septembre & C. ci-dessus.

IL n'étoit pas difficile d'avoir de bons Mémoires sur la 1re. partie de cet Ouvrage. On en a dans toutes les Langues, & l'on sçait à quoi s'en tenir sur le choix. Le tems, qui épure tout, l'a rendu aisé. La plus grande difficulté consistoit à rassembler des faits si dispersés, & à leur donner l'ordre & les liaisons que demande l'Histoire.

Il n'en étoit pas de même de la seconde partie; sur laquelle nous n'avons encore d'imprimé que quelques morceaux détachés fort superficiels, sur quoi l'on ne doit pas même trop compter; le P. de *Charlevoix* comptoit beaucoup plus sur les Mémoires manuscrits, que lui avoit envoyés de St. Domingue le P. *le Pers*, qui travaille dans cette Isle depuis 25. ans. Il s'étoit même flatté qu'il lui suffiroit de suivre aveuglément un tel Guide, ne voyant point d'autorité qu'on pût opposer à celle d'un Missionaire homme d'esprit, qui a eû tout le tems & bien des moyens de s'instruire; mais le P. *le Pers*, qui n'avoit pas entrepris

une Hiſtoire ſuivie, a laiſſé dans ſes Mémoires des vuides à remplir. » Dans cette perpléxité, dit le P. *de* » *Charlevoix*, je pris la liberté de m'a- » dreſſer à M. le Comte *de Maurepas*, » lequel eut la bonté de permettre » qu'on me communiquât les Piéces, » qui ſont au Dépôt de la Marine. Ce » Dépôt . . . . contient tous les plans » qui dépendent de la Marine, tou- » tes les Lettres de nos Rois, des Mi- » niſtres, des Gouverneurs, des In- » tendans & autres Perſonnes en pla- » ces : les Relations, les Inſtructions, » les Procès verbaux, & généralement » tout ce qui eſt émané de la Cour & » tout ce qu'on y a dreſſé, qui a rapport » à ce département . . . . Or ſi les Mé- » moires qu'on tire de ceux qui ont » été témoins, ou preſque contem- » porains des événemens . . . . ſont, » pour parler ainſi, le corps d'une » Hiſtoire ; on peut dire que les Pié- » ces que j'ai trouvées au Dépôt, en » ſont comme l'ame ; puiſque c'eſt » par elles, qu'on découvre les reſſorts » cachés des mouvemens, que ceux » mêmes qui les ont vûs de plus près,

„ ne comprenoient pas toûjours. Un
„ autre avantage qui résulte de la con-
„ frontation de ces deux sortes de mo-
„ numens, c'est qu'en les raprochant
„ ainsi, on les peut corriger les uns par
„ les autres. Car il ne faut pas s'ima-
„ giner que tout ce qui est au Dépôt
„ de la Marine, soit également déci-
„ sif. On y trouve bien des écrits,
„ qu'il faut lire avec une grande pré-
„ caution, & ce n'est pas même toû-
„ jours une chose fort aisée que d'y
„ démêler la vérité, des artifices, dont
„ l'intérêt, la passion, la malignité,
„ l'envie de suplanter un Rival ou de
„ le faire valoir, & la nécessité de se
„ disculper, ont cherché à l'embroüil-
„ ler. Le meilleur moyen pour y
„ réussir, c'est de leur opposer les suf-
„ frages non suspects d'un Public
„ desintéressé, incorruptible, sans
„ passion, & qui ne fait grace à per-
„ sonne aux dépens de la vérité; mais
„ ce Public n'est pas exactement ins-
„ truit de tout: d'ailleurs il n'est pas
„ aussi aisé qu'on le pense d'en recueïl-
„ lir les véritables suffrages, & de les
„ distinguer de certaines traditions

„ vulgaires, qui se forment de bruits
„ incertains, où président ordinaire-
„ ment la précipitation, les préjugés,
„ la malignité d'un petit Peuple, toû-
„ jours disposé à se soulever contre la
„ sévérité des Loix, & facile à se
„ prévenir contre ceux qui veulent
„ en maintenir la sainteté....Or si
„ quelque chose peut servir de Régle
„ pour faire ce discernement, ce sont
„ quantité d'Actes contenus au re-
„ cuëil, où l'on m'a permis de pui-
„ ser; car outre qu'il s'y en trouve
„ d'une autenticité, si j'ose ainsi m'ex-
„ primer, que rien ne peut affoiblir,
„ on peut encore juger par le parti
„ que le Prince & ses Ministres ont
„ pris après une discussion exacte &
„ une mûre délibération, à quoi il
„ faut s'en tenir sur les faits les plus
„ contestés; ou si la justice du Sou-
„ vérain & la sagesse de son Conseil
„ ont été surprises, la vérité trouve
„ une ressource dans un témoignage
„ universel, qui reclame & porte avec
„ soi un caractére d'évidence, lequel
„ dissipe jusqu'à l'ombre même de
„ l'erreur „. Nous avons crû devoir

rapporter tout cet endroit de l'avertiſſement de l'Auteur, qui regarde la ſeconde partie de ſon Ouvrage, parcequ'il renferme des Régles de Critique fort judicieuſes & néceſſaires à tous ceux, qui ſont obligés de ſe frayer de nouvelles routes. Venons à l'Ouvrage même.

Les petites *Antilles* découvertes en 1493, par Chriſtophe *Colomb*, furent toûjours aſſés négligées par les Eſpagnols, dont les richeſſes au Continent & aux grandes Iſles, étoient plus que capables de ſatisfaire leur avidité & d'occuper leurs forces. On n'y avoit donc encore fait aucun établiſſement, lorſqu'en 1625. les François ſous la conduite de MM. d'*Enambuc* & *du Roſſey*, & les Anglois ſous celle du Capitaine *Vaërnard*, ſe trouvérent par hazard & ſans concert débarqués aux deux côtés de l'Iſle de S^t^. *Chriſtophe*, qu'ils partagérent entr'eux d'aſſés bonne foi ; mais cette union eût été un prodige, ſi elle eût duré. Elle fut bientôt rompuë : *Vaërnard* voulut s'étendre aux dépens des François ; il étoit ſoûtenu de pluſieurs

Navires de ſa Nation, qui s'étoient approchés de St. Chriſtophe : mais une Eſcadre Françoiſe commandée par M. *de Cuſac* en prit pluſieurs, en coula à fond quelques-uns, diſſipa le reſte, & rangea *Vaërnard* à la raiſon. La 1re. deſtination de cette Eſcadre étoit de s'oppoſer à la flotte de *Frederic de Toléde*, qui alloit reconquérir le Breſil, & qui avoit ordre de déloger en paſſant les Anglois & les François de St. Chriſtophe ; mais M. de *Cuſac* n'entendant point parler de cette flotte, s'en alla faire la courſe dans le Golphe Méxique ; & les Eſpagnols arrivant à St. Chriſtophe avec des forces capables de conquérir toutes les Antilles, eurent bon marché d'une poignée de François & d'Anglois, dont la plûpart ne firent pas bien leur devoir.

Alors une partie des premiers ſe diſperſa dans les Iſles prochaines, & ſurtout à la *Tortuë*, & ſur la Côte ſeptentrionale de l'Iſle Eſpagnole, où les uns s'occupérent de la chaſſe des Bœufs & du commerce des Cuirs ; d'autres ſe mirent à courir les Mers ;

quelques-uns défrichérent la *Tortuë*: les premiers ſous le nom de *Boucaniers*; les ſeconds ſous celui *des Flibuſtiers*, les troiſiémes ſous celui d'*Habitans*. La plûpart avoient avec eux des Engagés, & de ces quatre ſortes de Gens commença dèſlors à ſe former ce Corps d'*Avanturiers*, qui s'eſt rendu depuis ſi redoutable aux Eſpagnols de l'Amérique; & qui a fondé la Colonie Françoiſe de S^t. *Domingue*. Par là l'Auteur ſe trouve engagé à parler des plus belles expéditions des *Avanturiers*, dont l'Hiſtoire eſt ſi néceſſairement dépendante de celle de la Colonie, que l'une ſans l'autre ſeroit ſans ſuite & ſans agrément.

Comme la *Tortuë* fut le premier établiſſement des Avanturiers, & leur Rendés-vous général pendant bien des années; le P. *de Charlevoix* nous donne une deſcription de cette Iſle, qui fait regréter qu'elle ſoit aujourd'hui abandonnée. Elle avoit, quand nos François y abordérent, une petite Garniſon Eſpagnole, qui leur en céda ſans beaucoup de réſiſtance toutes les Places; mais ceux-ci n'y furent

pas long-tems tranquilles. Le Conseil d'Espagne fut encore plus effrayé de voir les François cantonnés dans cette Isle, se répandre dans l'Isle Espagnole, qu'il ne l'avoit été d'apprendre leur établissement à S^t. Christophe. Le Général des Galions eut ordre de les attaquer dans leurs retranchemens; &, sans s'amuser à capituler, de faire main-basse sur tout ce qu'il trouveroit d'Avanturiers. Ce Général s'acquitta sans peine de sa commission; il prit le tems que tous les Flibustiers étoient en mer, & la plûpart des Habitans à la chasse avec les Boucaniers dans l'Isle Espagnole (que l'on commençoit dès lors à connoître en France sous le nom de S^t. *Domingue*, qui est celui de sa Capitale.) Il fit son débarquement sans résistance: Les François qui parurent les premiers, furent passés au fil de l'épée; quelques-uns, qui pour sauver leur vie, se rendirent, furent pendus; le reste se refugia dans les montagnes, & dans les bois. Le Président de *San-Domingo* forma ensuite une Milice sous le nom de *Cinquantaine*, parcequ'elle étoit compo-

ſée de Compagnies de cinquante Lanciers, pour donner la chaſſe aux Boucaniers ; mais il ne prit aucune meſure pour conſerver la Tortuë, où les François rentrérent bientôt.

Juſques-là les Avanturiers n'avoient point eû de Chef. La néceſſité de ſe défendre contre les Eſpagnols les obligea de s'en donner un ; & ils choiſirent un Anglois nommé *Willis*, qui trouva bientôt le moyen de rendre ceux de ſa Nation les plus forts dans la *Tortuë* : mais cela dura peu. Le Commandeur de *Poinci*, Gouverneur Général des Iſles, donna le Gouvernement de la *Tortuë* à un homme de tête, nommé *le Vaſſeur*, qui en chaſſa les Anglois. Il fut enſuite attaqué par les Eſpagnols, qu'il contraignit de ſe retirer avec perte. La nouvelle Colonie eut bientôt fait de grands progrès ſous un Chef ſi brave & ſi habile : mais *le Vaſſeur* étoit Calviniſte ; & dès qu'il ſe vit le Maître, il ſe mit à maltraiter les Catholiques : par là il ſe défit de la plûpart, & abolit entiérement l'exercice de la Religion Romaine dans ſon Iſle.

Il ſongea enſuite à s'y rendre indépendant ; & il s'en fit même reconnoître pour le Souvérain : mais il ne ſçût pas s'y faire aimer. N'ayant plus ſous ſes Loix que des Gens de ſa Religion, il ne les traita pas mieux qu'il n'avoit fait les Catholiques ; & ſa bile s'échauffant toûjours de plus en plus, il gouverna avec une dureté, qui rappelle les horreurs des P.*Gelaris* & des *Denys*.

Le Commandeur de *Poinci* reconnut alors, quoiqu'un peu tard, la faute qu'il avoit faite. Car lorſqu'il envoya *le Vaſſeur* à la Tortuë, il ſçavoit qu'il étoit Calviniſte. Après bien d'inutiles efforts pour l'attirer à S^t^. *Chriſtophe*, il prit la reſolution de l'en faire ſortir de force. Il en donna la commiſſion au Chevalier *de Fontenay*, qui à ſon arrivée à la Tortuë trouva que *le Vaſſeur* avoit eû le ſort des Tyrans : il avoit été aſſaſſiné par deux hommes, les ſeuls à qui il avoit fait du bien. Ces deux ſcélérats s'étoient emparé du Gouvernement : mais ne voyant pas d'apparence de s'y maintenir, ils ſe ſoûmirent à la premiére

ſommation de *Fontenay*. Le nouveau Gouverneur ſe vit bientôt obligé de ſoûtenir un ſiége contre les Eſpagnols : il le ſoûtint d'abord avec une valeur qui l'eût apparemment fait triompher du nombre de ſes ennemis ; mais ſa Garniſon ſe mutina, & il n'eut point d'autre parti à prendre que de capituler. Il obtint un Navire pour retourner en France ; mais étant paſſé à l'Iſle de *Saint Domingue* ; & y ayant trouvé des Avanturiers de bonne volonté, il reſolut de retourner à la Tortuë. Les Eſpagnols y avoient laiſſé une aſſés bonne Garniſon : mais elle ne pût empêcher les François de faire leur deſcente ; & le Chevalier touchoit au moment de voir réüſſir un des plus hardis projets qu'on pût former, lòrſque la poudre lui manqua abſolument, ce qui le contraignit de ſe rembarquer.

Alors tout parut déſeſperé pour les Avanturiers, qui ſe diſperſérent, & dont une partie ſe vengea ſur les Eſpagnols, en ſe joignant aux Anglois, qui après avoir manqué *San-Domingo*, où ils furent bien battus, conqui-

rent la *Jamaïque* & s'y établirent. Peu de tems après, un Gentilhomme du Périgord, nommé *du Rausset*, ayant ramassé les débris des Avanturiers, chassa enfin pour toûjours les Espagnols de la Tortuë; mais le nouveau Conquérant ne joüit pas longtemps du fruit de sa victoire. La Compagnie d'Occident obtint du Roi le Domaine des Isles de l'Amérique, où les François avoient commencé des établissemens. *Du Rausset* fut contraint de lui céder la Tortuë; & elle fit nommer à sa place pour Gouverneur de cette Isle & de la Côte de S^t^. *Domingue*, le S^r^. d'*Ogeron*, qui n'y fut pas reçû sans peine par les Avanturiers, à qui la Compagnie vouloit interdire le Commerce étranger. Il fut agréé néanmoins, & par ses bonnes maniéres il gagna bientôt tous les cœurs. L'Auteur, qui regarde ce Gentilhomme dont il fait un très-beau portrait, comme le véritable Fondateur de la Colonie Françoise de S^t^. *Domingue*, décrit ici l'état où étoient alors les Espagnols & les François dans cette Isle. Les premiers y

étoient extrêmement déchûs, & les ſeconds n'y avoient encore aucun établiſſement ſolide : mais la Colonie Françoiſe, dit-il, „ pouvoit être re-„ gardée comme un arbriſſeau planté „ dans une bonne terre, où il a pris „ racine, où il croît & ſe fortifie de „ jour en jour, au lieu que la Colo-„ nie Eſpagnole étoit comme un ar-„ bre qui eſt ſur le retour, & ne prend „ plus de nourriture „.

Après *San-Domingo*, qui étoit dès-lors très-peu de choſe, ce que les Eſpagnols avoient de meilleur, étoit *Sant-yago de los Cavalleros* ; & cette Ville venoit d'être pillée par les Flibuſtiers, en repréſailles d'une action cruelle de quelques Caſtillans ſur des François. L'Auteur, après la deſcription des deux Colonies, nous donne celle des quatre Corps d'Avanturiers, qui faiſoient toute la force & toute l'eſpérance de la Françoiſe. Il commence par les Boucaniers ; il nous fait connoître leurs Boucans, leurs chaſſes, leurs habillemens, leur maniére de vie, leurs vices, leur irréligion, leur Commerce, les divers ſuccès de

la guerre que leur faiſoit la Cinquantaine, & comment les Eſpagnols vinrent enfin à bout de diſſiper ce Corps redoutable, ſans y rien gagner. Ce qu'il dit des Flibuſtiers, n'eſt pas moins curieux : il donne la véritable Etymologie du mot des *Flibuſtiers*. Il fait le caractére de quelques-uns de ces Corſaires, & en rapporte diverſes avantures, qui rendent tout cet endroit fort intéreſſant. On y voit ſurtout avec plaiſir celle d'un Gentilhomme de Languedoc, nommé *Montbars*, à qui la lecture des Relations de l'Amérique, où il eſt parlé des cruautés que les Eſpagnols ont exercé contre les Indiens, avoit inſpiré une ſi grande horreur contre ces Conquérans, que dès l'enfance il en donna des marques qui tenoient de la fureur ; & qui étant enſuite paſſé aux Iſles, par le ſeul motif de vanger ſur eux le ſang de tant d'Innocens, leur fit tant de mal, tantôt à la tête des Boucaniers dans l'Iſle de S^t^. *Domingue*, & tantôt ſur Mer en commandant les Flibuſtiers, qu'il en acquit le ſurnom d'*Exterminateur*. L'Auteur parle auſſi des Habi-

tans, qui n'étoient guére moins vicieux que les Flibuſtiers, & des *Engagés*, dont pluſieurs ont fait de grandes fortunes.

Les Avantures extraordinaires & le caractére tout vertueux de M. d'*Ogeron*, font enſuite un agréable contraſte avec le portrait odieux, & les expéditions preſque incroyables d'un fameux Flibuſtier nommé l'*Olonnois*, par où finit ce Livre. On y voit ſurtout la deſcription de la Baye de Maracaïbo, avec la conquête qu'en firent les Avanturiers, ſous la conduite de ce redoutable Chef. Le Livre ſuivant contient d'abord une grande variété d'événemens, qui ne cauſent ni moins de ſurpriſe, ni moins de plaiſir. D'un côté, le pillage de *Panama*, la priſe de *Portobelo*, de *Sant-yago*, de Cuba : de l'autre, l'attention de M. d'*Ogeron* à profiter de tout, pour étendre & pour fortifier ſa Colonie ; ſes vûës, ſes projets excitent des ſentimens bien différens dans le cœur des Lecteurs; mais l'attachent également. Une révolte preſque générale des *Avanturiers* change enſuite la ſcéne.

L'Auteur en développe avec ſoin les véritables motifs, les progrès & les ſuites. Un ſeul coup de fermeté du Gouverneur déſarme les Mutins, les oblige de recourir à la clémence du Roi, auprès duquel il ſe fit leur Interceſſeur; & par là fait ſervir au rétabliſſement de ſon autorité, ce qui avoit été long-tems regardé comme la ruine de ſa Colonie.

D'*Ogeron* ſorti de ce danger avec tant de gloire, ſe trouve bientôt engagé dans un autre. M. *de Baas*, Gouverneur général des Iſles, ayant entrepris d'enlever *Curacao* aux Hollandois, avoit envoyé deux Vaiſſeaux au Gouverneur de Saint *Domingue*, avec ordre de s'y embarquer pour le venir joindre avec tout ce qu'il pourroit ramaſſer de ſes plus braves *Avanturiers*. D'*Ogeron* obéït, mit cent hommes ſur un de ces Navires, & s'embarqua ſur l'autre avec 300. qui étoient l'Elite de ſa Colonie; mais ayant dépaſſé l'Iſle de S^te^. *Croix*, où étoit le rendés-vous général, ſans l'apperçevoir, il alla faire naufrage ſur la Côte de *Portoric*. Nous étions en paix avec l'Eſpagne; toutefois le

Gouverneur de *Portoric*, par ordre du Préſident de *San-Domingo*, retint priſonniers tous les François. D'*Ogeron* ſe ſauva lui troiſiéme dans ſon Iſle; les autres Officiers furent embarqués pour le Perou, & délivrés par un Corſaire Anglois; tout le reſte de l'Equipage périt à *Portoric*, & M de *Baas* fut accuſé de n'avoir pas fait ce qui dépendoit de lui pour les ſauver. La maniére, dont il manqua ſon coup à *Curacao*, a auſſi donné lieu à des bruits qui ne lui furent pas avantageux, mais que le P. de *Charlevoix* n'a pas trouvé aſſés bien fondés.

Cependant M. d'*Ogeron*, après avoir inutilement tenté de retirer ſes Gens de *Portoric*, voulut les venger; mais étant allé en France pour propoſer à la Cour un projet d'entrepriſe ſur *San Domingo*, il y mourut. Son Succeſſeur fut M. de *Poüancey*, ſon Neveu, dont l'Auteur fait un très-beau portrait. Ce nouveau Gouverneur s'appliqua à fortifier ſa Colonie, & commençoit à le faire avec ſuccès; lorſqu'il eut ordre de joindre avec toutes ſes forces le Comte d'Etrées, qui après s'être

rendu Maître de l'Isle de *Tabago*, avoit entrepris de conquérir celle de *Curacao*. Cette seconde entreprise fut encore malheureuse. Le Comte d'Estrées perdit presque toute sa flotte sur les Isles d'*Avés*. M. de *Poüancey* reprit après ce naufrage la route de S^t^. *Domingue* ; mais il laissa une partie de ses Vaisseaux à un fameux Capitaine Flibustier, nommé *Granmont*, qui alla prendre *Maracaïbo*, & fit de grands ravages dans tout le Golphe de *Venizuela*. Peu de tems après la paix fut concluë à Nimégue, & M. de *Poüancey* en profita pour engager quantité de Flibustiers à se faire Habitans. Une révolte des Négres, & quelques mutineries des François occasionnées par la Ferme du Tabac, rompirent un peu ses mesures ; mais sa bonne condüite & sa fermeté, le mirent bientôt en état de se faire obéïr ; & les Espagnols ayant sur ces entrefaites fourni aux Flibustiers une occasion de recommencer la guerre, *Granmont* à la tête de 150. des plus braves, alla leur prendre la *Goüere* à la côte de *Caraque*, & les fit repentir

d'avoir réveillé dès Gens, à qui le moindre prétexte suffisoit pour courir sur eux, & contre qui toutes leurs forces ne pouvoient tenir.

M. de *Poüancey* étant mort vers ce même tems, les Anglois de la Jamaïque, qui jusques là avoient vêcu en assés bonne intelligence avec les François, s'avisérent aussi de faire quelques hostilités sur eux; & on surprit des Lettres par lesquelles on découvrit qu'ils s'entendoient avec les Espagnols, pour détruire la Colonie Françoise de S^t. Domingue, qui commençoit à leur faire ombrage: mais les *Flibustiers* leur firent bientôt sentir qu'ils étoient en état de tenir tête aux uns & aux autres. Ce Corps d'*Avanturiers* étoit alors au plus haut point de sa gloire; la prise & le pillage de la *Vera-Crux* augmenta encore sa réputation, & cette entreprise fut effectivement exécutée d'une maniére, qui étonna toute l'Amérique. *Granmont* qui y avoit servi en qualité de Volontaire, tomba ensuite sur les Anglois, qui avoient voulu profiter de l'absence de tant de braves Gens, pour insulter

S^t^. *Domingue*, & il leur fit connoître qu'ils avoient mal pris leur tems pour se déclarer.

Tout cela se passoit dans l'absence de M. de *Cussy*, qui étoit allé en France demander le Gouvernement de S. *Domingue*, où il avoit déja commandé avec honneur, & il l'obtint. A son arrivée il trouva la Colonie dans une grande confusion. Les derniéres victoires des *Flibustiers* ne les avoient pas enrichis, parcequ'ils dépensoient d'abord ce qu'ils enlevoient aux Espagnols; d'ailleurs, plusieurs Habitans attirés par les charmes d'une vie, dans laquelle ils avoient été élevés, & par l'espérance d'une grande fortune, abandonnoient la culture des terres: d'un autre côté, la Cour n'autorisoit point ces hostilités, faites souvent sur les plus legers prétextes en temps de paix; & le Commandant ayant voulu faire quelques exemples de ces Corsaires, cette conduite n'avoit point eu d'autre effet que de les éloigner, & de leur faire prendre un esprit d'indépendance, d'où il s'étoit ensuivi le dépérissement de la Colo-

nie, & la dissipation de ses forces. Le reméde à tant de maux n'étoit pas aisé à trouver. M. de *Cussy* étoit estimé pour sa bravoure, dont il avoit donné de grandes preuves, respecté pour sa vertu, & aimé pour son desintéressement; mais il lui étoit expressément enjoint d'empêcher la course à quelque prix que ce fût, de sévir contre les refractaires, & de remettre l'ordre dans son Gouvernement. Il avoit besoin surtout de douceur & de fermeté pour exécuter de tels ordres, & il ne manquoit ni de l'une ni de l'autre de ces qualités: mais, comme après tout, l'autorité naissante d'un nouveau Gouverneur, peu versé d'ailleurs dans l'étude des Loix, demandoit du secours, Sa Majesté avoit envoyé à S^t^. *Domingue* le Chevalier de S. *Laurent*, Lieutenant du Roi au Gouvernement des Isles, & M. *Begon*, qui y étoit Intendant. L'Auteur donne ici une grande idée de la sagesse de ces deux Commissaires, qui de leur côté firent dans une Lettre qu'ils écrivirent au Ministre, de grands éloges du Gouverneur de S^t^.

 Domingue.

Domingue. Les difficultés qu'il falloit ſurmonter pour parvenir à régler une Colonie née dans le deſordre de la *Flibuſte*, ſont ici expoſées avec ſoin; mais le concert avec lequel tous ces Meſſieurs y procedérent, aſſura le ſuccès d'une Commiſſion délicate. On voit enſuite le projet d'un établiſſement dans la nouvelle Biſcaye, mais qui n'eut point de lieu; quelques négociations inutiles avec le Préſident de *San-Domingo*; la création d'un Conſeil Supérieur au petit *Goave*, & quatre Siéges Royaux dans les quatre principaux poſtes de la Colonie; de nouvelles plaintes au ſujet de la ferme du Tabac; de nouvelles propoſitions pour le rétabliſſement de Commerce, & l'abandonnement de la Tortuë, des débris de laquelle le Port de Paix profita beaucoup; tout cet endroit eſt fort inſtructif, & met parfaitement le Lecteur au fait des affaires de l'Amérique. Ainſi finit le 8e. Livre, le ſuivant ne fournit pas une matiére moins vaſte à nôtre Auteur.

Le Roi avoit donné de ordres ſi précis pour faire ceſſer les courſes des

Flibuſtiers, que M. de *Cuſſy* ſe vit obligé d'employer, pour les contraindre à y déferer, toute la vigueur d'une autorité bien établie, & ſoutenuë de toute celle du Souvérain. La maniére dont il s'y prit, convainquit les Flibuſtiers qu'il étoit reſolu de ſe faire obéïr, & qu'il en viendroit à bout, s'ils ne lui oppoſoient la force ouverte; ou, s'ils ne s'éloignoient. Ils prirent ce dernier parti; mais il falloit ſe retirer ſi loin, qu'ils ne fuſſent plus en danger d'être inquiétés par un homme, dont ils redoutoient la vigilance. „ Les reſolutions, dit le P. de „ *Charlevoix*, ſe prenoient fort bruſ-„ quement parmi ces Gens là, & ne „ ſe changeoient preſque jamais; on „ étoit engagé ſans retour dès qu'on „ avoit donné ſa parole, & ſouvent la „ parole ſe donnoit ſur la ſimple pro-„ poſition; on refléchiſſoit enſuite; „ mais ce n'étoit qu'aux moyens d'e-„ xécuter ce qui avoit été reſolu ſans „ réflexion, & il falloit y réüſſir, ou „ mourir à la peine. C'eſt ce qui pa-„ rut mieux que jamais en cette ren-„ contre. Une expédition dans la Mer

„ du Sud fut proposée & acceptée
„ d'abord par plus de 2000. hom-
„ mes ; mais ce qu'il y eut de plus
„ singulier , & ce qui paroît une
„ preuve convaincante , que la Justi-
„ ce Divine conduisoit ces Brigands
„ comme par la main , pour châtier
„ les Espagnols de ces contrées , dont
„ le luxe & les crimes crioient ven-
„ geance au Ciel ; c'est qu'une reso-
„ lution si étrange fut prise en même
„ tems , & sans concert , non seule-
„ ment par des Flibustiers François &
„ Anglois , entre lesquels il y avoit
„ alors très-peu de bonne intelligen-
„ ce ; mais même par plusieurs trou-
„ pes particuliéres de l'une & de l'au-
„ tre Nation, & que ce fut le seul ha-
„ zard qui les réünit „.

Nous ne suivrons point ces Corsaires dans toutes les courses, qu'ils firent pendant deux ans sur toutes les Côtes de la Mer du Sud. Les François ne purent demeurer long-tems unis avec les Anglois. Chaque Nation se divisa même bientôt en plusieurs bandes ; mais si ces divisions empêchérent les uns & les autres d'entre-

prendre rien de considérable, elles répandirent la désolation dans un plus grand nombre de Provinces. Il sembloit que les Espagnols fussent frappés de la foudre ; les armes leur tomboient des mains, dès qu'ils voyoient les Flibustiers ; *Panama*, *Realejo*, la nouvelle *Grenade*, la *Villia*, *Tecoantepeque*, & *Guayaquil* dans le Perou, furent les principaux Théatres, où la valeur de ces déterminés parut avec plus d'éclat, & il y eut même sur Mer des combats d'une vigueur incroyable. La prise de *Guayaquil* par une poignée de François mêlée de quelques Anglois, a surtout des circonstances, qui en rendent le récit fort agréable ; mais rien n'est plus surprenant que la retraite que 280. François, parmi lesquels il y avoit aussi quelques Anglois, firent à travers les terres pour regagner la Mer du Nord, & la maniére dont ils forcérent 1500. Espagnols dans un triple retranchement, où cent hommes en devoient naturellement arrêter vingt mille ; d'autant plus que 300. Cavaliers, qui les avoient toûjours

suivis en queuë, les avoient mis entre deux feux. Ils gagnérent ensuite une Riviére sur laquelle ils descendirent à la Mer du Nord; mais avec des difficultés, qui ne demandoient pas moins de courage.

L'Auteur reprend ensuite en peu de mots, les avantures des autres Troupes, qui s'étoient séparées de celle-ci: puis revenant à S^t. Domingue, où le plus grand nombre des François se retira, il nous représente l'inquiétude où cette équipée avoit jetté M. de *Cussy*. » Ce Gouverneur » ne sçavoit pas trop, dit-il, s'il de» voit plus craindre d'aprendre que » les Flibustiers eussent échoüé dans » leur entreprise, que de les voir re» venir chargés des dépoüilles de la » Mer du Sud. Comme la plûpart des » Habitans de Saint *Domingue* leur » avoient fait des avances considéra» bles, il y avoit tout lieu de croire » que s'ils réüssissoient dans leur ex» pédition, ce seroit une amorce pour » en recommencer souvent de pareil» les; & il n'en pouvoit arriver que » le dépérissement d'une Colonie,

„ dont les principales forces feroient
„ toûjours à l'autre extrêmité de l'A-
„ mérique ; mais s'ils revenoient
„ fans avoir rien fait, tous ceux dont
„ ils auroient reçû de l'argent, se
„ trouveroient fans ressource, & c'é-
„ toit de quoi achever de ruiner le
„ Commerce „. Une autre chose em-
pêchoit S^t^. *Domingue* de se peupler,
on avoit substitué des Négres aux en-
gagés, lesquels après avoir rempli le
tems de leur service, se faisoient Ha-
bitans. On a depuis tenté de remettre
les choses sur l'autre pied ; mais inu-
tilement : & le nombre des Noirs
s'est extraordinairement accrû dans
cette Isle, comme dans toutes les
autres.

Cependant les Flibustiers, qui étoient restés à S^t^. *Domingue* pendant que leurs Camarades couroient la Mer du Sud, n'y faisoient guére moins de mal qu'eux aux Espagnols, quoique pût faire M. *de Cussy* pour s'opposer à ces pirateries. *Granmont* prit & pilla *Campeche*, ayant pour Lieutenant, Laurent *de Graff*, qui avoit commandé l'expédition de la

Vera-Crux. Rien ne fut plus habilement conduit que cette entreprise ; mais les Flibustiers profitérent peu du butin inestimable qu'ils y firent. La Ville fut réduite en cendres par l'entêtement du Gouverneur de *Merida* ; & *Granmont* y fit le jour de S^t^. *Loüis* un feu de joye, où il brûla pour deux cens mille francs de bois de *Campeche*. Il se broüilla ensuite avec son Lieutenant, & ces deux Chefs se séparérent. Peu de tems après M. *de Cussy*, qui ne perdoit point de vûë son dessein de réduire les Flibustiers à se faire Habitans, crût qu'il en viendroit à bout, s'il pouvoit gagner ces deux hommes, les plus accrédités de ces pirates. Le P. de *Charlevoix* nous fait ici le caractére de ces deux Avanturiers : il nous représente *Granmont*, qui étoit Parisien, comme un grand Capitaine ; & c'est l'idée qu'on en conçoit par la lecture de ses exploits ; mais avec des qualités, qui auroient pû l'élever aux prémiers honneurs de la guerre ; il avoit, dit-il, tous les vices des Corsaires. Laurent *de Graff* étoit Hollandois ; il avoit d'abord servi les Espa-

gnols; mais ayant été pris par les Flibustiers, il s'engagea parmi eux & se distingua bientôt par des exploits si surprenans, que son nom seul faisoit trembler toutes les Colonies Espagnoles, où l'on demandoit à Dieu dans toutes les priéres publiques, d'être délivré de sa fureur.

M. de *Cussy* proposa au premier une Lieutenance de Roi, & au second une Majorité avec des Lettres de naturalité. Ils acceptérent ces graces; mais *Granmont* ayant voulu faire une derniére course avant que de prendre possession de son nouvel Emploi, on ne sçait ce qu'il devint. *De Graff* servit long-tems le Roi avec distinction, & détacha un grand nombre de Flibustiers, qui s'établirent à S^t^. *Domingue*. Il ne se soûtint pas jusqu'au bout dans ce nouveau genre de Service : peu de tems après la guerre recommença avec les Espagnols; & M. *de Cussy* voulut donner de l'occupation aux Flibustiers sans sortir de son Isle. Il en mena une Troupe choisie à *Sant-yago* qu'il prit, après avoir marché sur le ventre à une

Armée Eſpagnole, qui lui avoit dreſſé une embuſcade ſur le chemin. Ceux-ci eurent bientôt leur revanche : les Anglois avoient pris depuis peu ſur nous l'Iſle de S^t^. Chriſtophe, dont une partie des Habitans avoit été tranſportée à S. *Domingue* : le bruit courut que les Vainqueurs venoient pour attaquer le Cap François ; ce bruit ſe trouva faux ; mais des avis plus certains aprirent que la flotte de *Barlovento*, approchoit, & elle mit effectivement à terre 1700. hommes fort près du Cap François. M. *de Cuſſy* s'étoit avancé pour empêcher ce débarquement; mais le S^r^. de *Franſqueſnay* ſon Lieutenant, ne s'étant pas trouvé de même avis que lui dans le Conſeil de guerre ; & le plus grand nombre des Avanturiers s'étant rangé de ſon parti, le Gouverneur ne pût exécuter aucun des projets qu'il avoit formés ; de ſorte que les Eſpagnols qui avoient encore reçû par terre un renfort de 1500. hommes, avancérent ſans réſiſtance juſqu'à la plaine de *Limonada*, qui n'étoit qu'à 4. lieuës du Cap.

M. *de Cussy* n'avoit qu'environ mille hommes à leur opposer. On le contraignit encore de leur livrer bataille dans un lieu si désavantageux, vû l'inégalité de ses forces. Il y a pourtant bien de l'apparence, qu'il seroit sorti à son honneur d'une affaire si mal engagée, si ses Gens qui n'écoutoient plus le commandement, n'eussent pas combattu sans ordre : mais, quoiqu'ils le fissent avec une bravoure qui tint quelque tems la victoire en balance, une partie perdit enfin courage, & se sauva ; l'autre se fit tuer avec le Gouverneur & les Officiers, qui vendirent chérement leur vie. La prise & la ruine du Cap François, le pillage de la plaine, & la captivité d'un grand nombre d'Habitans, furent les suites de cette défaite. Les Espagnols contens d'avoir humilié les François, se rembarquérent, lorsqu'on s'y attendoit le moins. La sage conduite du sieur *Dumas*, qui en qualité de seul Lieutenant de Roi s'étoit trouvé chargé du Commandement, rétablit en peu de tems l'ordre par tout ; & de nou-

veaux Habitans chassés de S^t. Christophe, ayant débarqué sur ces entrefaites au Cap François, ce quartier fut bientôt aussi peuplé & aussi florissant, qu'il l'étoit avant le malheur qui venoit d'arriver.

ARTICLE CVIII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

DE COLOGNE. Il s'est ici élevé une guerre Littéraire dont le fruit a été solide ; ç'a été la Seigneurie de la Ville-Neuve de *Hildesheim.* Tout se réduisoit à sçavoir lequel des Empereurs du nom Henri, a donné le diplome que l'on produisoit ; si c'est Henri I. ou Henri V. ou Henri VII. en 1226. Le nom est seulement accompagné, dans ce titre, de ces paroles *Dei Gratiâ Romanorum Rex & semper Augustus.* La date est *Datum apud Herbipolim X. Kal. Decembr. Indictione XV.* M. Jean-Jacques MOSER, Professeur de Droit à Tubingen, a soutenu sçavamment contre M. MEYER, le parti du Grand Prévôt du Chapître de Hildesheim ; lequel en conséquence a été mis en possession actuelle de la Seigneurie. Les deux Dissertations ont été publiées en Allemand.

LE P. Joseph HARTZEIM a traitté dans une

Dissertation expresse, un point intéressant pour nôtre Metropole. Gilles GELENIUS, unique Historien de l'Eglise de Cologne, soutient dans sa *pretiosa Hierotheca*, que le titre d'Archevêque de Cologne a été donné pour la premiére fois à S. *Agiloffe*, Successeur de *Raginfred* ou de S. *Boniface*, vers l'an 748. Le Jésuite prétend en cette Dissertation *de initio Metropoleos Ecclesiæ* CC. AA. que pour rencontrer le commencement de cette Dignité, il faut remonter jusqu'à S. MATERNE, & que l'Adversaire qu'il combat, a pris l'époque de la confirmation pour celle de l'Institution. En quoi le P. HARTZEIM s'oppose aussi à M. Ignace RODERIQUE, qui fixe cet établissement de la Métropole au tems de S. *Boniface*, dans sa *Dissertation* sur la dispute entre les deux Abbayes de *Malmedy* & de *Stavelo*, dont on a donné des extraits dans les *Mémoires* de Trevoux, Articles LXXXIII. & LXXXIV. au mois d'Août dernier, & Articles CI. & CII. de ce mois. Mais ce second Adversaire n'augmente point la difficulté, ayant emprunté toutes ses preuves du Livre de Gelenius, sans en avertir.

DE ROME. On a publié la 2. partie du 3e. tome de la Bibliothéque Orientale de M. ASSEMANNI. Elle regarde les Eglises Nestoriennes : leur Histoire y est écrite sur des Piéces originales & des MSS. apportés au Vatican. On peut se rapporter, pour juger du Livre, au titre même : *Bibliotheca Orientalis Clementino-Vaticana, in quâ MSS. Codices Syriacos, Arabicos, Turcicos, Persicos, Ibericos & Malabaricos, Jussu & Munificentiâ Clemen-*

tis XI. Pontificis Maximi, ex Oriente conquisitos & Bibliothecæ Vaticanæ addictos, unà cum iis qui ex Monte Atho in eamdem Bibliothecam nuper allati sunt, recensuit, digessit, excerpsit, & genuina scripta à spuriis secrevit, præmissâ singulorum Autorum Vitâ, Joseph Simonius Assemanius Syrus Maronita.

HISTOIRE LITTERAIRE.

DE VERONE. Le Tome des Œuvres du Cardinal NORIS, que l'on ajoûte aux trois déja promis aux Souscripteurs, sera si ample, & contiendra des Piéces si importantes, qu'il y a lieu d'espérer que le Public agréera cette augmentation de Volumes. Celui-ci renfermera premiérement l'*Histoire du Donatisme*; où le Lecteur trouvera distingué par des marques particuliéres ce que les Editeurs ont suppléé à l'Original, que l'Auteur avoit laissé imparfait: 2^{mt}. l'*Histoire de Gotthescalk*: 3^{mt}. des Lettres écrites au P. *Pagi*, & à d'autres: 4^{mt}. la Vie du Cardinal Auteur, tirée de ses Lettres: puis une Table générale; & des Dissertations où les Editeurs prennent la défense de l'Auteur, diversement attaqué par des Ecrivains.

DE BOURDEAUX. L'Académie Royale des Belles-Lettres, Sciences & Arts, érigée en cette Ville, propose aux Sçavans deux sujets de Composition pour les deux Prix qu'elle donnera le 25. Août 1732. Un de ces Prix est destiné pour celui qui expliquera avec le plus de probabilité, *s'il y a un Magnétisme dans le Corps, quelle en est la cause & quel-*

les en sont les Loix. Celui qui aura le plus probablement expliqué le *Mouvement de la séve dans les Plantes, & les loix de ce mouvement*, remportera l'autre Prix. Les Dissertations doivent être arrivées avant le mois de Mai. Il est indifférent qu'elles soient écrites en Latin ou en François.

HISTOIRE.

DE NAPLES. On est menacé d'un nouveau Livre du S[r]. GIANNONE, réfugié à Vienne. Ce sera un tissu de ce qu'il croit avoir trouvé de plus outré dans nos Canonistes sur l'autorité du S. Pere. Il justifiera ainsi son *Histoire de Naples* contre l'excellente Critique du P. *San-Felice.*

On a traduit en Italien l'*Histoire du Grand Mogol*, que le P. CATROU, Jésuite, a écrite en François. Voici le titre de la Traduction, *Storia generale del Impera del Mogol dopo la sua fondazione, opera del del P. Francesco Catrou della Compagnia di Gesù, scritta, secondo le memorie del Signor Nicolo Manuzco Veneziano tradotta del Franceze, per Dominico Occhio en Venezia.* Le P. *Catrou* avoit donné à son Ouvrage le titre d'*Histoire Générale*, parce qu'elle commençoit par *Tamerlank*, son Fondateur, & qu'elle finissoit par *Orang-Zeb*, le dernier alors des Empereurs Mogols. Depuis la Mort d'*Orang-Zeb*, le P. *Catrou* a reçû des Mémoires de bonne main sur les Régnes des trois Empereurs, qui ont succédé à celui par qui il a fini son Histoire. Si les Personnes instruites veulent bien lui com-

muniquer leurs lumiéres, il en profitera, & pour corriger ce qu'il pourroit y avoir de défectueux dans les premiéres éditions, & pour ajoûter de nouveaux faits aux trois derniers Régnes, dont il a reçû les Mémoires.

De Milan. Il paroît déja depuis quelque tems une Lettre Anonyme, où l'on attaque vivement l'Edition des *Chroniques* des *Villani*, faite ici en 1729. C'est une Brochure de 43. pages in 4°. *Risposta dell'amico alla Lettra di* * * * *sopra l'edizione*, &c. Les Editeurs de Milan n'ont consulté pour publier la Chronique de Jean *Villani*, que le Manuscrit de M. *Recanati*, qu'ils avoient jugé le meilleur & le plus exact. L'Anonyme cite plusieurs autres Manuscrits de la même Chronique, & en particulier celui de Bernard *Davanzati*, auquel il donne la préférence sur tous les autres. Puis, comparant l'exemplaire de M. *Recanati* avec celui de M. *Davanzati*, il reléve dans le premier des défauts essentiels, qui ne se trouvent point dans celui-ci. Par exemple, le M. S. de M. *Davanzati* contient quelques Chapitres & plusieurs Fragmens, qui manquent au M. S. de M. *Recanati* : la pureté de l'ancien Langage y est beaucoup mieux observée que dans l'autre, où l'on trouve quantité de noms propres défigurés ; des expressions qui n'ont aucune signification, des termes qui ne sont point de l'ancien usage, des mots omis ou ajoûtés, qui altérent le sens du discours, & le rendent assés souvent contraire à la vérité de l'Histoire. Quant à la Chronique de *Matthieu*

& de Philippe *Villani*, le Critique anonyme convient que les Editeurs de Milan, n'ayant aucun Manuscrit de ce deux Historiens, ont eû recours à ceux qu'on conserve dans les Bibliotéques de Florence; mais il auroient pû, dit-il, en faire un meilleur usage, & rendre encore leur Edition plus parfaite. Il nons annonce en finissant, une nouvelle Edition de ces mêmes Chroniques, que préparent les *Tartini & Franchi*, Imprimeurs à Florence, & pour laquelle on se servira des meilleurs Manuscrits, qu'on aura soin de conférer ensemble & d'en marquer les différentes Leçons. Les Editeurs de Milan n'ont pas encore répondu à cette Critique.

PHILOSOPHIE. MATHEMATIQUES.

DE PARIS. M. l'Abbé DE S. PIERRE entretient par un *Abregé* du *Projet de Paix perpetuelle*, qu'il vient de faire imprimer chés *Briasson*, in 8. pages 227. le souvenir du plan qu'il en a tracé en 3. Volumes, qu'il donna en 1716.

DE NAPLES. Le II. & III. Tome de l'Abregé des *Transactions Philosophiques* de la Société Royale de Londres, traduites de l'Anglois en Italien, se distribuent.

DE ROME. M. l'Abbé BRUNETTI a donnè un Traité d'Algébre.

ANTIQUITÉS.

DE LYON. On a découvert ces jours paſ-

sés aux environs de cette Ville, un Bas-relief ovale en marbre blanc, où *Socrate* est représenté en buste. L'ovale, qui est un peu écornée par le haut & par le bas, devoit avoir environ seize pouces de longueur sur dix & demi de largeur. Le buste a douze pouces dans sa hauteur, sur trois du plus grand relief. Il est peu de morceaux d'antiquité, plus recherchés pour la délicatesse du ciseau, & que le tems ait plus épargné. Les Connoisseurs qui l'ont vû, l'ont jugé digne de quelqu'un de ces grands Maîtres de l'ancienne Gréce. Ce Bas-relief est aujourd'hui entre les mains du P. *Silvestre*, Jésuite, qui l'a acheté de ceux qui en ont fait la découverte.

D'AVIGNON. *Lettre écrite de Seville le 25. Mai dernier à M. le Marquis de* CAUMONT, *par M. le Duc de Giovenazzo.*

J'ai reçû avec beaucoup de plaisir, Monsieur, les marques de vôtre souvenir, dans la Lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire. Je serois charmé, en y répondant, de pouvoir pleinement satisfaire la curiosité que le bruit public vous a donnée des découvertes nouvellement faites auprès de Cadix; mais la renommée les a si faussement grossies, qu'en vous en faisant un détail vray & exact, vous les trouverés peu dignes de vôtre attention.

Presqu'au bout Oriental du Canal de S. *Patri*, qui sépare l'Isle d'Alcon du Continent, on a trouvé des masures de quel-

que vieux bâtiment ; il n'y a aucun morceau d'Architecture assés entier, pour qu'on puisse décider, si c'étoit un Temple ou des Maisons.

Dans les masures on a trouvé un buste de métal ordinaire sans tête, ni bras, ni jambes, & assés mal formé ; on a découvert aussi le pied nud d'une petite Statuë, d'un assés beau métal, & qui paroît être l'ouvrage d'un bon Maître ; mais ces deux piéces ne déterminent point. Ce qui nous a donné lieu de raisonner, ce sont certaines bandes d'un fort beau métal, émaillées d'argent, & parfaitement bien travaillées, qui représentent des pampres & des raisins, & dont les côtés sont garnis de franges très-artistement faites. Leur largeur est de trois quarts de pied de Roi, & elles sont assés longues. Cela ressemble aux ornemens, dont on décoroit les Victimes destinées aux Sacrifices de Bacchus, à moins qu'elles n'imitent des ornemens du Sacrificateur. Les Gens du Païs prétendent qu'à l'endroit susdit, il y avoit un Temple d'Hercule ; mais c'est une tradition qui n'a aucun fondement, & qui n'est même appuyée d'aucune apparence. Les Médailles qu'on a trouvées, sont Puniques, & Romaines : aux premiéres on ne distingue rien ; parmi les secondes, celles qui regardent le haut Empire, sont fort communes, il y en a aussi du bas Empire ; les unes & les autres fort défigurées ; mais entre ces Médailles, le buste, les bandes & les masures, on ne trou-

ve aucun rapport : de ſorte que de pareilles découvertes ne fourniſſent rien pour la Chronologie, ni pour l'Hiſtoire. Quoi que cela, M. ne vous ait pas rendu plus inſtruit, je ſuis en mon particulier très-aiſe de cette découverte, puiſqu'elle m'a renouvellé dans vôtre ſouvenir, &c.

TABLE

DES AUTEURS.

ACadémie Royale des Belles-Lettres, &c. de Bourdeaux. 1839.

M. Aſſemanni. 1838

Michel Baïus. 1773

M. de la Blêterie. 1767

Olivier du Boulé. 1758. *& ſuiv.*

M. l'*Abbé* Brunetti. 1842

Le P. Catrou. * 1840

Le P. de Charlevoix. * 1675. 1805

Le P. J. B. du Cheſne. * 1773

Le Pape Clement XI. 1663

M. Giannone. 1840

M. *Le Duc de* Giovenazzo. 1843

Le P. *Joſeph* Hartzeim. * 1837. *& ſuiv.*

M. Engelbert Kæmpfer. 1715

M. Ant. Laiſné. 1743

Le P. Dom *Edmond* Martene. 1695. 1704

M. *François* Maſclef. 1753

M. Meyer. 1837

M. *Jean-Jacques* Moser. 1837
M. *Le Cardinal* Noris. 1839
Le P. le Pers. * 1675. 1805
M. *Ignace* Rodérique. 1695. 1704. 1838
M. *L'Abbé* de Saint-Pierre. 1841
M. Jean-Gaspar Scheuchzer. 1715
La Société Royale de Londres. 1842

TABLE
DES MATIERES.

A

Avanturiers. Leurs guerres contre les Espagnols & les Anglois, leurs victoires, leurs conquêtes. 1819. *& suiv.*

C

Clement XI. Ses Œuvres, caractére de ses Discours Consistoriaux, 1664. de ses Homélies. 1665. Eloge de ce grand Pape, 1668. *& suiv.*

Christophe Colomb. Son arrivée à la Jamaïque, ses nouvelles découvertes, ses traverses, sa mort. 1679. *& suiv.*

G

Grammaire Hébraïque par M. *Masclef.* L'origine & le progrès de la dispute, qui s'éleva entre les Sçavans du siécle passé, *Octobre* 1731.

au sujet de l'antiquité des points voïelles du Texte Hébreu. 1754. à 1762. Systéme de M. *Masclef* pour lire le Texre Hébreu, independamment de la ponctuation des Massoréthes. 1763. *& suiv.*

I

Jansénius. Sa naissance, ses études, ses premiers emplois, ses liaisons avec du *Verger de Hauranne.* 1775. à 1777. Mauvais succès de son voyage d'Espagne, il passe à son retour par Paris, conférence qu'il y tient avec les Chefs & les Confidens de la Cabale. 1781. 1782. Il écrit contre la France, il obtient l'Evêché d'Ypres, il achéve son Augustin, idée de cet Ouvrage. 1784. 1785. Sa morr, son caractére. 1786. à 1789. Publication de son Augustin, troubles qu'il excite dans l'Université de Louvain, il est examiné à Rome & condamné solemnellement. 1790. à 1793. Les ruses & les artifices des Partisans de *Jansénius* pour éluder ce Jugement. 1793. à 1805

Japon. Etablissement du Commerce des Hollandois dans cet Empire, ses progrès, ses changemens. 1734. à 1742

Inscriptions Sépulcrales découvertes à Lyon. 1743. *& suiv.*

Isle Espagnole. On y établit des Departemens, en quoi consistoient ils? 1676. 1677. Etablissemens qui furent faits hors de l'Isle Espagnole. 1684. *& suiv:* Création de deux Evêchés dans cette Isle. 1687.

Révolte d'un Cacique, ses suites, 1690. 1691

M

Malmedy, Abbaye. V. *Stavelo.*

N

Nangazaqui. Sa situation, sa latitude. 1716. Description de cette Ville. 1717. Ses Edifices les plus considérables. 1718. Son Gouvernement. 1723. Sa Police. 1724. & *suiv.* Ses Temples, ses Prêtres, ses Fêtes, ses Processions, ses Spectacles. 1728. à 1732

S

Saint Christophe. Conquête de cette Isle par les François & les Anglois. 1810

Stavelo, Abbaye. Preuves que le P. *Martene* donne de l'Episcopat de ses premiers Abbés, 1700. de sa supériorité sur le Monastére de *Malmedy*. 1701. 1702. Réfutation des preuves apportées par le P. *Martene*. 1706. à 1714

T

La Tortuë, Isle. Les François, les Espagnols & les Anglois s'en rendent successivement les Maîtres. Les François la reprennent & la conservent. 1812. à 1819

X

Xaragua. Action inhumaine des Espagnols contre les Habitans de cette Province. 1678

Octobre 1731.

TABLE

DES ARTICLES.

Article XCIX. CLementis XI....... Opera, &c. *Recüeil de tous les Ouvrages du Pape Clément XI, &c.* p. 1663

Art. C. *Histoire de l'Isle Espagnole*, &c. p. 1675

Art. CI. Imperialis Stabulensis Monasterii Jura, &c. *Les Droits de Stavelo, Monastére Imperial*, &c. p. 1695

Art. CII. Ignatii Roderique, de Abbatibus Monasteriorum Malmundariensis & Stabulensis Disceptato tertia, &c. *Troisiéme Dissertation de M. Ign. Rodérique, sur les Abbés de Malmedy & de Stavelo*, &c. p. 1704

Art. CIII. Histoire du Japon, &c. p. 1715

Art. CIV. *Inscriptions Sépulcrales.* p. 1743

Art. CV. Fr. Masclef..... Grammatica Hebraïca, &c *Grammaire Hébraïque, par M. Masclef*, &c. p. 1753

Art. CVI. *Histoire du Baïanisme*, &c. p. 1773

Art. CVII. *Histoire de l'Isle Espagnole*, &c. p. 1805

Art. CVIII. *Nouvelles Littéraires.* p. 1837

D'ITALIE. *De Rome.* pp. 1838. 1842

Octobre 1731.

De Naples. pp. 1840. 1842
De Verone. p. 1839
De Milan. p. 1841

D'ALLEMAGNE. *De Cologne.* p. 1837

DE FRANCE. *De Paris.* p. 1842
De Lyon. *Ibid.*
De Bourdeaux. p. 1839

D'AVIGNON. p. 1843

F I N.

Octobre 1731.

De l'Imprimerie de CLAUDE PERROT.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Novembre 1731.

MEMOIRES POUR L'HISTOIRE

Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'imprimer l'an 1701. à Trevoux, & dédiés à ſon Alteſſe Séréniſſime, Monſeigneur le DUC DU MAINE.

Novembre 1731.

Se vendent

A LYON, chés CLAUDE PLAIGNARD, ruë Merciere, au Grand Hercule.

A PARIS, chés BARTHELEMI ALIX, ruë S. Jacques, proche la Fontaine S Severin, au Griffon:

MDCCXXXI.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE.

CES MEMOIRES SONT COMMENCÉS au mois de Janvier 1701. & se vendent 15. s. le mois, en blanc; & brochés, 16. s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12 v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	12. v.
——	1718.	12. v.
——	1719.	12. v.
——	1720.	5. v.
——	1721.	12. v.
——	1722.	12. v.
——	1723.	12. v.
——	1724.	12. v.
——	1725.	12. v.
——	1726.	13. v.
——	1727.	12. v.
——	1728.	12. v.
——	1729.	12. v.
——	1730.	12. v.
——	1731.	11. v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Novembre 1731.

ARTICLE CIX.

Histoire naturelle, Civile & Ecclésiastique de l'Empire du Japon, composée en Allemand par Engelbert Kæmpfer, *Docteur en Médecine à Lemgo, & traduite en François sur la Version Angloise de Jean Gaspar* Scheuchzer, *Membre de la Société Royale, & du Collége des Médecins à Londres. Ouvrage enrichi de quantité de Figures dessinées d'après le naturel par l'Auteur même. A la Haye chés Pierre* Gosse *&* J. Neaulme 1729. 2. *Vol. in folio. T.* 1. *pp.*

217. avec les préliminaires de 52. pages. T. 2. pp. 313. sans les Planches détachées.

Voyés les Articles LXXXII. au mois d'Août, XCII. au mois de Septembre, & CIII. au mois d'Octobre 1731.

LE 5e. & dernier Livre de cette Histoire commence par une Instruction fort détaillée touchant les préparatifs du Voyage, que le Directeur du Commerce des Hollandois est obligé de faire tous les ans à *Jedo*. L'Auteur ne laisse rien ignorer sur cela à ceux qui auront à voyager dans ces Isles. C'est la matiére du 1er. Chapitre. Le 2d. traite des grands chemins, de la division & de l'étenduë des lieües du Japon, de la maniére dont on passe les montagnes & les riviéres, des ponts & de la navigation qui se fait le long des Côtes. Il y a sur tous ces Articles des choses assés curieuses, & l'on voit en général qu'il n'est point de Païs au Monde, où l'on voyage plus agréablement, ni plus commodément. Tous les che-

mins ſont plantés, & la plûpart très-larges. Les *lieües*, ou les *milles* du Japon, (car ces deux mots ſont ici parfaitement ſynonimes) ne ſont pas les mêmes partout. Il y en a d'une heure de chemin; & il y en a de trois quarts d'heure. Les lieües de mer n'ont nulle part rien de fixe près de terre; elles ſe meſurent ſur les Côtes mêmes ſuivant le Païs. En pleine mer il en faut deux & demie pour faire un mille d'Allemagne. Cependant toutes les grandes routes ſont diviſées en diſtance de mille pas Géométriques, qu'on commence à compter du grand pont de *Jedo*, & dont les diviſions ſont marquées par deux petites hauteurs couvertes d'arbres, placées de chaque côté & numérotées, de ſorte *qu'à toute heure un Voyageur peut ſçavoir de combien de mille Japonnois il eſt éloigné de Jedo*. Ici l'Auteur, comme on le peut aiſément remarquer, oublie que tous les milles Japonnois ne ſont pas de mille pas Géométriques, puiſqu'ils ne ſont pas tous égaux. Outre cela on trouve à l'extrémité de chaque Province, ou con-

trée, ou diſtrict, & même à l'entrée des chemins de traverſe, un pilier de bois placé dans le grand chemin, ſur lequel ſont écrits les noms des Provinces qui y aboutiſſent, avec les noms de ceux à qui elles appartiennent. Ainſi il eſt comme impoſſible de s'égarer dans ce Païs-là.

Dans le 3e. Chapitre l'Auteur décrit les différentes eſpéces de Bâtimens qui ſervent à voyager ſur l'eau, & il fait obſerver que de la maniére dont il eſt ordonné que les plus grands Vaiſſeaux ſoient conſtruits, il n'eſt pas poſſible qu'ils ſe ſoûtiennent en pleine mer. Le motif de cet ordre, ajoûte-t'il, eſt d'empêcher que les Sujets de l'Empire n'aillent commercer ailleurs. On trouve encore dans ce même Chapitre une nouvelle deſcription plus détaillée des maiſons des Particuliers : elle eſt ſuivie de celle des Châteaux des Princes & des Seigneurs, des maiſons des Payſans, des Places publiques, des *Mias* & des *Tiras*, c'eſt-à-dire, des Temples de l'ancienne & de la nouvelle Religion.

Le 4e. eſt deſtiné à nous inſtruire de ce qui regarde la Poſte & les Hôtelleries, qui ne ſont ni moins propres, ni moins bien meublées que les plus belles maiſons particuliéres; & où l'on trouve tout ce qui peut contribuer au délaſſement & au beſoin des Voyageurs, preſque toutes ayant des bains, des étuves & un jardin. Ce qui regarde ce dernier article, mérite d'être lû. Outre les Hôtelleries, qui ſont partout en grand nombre, on rencontre preſque à chaque pas ſur toutes les routes, de petits Cabarets, des *Rotiſſeries*, & des Cabannes à Thé, où l'on peut ſe rafraîchir.

Dans le 5e. Chapitre, l'Auteur s'étend beaucoup ſur le grand nombre de Gens, qui fréquentent les grands chemins. Il y décrit fort au long la marche d'un grand Seigneur, dont il aſſûre que le cortége ne monte pas à moins qu'à 20000. hommes. Les Pélerins, les Moines, les Mandians, les Colporteurs & les petits Merciers contribuent quelquefois au divertiſſement des Voyageurs, & ſouvent les importunent beaucoup.

L'Auteur vient enfin dans le 6^e^. Chapitre au voyage des Hollandois à *Jedo*. Il marque le tems du départ, qui est le milieu de Février; tout le cérémonial qui s'observe avant qu'ils se mettent en route, le chemin qu'ils font par jour, la reception qu'on leur fait partout, & qui est beaucoup plus gracieuse dans le *Ximo*, que dans la grande Isle *Nipou*; les commodités qu'on leur procure sur mer & sur terre; la maniére dont il sont traités dans les Hôtelleries, & la dépense qu'ils y font. Il ne craint point d'avoüer que des Prisonniers d'Etat ne seroient point menés avec plus de précaution. On ne laisse pas de leur rendre quelques honneurs; mais c'est moins à leurs personnes qu'on les rend, qu'au privilége qu'ils ont d'aller voir l'Empereur. Sur la fin de ce Chapitre, il est parlé des jours heureux & malheureux pour les voyages, & de ce qui a donné lieu à cette superstition. Le suivant commence une espéce de Journal du voyage. Le train du Directeur de la Compagnie Hollandoise y est décrit, & tout ce qui

des Sciences & des beaux Arts. 1851
fut obſervé de curieux par nôtre Voyageur, depuis *Nangazaqui* juſqu'à *Kokura.* Il parle ſurtout de quelques bains chauds, de la porcelaine du Japon, qui ſe fait dans la ſeule Province de *Figen*, & ſur laquelle il n'entre dans aucun détail inſtructif. Le 8e. Chapitre contient le voyage de *Kokura* à *Ozaca.* On y trouve des deſcriptions aſſés curieuſes des Bayes, des Ports & des Villes. Il y a ſurtout une Jettée ou Digue fameuſe, qui ferme le Port de *Fiogo*, & qui eſt bien moins, diſent les Japonnois, dûë à l'Empereur *Fexi* ou *Fegue*, qui y a dépenſé des ſommes immenſes, qu'au courage d'un zéle Citoyen; car les travaux ayant été pluſieurs fois ruinés par des tempêtes ou par les vagues de la mer, ce Héros, (quelques-uns en mettent trente) ſe fit enterrer tout vif ſous les fondemens, & ayant par ce généreux ſacrifice de ſa vie appaiſé les Dieux de la mer, l'ouvrage fut achevé ſans aucune difficulté.

Le 9e. Chapitre comprend la deſcription d'*Ozaca*, & celle de *Miaco*,

Ozaca eſt une grande Ville d'un aſpect agréable, & ſituée commodément pour le Commerce de terre & de mer, qui y eſt très-conſiderable. Ses maiſons ont quelque choſe d'aſſés ſingulier dans leur ſtructure; ſes ponts ſont magnifiques, tous ont une baluſtrade ornée de boules de cuivre: on en compte juſqu'à dix, & quelques-uns ſont fort longs. Les Japonnois diſent que cette Ville peut mettre ſur pié une armée de 80000. hommes de ſes ſeuls Habitans. M. *Kæmpfer* croit qu'il en faut rabattre, il convient néanmoins qu'elle eſt extrémement peuplée; il ajoûte que tout y eſt à bon marché; qu'on appelle *Ozaca* le Théatre univerſel des plaiſirs, que le Peuple y aime ſurtout les Spectacles, & qu'on y en voit chaque jour de toutes les ſortes. Le Château bâti par *Tayco-Sama*, ne le céde en étenduë, en magnificence, & en force, qu'à celui de *Fingo*. On y voit une tour fort élevée, dont le toit le plus haut eſt couvert de deux poiſſons monſtrueux, qui au lieu décailles, ont des *Ubangs* d'or parfaitement polis.

Miaco ou *Kio*, ſignifie en Japonnois, Ville, & elle eſt ainſi nommée par excellence, parcequ'elle eſt la demeure du *Dairy*. L'Auteur en dit ici peu de choſes, remettant à en parler plus amplement à ſon retour de *Jedo*. Dans le dernier recenſement qui s'étoit fait de ſes Habitans, lorſqu'il y paſſa la premiére fois, on y avoit trouvé 52169. Religieux ou Miniſtres des Dieux, & 477557. Laïcs, ſans comprendre un très-grand nombre d'Etrangers, qui s'y rendent de toutes les parties de l'Empire, ni la Cour du *Dairy*. Cette Cour occupe tout un quartier au nord de la Ville, ſéparé du reſte par des murs & des foſſés, & qui conſiſte en 12. ou 13. ruës. *Miaco* a auſſi un Château fortifié & bâti de pierres de taille; c'eſt là que demeure le *Cubosama*, quand il vient viſiter le Dairy, & il y laiſſe en tout tems une bonne garniſon. Cette Capitale eſt le grand Magazin de toutes les Manufactures du Japon, & de toutes ſortes de Marchandiſes. C'eſt la principale Ville du Commerce, & à peine y voit-on une maiſon, où il n'y ait

quelque choſe à vendre ou à acheter. C'eſt auſſi là que l'on rafine le cuivre, que l'on bat monnoye, que l'on imprime, & qu'on fait au métier les plus riches étoffes d'or & d'argent. Les meilleures teintures, les ciſelures les plus achevées, les inſtrumens de muſique, les cabinets verniſſés, toutes ſortes d'ouvrages en or & quelqu'autre métal que ce ſoit, les lames des ſabres, toutes ſortes d'armes, de bijoux, de parures, d'habits; tout cela s'y trouve de la meilleure eſpéce, & l'on n'y porte rien des Païs étrangers qu'on n'y ſçache imiter parfaitement.

Dans le 10. Chapitre l'Auteur raconte ce qu'il a vû depuis cette grande Ville juſqu'à *Sommamatz*, qui eſt à moitié chemin de Miaco à *Jedo*. La premiére journée ne fut que de 3. lieuës, au bout deſquelles eſt un Lac, qui ſe forma, dit-on, dans une nuit, & qui eſt extrémement poiſſonneux. Il eſt aſſés étroit, mais ſa longueur eſt d'environ 60. lieuës. Près de ce Lac eſt une montagne réputée S^te^. où l'on compte encore environ 3000. Monaſtéres, & qui eſt un des lieux les plus

délicieux du Japon. Pour arriver dans un Port nommé *Mia*, les Hollandois furent obligés de quitter leurs barques, & d'entrer dans de petits bateaux que deux hommes tiroient, ou plûtôt levoient avec des perches de Bamboux, & qui couloient ainsi avec beaucoup de rapidité sur la vase molle. Entre *Sommamatz* & *Jedo*, ce qu'on trouve de plus considerable, est la Ville de *Suraga* ou *Surunga*, Capitale d'une Province d'un même nom. On y bat monnoye aussi bien qu'à *Miaco* & à *Jedo*. Elle a un Château bien fortifié, où il y avoit une tour superbe, qui quelques années auparavant avoit été réduite en cendres par un accident assés singulier. On assûra du moins aux Hollandois que la fiente de Pigeon, qui remplissoit tout le dernier étage, ayant pris feu par la chaleur des Pigeons, qui couvoient leurs œufs, on ne s'en étoit apperçû que quand il n'avoit plus été possible d'y remédier. On leur ajoûta que ces accidens n'étoient point rares, & que pour les prévenir, on ferme les galetas des maisons, &

le haut des tours, pour empêcher les Pigeons d'y nicher. L'Auteur parle encore d'un ciment fort renommé, qui se fait dans une petite Ville nommée *Kiomitz*, & dont le principal ingrédient est la resine des sapins, qui croissent sur la montagne voisine. Dans une autre Ville nommée *Odovvara*, on prépare aussi-bien qu'à Miaco, le *Catechu* ou *Catchou* parfumé, autrement *Terra Japonica*; on en fait des pillules ausquelles on donne toutes sortes de figures, & dont les femmes font un grand usage, parcequ'il affermit les dents, & rend l'haleine douce. Ce n'est d'abord qu'un jus épaissi que les Chinois & les Hollandois portent au Japon, où on le prépare en le mêlant avec de l'ambre gris, du camphre de *Borneo*, & quelques autres semblables ingrédiens.

Enfin, avant que d'arriver à *Jedo*, on apperçoit assés près des Côtes de la mer une Isle nommée *Kamakura*, qui paroît toute platte, couverte de bois & d'une lieuë au plus de circuit; elle n'est pas moins escarpée que celle de *Fatsisio*, dont nous avons parlé ail-

leurs, & elle eſt auſſi deſtinée comme cette autre Iſle, à l'exil des Grands. A 2. lieuës de *Jedo* commence un grand Fauxbourg nommé *Sinagavva*, qui n'a guére qu'une ruë entre la mer & une montagne, ſur laquelle on voit pluſieurs Temples. Il eſt partagé en deux parties égales par un petit Corps de garde, & la partie la plus proche de la Ville eſt appellée Fauxbourg de *Jedo*. Le 12ᵉ. Chapitre contient la deſcription de *Jedo*. C'eſt aujourd'hui la plus grande Ville de l'Empire, & le ſéjour de l'Empereur régnant, qui oblige les Princes & les Seigneurs d'y avoir leurs Hôtels, d'y venir tous les ans, & d'y laiſſer leurs familles. Comme elle n'eſt parvenuë que par degrés au point de ſplendeur, où on la voit aujourd'hui, elle n'eſt point bâtie avec cette régularité qu'on remarque à *Miaco*, & dans la plûpart des autres Villes; mais à meſure qu'on y renouvelle les quartiers, ce qui arrive ſouvent à cauſe des incendies & des tremblemens de terre, à quoi elle eſt fort ſujette, on rebâtit plus réguliérement.

Jedo est dans la Province de *Musasi*, sous les 35. degrés 32. min. de latitude Nord, située dans une grande plaine, au fond d'une Baye assés profonde & très-poissonneuse. Du côté de la mer, cette Ville a la figure d'un croissant, & les Japonnois prétendent qu'elle a 7. lieuës de long, cinq de large, & 20. de circuit. Elle n'est point enfermée de murailles, mais environnée de fossés & de canaux, aux deux côtés desquels on a élevé des remparts assés hauts, & plantés d'arbres. Du côté du Château ces remparts sont fermés de bonnes portes, qui peuvent empêcher un coup de main. Une grande Riviére qui vient du Couchant, traverse la Ville, & se divise en deux bras, dont l'un va se jetter dans le Port & l'autre dans un fossé, qui environne le Château, & qui se décharge aussi dans le Port, par cinq embouchures, dont chacune a son nom particulier & un pont. Le *Nipombas*, c'est-à-dire, le pont du Japon dont nous avons parlé ailleurs, est un des cinq.

Le nombre des Habitans de *Jedo*

eſt incroyable, auſſi-bien que celui des Palais, des Monaſtéres, & des Temples. Mais ce que cette Capitale a de plus conſiderable, c'eſt le Château où réſide l'Empereur. Il eſt ſitué preſque au milieu de la Ville, ſa figure eſt irréguliére, tirant ſur le rond, & il a environ cinq lieuës de tour. On trouve d'abord un premier enclos, puis un 2^d^. au centre duquel eſt proprement le Château, où eſt le Palais du Prince, ſur un terrein plus élevé que le reſte, flanqué de deux petits forts, avec de grands Jardins derriére. Ce ſont comme cinq forteresſſes, dont chacune a ſes murs, ſes foſſés & ſes gardes. Les Grands & les Princes ont leurs Hôtels dans les deux premiers. Il y a beaucoup de confuſion dans tout ce que l'Auteur nous dit de ce Château. Auſſi, avouë-t'il ingénûment, qu'il n'a pû en tirer le plan, & que tous ceux qu'il a vûs de la main des Japonnois, ne l'ont point ſatisfait. Il les a néanmoins fait graver, & nous les a donnés tels qu'ils étoient. Le Palais Impérial n'a qu'un étage, & ne laiſſe pas d'être fort ex-

haussé. Il occupe un grand terrein, & a plusieurs longues galeries & de grandes chambres, dont la structure est d'une beauté exquise, mais dans le goût de l'architecture Japonnoise. Les plafonds, les piliers & les solives sont de bois de cédre, de camphre, ou d'un autre arbre nommé *Jeseri*, dont les veines forment naturellement des fleurs ou d'autres figures curieuses. On se contente quelquefois d'y passer une petite couche de vernis, d'autrefois on les en couvre entiérement & on les ciséle. Les bas reliefs sont des oiseaux ou des branches d'arbres proprement dorés. Le plancher est couvert de nattes blanches d'une grande beauté, avec un bord, ou une figure d'or. On ne voit point d'autres meubles dans les appartemens. On assûra à nôtre Voyageur qu'il y avoit un soûterrein, dont le platfond soutenoit un grand reservoîr d'eau, & que l'Empereur s'y retiroit quand il tonnoit. Les Trésors de ce Prince sont dans deux Chambres bien fermées contre les voleurs, & bien précautionnées contre le feu. Les por-

tes en ſont de fer, & les toits de cuivre.

Le 29. de Mai 1691. fut marqué pour le jour, auquel l'Empereur donneroit Audience au Directeur Hollandois. On en voit ici l'apareil, & la marche, avec les Préſens que la Compagnie envoyoit au Monarque Japonnois. Au bout du 1er. Château chacun mit pied à terre: le Directeur & ſa ſuite furent conduits au travers du 2d. au *Fonmatz*, qui eſt la demeure de l'Empereur, où ils entrérent par un pont de pierre fort long; & après avoir paſſé deux doubles baſtions, & deux portes fortifiées, ils arrivérent à la Sale des Gardes, où on les fit attendre une heure. Après qu'ils y eurent été complimentés de la part de S. M. I. on les conduiſit delà dans une autre grande Sale, où on les laiſſa encore une demi-heure. Enfin le Directeur fut introduit ſeul dans la Sale d'Audience; où dès qu'il fut entré, on l'appella à haute voix. Auſſitôt il s'avança en ſe traînant avec les mains & les genoux juſqu'à l'endroit qui lui fut marqué, entre

l'endroit où étoit l'Empereur & les Présens qu'on avoit arrangés vis-à-vis ce Prince. Alors il se dressa sur les genoux, puis se courba jusqu'à frapper la terre de son front, puis il se retira en se traînant encore à reculon & sans avoir proféré une seule parole. C'est là le Cérémonial de toutes les Audiences publiques. Les Princes même de l'Empire n'y sont pas mieux traités.

Au reste, cette Sale d'Audience, qu'on appelle la Sale de cent Nattes, ne ressemble en rien à ce qu'en écrit *Montanus* dans ses Ambassades mémorables des Hollandois au Japon. Le Théatre élevé, les marches par où l'on y monte, les riches tapis qui les couvrent, les magnifiques colonnes entre lesquelles les Princes de l'Empire se prosternent, & autres choses semblables, n'ont, dit *Kæmpfer*, d'autre fondement que l'imagination de cet Ecrivain. L'usage étoit autrefois que quelques jours après cette Audience, on lisoit au Directeur certains Réglemens qu'il promettoit de garder, & qui regardoient le Commer-

ce & la maniére, dont les Hollandois devoient ſe conduire au Japon ; mais depuis pluſieurs années cet uſage s'eſt aboli, & tous les Hollandois, au ſortir de la Sale de cent Nattes, ſont conduits dans l'intérieur du Palais, pour donner à l'Impératrice & aux Dames le plaiſir de voir des Etrangers.

Dans cette deuxiéme Audience l'Empereur & les Dames étoient derriére des jalouſies, d'où ils pouvoient voir ſans être vûs ; mais les Conſeillers d'Etat & les grands Officiers de la Cour étoient à découvert dans un très-bel ordre. Les Hollandois étoient aſſis dans le milieu de la Sale, mais plus bas que les autres, parcequ'ils étoient ſur le plancher nû, au lieu que tous les autres étoient ſur des Nattes plus ou moins élevées, ſuivanr leur rang. Les Hollandois en entrant dans la Chambre, & avant que de s'aſſeoir, ſe proſternérent devant l'Empereur qu'ils ne voyoient point. On peut s'inſtruire de l'Ordonnance de ces deux Audiences dans les planches que l'Auteur en a fait graver. Quand les Hollandois furent aſſis, ils avoient

à leur droite, des jalousies faites de roseaux fendus, très-déliés & très-fins, couvertes par derriére d'une soye claire & transparente, avec des ouvertures pour laisser aux Personnes qu'elles cachent, la liberté de regarder. Il est d'autant plus malaisé à ceux qui sont en dehors, de rien voir dans ces réduits, qu'il n'y entre aucun jour que par les jalousies mêmes. *Kæmpfer* qu'on fit danser, ne laissa pas, en s'approchant de près, de bien remarquer l'Impératrice, qui lui parut une femme de 35. ans, bien faite, ayant le tein brun & de fort beaux yeux noirs.

Après le Cérémonial qui fut court, & quelques Complimens, la Scéne, dit l'Auteur, dégénera en farce. On fit aux Hollandois bien des questions, la plûpart ridicules; telle que fut celle-ci: si les Médecins de l'Europe ne cherchoient point quelque reméde pour rendre les hommes immortels, comme faisoient les Chinois depuis tant de Siécles. On leur fit ensuite ôter leurs capes & leurs manteaux, les remettre, parler Hollandois, puis Japonnois,

ponnois, peindre; chanter, danser, lire en Hollandois. Le seul Directeur fut exempté de donner ainsi la Comédie. Le soir, il lui fallut encore faire les Visites des Conseillers d'Etat. Le lendemain il fit celles des premiers Officiers de la Couronne, & du Gouverneur de *Nangazaqui*, résidant à Jedo. Toutes ces Visites doivent être accompagnées de Présens. L'Audience de congé fut à peu près semblable à la premiére; mais après que le Directeur eut fait les prosternemens accoûtumés, on lui fit la lecture des Ordres de l'Empereur, qui consistent en cinq Articles, & ne regardent guére que le Commerce de Portugal. Les Présens de Sa Majesté suivirent cette Audience. Ils consistoient en 30. Robes très-riches. Les Seigneurs à qui on en avoit fait, en firent aussi de pareils, mais moins magnifiques.

Le 13e. Chapitre est employé tout entier à décrire le retour du Directeur jusqu'à *Nangazaqui*, & ne contient rien qui mérite que nous nous y arrêtions; si ce n'est la description qu'il y fait des Temples, qui sont aux

environs de *Miaco*. Voici ce que l'Auteur nous apprend au ſujet de la Viſite que le Directeur fit de ces Temples. „ C'eſt une coûtume établie depuis long-tems, qu'à nôtre retour „ de la Cour, & le dernier jour de „ nôtre départ de *Miaco*, on nous „ accorde la liberté de voir la ſplendeur & la magnificence de ſes Temples, qui ſont les bâtimens Religieux, „ les plus grands, les plus agréables „ & les plus magnifiques de l'Empire. „ Ils ſont placés avec beaucoup d'art „ ſur le penchant des collines qui entourent cette Capitale. On peut dire même que cette coûtume a acquis par degrés une force de Loi, „ & de la façon dont les choſes vont, „ à peine peut-on dire que nous „ ayons la liberté de les voir : on „ nous y méne & nous les devons voir, „ que nous le voulions ou non „. Au reſte la beauté de ces Temples conſiſte plus dans les dehors, leurs accompagnemens, leur propreté, & un certain tout, qui a de la grandeur & qui ne frappe, que dans leurs richeſſes. C'eſt là plus belle nature du

monde; l'art n'y paroît presque point, du moins il ne cherche point à l'emporter sur celle qu'il ne doit qu'imiter. Il en reçoit tout son agrément & tout son prix. L'Auteur avoüe dans un autre endroit de ses Mémoires, que les Edifices du Japon, & même leurs plus beaux Temples, n'approchent point de la magnificence, de la grandeur, & de la noblesse des Eglises & des Palais de l'Europe.

Dans le 14^e^. Chapitre il est question du second Voyage de l'Auteur à *Jedo*, à la suite d'un nouveau Directeur du Commerce des Hollandois. Il a eû soin d'y éviter les redites, mais il ne nous y apprend rien d'intéressant. On y pourra néanmoins lire avec quelque plaisir la description d'un fort méchant dîner, qui fut donné aux Hollandois avant leur Audience particuliére. Il se passa aussi des choses assés curieuses dans cette même Audience. Le retour de *Jedo* à *Nangazaqui* remplit le 19^e^. & dernier Chapitre. On verra plusieurs particularités nouvelles touchant les Temples de *Miaco*, & la description de

quelques-uns de ceux de *Nangazaqui*. On trouve à la fin de ce 5. Livre deux *Appendices* ou Supplémens, qui nous ont parû dignes de l'attention du Public, & dont nous rendrons compte dans un autre Extrait.

ARTICLE CX.

Dictionnaire de la Langue Françoise, ancienne & moderne, de Pierre Richelet; *augmenté de plusieurs Additions d'Histoire, de Grammaire, de Critique, de Jurisprudence, & d'un nouvel Abrégé de la Vie des Auteurs cités dans tout l'Ouvrage. 3. voll. in folio. A Lyon chés Marcellin* Duplain *& les Fréres* Bruyset, *ruë Merciére*, & *à Paris chés Jacques* Estienne, *ruë S. Jacques.* 1728.

ON voit à la tête du nouveau Dictionnaire de *Richelet* un Avis au Lecteur, dans lequel on apprend les diverses avantures de cet Ouvrage. „ Sa destinée, dit-on, fut „ malheureuse dans son commencement. . . . . Il a eû bien de la peine

„ à s'introduire en France, & il n'y „ est entré qu'à la faveur du déguisement. A peine commençoit-on de „ le tolerer, qu'il fut proscrit & con- „ damné au Pilon „.

Certes, il n'est pas étonnant qu'un Livre farci de traits impies & satyriques, dont la licence se portoit jusques sur des personnes du premier rang, ait été traité avec ignominie, & condamné à rentrer dans les ténébres, d'où il n'auroit jamais dû sortir. Mais enfin, reprend l'Editeur, „ lorsquon n'y pensoit presque plus, „ il revit le jour à Lyon & à Roüen, „ sous l'autorité de deux Priviléges, „ qui assurent son état „.

Si l'on croit sur ce nouveau *Richelet*, certain Critique un peu chagrin de la patience qu'il a euë de parcourir ces trois immenses Volumes, & qui nous a adressé une partie de ses Remarques, la destinée des premiéres Editions seroit dûë à celle-ci. Il y a, dit-il, dans ce Dictionnaire, des fautes qui ne viennent que de l'ignorance ou de la négligence des Imprimeurs, & qu'on appelle *fautes*

d'impreſſion. On auroit dû en faire un *Errata* à la fin de chaque Volume; mais elles ſont en ſi grand nombre, que l'*Errata* auroit groſſi de pluſieurs feüilles chaque Volume, & par là même décrédité l'Ouvrage dès ſa naiſſance. Les fautes que je reléve dans ces Remarques, ajoûte-t'il, ſont d'un autre genre, & ne peuvent s'attribuer qu'à l'Editeur même.

On s'eſt ſervi pour cette nouvelle Edition d'un Exemplaire du Dictionnaire de *Richelet* imprimé à Roüen en 1719. Edition qu'on ſçait être auſſi mauvaiſe que celle qui parut en 1709, & dont un grand nombre d'Exemplaires furent condamnés au Pilon par Ordre de la Cour. On en a imprimé juſques aux fautes, & aux endroits qui avoient le plus beſoin de correction, ou d'être abſolument retranchés; en ſorte qu'on trouve dans la nouvelle Edition de Lyon les mêmes défauts que dans celle de Roüen. Les Imprimeurs ont encore fait de nouvelles fautes : cette Edition ſera donc la plus imparfaite & la plus défectueuſe.

Novembre 1731.

Le nouvel Editeur, au jugement de nôtre Critique, marchant ſur les traces de ceux qui l'ont précedé dans un ſemblable travail, paroît s'être moins appliqué à perfectionner le Dictionnaire de *Richelet*, qu'à en augmenter le nombre des volumes. Voilà, dit-il, un ſecond caractére diſtinctif de la nouvelle Edition. Elle eſt en trois gros volumes *in folio*; les autres n'en ont que deux aſſés minces. Il y avoit cependant plus à retrancher, qu'à ajoûter.

Les Additions faites au Dictionnaire roulent, les unes ſur des termes de *Juriſprudence*, de *Marine*, de *Mathématiques*, d'*Arts*, &c. les autres ſur des points de Littérature ancienne & moderne; d'autres enfin ſur des Remarques & Obſervations de la Langue Françoiſe.

Or en tout cela, dit nôtre Critique, on ne donne rien de nouveau au Public. L'Editeur a tiré des Dictionnaires de Droit, de celui de la Marine par *Aubin*, de celui de Mathématiques par *Ozanam*, & des autres Dictionnaires des Arts, tous les

termes dont il prétend avoir enrichi ce Dictionnaire.

Les points de Littérature ancienne & moderne ne sont, ni curieux, ni intéressans ; & ils sont rapportés avec aussi peu d'exactitude pour les faits que pour les dates. L'Editeur n'a fait que copier ce qu'ont déja dit divers Auteurs, & il n'a pas toûjours choisi les meilleurs ; son inclination particuliére paroît avoir eû plus de part dans le choix, que le goût. Les citations ainsi multipliées rendent la plûpart des Articles trop longs, & la matiére n'intéresse pas assés pour dédomager de l'ennui, qu'elles causent par leur longueur. Voyés les Articles des mots suivans : *Bois abougri*, *Cens*, *Cheval*, *Droit*, *Hommage*, *Philosophie*, *Homme*, *Jeu*, *Indult*, *Intervalle*, *Fief*, &c. On y trouve des additions de 7. de 8. de 10. & même jusques à 17. ou 18. colonnes ; la matiére cependant n'est ni fort curieuse, ni fort intéressante.

Après ces Remarques générales, nôtre Critique entre dans le détail des principaux traits d'Histoire, qui se trouvent alterés, soit dans leurs cir-

constances, soit dans leur véritable date. En voici quelques exemples, qui seuls suffiront pour faire connoître le mérite du nouveau *Richelet.* „ Selon l'Editeur, dit le Critique, *on attribuë l'Origine des Abréviateurs de la Chancellerie Romaine au Pape Jean XXV.* Voila un nouveau Pape, qui a demeuré inconnu jusques à la nouvelle Edition de ce Dictionnaire. . . . *Le 14. de Mai de l'année 1620. Henri IV. fut assassiné.* Il faut lire 1610. . . . . . *Le 12. d'Octobre de l'an 1107. Philippe le Bel fit arrêter par tout son Royaume les Templiers.* L'erreur n'est que de deux Siécles. Voyés l'article du mot *Bruler*, le même fait y est alteré dans toutes ses circonstances. . . . *En 1316. les Anglois gagnérent la bataille de Poitiers.* Au mot *se batre*, le même événement est placé sous l'année 1536. sa date est 1356. . . . *Philipe le Bel fit le 13. Août 1349. un Edit en faveur des Foires de Brie & de Champagne.* Il est à remarquer que Philippe le Bel mourut en 1314. . . . *Marie de Medicis étoit*

„ *petite-fille d'un Empereur, Maximi-*
„ *lien I.; Femme d'un Roi, Henri IV.;*
„ *Mére d'un Roi, Loüis XIV, & des*
„ *Reines d'Angleterre & d'Espagne.* Les
„ faits sont trop récens & trop connus,
„ pour qu'on puisse excuser de pareilles
„ méprises. . . . Au mot PRÉBENDE, *La*
„ *même chose fut ordonnée dans le Con-*
„ *cile de Latran de l'année 1579. sous*
„ *Alexandre III.* C'est sans doute du
„ Concile de Latran en 1179. que
„ l'Editeur a voulu parler. . . . . *La*
„ *Constitution de Pie V. de l'année*
„ 1598. *&c.* lisés 1568. . . . *Philippe*
„ *de Comines a remarqué que Loüis IX.*
„ *quoique fort avare, &c.* Lisés *Loüis*
„ *XI.* . . . . *L'apparition d'un Satyre*
„ *qui présenta des fruits à S. Paul, com-*
„ *me S. Jerôme l'a rapporté dans la Vie*
„ *de ce grand Apôtre, &c.* Voila le
„ premier Hermite, confondu avec
„ l'Apôtre des Nations, &c. „.

Nôtre Critique revient ensuite aux autres défauts, qui rendent encore les Additions de l'Editeur plus ennuyeuses. 1°. Les Noms propres, dit-il, sont tellement défigurés dans les citations, qu'il n'est pas possible

de les reconnoître. Il donne tout de ſuite une Liſte de plus de deux cens Noms, qui ſont en effet entiérement méconnoiſſables : par exemple, M. *l'Evêque de Montauzier*, pour M. *le Duc de Montauzier*; *Locentus*, pour *Loccenius*; *Glacie*, pour *Galatie*; *Chanteſcau*, pour *Chantereau*; *Tilpaut*, pour *Tripaut*; *Légaliers*, pour *d'Aigaliers*; *Marine*, pour *Marigny*; &c.

2°. Qui ne ſera ſurpris, dit le Critique, de trouver dans un Dictionnaire de la Langue Françoiſe, de longs Paſſages d'Auteurs, anciens ou modernes, dans une Langue étrangére? Quoi de plus hors de ſa place, que des Inſcriptions antiques, des tirades de 30. & de 40. Vers Latins dans le Dictionnaire de *Richelet*? Voyés les Articles des mots, *Fortune*, *Taurobole*, &c.

3°. Nôtre Critique ne s'arrête pas en ſi beau chemin; il attaque encore les traductions que l'Editeur donne des Paſſages tirés des Auteurs Latins ou Eſpagnols, &c. Non-ſeulement, dit-il, les mots en ſont défigurés, mais encore le ſens; la Phraſe Fran-

çoiſe ne rend point la Phraſe Latine qu'on a voulu traduire. On n'a qu'à lire les Articles des mots ſuivans, *Paſſion*, *Pirrhoniſme*, *Plume*, *Abſoute*, *Poulie*, &c. Un ſeul exemple, ajoûte-t'il, juſtifiera ma Cenſure. Voici l'Addition de l'Editeur à l'Article du mot *Poulie.* " Les Eſpagnols „ diſent *polea. El carrillo* (dit-il) „ *donde corre la cuerda è* (corrigés *ô*) „ *maroma que ſalie* (corrigés *ſube.*) *al-* „ *gun peſo. A verbo græco, polea ver-* „ *ſor* „. A quoi ſe rapporte ce *dit-il*? Il n'y a point d'Auteur cité. Les Grecs n'ont jamais dit *polea*, mais ΠΟΛΕΩ; & ce verbe grec en ce ſens ne doit pas ſe rendre par le verbe Latin *verſor*, mais par ceux-ci *verſo* ou *verto.*

4°. Le ſtile de l'Editeur, le choix des mots, le tour & la conſtruction de ſes Phraſes, fourniſſent encore ample matiére à la critique. Ce détail nous méneroit trop loin; nous renvoyons aux Articles des mots, *Ecriture*, *Philactére*, *Philoſophie*, *Poëme Epique*, *Evocation*, *Plaider*, &c.

5°. La Répétition, dit le Criti-

que, eſt une figure familiére à l'Editeur. Les mêmes mots reviennent dans des Articles ſéparés, ſous une Ortographe différente ; on voit reparoître de tems en tems les mêmes citations, les mêmes Paſſages, les mêmes Piéces de Vers. Voila un nouveau moyen d'augmenter un Livre à peu de frais : l'Editeur nous en fournit l'exemple dans cette Edition de *Richelet*. Voyés les Articles des mots ſuivans, *Barrette* par deux *rr*, *Barette* par une *r*, *Pied*, *Agravanter*, &c.

Suivons nôtre Critique dans ſes Remarques. Il attaque encore les points de Littérature, que l'Editeur a entrepris d'éclaircir, ou qu'il a critiqué ; il combat ſes déciſions & le ſentiment qu'il a ſuivi. Par exemple, ſur le mot *Baſterne*, l'Editeur reprenant le Pere *Daniel*, qui a dit dans la Vie de *Clovis*, que cette Voiture étoit traînée par des Bœufs pour aller plus doucement : „ je ne trouve point, dit-il, „ que la Baſterne fût traînée par des „ Bœufs ; mais on voit en pluſieurs „ endroits qu'elle étoit portée par des „ Mulets, & quelques fois par des

„ Eſclaves „. Sur quoi on montre à l'Editeur dans Grégoire de Tours, que *Déuterie* Femme de *Théodebert* I, Roi de Metz, avoit fait atteler deux Taureaux à une Baſterne; mais où montrèra-t'il, demande-t'on, que la Baſterne étoit quelques fois portée par des Eſclaves? Il cite ce Paſſage d'Iſidore: *Baſterna, vehiculum itineris, quaſi viæ ſterna, mollibus ſtramentis eſt poſita, à duobus animalibus deportatur.* C'eſt-à-dire, que ſelon lui les Eſclaves ſont des Animaux, & que les Bœufs ne le ſont pas.

Sur le mot *Simonie*, l'Editeur porte ce jugement. „ Quant à la dot des Re„ ligieuſes, c'eſt un point de con„ ſcience, ſur lequel on ne fait point „ aſſés d'attention dans les Monaſté„ res de Filles: cependant la Simo„ nie y paroît évidemment „. L'autorité d'un Grammairien ne fera pas changer d'avis à nos Docteurs.

Dans l'Article du mot *Suſpenſe*, il y a, dit nôtre Critique, bien des choſes contre l'exactitude. On peut les voir dans le Livre même; je ne rapporterai ici que l'endroit, où l'Edi-

teur nous apprend la différence qu'il y a entre l'*Interdit* & la *Suſpenſe.* „ La „ Suſpenſe, dit-il, eſt différente de „ l'Interdit, en ce qu'on ne peut être „ ſuſpens que par ſa propre faute, & „ que l'on ne peut être interdit par la „ faute d'autrui „. Si cette déciſion étoit juſte, l'Interdit ne différeroit de la Suſpenſe que dans les termes; mais il n'y a pas à craindre qu'elle ſoit adoptée par nos Canoniſtes. On peut juger par ces traits, & du goût de l'Editeur, & du caractére de ſa critique. Les bornes d'un Extrait ne nous permettent pas de rapporter un plus grand nombre d'exemples dans ce genre; mais nous indiquons d'après nôtre Critique quelques-uns des principaux Articles, qui ont beſoin de correction. Tels ſont ceux des mots ſuivans, *Abé*, *Abréviateur*, *Azime*, *Election*, *Traduction*, *Titre*, &c.

Le nouvel Editeur fait encore valoir les Remarques & Obſervations ſur la Langue Françoiſe, qu'il a ajoûtées au Dictionnaire de *Richelet*; mais elles ne ſont point de lui: elles appartiennent en partie à l'Académie Fran-

çoiſe, en partie au P. *Bouhours*, à M. *Ménage* ou à M. de *Vaugelas*. Un Faiſeur de Dictionnaire pouvoit en profiter, & y renvoyer le Lecteur; mais faire une addition à *Richelet* de cinq colomnes ſur l'uſage des Prépoſitions *En* & *Dans*, en ne faiſant que copier le P. *Bouhours* & M. *Ménage*; c'eſt prendre plaiſir à aſſommer un Lecteur. Il ſeroit pourtant à ſouhaiter, ajoûte nôtre Critique, que l'Editeur s'en fût toûjours tenu à la qualité de Copiſte : ſes propres Obſervations, qu'il a inſerées en divers endroits, n'auront certainement jamais, dit-il, l'approbation de l'Académie Françoiſe. Il en reléve quelques-unes, particuliérement celles qui ſont ſur les mots *Purification*, *Phraſe*, &c. En général dans tout ce Dictionnaire il y a très peu de définitions, qui ſoient juſtes & claires; & les exemples qu'on apporte pour prouver l'uſage d'un mot, ſont aſſés ſouvent tirés d'Auteurs, dont le témoignage ne décide pas.

Ce que ce Livre peut encore avoir de repréhenſible, c'eſt une certaine

négligence, avec laquelle on copie les Vers de nos meilleurs Poëtes. Les Auteurs eux-mêmes s'y méconnoîtroient souvent : on leur prête des Vers de mesure irréguliére ; quelques fois on les fait parler prose, d'autres fois on vole l'un pour enrichir l'autre : souvent on renverse l'ordre des Vers, ou l'on en omet quelqu'un dans la suite d'une Piéce, ou l'on change un Hémistiche ; en sorte que ni la rime, ni la raison ne se retrouve dans les Vers cités. On pousse même l'inattention, (pour ne pas se servir d'un terme plus fort) jusques à tirer du milieu d'une Piéce un Distique, & à le détacher des Vers qui précédent & qui suivent, afin de donner aux paroles d'un Auteur un sens, qui n'est pas moins faux qu'il est mauvais. Si quelqu'un vouloit prendre la peine de corriger toutes les fautes de cette espéce, qui se trouvent dans la nouvelle Edition de *Richelet*, il auroit de quoi fournir un bon volume in 12.

Enfin cette Censure finit par un avis important. J'ai avancé, dit le

Critique, au commencement de mes Remarques, que le nouvel Editeur n'avoit fait aucun changement dans le Dictionnaire de *Richelet* imprimé à Roüen en 1719: le fait est vrai; mais après l'Edition achevée, les Libraires à l'insçû de l'Editeur & par le conseil d'une Personne éclairée, ont mis une dixaine de Cartons sur autant d'Articles, ou impies, ou contraires aux Décisions de l'Eglise. Il rapporte aussi-tôt ces endroits, tels qu'il les a copiés sur le Livre même, avant qu'on y mît les Cartons; & il indique en même tems un grand nombre d'autres Articles, que l'on auroit dû traiter avec la même sévérité. Voila sans doute un homme bien au fait, de tout ce qui s'est passé dans le cours de cette nouvelle impression. Pour nous, à l'exemple des Libraires, nous supprimons ces Articles au profit de l'Editeur & des Lecteurs.

Nous ne pouvons contester au Critique, que ses Remarques soient bonnes & judicieuses. 1°. Il est certain qu'il se trouve dans ce Dictionnaire plusieurs Articles d'une gran-

deur démesurée, & extrémement ennuyeux. Tels sont en particulier ceux qui ne roulent, que sur une infinité de vieux mots, tirés des diverses Coûtumes des Provinces, en matiére nullement intéressante. Un Dictionnaire ou simple Vocabulaire n'est point fait, pour donner des Leçons de Droit sur chaque terme de Jurisprudence qui se présente; il suffit d'en donner une notion exacte & précise, qui en marque la signification propre. Ce n'est pas qu'on ne puisse quelquefois citer un Jurisconsulte sur un terme de sa Profession, pour s'appuyer de son autorité; mais il suffit de l'indiquer en peu de mots: tout le reste n'est qu'un vain étalage d'Erudition. Il en est de même de tous les autres Arts; les Citations doivent être courtes, & un Auteur de Dictionnaire ne sçauroit être trop concis dans son stile, ni trop avare de ses paroles.

2°. Il est encore vrai qu'il s'est glissé dans cette nouvelle Edition, bien des obscénités, & des traits satyriques très-piquants, qui auroient dû être supprimés. L'Editeur n'attaque pas

ſeulement les Nations Etrangéres, il n'épargne pas même ſa propre Patrie. Nul Etat, nulle Condition, nulle Profeſſion, nul Caractére, (même Sacré) qui ſoit à couvert des traits de ſa cenſure, & qui ne reſſente les effets de ſa mauvaiſe humeur. Les Perſonnes du ſexe n'ont pas été plus ménagées que les autres. Au mot *Accord*, la maniére dont on traite les Dames de Paris, n'eſt ni obligeante, ni édifiante; on les a preſque toutes flétries d'un trait de plume. Les Dames de Lyon ont auſſi quelque part à cette attention; car en parlant des mauvais ménages, on dit qu'on n'en voit que trop d'exemples dans cette grande Ville.

3°. L'Editeur a quelque fois donné un ſens mauvais, mais faux, aux paroles de nos plus Illuſtres Poëtes: il leur a auſſi ſuppoſé aſſés ſouvent certains termes, & en a ſubſtitué d'autres à leur place, pour trouver priſe à ſa critique. Nous n'en citerons que trois exemples bien marqués, par où l'on pourra juger du reſte. Le premier eſt ſur le mot *Colére*. On cite

ainſi deux Vers de *Racine* dans la Tragédie de *Mithridate.*

Et qui dans l'Orient balançant la
fortune ,
Vange de tous les Rois la COLERE
commune.

Puis on ajoûte d'un haut ton, *Pourquoi ne ſe pas ſervir de querelle commune ?* On ne ſçait pas quels extraits de Racine l'Editeur a conſultés, pour y trouver *de tous les Rois la colére commune* ; mais on croit pouvoir aſſurer, qu'il n'y a pas une ſeule Edition de ce célébre Auteur, faite ſuivant les régles, où l'on ne trouve *Vange de tous les Rois la querelle commune*, ce qui fait un très beau ſens. C'eſt donc deshonorer gratuitement *Racine*, que de lui ſuppoſer un terme fort impropre, & de lui faire une querelle, pour avoir employé l'expreſſion qu'il n'employe pas ; & de n'avoir pas uſé de celle, dont pourtant il ſe ſert.

Le ſecond exemple intéreſſe un

Auteur plus moderne. C'eſt celui du Recüeil des *Poëſies diverſes* imprimé chés *Eſtienne*, & dont il s'eſt déja fait un grand nombre d'Editions. Au mot, *Poulet*, pris dans le ſens figuré, pour *Billet galant*, *Billet amoureux*; l'Editeur voulant prouver par un exemple l'uſage de cette expreſſion, cite deux Vers de cet Auteur, comme ſi le mot *Poulet*, qui y eſt employé, devoit être pris dans le ſens figuré. Selon l'Editeur, ce Poëte *a dit galamment* :

> *Je ſçais les cas, j'ai lû Bail & Folet*, (liſés *Tolet*)
>
> *Poulets ne ſont condamnés par l'Egliſe.*

Si la fidélité qu'on doit aux Auteurs, exige que dans les citations on rapporte ſcrupuleuſement leurs propres paroles ; n'eſt-ce pas contre la bonne foi & la probité, de les détourner à un mauvais ſens, qu'elles n'ont point dans leur place, & dans lequel un Auteur ne s'en eſt pas ſervi ?

Puisque nous sommes sur cet Article, nous avertissons d'une autre faute qui s'y trouve. L'Editeur dit, que „ Poulet, dans le sens figuré, n'a guére „ été en usage parmi nous, que depuis 1610. jusques en 1670 „. Mais il auroit dû prendre garde, que dans cette même colomne, il rapporte un endroit du Voyage d'*Audebert* en Italie, dans lequel cette expression est prise au sens figuré; ce qui prouve sans replique qu'elle étoit en usage avant 1610.

Le troisiéme exemple est pris du mot *Elégie*, sur lequel on cite à faux quelques Vers de l'Art Poëtique de *Despreaux.* On lui fait dire,

La plaintive Elégie en long habit de deüil,
Sçait les cheveux épars gémir Sous *un cercüeil.*

Sur quoi l'Editeur ajoûte d'un air mocqueur: „ Quelques Critiques „ peut-être trop délicats ont feint de „ ne pas entendre ces mots, *gémir sous*

" *un cercüeil* ". Ces Critiques délicats pouvoient entendre l'endroit de *Despreaux*, ſans entendre ces mots, *gémir ſous un cercüeil*, qui n'y ſont pas : il y a dans toutes les Editions *gémir ſur un cercüeil*. Or rien n'eſt plus noble, ni plus gratieux que l'Elégie repréſentée ſous l'image d'une Epouſe, qui en long habit de deüil & les cheveux épars penchée *ſur* un cercüeil, gémit & déplore la perte d'un Epoux que la mort lui a ravi. Un Vocabuliſte doit ſur toutes choſes lire exactement ſes Originaux, principalement lorſqu'il veut critiquer, & que c'eſt aux Maîtres de la Langue qu'il s'attache. Donnons à préſent quelques preuves de l'intelligence de l'Editeur dans le Langage.

" *Accordailles ſ. f.* Ce mot n'a " point de ſingulier. Ce ſont les Ar- " ticles de Mariage, accordés & ſi- " gnés par les Gens qui ſe marient, " & par ceux qui y ont intérêt. Les " *accordailles* ſe ſont faites; ſigner " des accordailles ". L'Editeur auroit dû reformer cet Article ſur le Dictionnaire de l'Académie Fran-

 çoiſe,

çoiſe, qui n'appelle point *accordailles* les Articles que l'on ſigne, mais les Cérémonies qui ſe font pour ſigner les Articles ou le Contract d'un Mariage.

„ *Afecté* & *aféte*, dit nôtre Edi„teur, ſont deux mots auſquels „beaucoup des gens ſe trompent, „parceque, y ayant quelque appa„rence que *aféte* vient d'*afecté*, d'au„tant qu'il n'y a point d'aféterie ſans „afectation, on les confond enſem„ble ; & cependant on dit, *une fem„me afétée*, & non pas afectée ; & la „différence eſt ſi grande, que celui„ci a la ſignification paſſive, & l'au„tre l'a active. On dit auſſi un ſtile „*aféte*, & afecté ne vaudroit rien en „ce ſens-là „. Sans nous arrêter au ſtile d'un Vocabuliſte & au tour de ſa phraſe, il ſemble qu'il auroit dû fixer le ſens précis de ces deux mots. S'il eſt vrai qu'il n'y a point d'afféterie ſans affectation, quoiqu'il puiſſe y avoir de l'affectation ſans afféterie, il falloit nous marquer au juſte la différence de l'une à l'autre : il falloit apprendre comment affecté eſt plûtôt

paſſif qu'affété. Il paroît que l'afféterie eſt une ſorte d'affectation outrée, qui marque une envie de plaire plus vive, plus empreſſée, & plus préſomptueuſe que la ſimple affectation.

„ *Parrein*, dit l'Editeur du Dic-„ tionnaire, ſe dit encore du Saint „ dont on porte le nom. S. Jean eſt „ mon *Parrein* „. Il auroit dû citer le Canton où l'on parle ainſi. En France on dit, S. Jean eſt mon Patron. Le mot *Parrein* en ce ſens, eſt un de ceux dont l'Editeur pouvoit dire ce qu'il répéte ſans ceſſe : „ ce mot n'a „ point encore reçû droit de bour-„ geoiſie „.

„ *Pitoyable* ſignifie qui a de la pi-„ tié, & qui eſt digne de pitié .... „ mais il eſt ſingulier que *pitoyable* „ ayant deux ſignifications, *impi-„ toyable* n'en a qu'une : on dit *une „ perſonne impitoyable*, pour dire qui „ n'a point de pitié, mais on ne dit „ pas *impitoyable* d'une perſonne qui „ a de la pitié „. Nous ne voyons rien en tout cela de ſingulier, que la maniére dont le nouveau Vocabuliſte s'exprime. Une perſonne qui a

de la pitié, est selon lui, une personne pitoyable : comment donc peut-il trouver *singulier*, qu'on ne dise pas *impitoyable d'une personne qui a de la pitié*? On dit *impitoyable* d'une personne qui n'a point de pitié ; mais on ne le dit pas d'une personne, *qui n'est pas digne de pitié*. Voila peut-être ce qui a paru singulier à nôtre Editeur.

L'approbation que le Censeur Roïal de Paris a donnée à cette prétenduë nouvelle Edition du Dictionnaire de *Richelet*, telle qu'elle paroît avec les Cartons que les Libraires y ont ajoûtés, n'est point un Eloge outré. On reconnoît, dit-il, que l'Auteur des Additions „ paroît sçavant, non-„ seulement dans les matiéres de „ Droit, ausquelles on dit qu'il a „ donné sa plus grande application, „ mais encore dans les Belles-Let-„ tres „. L'Approbateur souhaiteroit que l'Auteur eût mis „ d'autres re-„ marques, qui paroissent être une „ suite naturelle de son projet ; & „ qu'il en eût ôté quelques - unes „ qui paroissent inutiles. On trouve

„ dans ce Livre une demi-douzaine „ de noms de Lieu, & l'on ne voit „ pas pourquoi ils y ſont : il n'en faut „ point du tout, ou il en faudroit „ bien davantage „. L'Approbateur dit enfin : „ ſi l'on accorde un Privi- „ lége, rien ne me paroît empêcher „ que ce ne ſoit ſous le nom de *Riche-* „ *let*, &c. „.

L'Approbateur de Lyon dit, que les nouvelles Additions ou Remarques, inſerées dans la nouvelle Edition de *Richelet*, „ ne ſatisferont pas „ moins le Public, que celles qui „ ont parû dans les premiéres Edi- „ tions „. On a vû ci-deſſus quel fut cet accüeil, qui aboutit à une condamnation.

Au reſte, en mille endroits l'Editeur affecte de jetter du ridicule, ſur la Perſonne & les Ecrits du feu Pere Bouhours, du quel il ne laiſſe pas de tirer les meilleures Remarques, dont il ait fait uſage dans ſon Dictionnaire. Nous avons déja remarqué en bien des occaſions, que l'Auteur, qui a le plus fourni aux Compilateurs & aux Plagiaires, eſt toûjours celui

dont les uns & les autres témoignent le plus de mépris, dans l'esperance que l'on n'imaginera pas qu'ils ayent puisé dans des sources, qu'ils décrient de toutes leurs forces. L'Editeur n'est pas conforme à son Auteur dans sa maniére de parler du P. BOUHOURS. *Richelet* dans une de ses *plus belles Lettres* page 183. de l'Edition de Lyon 1689. a dit: le P. BOUHOURS est „ l'un des plus polis & „ des plus agréables Auteurs que nous „ ayons. Si l'on en croit de certaines „ Gens, il ne pense pas toûjours juste : Serviteur à ces Messieurs. Le „ cher M. *Patru*, tandis qu'il a été au „ monde, a estimé les Ouvrages du „ P. *Bouhours*; & par pur respect seulement, je ne sçaurois n'être pas de „ son avis „. C'est ce que remarque le sçavant & judicieux Auteur, qui a mis à la tête du Livre dont nous parlons, ce qu'il appelle *Bibliothéque du Richelet*; Addition dont il faut parler séparément.

ARTICLE CXI.

Histoire de l'Isle Espagnole, ou de S^t. Domingue, écrite particuliérement sur des Mémoires Manuscrits du P. Jean-Baptiste le Pers, *Jésuite Missionnaire à S^t. Domingue, & sur les Piéces originales qui se conservent au dépôt de la Marine : par le P. Pierre Fr. Xavier* de Charlevoix, *D. L. C. D. J. 2. vol. in 4° enrichis de Cartes & de Planches. 1^{er} vol. pp. 484. sans l'Epitre Dédicatoire & l'Avertissement. 2^d vol. pp. 506. sans les Sommaires & des Tables très-étenduës à la fin de chaque volume. A Paris chés* Guerin, *ruë S. Jacques*, Guerin, Barrois, & Didot, *Quai des Augustins.*

Voyés les Articles LXXXIX. au mois de Septembre, C. & CVII. au mois d'Octobre. 1731.

LE Successeur de M. de *Cussy* au Gouvernement de S. Domingue, fut M. *Ducasse*. C'est le Héros de la seconde partie de cette Histoire ; & l'Auteur n'omet rien pour en donner

une grande idée. La Colonie, dont le Gouvernement lui étoit confié, avoit besoin d'un homme tel que lui pour réparer ses pertes. Il ne paroissoit presque plus de Flibustiers; il en avoit péri plus de 300. des plus braves avec M. de *Cussy*; & plusieurs étoient passés en divers tems à la Jamaïque, où on les retenoit. Le peu qui en restoit à S. Domingue, continuoit dans une indocilité qu'il falloit tolerer; parceque les Anglois & les Espagnols donnoient de tems en tems des allarmes, qui les rendoient nécessaires. Dès qu'il n'y eût plus rien à craindre de ce côté-là, ils recommencérent leurs courses, & le mal devint contagieux, la jeunesse quittant la culture des terres pour se joindre à ces Corsaires.

M. *Ducasse*, après s'être donné le tems de les bien connoître, crut que pour les engager, il falloit d'abord les occuper selon leur génie; & comme les Anglois se remontrérent sur nos Côtes, il les engagea à porter la guerre dans la Jamaïque. Une premiére expédition qu'on y fit, ne fut

pas heureuſe ; mais le peu de ſuccès qu'elle eut, ne dût être attribué qu'à une ſuite d'accidens imprévûs, dont le plus ſingulier fut un tremblement de terre, qui fit plus de tort à cette Iſle, que tous les Flibuſtiers enſemble ne lui en auroient pû faire. On voit après cela de grands préparatifs des Anglois & des Eſpagnols, contre la Colonie Françoiſe de S. Domingue, & ce qui les rendit inutiles : des propoſitions de M. *Ducaſſe* à la Cour pour rendre cette même Colonie floriſſante, & ce qui empêcha qu'elles ne fuſſent écoutées ; une ſeconde expédition contre la Jamaïque, où le Gouverneur de S^t^. *Domingue* ſe trouva en perſonne avec une Eſcadre des Vaiſſeaux du Roi, qui venoit de prendre la Garde-Côte Angloiſe ; le ſuccès qu'elle eut & la raiſon pourquoi elle n'en eut pas un plus complet ; le récit détaillé de ces événemens nous méneroit trop loin : on les lira avec plaiſir dans l'Ouvrage même. Les Anglois viennent enſuite tenter une deſcente au petit *Goave*, d'où ils ſont repouſſés ; mais ce n'étoit qu'une

bravade, pour montrer qu'on ne leur avoit pas fait grand mal à la Jamaïque. Ils avoient formé de bien plus grands projets, qui ne tardérent pas à éclorre.

On eut bientôt nouvelle qu'ils s'étoient joints aux Espagnols, & que ces deux Puissances alliées avoient fait un grand armement, pour chasser tous les François de l'Isle de S^t. *Domingue*. L'incertitude de l'endroit, où ils avoient dessein de faire leur débarquement, tint long-temps le Gouverneur en échec, & l'obligea de partager ses forces. Il resta à la Côte de l'Ouest plus voisine des Anglois, & envoya de très-bons ordres aux Sieurs de *Graff* & de la *Boulaye*, dont le premier étoit Lieutenant de Roi du Cap François, & l'autre commandoit en la même qualité au Port *de Paix*; mais ces ordres furent mal exécutés. De *Graff*, qui fut attaqué le premier, perdit la tête & abandonna tous ses retranchemens l'un après l'autre, sans qu'on pût sçavoir pourquoi; de sorte que le Cap fut pris & pillé sans résistance.

Les Alliés prirent ensuite par terre le chemin du Port de *Paix*, & leur flotte alla moüiller à S^t. *Loüis* dans un endroit, qui paroissoit impratiquable. Il étoit aisé de lui disputer la descente ; le Major *Bernanos* s'y présenta, & fut abandonné des siens. On pouvoit aussi très-aisément faire périr l'Armée de terre, qui s'étoit séparée en deux. Les ordres avoient été donnés pour cela par le S[r]. de *Niceville*, en l'absence du S[r]. de la *Boulaye*, qui demeuroit fort tranquile dans son habitation ; mais la premiére chose qu'il fit dès qu'il fut entré dans sa Place, fut de rappeller ceux qu'on avoit envoyés pour arrêter les Ennemis aux passages difficiles. Son Fort même se seroit trouvé dégarni de tout ; si les Sieurs de *Niceville* & de *Paty* n'y eussent pourvû.

Un tel Commandant ne pouvoit guére inspirer de confiance à une garnison assiégée : aussi à peine le Siége fut-il formé, qu'elle se révolta & voulut sortir. Le Lieutenant de Roi ne s'y opposa point : c'étoit contre son gré qu'on avoit entrepris de se défen-

dre ; & la Place eût été évacuée d'abord, ſi les Officiers ne s'y fuſſent opposés. Ce ne fut pourtant pas pour long-tems. *Niceville* ayant été tué & la mutinerie s'étant échauffée de nouveau, il fallut conſentir à ce que ſouhaittoient des gens capables de ſe porter aux plus fâcheuſes extrémités. Les Ennemis de leur côté ne s'accordoient pas entre-eux. Les deux Nations confédereées ſe haïſſoient, & ſe mépriſoient mutuellement ; & pour peu qu'on eût voulu tenir dans le Fort du Port de *Paix*, il y a apparence que le Siége eut été levé. Mais la Garniſon Françoiſe ignoroit cette méſintelligence ; & la ſortie fut reſoluë. Pour comble de diſgrace, un malheureux Transfuge alla avertir les Aſſiégeans de la route qu'on devoit tenir. Ceux-ci s'attendoient d'avoir bon marché de gens, qui juſques-là s'étoient ſi mal défendus : ils ſe trompérent. Ils trouvérent le François dans ſa retraitte, une des plus hardies & des plus belles qu'on ait jamais vûës. Auſſi le Commandant avoit-il diſparu d'abord. Le Major *Bernanos*, *de Paty*, le Che-

valier du *Lyon* & *Dantzé* firent des actions de Héros ; mais le premier y fut tué, & *de Paty* blessé & pris ; les autres ne furent pas poursuivis bien loin ; les Alliés se séparérent aussitôt après avoir partagé le butin, & se rembarquérent dans le tems que M. *Ducasse* se préparoit à les recevoir à la Côte Occidentale.

„ Il semble, dit le P. de *Charle-* „ *voix*, que la Colonie Françoise de „ S. Domingue, après une si rude „ secousse, dût être long-tems occu- „ pée à réparer ses pertes, & que c'é- „ toit pour elle faire beaucoup que „ de se tenir sur la défensive ; mais „ dans le fond tant d'efforts redou- „ blés n'avoient guéres abouti qu'à „ brûler des Cases ; & deux Bourga- „ des, dont les maisons ne valoient „ pas mieux : à tuer quelques bes- „ tiaux, & à enlever environ 600. „ Esclaves des deux sexes. La perte „ des François ne montoit pas à 200. „ hommes pris ou tués ; de sorte que „ cette irruption pouvoit être regar- „ dée comme un de ces orages, qui „ crévent avec un grand fracas sur le

» haut des Montagnes, forment des » Torrens, qui ſe précipitant avec » une grande impétuoſité & un grand » bruit, laiſſent les choſes à peu près » comme elles étoient auparavant. » Auſſi voit-on dans la même Lettre, » où M. *Ducaſſe* donne avis à la Cour » de ce qui s'étoit paſſé, ce Gouver- » neur propoſer le Siége de *San-Do-* » *mingo*, avec la conquête de tout ce » que les Eſpagnols poſſédoient même » dans l'Iſle, & ſe tenir aſſûré du ſuc- » cès comme il auroit pû le paroître, » lorſqu'il ramena ſes Troupes victo- » rieuſes & chargées des dépoüilles » de la Jamaïque ».

Le tranſport de la Colonie de S^te^. Croix dans les quartiers du Cap François & du Port de *Paix*; la deſcription de cette Iſle; le Procès fait aux Sieurs de *Graff* & de la *Boulaye*, & une Campagne aſſés peu brillante du Chevalier des *Angiers*; laquelle avoit été concertée avec M. *Ducaſſe*, occupent le reſte du dixiéme Livre. Le ſuivant commence par un projet de Commerce avec les Eſpagnols, envoyé de la Cour à M. *Ducaſſe*, avec des ordres

qu'il n'étoit pas aiſé de concilier avec ce projet. Auſſi n'étoit-ce apparemment que pour endormir les Ennemis, contre leſquels il ſe formoit un orage dans les Ports de France. Il s'y faiſoit un grand armement, qui devoit être ſous les ordres du Baron de *Pointis*, & M. *Ducaſſe* qui crut qu'on n'avoit pas encore déterminé la deſtination de tant de forces, propoſa l'attaque des Gallions, de la Jamaïque, & de *San-Domingo*, & inſiſta beaucoup ſur cette derniére entrepriſe. „ Ces avis „ étoient bons, dit l'Auteur, mais „ ils vinrent un peu tard. D'ailleurs „ ce que propoſoit M. *Ducaſſe*, qui „ penſoit en habile homme & en bon „ Citoyen, étoit le bien de l'Etat ; „ mais il n'auroit pas été celui des „ Particuliers, qui entroient dans cet „ armement, & qui en faiſoient les „ frais. Ces frais étoient conſidéra„ bles. La priſe de *San-Domingo* les „ auroit à peine rembourſés ; & où „ trouveroit-on des Perſonnes, qui „ vouluſſent faire de pareilles avan„ ces, dans l'eſpérance d'un ſimple dé„ dommagement, & dans la ſeule

„ vûë du bien l'Etat ? Il ne convient
„ qu'au Souvérain ou à la Républi-
„ que de faire de ces grandes dépen-
„ ſes, dont le rembourſement n'eſt
„ pas aſſûré, ou ſe fait trop attendre.
„ On étoit aſſés perſuadé à la Cour,
„ qu'il étoit de la derniére conſéquen-
„ ce de ſe rendre Maître de toute l'Iſ-
„ le de S. Domingue ; mais le Roi
„ avoit toute l'Europe ſur les bras. . .
„ & il crût ſagement que n'étant pas
„ en ſituation de conquérir des Pro-
„ vinces dans le nouveau monde, il
„ devoit permettre à ſes Sujets d'en
„ faire découler dans ſon Royaume
„ une partie des richeſſes, dont ſes
„ Ennemis y regorgeoient „.

Ces Réflexions conduiſent l'Auteur à nous faire connoître ceux, qui eurent la principale part dans l'entrepriſe, qu'on méditoit. Ce ſont le Baron de *Pointis*, Général de l'Armée, M. *Ducaſſe*, qui commanda les Troupes auxiliaires de ſon Gouvernement, & M. de *Galliffet*, qui joüe un grand rolle dans tout ce dixiéme Livre. L'arrivée du premier, ſes démêlés avec le ſecond, ſes hauteurs à l'égard

des Avanturiers, les mutineries & les écarts de ceux-ci, & les conditions sous lesquelles ils consentirent de s'embarquer, intéressent le Lecteur par l'incertitude, où de pareils préliminaires le tiennent, de la réüssite d'une si grande entreprise. On voit ensuite ce qui empêcha M. de *Pointis* d'aller au devant des Gallions, & d'attaquer *la Vera-Crux*; & ce qui le détermina à la conquête de *Carthagéne*. L'Etat & la disposition de l'Armée; son arrivée à l'entrée du Lagon de Cartahagéne; la description de cette Ville & de toutes ses défenses, le débarquement & la prise surprenante du Fort de *Boucachique*, qu'on appelloit la Clef des Indes; dès le premier jour du siége, une nouvelle révolte des Flibustiers, l'abandonnement du Fort de S^te^. Croix: la prise de celui de S^t^. *Lazare*: tous ces faits ont des circonstances singuliéres. L'Evénement le plus marqué de cette expédition est l'assaut donné à la Basse-Ville, où M. *Ducasse* arbora le premier le pavillon de France. Après cette conquête qui couta beaucoup aux Victorieux, la

Ville-Haute ne fit plus qu'une foible résistance, & se rendit par capitulation.

L'Auteur, après avoir parlé du butin, qui se fit à Carthagéne, ne dissimule point les désordres qui s'y commirent. Ce qui occupe ensuite la scéne, c'est la conduite peu droite du Général avec Monsieur *Ducasse* & les Avanturiers ; ses variations apparentes au sujet de Carthagéne, qu'il paroît tantôt vouloir garder, & qu'il se résout enfin à abandonner ; la maniére dont il vint à bout de faire embarquer les Avanturiers, avant que de les avoir satisfaits ; & leur désespoir lorsqu'ils virent qu'il les avoit trompés. Les suites de ce désespoir sont en premier lieu, que la plus grande partie d'entr'eux n'écoutant plus aucun Commandement, rentrérent à Carthagéne, en disant que leur part du butin y étoit restée, & d'où ils emportérent effectivement encore de grandes richesses : en 2.d. lieu, qu'à leur retour ils rencontrérent une flotte Angloise & Hollandoise, qui pri-

rent les Navires Flibuſtiers le plus richement chargés, & diſſipérent les autres.

M. *Ducaſſe* de ſon côté avoit regagné ſon Iſle en diligence, dans le deſſein de repaſſer en France pour y demander juſtice au Roy contre M. *de Pointis*; mais en arrivant au petit *Goave*, il changea de ſentiment, & dépêcha en Cour M. *de Galliffet*, lequel obtint de Sa Majeſté tout ce qu'il demandoit. Le Roy fit quelque choſe de plus généreux encore; car ayant ſçû qu'on avoit pillé l'argenterie des Egliſes de Carthagéne, il fit armer un Navire exprès pour l'y rapporter. Enfin, comme la Paix venoit de ſe conclurre en Europe, le Roy eut un très-grand ſoin de retirer des mains des Anglois & des Hollandois les priſonniers François, qui en étoient fort mal-traités. Cependant M. *Dncaſſe* ne fut pas long-tems au petit *Goave*, ſans connoître qu'il avoit ſagement fait de ne s'en pas éloigner. Il fut attaqué la nuit par ces mêmes Anglois, qui avoient pris les Flibuſtiers auprès de Cartha-

géne ; mais quoiqu'il eût été surpris dans son lit, soûtenu du brave *Beauregard*, Lieutenant de Roy, & d'un Capitaine Flibustier nommé *Godefroy*, il obligea les Anglois de se rembarquer avec perte. Les Espagnols faisoient aussi alors fréquemment des descentes sur nos Côtes, & s'y comportoient en vrais Pirates. La Paix de *Risvick* arrêta au moins pour quelque tems toutes ces hostilités.

Mais alors deux grandes affaires occupoient successivement le Ministre, & ceux qui commandoient à *S. Domingue*, d'où M. *Ducasse* fut appellé d'abord en Espagne, puis en France, & nommé Chef d'Escadres. On venoit de supprimer la Ferme du Tabac ; mais on avoit mis cette Marchandise en parti, & l'Habitant de *S. Domingue* n'avoit rien gagné à ce changement : il y avoit même perdu; il s'en plaignit, & ses plaintes occasionnérent de nouveaux Réglemens pour le Commerce. M. *Ducasse* & M. *de Galliffet*, qui par le départ du premier resta Commandant en chef dans la Colonie, firent sur cela &

ſur pluſieurs projets propoſés par la Cour, de fort bons Mémoires, qui eurent une partie de leur effet. La ſeconde affaire intrigua plus long-tems la Cour & les deux Colonies, qui partagent l'Iſle de S[t]. *Domingue*. Ce fut un établiſſement des Ecoſſois dans la Province de Darien à *Bocator*, & dans le Païs de *Sambres*. L'Auteur fait bien ſentir de quelle importance il étoit aux Eſpagnols & aux François, de ne pas ſouffrir de tels voiſins ſi près d'eux, & de la *Jamaïque*. On gagna enfin les Indiens : les Eſpagnols ſe remüérent avec lenteur ; mais ils agirent efficacement, & les Ecoſſois ſe retirérent. Ils retournérent au bout de quelque tems, mais ils ne ſe ſoûtinrent pas mieux que la premiére fois.

L'avénement de Philippe V. à la Couronne d'Eſpagne, qu'on apprit ſur ces entrefaites, releva beaucoup les eſpérances des Habitans de S. *Domingue*. Ils ne doutérent plus que les Anglois ne ſuccombaſſent bien-tôt ſous les forces réünies des Eſpagnols & des François ; mais ils ne tardérent pas

à s'appercevoir qu'ils s'étoient flattés. Nos Flibuſtiers qui avoient peu profité du dédommagement, que le Roy leur avoit aſſigné pour la priſe de Carthagéne, avoient preſque tous déſerté ; pluſieurs même s'étoient retirés à la Jamaïque. Les Eſpagnols non-ſeulement ne firent pas pour nous ce que dans les occaſions nous faiſions pour eux ; mais agiſſoient même ſouvent en ennemis. Ainſi dès que la guerre eût été déclarée entre la France & l'Angleterre, les Côtes de S. *Domingue* ſe trouvérent dans un très-grand danger. Toutefois le Vice-Amiral *Rembou* en fut repouſſé avec perte, & fut enſuite bleſſé à mort dans un combat que lui livra M. *Ducaſſe*, & qui dura 4. jours. Ce nouveau Chef d'Eſcadres y acquit d'autant plus de gloire, qu'il étoit de moitié moins fort que ſon ennemi.

On venoit de lui donner pour Succeſſeur à S. *Domingue*, M. *Auger*, qui avoit depuis peu défendu avec beaucoup de gloire la *Guadaloupe* contre les Anglois. Le caractére de ce nouveau Gouverneur, & celui de M.

Deslandes, qui fut envoyé en même tems à S. Domingue en qualité de Commissaire ordonnateur, faisant les fonctions d'Intendant, font infiniment regretter ces deux grands hommes, que la mort enleva au bout de deux ans. Le premier eut pour Successeur le Comte de *Choiseul Beaupré*, & le second M. *Mithon*, qui a été le premier Intendant de S. *Domingue*. L'établissement des Jésuites dans la partie Septentrionale de l'Isle, les projets que M. d'*Iberville* forma à S. *Domingue*, & que sa mort, qui arriva peu de tems après, fit évanoüir; les efforts inutiles du Comte de *Choiseul* pour rétablir la Flibuste; l'Erection du Gouvernement de la *Tortue* & Côte de S. *Domingue* en Gouvernement général; le retour de quantité de Flibustiers dans la Colonie: tous ces événemens rendent très-interessante la fin de ce Livre. La premiére vûë qu'on avoit euë en rappellant les Flibustiers, étoit de les opposer aux Anglois; mais ceux-ci ayant cessé leurs hostilités, les Flibustiers se firent presque tous habitans: ce qui

fut un avantage bien plus réel pour la Colonie. „ Ainsi finit, dit nôtre Au-
„ teur, cette fameuse Flibuste de S^t.
„ Domingue, à laquelle on peut dire
„ qu'il ne manqua que de la discipli-
„ ne & des Chefs, qui eussent des vûës
„ & fussent capables de les suivre,
„ pour conquérir l'une & l'autre
„ Amérique ; mais qui toute tumul-
„ tuaire qu'elle fut, sans régle, sans
„ projet, sans dépendance & sans su-
„ bordination, a été l'étonnement du
„ monde entier, & a fait des choses
„ que la postérité ne croira point „.

Le plus grand événement du dernier Livre de cette Histoire, est la révolte de la Colonie de S. *Domingue*, qui commença vers la fin de l'année 1722. La Compagnie des Indes en étoit le véritable objet ; mais elle eut plusieurs causes, dont le P. de Charlevoix indique legérement les unes, & expose plus ouvertement les autres. Un ordre du Roi pour diminuer les espéces d'or & d'argent, qui avoient cours dans le Païs, & pour enjoindre de ne les plus recevoir qu'au poids, précédé de l'arrivée de trois Direc-

teurs de la Compagnie ; dont l'un avoit tenu, disoit-on, des discours capables de donner à penser aux Habitans, fut ce qui fit créver la bombe; mais avant que d'entrer dans le récit des mouvemens, qui agitérent la Colonie pendant une année entiére, l'Auteur a soin de faire distinguer les véritables révoltés d'avec ceux, qui n'en eurent que l'apparence.

„ Tout ce qu'il y avoit de Gens en „ place, dit-il, ou qui faisoient quel- „ que figure dans le Païs, ne son- „ geoient à prévenir les desseins vrais „ ou prétendus de la Compagnie des „ Indes, que par les voyes permises à „ des Sujets ; & très-peu d'Habitans „ de quelque considération se sont „ démentis dans la suite de ces senti- „ mens : c'est ce que n'ont eû aucune „ peine à démêler ceux, qui ont exa- „ miné les choses de plus près ; aussi „ lorsqu'on les a vû monter à cheval, „ porter des paroles peu mesurées, „ s'assembler sans ordre, & faire „ plusieurs autres démarches irrégu- „ liéres, pour ne rien dire de plus ; „ non seulement on leur a rendu la

» justice de croire qu'une force
» supérieure, & à laquelle il ne leur
» étoit pas possible de résister, leur
» faisoit faire ce qu'ils détestoient,
» mais encore qu'une résistance qu'ils
» n'auroient pas été en état de soû-
» tenir, n'eût servi qu'à précipiter
» la Colonie avec eux dans les der-
» niers malheurs. Ils ont donc crû
» sagement qu'il étoit d'un zéle bien
» entendu, de se laisser entraîner
» jusqu'à un certain point, pour don-
» ner aux véritables révoltés le tems
» de jetter tout leur feu; & en se con-
» servant quelque crédit sur leur es-
» prit, être toûjours en état de pro-
» fiter des conjonctures, pour arrêter
» l'incendie avant qu'il eût gagné
» plus loin. C'est ainsi que dans les
» altérations, que souffrent de tems
» en tems les Corps les mieux consti-
» tués; le sang le plus pur, les esprits
» les plus subtils, & les parties les
» plus saines paroissent participer au
» dérangement des humeurs. Que si
» alors le Malade, au lieu de céder
» prudemment au mal, qui veut avoir
» son cours, entreprend trop tôt de

„ l'arrêter ; ce qui n'auroit été qu'une
„ fermantation utile pour ſes ſuites,
„ dégénére dans des accidens, qui
„ ruinent le tempéramment & cau-
„ ſent ſouvent la mort. Il y eut donc
„ dans ce que je vais raconter . . . des
„ apparences d'un ſyſtéme de rébel-
„ lion dans des Sujets fidéles, leſ-
„ quels ſervirent à empêcher le pro-
„ grès & les ſuites d'une révolte véri-
„ table, dont les moteurs ne paroiſ-
„ ſoient point & ne méritoient pas
„ d'être connus ; mais qui ne laiſ-
„ ſoient pas de tirer des forces de
„ l'obſcurité, où ils ſçavoient ſe te-
„ nir „.

Ce furent les femmes qui ſe dé-
clarérent d'abord, quelques hommes
déguiſés en femmes ſe mêlérent en-
ſuite parmi elles ; & quoique le Com-
te d'*Arguian*, qui commandoit au Cap
François, où ce déſordre arriva, eût
reprimé leur premiére fureur, il ne put
ſauver la maiſon de Campagne de la
Compagnie, qui fut brûlée pendant la
nuit. Cependant comme le poids des
eſpéces étrangéres étoit ce qui tenoit
le plus au cœur des Habitans, il fut
ſupprimé. Mais des Lettres écrites

de *Leogane*, où étoit le quartier général, au Cap François, rallumérent le feu mal éteint. Toute la plaine du Cap parut en armes : mais la sagesse & la fermeté du Comte d'*Arguian*, de M. *Duclos*, alors Commissaire Ordonnateur, & aujourd'hui Intendant, de *Chatenoye* Lieutenant du Roi, & de *Tilly* Commandant un Vaisseau du Roi qui étoit en rade, le départ du Directeur de la Compagnie, qui demeuroit au Cap, & la bonne conduite de quelques-uns des principaux Habitans, calmérent un peu les esprits. Il y avoit eû aussi quelques mouvemens à *Leogane*, qui parurent s'appaiser d'abord ; mais lorsqu'on y pensoit le moins, le quartier de l'Artibonite se révolta, & en très-peu de tems le feu de la sédition embrasa toute la Côte Occidentale. Un traité que le Marquis de *Sorel*, Gouverneur général, & M. de *Montholon*, Intendant crurent devoir faire avec les révoltés pour éviter de plus grands malheurs, parut d'abord produire l'effet qu'on s'en étoit promis ; mais sur un bruit qui se répandit

qu'il n'avoit été signé que pour gagner du tems, les mutins reprirent les armes, & s'assurérent de la personne du Général, lequel pour les empêcher de se porter aux plus facheuses extrémités, leur promit d'exécuter fidélement le traité.

L'arrivée d'un navire de la Compagnie chargé de Négres, lequel moüilla au Cap François sur la fin de Janvier 1723. occasionna de nouveaux troubles dans ces quartiers là; ce qui n'empêcha point MM. d'*Arguian* & *Duclos* d'entreprendre de lui faire vendre sa cargaison; mais ce ne fut qu'après des difficultés, qui auroient cent fois rebuté tout autres qu'eux. Ce point obtenu, & ces Messieurs ne voyant plus parmi les séditieux que de la Canaille, ils parlérent haut & firent entrevoir qu'ils étoient resolus d'employer la force pour se faire obéir; ce qui leur réüssit de telle sorte, que depuis ce tems-là il n'y eut plus le moindre mouvement dans toute l'étenduë de leur ressort. Le Général & l'Intendant ne furent pas si heureux. Il parut tout à coup des

Ecrits séditieux à *Leogane*, & le Marquis de *Sorel*, qui avoit déja éprouvé de quoi étoient capables les mutins, jugea à propos de se refugier avec M. de *Montholon*, l'Etat Major, & les Troupes, sur un Vaisseau du Roi arrivé depuis peu de France, & sur lequel il passa au petit *Goave*.

Il envoya ensuite au Cap François plusieurs Arrêts rendus par le Conseil Supérieur de *Leogane* avant sa retraite : on en trouve ici le précis avec les reflexions, qu'y fit le Conseil Supérieur du Cap François. Cependant le Conseil de *Leogane* n'avoit pas suivi le Marquis de *Sorel* au petit *Goave*, & fit même plusieurs instances pour engager ce Général à revenir dans la Capitale ; mais il reçût lui-même ordre de l'aller trouver. Une partie obéït, mais le plus grand nombre resta à Leogane, & continua de tenir ses séances. On prévit les suites de ce Schisme ; le Gouverneur Général & l'Intendant envoyérent défendre aux Conseillers restés à *Leogane* de s'assembler. Ils obéïrent, après avoir protesté qu'ils ne le faisoient que pour éviter

la confusion, que la diversité des Arrêts pourroit causer dans les affaires des Particuliers, & que le Roi seul pouvoit supprimer ou transporter les Cours Supérieures. Tout parût tranquille depuis ce tems-là, mais le Général n'étoit pourtant rassûré qu'à demi. Il croyoit avoir découvert les causes secrétes des troubles, dont la Colonie avoit été si fort agitée, & il croyoit qu'il en étoit resté un levain, que peu de chose pouvoit faire fermenter de nouveau.

Peu de tems après sa retraite, il avoit dépêché en Cour M. de *Nolivos*, Major du petit *Goave*, pour l'informer de ce qui s'étoit passé dans la Colonie depuis le commencement de la révolte. Elle en étoit déja instruite : ,, les premiéres nouvelles lui en ,, étoient venuës, dit le P. de Charle- ,, voix, par les Navires de la Com- ,, pagnie qui portoient les Directeurs, ,, qu'on avoit obligé de sortir de l'Isle. ,, On lui avoit fait le mal bien plus ,, grand, & les Habitans beaucoup ,, plus criminels, qu'ils n'étoient en ,, effet. La sagesse de M. de *Nolivos*

„ rectifia les idées, qu'on avoit con-
„ çûës de ce soulevement sur des ra-
„ ports exagerés. Il ne dissimula point
„ l'horreur de l'attentat dans des Par-
„ ticuliers, assés hardis pour s'atrou-
„ per & pour s'armer sans ordre, pour
„ forcer leur Général à leur faire jus-
„ tice contre les Directeurs de la
„ Compagnie, & pour capituler en
„ quelque façon avec lui ; mais il fit
„ aisément comprendre qu'en vou-
„ lant punir un crime, qui n'étoit
„ point douteux, on couroit risque
„ d'épargner les Criminels, qu'il n'é-
„ toit pas aisé de connoître, ou du
„ moins que les premiers & les plus
„ rudes coups tomberoient imman-
„ quablement sur un très-grand nom-
„ bre d'innocens, dont la perte en-
„ traîneroit la ruine de la Colonie.
„ D'autres considérations fortifiérent
„ ces réflexions, & déterminérent en-
„ fin le Conseil de Sa Majesté à
„ prendre le parti de la clémence „.
Dailleurs le Roi venoit de se faire dé-
clarer Majeur, c'étoit un tems de
grace, & pour bien des raisons jamais
amnistie ne fut plus à sa place.

Le Comte de *Champmêlin* fut chargé de la porter à S. Domingue, mais avec des forces capables de se faire respecter, ,, moins, ajoûte l'Auteur, ,, pour intimider les coupables, & ,, pour subjuguer les mutins, qu'on ,, ne croyoit ni disposés à soutenir ,, leur révolte par les armes, ni en ,, pouvoir de le faire ; mais pour la ,, dignité du pardon qu'un Souverain ,, ne doit jamais accorder que les armes à la main ,,. Le Chevalier de la *Rochallar*, nommé pour Successeur de M. *Sorel*, fut associé à M. de *Champmêlin* : tout se passa tranquillement au petit *Goave*, où l'Escadre alla d'abord prendre terre. Il parut encore quelques éteincelles de feu à *Leogane* & dans les quartiers voisins : la bonté de M. de *Champmêlin* pensa même augmenter le mal ; mais le respect qu'on avoit pour sa vertu, & sa prudence, & quelques coups d'autorité qu'il fit à propos, couvrirent ce qu'un si aimable défaut pouvoit avoir de blamable, & sa Commission eut tout le succès que le Roi en pouvoit desirer.

Novembre 1731.

La sédition n'avoit pû pénétrer jusqu'au Port de *Paix*. M. de *Champmêlin*, après avoir donné à M. de *Breda* qui y commandoit, & à ses Officiers les éloges qui leur étoient dûs, déclara aux Habitans que puisqu'ils avoient si bien gardé le premier serment de fidélité qu'ils avoient fait au Roi, il ne leur en feroit point prêter un nouveau, comme il avoit fait partout ailleurs. Le Cap François, où avoit commencé le désordre, fut aussi celui qui se distingua davantage par les marques sincéres, que tous y donnérent de leur respect & de leur zéle pour le service du Roi. ,, Ainsi finit, ,, conclut l'Auteur, sans effusion de ,, sang, cette malheureuse affaire, & ,, l'on peut dire qu'on ne vit jamais ,, mieux, que si les François sont ca- ,, pables de s'oublier quelque fois du ,, respect qu'ils doivent à la Majesté ,, Royale, on trouve, quand on sçait ,, bien manier leurs esprits, de gran- ,, des ressources dans le fond inépui- ,, sable du vrai attachement qu'ils ont ,, pour leur Souverain ,,.

L'Histoire de S. Domingue finit là,

mais l'Auteur y a ajoûté une description très-exacte de l'état présent des deux Colonies, qui partagent cette Isle, & des différens quartiers qu'elles occupent. Le caractére des deux Nations, leurs vertus & leurs défauts y sont mis dans tout leur jour. Les Négres, dont le nombre est plus de cent mille dans la seule Colonie Françoise, n'y sont pas oubliés : on y voit leur misére apparente & leur bonheur réel ; leurs différens génies selon les différens quartiers de l'Afrique d'où ils ont été tirés, leur caractére d'esprit, leurs bonnes & leurs mauvaises qualités, leur Religion & l'effet du Baptéme sur eux, & les précautions qu'il faut prendre avant que de les baptiser.

ARTICLE CXII.

Lettre de M. le Marquis Scipion MAFFEI *au R. P. D. Hippolite* BEVILAQUA.

ENtre les effets surprenans que la Nature nous présente de tems en tems, on en a vû peu de plus étran-

ge que le funeste accident arrivé à Cesene, & dont je vais faire la description, selon qu'on m'a témoigné le souhaiter. Voici en peu de mots comment la chose s'est passée. Madame la Comtesse *Cornelia* BANDI, femme d'une piété reconnuë & de mœurs irréprochables, âgée de 62. ans, s'étant couchée le soir du 14. Mars dernier, fut trouvée le matin morte & réduite en cendres. On vit à terre, proche du lit, une masse informe de cendre véritable, assés menuë; laquelle se dissipoit, lorsqu'on la prenoit dans la main, & qu'on la pressoit un peu, laissant les doigts moüillés d'une eau crasse & püante: assés près du cadavre, étoient restés les piés, & les jambes entiéres & encore chaussées, trois doigts d'une main noircis & enfumés: le visage avec une bonne partie du crâne ne fut pas réduit en cendre, non plus que la cervelle. Le plancher étoit détrempé d'une humeur visqueuse & de mauvaise odeur; les murailles, les meubles, & le lit même, couverts d'une suye humide & cendrée, qui

avoit non-seulement gâté le linge dans les coffres, mais avoit pénétré dans la chambre contiguë, dans les armoires de cette même chambre, & jusques dans la chambre supérieure, où on a remarqué sur le mur, une eau püante & jaunâtre.

Il n'y a pas de doute qu'un effet si extraordinaire ne soit produit par le feu, puisque le propre du feu est de brûler, de noircir, & de réduire en cendre : mais certainement ce n'est pas d'un feu ordinaire ; car il auroit brûlé le lit & la chambre ; & d'ailleurs il ne peut réduire en cendre un corps humain, que dans l'espace de plusieurs heures, avec une grande quantité de bois & d'autres alimens ; encore après tout cela se trouvoit-il anciennement des parties d'os entiéres, & assés considérables.

Le feu doit il s'agit ici, étoit donc sûrement une espéce de feu de tonnerre, nom que nous avons coûtume de donner à tout feu, subitement allumé sans secours humain, qui a une activité extraordinaire, & produit des effets surprenans, en pénétrant dans

des lieux fermés, par le plancher, ou la muraille; allant d'une chambre dans une autre. Mais il est assés inutile de chercher si c'est par la cheminée, ou par les fentes de la fenêtre, qu'est venu le feu, non-seulement parcequ'il passe à travers les murailles, sans laisser d'ouverture, comme on l'a remarqué dans cette occasion; mais encore plus, selon que je l'ai exposé dans ma Lettre à M. *Vallisnieri*, parceque le tonnerre ne vient pas des nuës, mas il se produit dans le lieu, où il se fait voir, & sentir par ses effets. Je trouve mon opinion confirmée par le dernier accident: car je ne crois pas qu'on puisse revoquer en doute, qu'un feu de cette espéce n'ait été produit & allumé dans la chambre, & au tour du corps même, ne pouvant pas avoir été renvoyé par l'air étranger, puisque le tems étoit calme & serein; c'est le sentiment de *Lucrece*, qui dit en parlant du tonnerre, qu'on n'en voit pas dans un tems serein, & qu'il a de la peine à s'élancer, lorsque les nüages sont épais. Que ces sortes de feux se for-

ment dans les endroits mêmes, où ils brûlent, c'est ce que j'ai observé, les années derniéres, par 14. accidens arrivés en très-peu de tems, & dont quelques-uns ont eû des suites très-funestes, comme des Magasins réduits en cendre par le feu, en différentes parties de l'Italie, & dans les Etats de Venise, sur les Côtes maritimes. Quelle raison avons-nous de nous persuader, comme l'ont crû *Descarte*, *Gassendi*, & les autres Philosophes modernes, que ces feux viennent du Ciel? Disons plûtôt qu'ils se forment dans les lieux fermés, l'air y étant chargé de fluides nitreux, & souffrés; ce qui se fait sentir, quand on entre dans ces sortes d'endroits: & ne voyons-nous pas dans les Magasins de poudre, lorsqu'on a été un certain tems sans en prendre soin, l'air changer, pour ainsi dire, de forme, se subtiliser par le nitre & le souffre, s'agiter, & se convertir en feu. C'est ainsi qu'il faut raisonner du feu de Cesene; il s'est formé dans la chambre même, & il étoit de la nature de ceux dont parle *Cecinna* dans

Seneque, & qu'il dit ſe former indépendemment de la terre.

Mais il reſte encor quelques circonſtances difficiles à expliquer : un feu dans un tems tranquille & ſerein, un feu ſans bruit & ſans éclat, un feu qui, au lieu de donner la mort ſans aucune alteration apparente, comme il eſt arrivé tant de fois, réduit en un inſtant en poudre les différens fluides du corps, les muſcles, les os, les entrailles; comment n'exerça-t-il ſa violence que ſur le corps? & non pas ſur les autres choſes qui l'environnoient, ſe contentant de les noircir & de les gâter; comment de deux chandelles qui étoient dans la chambre, trouva-t'on le ſuif fondu & diſſipé, ſans que la méche fût endommagée?

Il eſt aiſé de comprendre par ces particularités, que le feu étoit d'une eſpéce & d'une matiére toute différente des feux ordinaires. Tout au plus ceux-ci ſont formés par l'inflammation des exhalaiſons minerales ſulfurées, & nitreuſes, ce qui ſe fait ſentir par l'odeur que laiſſe le tonner-

re dans les lieux où il pénétre ; telle est encore l'odeur qu'exhale la poudre d'un fusil, lorsqu'on l'a allumée. Ces sortes de feux ne brûlent que par l'altération de l'air en certains tems, & ils éclatent avec un grand bruit. Pour le feu en question, je crois qu'il étoit produit par le corps même, que l'inflammation se formoit dans les humeurs fluides, lesquelles s'exhalant au dehors, l'enveloppoient de toutes parts. Plusieurs ont déja observé qu'il y a des parties sulfurées dans les humeurs du corps humain ; d'où vient que la sueur de certains corps répand une odeur de soufre assés sensible. C'est aussi une chose connuë de tout le monde, qu'il sort quelque fois une lumiére de nos corps & de ceux des animaux, qu'on voit étinceller dans l'obscurité certains corps malsains, que dans les cimétieres & autres lieux semblables on a vû voltiger des flammes. Les Philosophes ont appellé ces sortes de feux, *ignes lambentes*. *Fortunius Licetus* raconte qu'une personne, en se frottant le corps avec la main, ou bien en tirant sa chemise avec

précipitation, faisoit sortir du feu.

Dans nôtre Ville, *Madame Cassandra Buri Rambalda* n'avoit qu'à se frotter avec du linge ou autre chose, pour qu'il sortît de son corps des étincelles, & même des flammes assés considérables. On lit la même chose dans le petit Livre d'Ezechiel *de Castro*, Médecin Hébreu, & qu'il a intitulé, *Feu volant*: mais on a inséré depuis deux ans à Venise, dans un Recüeil d'Opuscules, une Lettre de *Vallisnieri*, dans laquelle, sur le rapport de *Mazzuchelli*, Médecin de Milan, on raconte qu'une femme ayant été éveillée la nuit par les douleurs qu'elle souffroit, vit une flamme sur son lit & sur son corps, qu'en ayant eû peur, elle avoit reveillé son mari, qui la voyant dans cet état, fut saisi de la même frayeur, s'imaginant que le feu avoit pris dans la chambre; que la flamme s'éloignoit, lorsqu'ils la repoussoient avec la main, & quelle se rapprochoit, lorsqu'ils ne faisoient plus les mêmes efforts pour l'écarter; qu'enfin cette flamme se dissipa après

un quart d'heure sans faire aucun mal.

Ce n'est donc point une chose nouvelle, que les humeurs du corps humain & surtout de celui des femmes, produisent un feu qui s'exhale en dehors. Dira-t'on que ces feux sont trop legers, pour être de même nature que celui dont on veut parler ici? Mais les exhalaisons de la terre forment aussi très-souvent de ces feux volages, & le tonnerre n'a pas d'autre cause. Il faut donc dire que le feu de cette Dame, que les esprits animaux, & les fermentations de son corps avoient, pour ainsi dire, une trempe particuliére, & des qualités différentes des autres corps, lesquelles jointes à certaines dispositions & à certaines circonstances, dont nous ne pouvons rendre raison, ont pû produire un effet si surprenant. Concevons-nous assés que les humeurs fluides & les exhalaisons du corps réduites par la matiére crasse en une espéce d'esprit impalpable & indivisible, n'ayent pas pû acquerir une nouvelle

nature & une nouvelle activité : Que la nature & l'activité de ces humeurs n'est plus la même depuis ce changement, semblables aux rayons du Soleil, qui peuvent à peine pendant l'Hiher communiquer une chaleur temperée, tandis que dans la même saison, en les réünissant dans un Miroir ardent, on trouve le secret de brûler tout ce que l'on veut, & qu'en l'espace de quelques minutes on fait fondre des métaux & des pierreries.

Peut-être que dans l'occasion dont nous parlons, quelque vertu minerale, ainsi répanduë par le moyen de l'air, contribua à l'extrême violence du feu qui s'attacha aux esprits animaux, & qu'ainsi il n'est pas surprenant, qu'il n'ait fait sentir sa force que dans leur corps omogéne : il ne fit pas grand bruit, parcequ'il ne se trouva pas de nitre qui séparât les parties de l'air avec impétuosité ; la suye qu'il laissa après lui, étoit huileuse, parceque les humeurs du corps humain, sont pour l'ordinaire liquides, grasses, & visqueuses ; il réduisit en cendre en un instant ce que le

feu commun n'auroit pû faire qu'avec beaucoup de difficulté, parcequ'il n'y a rien de comparable à la force & aux effets surprenans du tonnerre ; & celui-ci devoit être d'autant plus actif, qu'il sortoit d'une mine animée, & qu'il étoit formé par un flux de sang, ce qui suppose une quantité d'esprits en mouvement. La suye & les autres marqués du feu furent aperçûës dans la chambre supérieure, parceque selon mon sentiment, le tonnerre ne vient pas d'en haut, mais au contraire, il va de bas en haut.

Mais quelle a pû être la cause de l'embrasement ? Nous avons vû que dans les feux ordinaires, l'agitation & le frottement reciproque des particules aëriennes devenuës humides dans des tems contraires, en pouvoit être le principe. Je dirai ce que je pense sur l'Evénement présent.

Le Seigneur *Sigismond Asimis de Gorisia*, jeune homme de beaucoup d'esprit, qui est sur la fin de ses études, & demeure présentement à *Verone*, m'a dit qu'en passant par Cese-

ne, peu de tems après ce funeste accident, il avoit appris que la Dame avoit coûtume de se laver avec de l'esprit de vin, lorsqu'elle se sentoit indisposée; qu'elle s'étoit trouvée dans cet état le soir devant son malheur, selon qu'il est marqué par la relation, où il est dit qu'avant de se coucher, on observa dans elle une pesanteur & un assoupissement extraordinaire; il est probable qu'elle se leva pour prendre son reméde accoûtumé, puisque le feu la surprit hors du lit, comme on le voit par la situation où sont demeurés les restes du Cadavre. Cette espéce de bain consistoit à se frotter le corps, & nous avons déja vû dans l'Histoire de la Dame de Verone, qu'elle excitoit ainsi des flammes hors d'elle; ce qui donne lieu de croire que ce feu pourroit bien n'avoir pas d'autre cause que les humeurs fluides qui étoient en grande abondance & dans une grande agitation, à cause de l'ouverture des pores: ajoûtés à cela que la peau ainsi frottée avec l'eau de vie, devoit être plus susceptible de chaleur: peut-être aussi

cette Dame contribua-t'elle par ses propres dispositions à agiter & à attirer à elle cette flamme, quelle qu'elle soit; puisque les jambes demeurérent entiéres, parcequ'elles n'avoient pas été baignées.

De même le visage ne fut pas réduit en cendre, peut-être, parcequ'elle n'avoit pas coûtume de le laver & de le frotter de cet esprit de vin. Ainsi les parties du corps qui n'en avoient pas été trempées, devoient faire plus de résistance aux corpuscules & aux esprits répoussés en dehors par la violente transpiration qui se fit.

Je vais ajoûter en finissant, une chose qui me paroît confirmer tout ce que j'ai dit jusqu'ici. Dans un Livre intitulé, *Lumen novum Phosphoris accensum*, imprimé à Amsterdam, en 1717. on rapporte qu'une Dame de Paris, qui étoit accoûtumée depuis long-tems à boire de l'esprit de vin, fut une nuit réduite en cendre & en fumée par la flamme qui sortit de son corps, excepté le crâne & les extrémités des doigts:

ce qui prouve que l'Evénement de Cesene n'est pas unique dans son espéce, puisque celui de Paris paroît avoir les mêmes circonstances ; sçavoir, le crâne & les doigts préservés du feu. Si l'Auteur du Livre avoit voulu nous particulariser l'accident dont il parle, nous y aurions sans doute trouvé les mêmes marques d'une espéce de tonnerre ou de feu.

Voici tout ce que j'avois à dire sur une matiére aussi difficile : si mon sentiment a quelque chose de singulier, l'accident qui en est l'objet, étoit des plus étranges. Cependant nous devrions faire reflexion que nous nous étonnons trop des Evénemens rares, & trop peu de ceux qui sont fréquens & ordinaires. C'est une erreur grossiére de croire qu'il est impossible de comprendre les effets singuliers de la Nature, & qu'il n'y a que ses effets communs qui soient à nôtre portée ; on regarde comme une chose difficile d'expliquer la violence des tourbillons & des tempêtes ; mais le vent que nous sentons & l'air que nous respirons, sçavons-

nous ce que c'est ? Nous ne sçaurions comprendre comment un corps humain a pû être consumé & réduit en cendre, sans supposer un feu étranger ; mais le feu que nous avons tous les jours devant les yeux, le comprenons-nous mieux ? Pouvons-nous expliquer comment un fagot peut exciter de la flamme, comment celle-ci s'éléve & se nourrit ? Je crois avoir trouvé comment le feu contient en lui-même une matiére effective dont il se nourrit dans sa racine ; & je l'ai découvert, en détachant la cire de la flamme d'une chandelle, ce qui m'a réüssi, de la façon que je vais dire.

J'ai pris un verre plein d'eau, j'en ai approché la bougie allumée, & en soufflant doucement, j'ai fait que la flamme a effleuré l'eau plusieurs fois, & j'ai remarqué qu'il restoit sur la surface de l'eau une pellicule de cire fort nette, semblable à celle qui n'a point encore brûlé, à la blancheur près, qui n'étoit pas tout-à-fait la même. Mais comment une matiére froide, brune, sans mouvement, se peut-elle fondre, & changer en un

inſtant en une autre matiére ardente, claire & animée. L'habitude que nous en avons, ne nous permet pas de réfléchir ſur ce qu'il y a de ſurprenant. En paſſant un jour l'Apennin, pour aller à Florence, je voulus m'arrêter à Firenzola, afin de voir commodément le feu qui ſort continuellement de cette montagne. On eſt en effet bien ſurpris de voir ſortir de la terre une flamme bruiſſante pendant un aſſés long-tems, ſans qu'il paroiſſe de fente ni d'ouverture dans la terre, qui puiſſe donner iſſuë à la flamme, laquelle ſe conſerve toûjours dans la même activité, ſans que rien puiſſe l'alterer. Si vous jettés de la terre dans une partie de la flamme, elle s'étouffe dans la partie même, mais elle croît, & ſe ranime à proportion d'un autre côté. Ayant porté à la bouche une partie de cette terre qui eſt au-deſſous de la flamme, je lui trouvai un goût d'huile, ce qui me perſuada qu'il y en avoit beaucoup dans cette montagne, laquelle ſortant de la terre, doit produire le même effet que la poudre qui prend

feu, lorſque ſortie d'un vaſe où elle étoit enfermée, elle eſt agitée par l'air. Les Gens qui labourent la terre aux environs de cette montagne, & qui ſont tous les jours témoins oculaires de ces merveilles de la nature, n'y font pas reflexion ; de même que dans les Païs froids on ne s'étonne pas de voir les Riviéres ſi glacées que les charettes y peuvent paſſer, ce qui dans les Païs chauds paſſeroit pour une fiction. Mais il eſt tems de finir.

Si vous daignés employer quelques heures à refléchir ſur cette matiére, le génie rare qui a procuré tant d'avantages à vôtre maiſon & à vôtre Patrie, & qui vous a fait quitter l'une & l'autre avec tant de générofité, fera ſans doute des découvertes plus curieuſes que les miennes.

ARTICLE CXIII.

Deſcription ſuccinte du Duché de Sleſvvick par M. Beneton de Perrin.

IL y a quelques années qu'étant en Allemagne, il me tomba entre les mains une deſcription du Jutland

divisée en deux parties, dont l'une contenoit la partie septentrionale, & l'autre la méridionale. J'en fis un Extrait abregé sur deux papiers séparés; l'un s'est perdu, & pour conserver l'autre, je le donne au Public, mon idée étant qu'on ne doit rien négliger de tout ce qui peut contribüer à éclaircir la Géographie, & servir à l'Histoire particuliére des Provinces, ou à ceux qui font des Dictionnaires Géographiques aussi amples que sera celui de M. de la Martiniére.

La Maison d'Holstein, une des plus Illustres d'Allemagne, posséde depuis long-tems le Duché de *Slesvvick*, Fief Impérial compris dans le Cercle de la Basse-Saxe.

Les Rois de Danemarck avoient toûjours eû quelques prétentions de Souveraineté sur ce Duché; lors que par le traité de *Roschild* fait en 1658. entre les Rois de Suede, & de Danemarck, ce dernier fut obligé de céder à *Christien Albert*, Duc d'Holstein-Gottorp, son beau-frére, tous les Droits de Souveraineté qu'il prétendoit sur le Duché de Sleswick.

Cette cession fut confirmée par le Traité de *Copenhague* en 1660. mais la guerre étant survenuë ensuite entre les Suedois, & les Danois, environ l'an 1675. Le Roi de Danemarck attira le Duc de Holstein-Gottorp dans ses Etats, & l'ayant fait arrêter, l'obligea à renoncer à ses Droits de Souveraineté; le Duc de Holstein s'étant sauvé, protesta de la violence dont on avoit usé en son endroit dans cette affaire, & le Roi de France s'étant rendu Médiateur de ce Différend, par un Traité conclu à Fontainebleau en 1679. le Duc *Christien Albert* rentra dans son Duché de *Slesvvick*. Mais les Parties n'étant pas encore contentes, elles choisirent de nouveau la Médiation de l'Empereur, & des Electeurs de Saxe & de Brandebourg; ce qui produisit un Traité signé à *Altena* en 1689. qui accorda au Duc de Gottorp tous les Droits de Souveraineté qu'il prétendoit. Cela ne dura que jusqu'à la mort du Duc *Christien Albert*, après laquelle *Frederic* son fils, & son Successeur, ayant voulu faire fortifier quelques Places, le

Roi de Danemarck prétendit que c'étoit donner atteinte au dernier Traité, & sur ce prétexte étant entré à main-armée dans les Terres du Duc d'*Holstein*, il en fit démolir plusieurs Forteresses ; le Roi de Suede accourut au secours du Duc *Frederic*, son beau-frére, ce qui fit conclurre un Traité fait en 1700. qui obligea le Roi de Danemarck au dédomagement des frais de la guerre, & à remettre le Duc en possession de tous ses Droits. *Charles Frederic* ayant succédé au Duc Frederic son pére, les disputes recommencérent, & le Roi de Danemarck profitant de la minorité du jeune Duc, s'empara de ses Etats, dont il est en possession ; ce qui occasionna le grand Armement Naval que fit environ l'an 1727. l'Imperatrice de Russie, laquelle vouloit procurer la Restitution du Duché de Sleswicx, au Duc d'Holstein son Gendre ; & c'est à ce sujet que l'on a donné la description de ce Païs.

Le Duché de Slesvick qui a fait presque toûjours une partie du Royaume de Danemarck, s'appelle

aussi la Jutlie méridionale. Il est situé presque au milieu de la *Chersonese*, ou Presque-Isle, *Cimbrique*; son ancien Nom, étoit Nord-Albingue; on peut consulter sur cela la Géographie antique de *Cellarius*, Tome premier, page 310. & les suivantes, de même que la description des Royaumes de Danemarck, & de Norvege, par Martin *Zeillerus*, imprimée à Amsterdam, in 12. l'an 1655. dans lequel Ouvrage on trouve tous les plans des Villes du Duché de Sleswik & des autres Villes du Danemarck. Ce Duché a pour bornes au Levant, la Mer Balthique; au Couchant, la Mer Océanne.

Vers le Nord il confine avec la Jutlie Septentrionale, & vers le Midy avec le Holstein, dont il n'est séparé que par la Riviére d'Eyder.

Sa longueur est d'environ 40. lieües, & sa plus grande largeur de 20. *Vvaldemar*, petit Neveu d'*Abel*, Roi de Danemarck, reçût le premier ce Païs en Fief, du Roi *Henry*, environ l'an de Grace 1280. ensuite ayant été réuni à la Couronne, le

Roi *Olaus* le donna en Fief, à *Gérold*, Comte de *Holstein*, en 1386; & la Reine *Marguerite* le lui confia sous la même condition de Vasselage, l'an 1388. Depuis ce tems-là, après l'extinction de ces premiers Seigneurs, il a encore été réuni à la Couronne de DANEMARCK, plusieurs fois. On le donnoit en partage aux fréres des Rois, & c'est par l'un d'eux qu'il s'est transmis de Droit héréditaire à ceux qui le possédent aujourd'hui, qui se qualifient même héritiers de Norvege.

Le Jutland méridional, ou le Duché de SLESWICK-Gottorp, comprend divers Baillages.

Du côté de l'Ouest est celui de Tonningue, qui tire son nom de la Ville de Tonningue, bonne Forteresse sur la Riviére d'*Eyder*; cette Ville nommée en Latin *Tonningua*, dont les armes parlantes sont un Tonneau, après avoir été long-tems bloquée, fut cédée en 1714. au Roi de DANEMARCK, qui en fit démolir les Fortifications. Le quartier de cette Ville &

de celle de Garding, s'appelle le Païs de l'Eyder. Les pâturages y ſont très-bons, & y nourriſſent quantité de bœufs d'une grandeur démeſurée. On en tire annuellement juſqu'à deux millions de livres de fromage.

Fredericſtadt, Ville nouvelle, qui fut bâtie l'an 1621. par les Remontrans exilés de Hollande, peut devenir une bonne Fortereſſe. Les Riviéres de Trene, & d'Eyder, environnent cette Ville, excepté du côté de l'Eſt où elle eſt fermée par un foſſé; elle eſt tranchée en pluſieurs Canaux, par leſquels on peut faire entrer, & ſortir les Marchandiſes, qui ſe tranſportent aiſément dans des barques depuis les Maiſons, juſques ſur les grand Vaiſſeaux.

Ramſted, & *Schvvabſted*, ſont deux Villes, dont les Fortifications ont été démolies par les Danois.

Huſum, & *Tonderen*, ſont deux autres Baillages; ce dernier tire ſon nom de la Ville de *Tondera*, laquelle a pour armes un Vaiſſeau avec ſes voiles, & pavillons.

Dans le voiſinage ſe trouve l'Iſle de *Heiligenland*, un peu au-delà de l'embouchure de l'Elbe.

Cette Iſle eſt preſque inacceſſible à cauſe des Rochers qui lui ſervent de rempart. Elle ſe diviſe en haute, & baſſe partie ; cette derniére n'a que des huttes de Peſcheurs ; mais on ne peut arriver à la premiére, que par le moyen d'une échelle, qu'on retire la nuit ſur le Rocher. C'eſt là où les Habitans ſauvent leurs meilleurs Effets. Au reſte, cette Iſle de *Heiligenland* ne ſouffre aucune bête vénimeuſe.

Nordſtrand *, & *Sylt*, deux autres Iſles ; ſont auſſi au Duc de Gottorp, & celle de *Fore* lui appartient à moitié.

Dans la partie Orientale du Païs de *Sleſvvik* on trouve la Ville de ce nom, ainſi nommée, ſoit à cauſe de

* Les Janſéniſtes avoient acheté du P. *Cort*, Supérieur de l'Oratoire de *Malines*, une partie du Nordſtrand, qui lui appartenoit, afin de s'y aſſûrer une retraite en cas de beſoin. Ils la revendirent au Duc de *Holſtein*, en 1678.

ſa ſituation ſur le Fleuve *Slye*, à quatre mille au deſſus de ſon embouchure dans la Mer Balthique, ou à cauſe des Peuples nommés Slaves, qui la fondérent. Cette Ville qui a été autrefois la réſidence des Ducs, a dans ſon voiſinage le Château de Gottorp. Elle étoit autrefois le Siége d'un Evêque, dont le Chapître a été ſécularisé depuis que la Religion proteſtante s'eſt introduite dans le Païs. Les Chanoines y joüiſſent de leurs Prébandes. Cette Ville poſſédoit autrefois un rare Globe de laitton, où ſix Perſonnes pouvoient ſe mettre pour y contempler le mouvement des Aſtres artificiels, qui avoient leurs mouvemens périodiques, par le moyen d'une roue principale que l'Eau faiſoit tourner, laquelle roue communiquoit le mouvement à toute la machine. Le Duc, Adminiſtrateur, pendant la minorité du Duc *Charles Frederic*, ſon Neveu, en fit préſent à ſa Majeſté Czarienne, qui la fit tranſporter à *Moſcou* l'an 1713.

Ecklenford, & *Appenrade*, ſont deux autres Baillages appartenans au

Duc. Le premier tire son nom de la Ville d'*Ecklenford*, qui a un bon Port sur le Golphe de Wion ; & le second, de la Ville dite en Latin *Apenrota.*

Aire est encore un Baillage, qui fut adjugé au Duc par le Traité de *Stravendal.*

Le Païs de Gottorp comprend les Baillages de Gottorp de Husum, de Stapelholm, d'Eyderstat, de Hutten, de Wittense, de Morkirche, d'Apenrade, & de Lattenbourg.

Le reste du Duché de Sleswick avec les Isles adjacentes, est soûmis au Roi de Danemarck, c'est à sçavoir, *Flensbourg*, qui est une Ville assise sur de fort hautes montagnes, & sur le bord de la Mer Orientale, sur laquelle s'étend un Port, qui est si commode & si profond, que tous les Habitans peuvent de leurs Maisons charger, & décharger les Marchandises des Vaisseaux qui viennent moüiller au pied de ces Maisons.

Suivent les deux Villes de *Hadersleben*, & de *Glucksbourg.* Cette derniére est la résidence d'un Prince

d'*Holſtein*, de la Famille Royale. *Chriſtanpreis* eſt ſur le Port de Chriſtian.

Au deſſous de *Kiel* eſt l'Iſle d'*Alſen*, qui raporte beaucoup d'anis, dans laquelle Iſle ſe trouvent les Villes de *Nordbourg*, *Sunderbourg*, & *Auguſtusbourg*, qui ſont autant de réſidences des Princes appanagés de la Maiſon de Holſtein, outre leſquels il y a encore les branches de Holſtein-Beck, & de Holſtein-Wiſenbourg, qui ſont deux Châteaux; le premier en Weſtphalie, & l'autre en Miſnie.

Les Ducs de Sleſwick-Gottorp, aînés de tous ces Princes, ont tenté à diverſes fois, depuis qu'ils ſe ſont alliés à la Couronne de Suede, de s'aſſûrer d'une parfaite Souveraineté dans leur part, & ils ont pouſſé la choſe ſi loin, comme je l'ai déja dit, que les Rois de Danemarck preſſés par les Suedois, ont été forcés de leur tout accorder, entre-autres la faculté de lever des Troupes, de fortifier les Places, & que le Chapître de *Lubec* pourroit encore poſtuler ſix Evêques de la Maiſon d'Holſtein.

Novembre 1731.

Mais après la mort de *Charles* 12^e^. Roi de Suede, les conjonctures ayant changé, le Roi de Danemarck ne s'est plus crû obligé de garder ces conventions; il a allégué pour raison, que le Duc, Administrateur, ayant reçû les Suedois dans *Tonningue*, avoit commis par-là un Crime de félonie contre son Souvérain: en conséquence les Danois ont dépoüillé le jeune Duc de ses Etats, quoique cette raison n'ait pas été admise par l'Empereur; sur tout à l'égard du Duché de Holstein, qui est un Fief de l'Empire, qui ne reléve en aucune maniére de la Couronne de Danemarck: outre que cette Invasion des Danois s'est faite durant la minorité du jeune Duc, à qui la conduite du Duc, Administrateur, ne pouvoit point préjudicier.

Cette affaire est encore à terminer, malgré l'envie que la Cour de Moscou a de faire rétablir entiérement le Duc d'Holstein dans ses Etats.

Il y a eû jusqu'ici deux Gouvernemens dans les Païs de *Slesvvick* & de *Holstein*, l'un établi par le Roi de

Danemarck, & l'autre par le Duc. Ce double Gouvernement juge de toutes les affaires Civiles & Criminelles ; & on appelle de leurs Sentences au Sénat de Copenhague, ou au Conſeil Privé du Duc.

Les Nobles, qui ſont en grand nombre dans le Duché de *Sleſvvick*, poſſédent de grands Domaines, & de beaux Châteaux. * Ce Duché eſt très-abondant en bétail, on a veu dans des années juſqu'à 50000. bœufs paſſer par Gottorp, & y payer le péage, pour aller en Allemagne. Il y a dans ce Païs des Bois entiers de Faux, dont le fruit engraiſſe les pourceaux parfaitement ; la Mer fournit beaucoup de poiſſons, principalement des harangs, & des ſaumons ; les Champs rapportent alternativement tous les trois ans force poiſſons, & beaucoup de blé ; car durant trois ans on laboure, & on moiſſonne une

* Le Dictionnaire de Corneille dit qu'on compte dans le Duché de Sleſwick, 14. Villes, 13. Fortereſſes, & environ 1480. Villages.

terre, puis durant trois autres ans, on y laiſſe couler l'Eau des Etans, afin que le poiſſoin ſe nourriſſe de l'herbe, & que les Champs s'engraiſſent de la bourbe que l'Eau a produit deſſus. Il n'y a point de vignes, & très-peu d'arbres fruitiers, mais en échange il y a grand nombre de bêtes fauves, & quantité de chevaux ; tout le Païs eſt uni, n'ayant que très-peu de montagnes. Du côté que la Mer Balthique borde le Duché de *Sleſvvick*, elle fait de beaux Golfes, qui ſont fort commodes pour faciliter le Commerce.

Les Habitans du Païs ſont d'un tempérament ſec, aſſés grands, beaux de viſage, d'un beau teint, plaiſans, ſoupçonneux, ruſés, & aviſés dans leurs affaires. Ils ſont outre cela eſtimateurs de leurs ouvrages, mangent, & boivent beaucoup, & ſont ordinairement de longue vie : l'humidité, & le froid du climat, les rend pourtant ſujets aux Rhumes, aux Eſquinancies, & aux Pleureſies ; comme ils ſont vifs, & qu'ils ont beaucoup de feu, ils ſe querellent

facilement, & s'engagent dans des dangers aſſés legérement ; ils aiment à chaſſer, & à voyager ; ils défendent obſtinément leurs opinions, & adminiſtrent la Juſtice impartialement : ils apprennent aiſément les Langues ; la leur propre eſt une Dialecte du Danois, aſſés différent de l'Allemant ; ils s'adonnent aux Belles-Lettres, & obſervent religieuſement les Pactes. Leur parole eſt inviolable.

On profeſſe dans ce Païs, comme dans tout le Danemarck, la Religion Luthérienne, qui y fut établie par le Roi *Chriſtierne*, qui s'étant allié avec *Guſtave Vvaſa*, Roi de Suede, en épouſant les deux Sœurs de *Jean*, Duc de Saxe, introduiſirent dans leurs Etats la Religion de leur beau-frére, & bannirent la Religion Romaine de tous les Païs Septentrionaux ; ils conſervérent néanmoins une partie de la Hierarchie Ecléſiaſtique, & ſur tout les Evêques, en moderant ſeulement leurs pouvoirs, & leurs revenus. Pluſieurs Réfugiés François ont fondé des Colonies dans le *Jutland*, & y ont des Habitations.

confidérables, où ils s'appliquent au Négoce, & y vivent dans une aſſés grande tranquilité, à cauſe que le Clergé de Danemarck ne témoigne pas tant d'averſion contre les Réformés, que celui de Suede.

ARTICLE CXIV.

Hiſtoire du Baïaniſme, ou de l'Héréſie de Michel Baïus, *avec des Notes Hiſtoriques, Chronologiques, Critiques, &c. par le P. J. B.* du Cheſne. *D. L. C. D. J. In* 4°. *pp.* 450. *ſans compter la Préface, ſuivie d'éclairciſſemens Théologiques,* 76. *pages; & d'un Recüeil de Piéces juſtificatives,* 82. *pages. A Doüay, chés Jacques-François* Willerval. 1731.

Voyés les Articles XCIV. & XCV. au mois de Septembre, & CVI. au mois d'Oct. 1731.

POur qu'il ne manque rien à l'Hiſtoire du *Baïaniſme*, le P. *du Cheſne* y a ajoûté cinq *Eclairciſſemens*, auſſi propres à y répandre un nouveau jour, qu'à renverſer toutes les vaines

défaites. Ils ſont propoſés en forme de Dialogue entre l'Auteur & un Docteur en Théologie, autre fois entêté des opinions de *Baïus*, & maintenant ſoûmis à l'Egliſe ; mais qui ſçait parfaitement tous les faux-fuïans des Partiſans de cette Secte.

Le premier *Eclairciſſement* regarde la fameuſe virgule de la Conſtitution de *Pie* V, & il s'agit de ſçavoir, ſi dans cet énoncé de la Cenſure des propoſitions de *Baïus*, *quaſquidem ſententias ſtrictè coram nobis examine ponderatas, quamquam nonnullæ aliquo pacto ſuſtineri poſſent, in rigore & proprio verborum ſenſu ab aſſertoribus intento hæreticas*, &c.... *damnamus*, il doit y avoir une virgule placée après ces mots *ſuſtineri poſſent*. La queſtion eſt importante : car ſi cette virgule eſt retranchée, on pourra donner à la Bulle cette interprétation : *quoique quelques-unes de ces Propoſitions pourroient en quelque façon être ſoûtenuës en rigueur & dans le ſens que préſentent les paroles des Auteurs*. Auſſi eſt-ce une des défaites des Baïaniſtes. Le P. du *Cheſne* donne deux réponſes.

La premiére tombe ſur le Droit, & tend à démontrer que quand la virgule n'auroit jamais été dans l'original de la Bulle après ces mots, *ſuſtineri poſſent*, cette Bulle ne laiſſeroit pas de condamner les Propoſitions priſes en rigueur & dans le ſens des paroles; 1^{mt}. parceque ſans cela la Bulle n'auroit aucun ſens raiſonnable, puiſqu'il eſt évident que l'Egliſe, ne condamne jamais de Propoſitions, que dans le ſens propre & naturel qu'elles préſentent, & que toute Loi Dogmatique qui condamne des Propoſitions, doit par ſa nature porter ſur le ſens propre de ces Propoſitions. Certainement, en faiſant tomber les qualifications ſur des ſens étrangers aux Propoſitions reprouvées, la Bulle ſeroit informe, abſurde, inſenſée, & ne renfermeroit qu'un galimathias, comme il eſt aiſé de le juſtifier; & c'eſt-ce qu'on fait ici toucher au doigt. 2^{mt}. Parceque le ſens de cette Loi a été clairement manifeſté par le Légiſlateur même à qui il appartient de l'interpréter. En effet, le Cardinal de *Granvelle* chargé de faire

recevoir la Bulle à Louvain, écrit à *Morillon*, ſon grand Vicaire, *qu'il faut que les Docteurs ne comportent, que telles Propoſitions ſe ſoutiennent, quelque interprétation où gloſe que l'on y veüille donner.* Le Pape *Pie* V. déclara depuis que Baïus avoit encouru les Cenſures portées par la Bulle, pour avoir détourné l'anathéme du ſens naturel des Propoſitions, & pour les avoir défenduës *dans le ſens propre* des paroles. *Tolet* fut enſuite chargé de tirer de *Baïus* une profeſſion de Foi, par laquelle il condamnât ſes Propoſitions dans le ſens qu'il les avoit enſeignées, & dans lequel elles ſont reprouvées : cette Piéce déciſive eſt ici inſerée. *Gregoire* XIII. Succeſſeur de *Pie* V. ordonna à l'Evêque de *Verceil*, ſon Nonce en Flandre, d'obliger l'Univerſité de Louvain à enſeigner la Doctrine contradictoire au ſens naturel des Propoſitions condamnées. Enfin *Urbain* VIII. réprima l'indocilité de Baïaniſtes, en faiſant imprimer la Bulle avec la virgule placée après ces mots *ſuſtineri poſſent*.

La ſeconde réponſe tombe ſur le

fait, sçavoir, que les Bulles originales de *Pie* V. *Gregoire* XIII. & *Urbain* VIII. portent la virgule après ces mots, *sustineri possent*. On le prouve 1^{mt}. par la vérification authentique faite l'an 1673. en présence de *Synnick* & de *Paenius*, Députés de Louvain à Rome, où il fut constaté par les Cardinaux *Spada, Pamphile & Falconieri*, Commissaires nommés à ce sujet, que la virgule se trouvoit dans les trois autographes. Ensuite le Notaire du S. Office en tira une Copie fidéle, qui fut collationnée soigneusement en présence des mêmes Députés. On la fit imprimer, & elle fut remise entre les mains de *Synnick* & de *Paenius*, par les trois Cardinaux. Tout ceci est juridiquement attesté par la Congrégation du S. Office. 2^{mt}. on fait voir combien sont frivoles les objections de Baïanistes contre un fait si manifeste. *Granvelle*, disent-ils, écrit à *Morillon* que les Proposition sont déclarées, par la Bulle *aucunes erronées, autres suspectes*; autres, (jaçoit se puissent en rigueur interpréter en quelque sens pour les excuser) *don-*

nent toutes fois offension à Gens pieux, qui les lisent: d'où l'on infére que ce Cardinal n'avoit donc point vû de virgule entre ces mots *sustineri possent*, & ceux-ci *in rigore*. On répond qu'effectivement le Cardinal n'avoit pas la Bulle sous ses yeux en écrivant cette Lettre; & qu'il n'avoit pas dessein d'en faire une traduction exacte, puisqu'évidemment ces mots, *jaçoit se puissent en rigueur interpréter*, *en quelque sens*, ne répondent pas à ceux-ci *sustineri possent in rigore*; mais à ces autres, *quamquam nonnullæ aliquo pacto sustineri possent*. D'ailleurs, la Copie de la Bulle que *Granvelle* avoit alors, n'étoit pas ponctuée, non plus que celle qui fut envoyée à *Baïus* quelque tems après; parceque ces Copies expédiées sont tirées, non point des Bulles originales qu'on garde dans les Archives, & qui sont ponctuées, mais de celles qui se conservent dans le Régistre sans ponctuation. Il n'est donc pas étonnant que le Cardinal n'ait point vû dans sa Copie la virgule en question.

Mais, ajoûte-t'on, tous les Ma-

nuſcrits cités par Dom *Gerberon*, qui ſont des Copies de la premiére Bulle adreſſée à *Morillon*, dépoſent contre la virgule qui ne paroît dans aucun. Que veut-on inferer de là ? Puiſque ni la Copie envoyée à *Morillon*, ni celle que *Grégoire* XIII. fit expédier en 1580. pour *Baïus* n'avoient ni points, ni virgules, eſt il étonant que tous ces Manuſcrits ne ſoient pas ponctués? On conſerve toûjours à Rome deux Manuſcrits de ces Bulles ; l'un eſt autographé & ponctué, que l'on dépoſe dans les Archives du S. Office ; l'autre eſt une Copie de l'autographe ſans points & ſans virgules, que l'on place dans le Régiſtre du Pape : c'eſt ſur celui-ci que l'on prend les autres Copies ; afin qu'on ne chicane pas ſur la ponctuation, & qu'on s'en tienne au ſens de la Lettre. Ce ne fut qu'en 1641. que la Bulle parut imprimée avec les points & les virgules, à l'occaſion de la condamnation du Livre de *Janſénius*. Ainſi avant ce tems-là les Baïaniſtes, qui dominoient dans la Faculté de Théologie, commencérent à ponctuer les Manu-

& les Copies ; d'une maniére favorable à leur Maître. De plus, il faut remarquer que tous ces Manuscrits n'existent que sur la parole de Dom *Gerberon*, & que même ils sont si discordans entre-eux, qu'il n'y en a pas deux qui se ressemblent au sujet de la Censure ; qu'aucun même n'est conforme au texte de la Bulle. Ici l'on démontre bien d'autres infidélités de Dom *Gerberon*, au sujet de la Bulle, & des Copies qu'on en a fabriquées.

Mais enfin, dit-on, la Bulle d'*Urbain* VIII. imprimée à Rome en 1642. de l'Imprimerie de la Chambre Apostolique, n'avoit point de virgule après *sustineri possent*, quoiqu'elle fût ponctuée par tout. Que par cette objection, dont la foiblesse se fait sentir par ses Auteurs, on juge de leur bonne foi ? Ils sçavent que c'est une faute échapée à l'Imprimeur ; que le Pape s'en étant apperçû, ordonna à son Nonce résident à Cologne, d'en faire une nouvelle édition, où cette faute & les autres fussent corrigées, & qu'en 1644, le même Pape fit réimprimer la même Bulle à Rome en

faveur des Députés de Louvain, ayant ſoin que la virgule y fût placée après *ſuſtineri poſſent*. C'eſt ainſi qu'on abuſe de l'ignorance des Lecteurs ſur les faits, pour donner des couleurs à la fauſſeté.

Dans le ſecond *Eclairciſſement*, on examine ſi la Bulle de *Pie* V. eſt une Loi Dogmatique de l'Egliſe, & par conſéquent une Loi, à laquelle tous les Fidéles ſont obligés ſous peine d'excommunication, d'être ſoûmis de cœur & d'eſprit. On enſeigne l'affirmative par deux raiſons.

1ment. La Bulle de *Pie* V. eſt revêtuë de toutes les formalités requiſes en pareil cas. En effet les Ecrits & les Propoſitions de *Baïus* ont été dénoncés au S. Siége, Juge compétant; ce Tribunal les a fait examiner avec toute l'application & la maturité poſſible; cet examen a été ſuivi d'un Jugement ſignifié aux Parties, & accepté par tous les Evêques des Païs-bas aſſemblés en Concile, par les deux Univerſités de Flandre, & par *Baïus* lui-même; ce Jugement a été confirmé par *Grégroire* XIII. & *Urbain*

VIII. Enfin il a été ſolemnellement publié à Rome & notifié à toutes les Egliſes, ſans qu'aucune reclamât. Tout cela eſt prouvé par les faits les plus notoires; d'où l'on conclut avec les Prélats aſſemblés en 1710, ayant M. le Cardinal de Noaïlles à leur tête, qu'il *ne manque aux Bulles contre Baius aucune des conditions néceſſaires*, pour obliger toute l'Egliſe. Cette preuve eſt fondée ſur cette maxime conſtante dans la Tradition, & reconnuë par les Chefs mêmes des Adverſaires, que l'Egliſe accepte une Conſtitution Dogmatique, quand cette déciſion émanée du S. Siége eſt acceptée expreſſément par l'Egliſe particuliére, où l'erreur fait du bruit, ſans que les autres Egliſes reclament contre le Décret parvenu à leur connoiſſance.

2^me^. Voici quelque choſe encore de plus fort: une déciſion Dogmatique du S. Siége a force de Loi dans l'Egliſe, quand elle y eſt acceptée par le conſentement exprès des plus grandes Egliſes, & par l'adhéſion pratique des autres, adhéſion marquée en ce qu'elles s'y conforment & la pren-

nent pour régle de leurs ſentimens : or c'eſt ce qui eſt arrivé aux Bulles contre *Baïus*; & on en trouve les preuves démonſtratives, dans le cinquiéme Livre de l'Hiſtoire du Baïaniſme, & dans l'*Appendice* qui eſt à la fin.

Le troiſiéme *Eclairciſſement* traite du fonds même de la Bulle, contre ce que quelques Baïaniſtes ont énoncé ; ſçavoir, 1^mt. que, pluſieurs Propoſitions condamnées n'ont jamais été énoncées par l'Auteur : 2^mt. que le ſens qu'elles préſentent, n'a rien de vicieux, en ſorte que *Baïus* donne un bon ſens aux Propoſitions qu'il avance : en deux mots, la queſtion roule & ſur l'attribution des Propoſitions à l'Auteur ; & ſur l'attribution du ſens reprouvé aux Propoſitions.

Quant à la premiére attribution ; l'on répond que la Bulle n'attribuë pas toutes les Propoſitions à *Baïus*; mais à différens Auteurs *in ſenſu ab Aſſertoribus intento*, dit la Cenſure. En effet, le Docteur *Jean de Louvain* étoit complice d'une partie des Erreurs proſcrites par la Bulle. D'ailleurs, pluſieurs des Propoſitions condamnées ne ſont

pas tirées des Ouvrages imprimés des deux Docteurs, mais de leurs leçons publiques & de leurs disputes Académiques. La Bulle le marque positivement; *tum verbo*, *tum scriptis*. Enfin, on montre par une confrontation exacte des Propositions réprouvées avec les Livres de *Baius*, que plus de 60. sont de cet Auteur, du moins quant au sens, quoique sa mauvaise foi lui en fasse avoüer beaucoup moins.

Pour ce qui est de l'attribution du sens réprouvé aux Propositions, on la justifie ici avec la derniére évidence par les Ecrits même de *Baius*, & sur tout par ses Notes sur la Censure de la Sorbonne, où ce Novateur défend presque toutes les Propositions, qu'il desavoüe dans son *Apologie*; parcequ'il croyoit que Rome n'avoit pas vû cet Ouvrage, qui n'étoit encore que Manuscrit.

Le quatriéme *Eclaircissement* roule sur la forme de la Bulle, & il s'agit de justifier la condamnation respective de plusieurs Propositions prises *in globo*, telle qu'on la voit dans la Bul-

le de *Pie* V, contre les déclamations des Novateurs. D'abord le P. *du Chesne* renvoye son Docteur aux sçavans Ecrits de Monseigneur le Cardinal *de Bissy* & de M. l'Archevêque de Sens, sur cette matiére. Pour donner ensuite quelques idées des Censures, il en raporte les diverses espéces : les unes, dit-il, sont purement civiles ; les autres sont Ecclésiastiques : il ne s'agit que des derniéres. Or parmi celles-ci, les unes sont de pure Police, & n'obligent qu'au silence, telles que sont celles qui défendent la lecture d'un Livre, uniquement parcequ'il trouble la paix de l'Eglise ; les autres sont Théologiques, & condamnent un Texte à cause qu'il contient une Doctrine contraire à la Foi ou aux bonnes mœurs. Celles-ci imposent aux Fidéles l'obligation de croire que le Texte censuré est mauvais en soi.

On distingue ensuite la Censure Théologique en simple & en composée. La Censure simple réprouve précisément une Doctrine sans déclarer en quoi elle péche ; & elle s'énonce sur tout par l'anathéme porté contre ceux qui

ſoutiendront telle ou telle Propoſition : car le terme d'anathéme ne ſpécifie par lui-même aucune qualification diſtincte ; & ne ſuppoſe pas toûjours que le Texte eſt hérétique ; mais encore qu'il eſt téméraire, ſcandaleux, erroné, &c. La Cenſure compoſée non ſeulement reprouve un Texte ; mais prononce encore ſur le degré de malignité qu'il contient. Cette Cenſure eſt ou abſoluë, ou reſpective : elle eſt abſoluë quand les qualifications ſont appliquées aux Propoſitions en détail ; elle eſt reſpective, quand pluſieurs qualifications différentes ont rapport ſéparément à diverſes Propoſitions, de ſorte qu'il n'y ait aucune Propoſition qui ne mérite une ou pluſieurs de ces qualifications, & aucune de ces qualifications qui ne tombe ſur quelqu'une des Propoſitions.

Après une explication nette & préciſe des différentes maniéres de cenſurer, on fait voir que la plus ſimple & la plus uſitée pendant les douze premiers ſiécles, a été de dire anathéme à un Texte : mais auſſi qu'elle

est la plus vague & la plus indéterminée, puisqu'elle ne spécifie en aucune maniére le vice du Texte ; & que cependant jamais les Fidéles n'y ont trouvé à redire. On ajoûte que la seconde espéce de Censure ; sçavoir, la composée absoluë, a été rarement en usage ; & que l'Eglise ne l'a jamais cruë nécessaire. On conclut que la troisiéme espéce, qui est la Censure respective, est plus claire que la premiére, quoique plus indéterminée que la seconde. Elle offre un point fixe & déterminé, & en laisse un autre dans l'incertitude & l'indétermination. Le point fixe est, qu'il n'est aucune des Propositions qui ne mérite au moins quelqu'une des qualifications, & aucune des qualifications qui ne soit applicable à quelqu'une des Propositions. On montre ensuite par des exemples & par des Autorités irréfragables, que cette maniére de condamner a été reçûë dans l'Eglise longtems avant *Pie* V ; qu'elle suffit à l'intention de l'Eglise, qui est de préserver les Fidéles du poison de la nouveauté ; & que si on avoit droit de

ſe récrier contre elle, on l'auroit à plus forte raiſon de déclamer contre la maniére de cenſurer, qui ſe borne à dire anathéme à un Texte. Enfin, pour contenter ceux qui voudroient s'inſtruire à fonds, le P. *du Cheſne* fondé ſur le jugement des plus graves Théologiens, applique à chacune des Propoſitions de Baïus la qualification particuliére qui lui convient. Cet article eſt curieux, & ne peut être abrégé.

Le cinquiéme & dernier *Eclairciſſement* diſcute cette Propoſition : *Sans le ſecours de la grace, le libre Arbitre ne peut que pécher.* Janſénius avec quelques Théologiens Catholiques a avancé, que cette Propoſition n'avoit été entenduë que dans le ſens de la grace ſanctifiante, qui eſt le ſens de *Baïus* lui-même, & qu'ainſi on peut dire que ſans le ſecours de la Grace actuelle, le libre Arbitre ne peut que pécher. C'eſt cette mauvaiſe défaite que le P. *du Cheſne* veût enlever aux Baïaniſtes ; & pour cela il fait voir 1^me^. que ces Termes de Baïus, *ſine adjutorio gratiæ Dei*, n'ont jamais dans le langage

Théologique, signifié que la Grace actuelle. 2mt. Que dans la Bulle *Unigenitus*, l'Eglise a condamné la même Proposition, au sens de la Grace actuelle clairement marqué dans *Quesnel*. 3mt. Que par un exposé systématique & bien développé de la Doctrine de *Baïus*, cet Auteur paroît manifestement parler de la Grace actuelle, & qu'il reconnoît en termes précis, qu'avant l'infusion de la Grace sanctifiante, le libre Arbitre d'un Cathécumène & d'un Pécheur pénitent prévenu par des motions Divines, produit des actes de Foi, d'Esperance, de Charité, de repentir de ses péchés.

L'Auteur finit toutes ces Dissertations par la Proposition 22e. condamnée dans la Bulle : *Ceux qui expliquent le Texte de l'Apôtre aux Romains, Chapitre 2. Gentes quæ legem non habent, naturaliter quæ legis sunt faciunt ; des nations qui n'ont pas la Grace de la Foi, sont dans l'erreur des Pélagiens* ; & sur ce Point il montre deux choses : 1mt. Que S. Augustin, S. Prosper & S. Fulgence ont eû raison de combattre l'interprétation des Pélagiens, parce-

que ceux-ci soûtenoient que les Gentils accomplissoient *toute* la Loi, & faisoient des œuvres dignes du Ciel, sans le secours de la Grace, par les seules forces de la nature. 2^me. Que ces mêmes Saints Docteurs n'ont pas combattu l'Interprétation des autres Péres & des Catholiques d'aujourd'hui; sçavoir, que les Gentils infidéles faisoient quelques bonnes œuvres morales, par les seules forces de la nature, mais qu'ils l'ont même admise en divers endroits.

Dans tous ces *Eclaircissemens* on sent une main de Maître, & l'habile Théologien vient partout au secours de l'ingénieux Historien.

ARTICLE CXV.

Rime de' Più Illustri Poëti Italiani, &c. *Recüeil de Pieces des plus illustres Poëtes Italiens, par M. l'Abbé* Antonini. A Paris 1731. *deux volumes in* 12. *Seconde Edition.*

CEtte seconde Edition est entiérement semblable à la premiére, dont elle prouve le prompt débit.

Seulement l'Editeur y a ajoûté une *Préface*, dont il eſt à propos que nous rendions compte ici.

Le favorable accüeil dont le Public a bien voulu honorer mon travail, dit M. *Antonini*, ne me flatte pas tellement, que je ne ſente bien ce qui pourroit en diminuer le prix ; premiérement la multitude de ſemblables Recüeils ; & en ſecond lieu, la ſatisfaction toûjours imparfaite avec laquelle ils ont été reçûs. Mais c'eſt par ces deux raiſons là mêmes, que je prétens juſtifier mon entrepriſe ; car puiſque tant de gens d'eſprit, de diverſes Nations, ont eû la même idée ; c'eſt une preuve qu'ils ont connu l'avantage & la commodité de ces ſortes de Livres, qui ſous un petit volume renferment preſque tout ce qu'il y a de meilleur dans une Langue. Il n'a donc été queſtion que d'éviter les défauts de ceux qui m'ont précédé, une longueur exceſſive, une eſtime, & un mépris également aveugles, qui tombent plus ſur le nom que ſur les Ouvrages des Auteurs ; ſe borner par inclination à certain ſtile en particulier,

ne suive que son goût, sans consulter celui d'autrui. Or pourquoi, instruit par l'exemple des autres, n'aurois-je pû les éviter ces défauts ? C'est au Public à juger si j'ai réüssi. Si ces deux volumes que je lui présente de nouveau, lui sont agréables, je pourrai augmenter ce *Recüeil* de plusieurs Piéces de différentes espéces, de Chansons, d'Eglogues, de *Capitoli*, &c. & y joindre divers morceaux de nos Poëtes Epiques, Tragiques & Comiques.

J'ai commencé par les Sonnets, tant parceque nous autres Italiens, nous les regardons comme ce qu'il y a de plus agréable & de plus gracieux dans la Poësie, que pour apprendre aux François que nous sçavons réüssir dans cette sorte de Piéce, qu'ils regardent presque comme impossible. J'ai encore cherché à plaire à une Nation qui a un goût particulier pour l'Epigramme, à laquelle le Sonnet a bien du rapport. Et c'est pour m'accommoder à ce goût, que j'ai aussi donné quelques Madrigaux, qui approchent encore plus de l'Epigramme,

Au reste, je n'ai fait imprimer que des Sonnets de la façon ordinaire; c'est-à-dire, composés de quatorze vers. J'aurois pû en donner de bien d'autres sortes; puisqu'on en trouve jusqu'à seize différentes dans *Antonio Tempo*, qui vivoit en 1335.

Ceux qui croient que nôtre Poësie doit sa naissance à la Poësie Provençale, attribuent aux Italiens l'invention du Sonnet de quatorze vers d'onze syllabes, parcequ'il s'en trouve beaucoup plus de cette espéce chés les Poëtes Italiens, que dans les Poëtes Provençaux.

Sur l'origine ou l'étymologie du mot *Sonet*, dit M. *Antonini*, je ne puis goûter le sentiment de M. *Ménage*, qui le fait venir *du son que font les doubles rimes des deux premiers quadrains*. J'aime mieux croire qu'il est dérivé de *son*, parceque le chant des *Sonnets* étoit accompagné du *son* de quelque instrument; comme *Motet* est dérivé de *mot*, & comme les Grecs ont appellé Poësie *Lyrique*, celle qui se chantoit au son de la *Lyre*. *Sonet* est donc un diminutif de *son*, ainsi

que la terminaison le marque : & ce diminutif exprime la délicatesse de cette sorte de Piéce.

Dans le choix que j'ai fait, j'ai observé l'ordre chronologique, afin qu'on pût remarquer la naissance, les progrès, la décadence, & l'état présent de nôtre Poësie. Elle commença à se former au XII. Siecle : mais elle ne faisoit encore alors, pour ainsi dire, que bégayer. Au XIII. Siécle, elle se perfectionna, & prit quelque lustre. Mais ce ne fut qu'au XIV. qu'elle eût toute sa perfection ; & elle la dût au célébre *Francois Pétrarque*, Poëte au-dessus de tous les éloges. Ce n'est pas que nous n'ayons eû des Poëtes avant ce fameux Auteur, & depuis l'an 1100. jusqu'en 1300. mais ces Poëtes manquant d'harmonie, de nombre, ignorant le choix des épithétes, la beauté & la vivacité des descriptions, & généralement tout ce qui sert à orner & à polir la matiére; destitués de ce que quelques-uns appellent, Esprit Musique, *Ingegno Musico*, ils n'avoient que l'esprit Philosophique, qui fait saisir dans

chaque sujet ce qu'il fournit de beau, de son propre fond. M. *Antonini* témoigne ici l'attrait singulier qu'il a pour les anciens Poëtes de sa Nation, qu'il lit plus volontiers que ceux qui les ont suivis, & que les Modernes. Il est persuadé qu'on en peut tirer, au moins, le même avantage que *Virgile* tiroit de la lecture d'*Ennius*. Il avertit ceux qui auroient le même goût pour cette Poësie naissante, & non encore dégrossie, ainsi qu'il s'exprime; *no ancor digrossata*, qu'ils trouveront dequoi se satisfaire dans le Recüeil de *Leon Allazzi*, dans ceux du *Giunti*, de Jacques *Corbinelli*, & dans celui qu'a donné depuis peu l'Abbé *Salvini*. Pour ceux qui ne veulent pas tant lire; & qui s'en tiennent à ce qu'il y a de meilleur & de plus beau dans la Poësie Italienne, par l'harmonie, le nombre, la pureté, l'élégance du stile, ils peuvent se contenter du grand *Pétrarque*, dans lequel ils trouveront toutes ces qualités réünies.

Après *Pétrarque*, continuë le docte Abbé, l'étude du Grec & du Latin

qui commencérent à refleurir, au XV. Siécle, fut cause que nôtre Langue fut peu cultivée, & que nôtre Poëfie déchut de fa perfection : de forte que dans tout ce Siécle, nous ne connoiffons guéres que quatre ou cinq bons Poëtes, *Politien*, *Bojardo*, *Giusto de' Conti*, *Laurent de Medicis*, & *Jérôme Benivieni*.

Le feiziéme Siécle produifit une infinité de Poëtes, & presque tous excellens ; au moins n'y en a-t'il pas un qui n'ait écrit fainement : auffi l'appellons-nous le *Siécle d'Or* de nôtre Poëfie, ainfi que de nôtre Langue. Cependant il faut convenir que ceux qui vêcurent dans les cinquante premiéres années, font préférables à ceux qui parurent dans le demi-Siécle fuivant.

Le XVII. Siécle a vû périr entiérement nôtre Poëfie par le mauvais goût des *concetti*, des pointes, des penfées puériles & badines, & du faux brillant, qui fortirent de l'Ecôle *Marinefque*, (ou du Cavalier *Marini*,) & que les Etrangers nous reprochent fi juftement, que nous foufcrivons à

leur Censure. En effet, durant tout ce tems-là, à peine a-t'il paru quelques Poësies, en petit nombre, que nous ne soyons les premiers à désavouer.

L'année 1690. sous les auspices de la Reine *Christine*, fut établie à *Rome* l'Académie des *Arcadiens*, laquelle déclara d'abord la guerre à ce mauvais goût du *Marini*, & ramena le goût sain de *Pétrarque* & de son Ecôle. En lisant nôtre Recueil, chacun pourra connoître l'état présent de la Poësie en *Italie*.

Mon dessein étoit, dit en finissant l'Abbé *Antonini*, de donner un Abrégé de la Vie des Poëtes, dont les Ouvrages composent mon Recüeil : mais comme il s'est trouvé déja assés long, je réserve cet Abrégé pour un troisiéme tôme qui paroîtra quelque jour, & dans lequel je ferai connoître tous nos autres Poëtes, afin de donner une idée générale de nôtre Poësie.

Ce troisiéme volume donnera un nouveau prix aux deux premiers ; & M. *Antonini* peut compter par avance qu'il sera bien reçû. Il en a senti la

nécessité, ou du moins l'utilité : & combien les Etrangers la sentent-ils davantage ? Quelques personnes, même des amis de M. *Antonini*, se sont plaints de ce qu'il n'avoit mis aucune de leurs Piéces dans son *Recüeil*, & de ce qu'il y a donné place à d'autres, qui, selon eux, ne méritoient pas cette préférence. Il les prie de croire que ce n'est pas qu'il ne reconnoisse leur mérite, & qu'il ne leur rende justice ; mais outre qu'il n'a pas tous les Livres qui lui seroient nécessaires ; deux petits volumes, tels que ceux qu'il a donnés, n'ont pû renfermer toutes les Piéces qui auroient pû y entrer avec honneur. Cette utile *Préface* doit également servir aux deux Editions : & comme elle est imprimée séparément, chacun pourra la joindre à l'Edition qu'il aura.

ARTICLE CXVI.

Histoire ancienne des Egyptiens, des Carthaginois, des Assyriens, des Babyloniens, des Médes & des Perses, des Macédoniens, des Grecs. Novembre 1731.

Par M. Rollin, *ancien Recteur de l'Université de Paris, &c. Tome III^e. vol. in 12. de 772. pp. contenant l'Histoire des Perses & des Grecs. A Paris chés la Veuve Etienne*, 1731.

VOici déja le troisiéme Volume de l'Histoire Ancienne, que M. *Rollin* avoit promise au Public. Ce tome, dit l'Auteur, présente aux yeux du Lecteur un spectacle tout *nouveau*, & qui ne sera pas indigne de sa curiosité. L'Historien ne parle sans doute que des Lecteurs à qui *Hérodote* & *Thucydide* sont inconnus; ceux qui ont lû ces Auteurs, ne trouveront point ici de spectacle *nouveau*. L'Ouvrage de M. *Rollin* est tantôt une traduction libre de ces Historiens, tantôt un Extrait. La suite en est quelquefois interrompuë par des digressions, & le tout est si chargé de réflexions morales, que si on les détachoit de l'Ouvrage, on en pourroit faire un Volume de juste grandeur. M. *Rollin* a sans doute esperé rendre par là son Ouvrage plus utile encore qu'a-

gréable ; ce deſſein eſt très-loüable ; & nous ſouhaitons que l'Auteur y ait réüſſi ; mais il eſt vrai en général que le trop grand nombre de réflexions dans une Hiſtoire, rebute beaucoup de Lecteurs, par la raiſon qu'elles interrompent le fil de la narration, & qu'étant telles pour l'ordinaire que la plûpart des Lecteurs les pourroient faire eux-mêmes, on leur ôte le plaiſir de les faire en effet, & on irrite trop l'impatience qu'on a naturellement de voir le denoüement de l'Hiſtoire. Non ſeulement on veut que les réflexions naiſſent du ſujet ; mais quelque naturelles qu'elles puiſſent être, on les pardonne rarement, lorſqu'elles ne ſont pas abſolument néceſſaires, & on exige de l'habileté d'un Hiſtorien, qu'il ſçache par la ſimple expoſition des faits, les faire naître d'elles-mêmes dans l'eſprit des Lecteurs. Il en eſt de l'Hiſtoire à cet égard à peu près comme des Piéces de Théatre ; car ce n'eſt point par de belles Sentences, ni par des réflexions morales, que le Poëte doit peindre les vices ou la vertu ; c'eſt par les

faits & par l'action même. Mais ces réflexions nous méneroient nous-mêmes trop loin.

Le principal objet de ce troisiéme Volume historique de M. *Rollin*, est l'Histoire des Grecs ; & comme dans cette Histoire les Athéniens joüent sans contredit le principal Rôle, c'est aussi la République d'Athénes qui occupe la plus grande partie de l'Ouvrage. Mais comment donner l'Histoire d'Athénes, sans donner celle de Lacédémone sa Rivale ? Il a donc fallu que l'Auteur fît connoître le caractére & le Gouvernement des Lacédémoniens, & c'est par où il commence. Les Perses ont aussi une si grande part à cette Histoire, que M. *Rollin* a encore été obligé de donner d'abord une connoissance générale de leur Empire, & ensuite de mêler toute leur Histoire avec celle des Grecs. Il a fallu par la même raison mêler l'Histoire des Scythes avec celle des Perses : de sorte que ce n'est pas ici une seule Histoire, mais celle de divers Peuples, tantôt réünie sous le même point de vûë, tantôt détachée

ſelon la diverſité de leurs intérêts & de leurs mouvemens. M. *Rollin* a trop de goût & de diſcernement, pour n'avoir pas ſenti que c'eſt là un grand défaut dans une Hiſtoire ; mais le Public ſera trop équitable pour le lui imputer ; car c'eſt-là un défaut inévitable, dans une Hiſtoire commune à divers Peuples ou à divers Etats. L'Hiſtoire d'Eſpagne eſt préciſément dans le même cas ; & tout l'Art de *Mariana* n'a pas pû la garantir de ce défaut. Nous allons ſuivre M. *Rollin* dans la diviſion qu'il a faite de ce Volume.

Il commence par un long Avantpropos, où l'Auteur donne une idée abregée de tout l'Ouvrage, & indique le fruit qu'on en doit tirer. Ce fruit eſt la connoiſſance d'une des plus belles Hiſtoires du monde ; non pas une connoiſſance ſtérile, mais qui nous pique d'émulation pour imiter les grands exemples de vertu, dont l'Hiſtoire Grecque eſt remplie.

L'Avantpropos eſt terminé par un abrégé de l'Hiſtoire des Lacédémoniens. M. *Rollin* y rapporte l'origine

des Ilotes, ce Peuple qui eut le malheur d'être vaincu par les Lacédémoniens, & que ceux-ci eurent l'inhumanité de réduire avec tous ses Descendans à un Esclavage éternel, aussi dur que celui des Négres dans nos Isles. On y trouve d'une maniére également abregée l'Histoire de quelques Rois de Sparte, de la guerre de cette République avec les Argiens & les Messéniens. Ce dernier Article est le plus curieux.

Après cet avantpropos, l'Auteur ne croit pas devoir entrer encore sitôt dans l'*Histoire des Grecs*. Il donne auparavant celle des *Perses* depuis *Darius Ochus*. Ce Prince, selon le témoignage d'*Hérodote*, fut, comme on sçait, redevable du Thrône à son cheval & à l'adresse de son Ecuyer. Un de ses premiers soins fut de mettre de l'ordre dans ses Finances, & d'établir des impositions sur les Peuples de sa domination. Il est vrai qu'il le fit avec tant de sagesse & de modération, que sa conduite devroit servir de modéle à tous les Princes; mais cela n'empêcha pas les Peuples, qui

ne sont jamais traitables sur ce point, de lui donner le surnom odieux de *Courtier*. M. *Rollin* rapporte tout au long les particularités qu'on sçait de la vie du Medecin *Democade* : la permission que *Darius Ochus* donna aux Juifs de rebâtir leur Temple suivant l'Edit de *Cyrus* : l'autre Edit favorable aux Juifs qu'il accorda aux priéres d'*Esther*, supposé que ce *Darius* soit l'*Assuerus* de l'Ecriture Sainte : la révolte & la prise de Babylone, par un effet de l'industrie & du zéle héroïque de Zopyre. Toutes les menaces que Dieu avoit faites à cettte Ville impie & superbe, furent exécutées. Après que les Babyloniens, par une barbarie innoüie, eûrent eux-mêmes égorgé tout ce qui ne pouvoit servir à leur défense, c'est-à-dire, leurs femmes & leurs enfans, Darius ne laissa pas de se rendre maître de la Ville. Il fit empâler trois mille des principaux Habitans, abbatre les murailles & enlever les portes : juste chatiment de la guerre injuste, que les Babyloniens avoient faite au Peuple de Dieu, & du cruel esclavage où ils l'avoient reduit.

Jusques-là *Darius* est heureux ; & il ne tenoit qu'à lui de continuer de l'être ; mais l'ambition & un desir insensé de gloire vient traverser son bonheur. Il veut assujettir les Scythes, Peuple libre dont il n'a reçû aucune injure, Peuple aguerri & féroce, redoutable par sa valeur, & que la barbarie & l'éloignement du Climat qu'il habitoit, rendoient difficile à vaincre ; M. *Rollin* en prend occasion, à l'exemple d'*Herodote*, de donner une idée des mœurs & du caractére des Scythes. Envain *Artabane* par un discours plein d'éloquence & de raison, s'efforce de détourner *Darius* d'un projet si dangereux & si injuste : ce Prince partit lui-même de *Suse*, Capitale de son Empire, à la tête de sept cens mille hommes, & se rendit sur les bords du Danube, où il fut joint par une Flotte de six cens Vaisseaux. Une si effroyable Armée devoit, ce semble, tout engloutir ; & cependant aprés beaucoup de marches & d'entreprises inutiles ; tout ce grand appareil aboutit à une fuite honteuse de *Darius* ; & ce Prince se crut encore

trop heureux de trouver un passage libre, pour rentrer en Asie avec les débris de son Armée. Le malheureux succès de cette expédition ne rappella point *Darius* à lui-méme ; & la mauvaise fortune, au lieu d'étouffer son ambition, ne fit qu'irriter son orgueïl. Les Ioniens s'étant révoltés contre sa domination, & ayant brûlé la Ville de Sardes avec le secours des Athéniens, *Darius* conçût le dessein de s'en vanger sur toute la Gréce. Les premiéres tentatives ne furent pas heureuses, & les suivantes le furent encore moins. C'est proprement ici que l'Auteur commence l'*Histoire des Grecs*, & surtout d'Athénes, qui eut plus de part à cette guerre qu'aucune des autres Villes Grecques.

M. *Rollin* nous donne d'abord le portrait des célébres Héros qui gouvernoient alors la Ville d'Athénes ; *Miltiade*, *Thémistocle*, & *Aristide*. Mais quelque vaillans & quelque habiles que fussent ces Chefs, comment auroient-ils résisté aux puissantes armées de Darius, si les Soldats qu'ils commandoient, n'avoient été eux-

mêmes autant de Héros par le courage & l'intrépidité. L'armée des Perſes étoit de cinq ou ſix cens mille hommes, & de cinq ou ſix cens Vaiſſeaux ; les Athéniens n'avoient que dix mille hommes ; & comme il n'y avoit que deux partis à prendre, ou d'aller audevant de l'Ennemi pour le combattre en pleine campagne, ou de l'attendre dans la Ville ; preſque tous les ſuffrages ſe réünirent pour le ſecond parti. Mais *Miltiade* fut de l'avis contraire, & l'emporta. „ Il „ rangea ſon Armée au pied d'une „ montagne, afin que l'Ennemi ne „ pût l'envelopper, ni la prendre par „ les derrieres. Il fit jetter ſur les deux „ côtés de grands arbres qu'il avoit „ fait couper exprès, afin de couvrir ſes flancs & de rendre inutile „ la Cavalerie des Perſes. *Datis* leur „ Chef, ſentit bien que le lieu ne lui „ étoit pas favorable ; mais comptant „ ſur le nombre de ſes Troupes infiniment ſupérieur à celui des Ennemis, & d'ailleurs ne voulant pas „ attendre que le renfort des Lacédémoniens fût arrivé, il accepta le

„ combat. Les Athéniens n'attendirent pas qu'on vint les attaquer. „ Dès qu'on eut donné le ſignal, ils „ coururent de toutes leurs forces contre l'ennemi. Les Perſes regardérent cette premiére démarche comme une folie, pour des gens qui „ étoient en ſi petit nombre, & abſolument deſtitués de Cavalerie & „ d'Archers; mais ils furent bientôt „ détrompés. *Herodote* remarque que „ c'eſt ici la premiére fois, que les „ Grecs allérent ainſi au combat en „ courant, ce qui peut paroître étonnant. En effet, n'étoit-il pas à craindre que la premiére impétuoſité, & „ la force de ces Troupes, ne fuſſent „ émouſſées & affoiblies par cette „ courſe, & que les Soldats ayant „ rompu leurs rangs, n'arrivaſſent „ tout hors d'haleine, épuiſés & en „ deſordre, vers un Ennemi qui les „ attendant de pié ferme & ſans „ branler, devoit, ce ſemble, être „ plus en état de ſoûtenir avantageuſement leur choc? C'eſt ce qui engagea *Pompée*, dans la bataille de „ Pharſale, à tenir ſes Troupes im-

» mobiles, & à leur défendre de fai-
» re aucun mouvement, jusqu'à ce
» que l'ennemi vint les attaquer. Mais
» *César* blâme sa conduite. La raison
» qu'il en apporte, c'est que l'impé-
» tuosité de la course remplit d'un
» certain enthousiasme, & d'une fu-
» reur martiale l'ame des Combat-
» tans; qu'elle donne plus de force
» & de roideur aux coups qu'ils por-
» tent, & qu'elle enflamme le coura-
» ge, qui est, si l'on peut parler
» ainsi, souflé & animé par le mou-
» vement rapide de tant de milliers
» d'hommes, comme la flamme par
» le vent. Je laisse aux gens du mé-
» tier à décider entre ces deux grands
» Capitaines; & je reviens à mon su-
» jet. Le combat fut rude & opiniâtre.
» *Miltiade* avoit extrémement fortifié
» ses deux aîles; mais il avoit laissé le
» corps de bataille plus foible & plus
» dégarni; & la raison en paroît assés
» claire. N'ayant que dix mille hommes
» à opposer à une si grande multitude
» d'Ennemis, il ne pouvoit ni faire un
» grand front, ni donner à ses Trou-
» pes une égale profondeur. Il falloit

» donc opter ; & il crut que la victoi-
» re ne pouvoit venir que des efforts
» qu'il feroit aux deux aîles, pour en-
» foncer & dissiper les deux aîles des
» Perses, bien persuadé que quand
» ses deux aîles seroient victorieuses,
» elles prendroient en flanc le corps
» de bataille des Ennemis, & aché-
» veroient la victoire sans grand obs-
» tacle. C'est le même plan qu'*Anni-*
» *bal* se proposa à la bataille de Can-
» nes, qui lui réüssit si parfaitement,
» & qui ne peut guéres manquer de
» réüssir. Les Barbares attaquérent
» donc le corps de bataille des Grecs,
» & donnérent sur tout de ce côté-là.
» Ils avoient en téte *Aristide & Thé-*
» *mistocle*, qui les soûtinrent long tems
» avec un courage intrépide ; mais
» qui furent enfin obligés de plier.
» Dans ce moment survinrent les deux
» aîles victorieuses, qui avoient dé-
» fait & mis en fuite celles des Per-
» ses. Ce fut fort à propos pour le
» corps de bataille, qui commençoit
» à se rompre, & étoit accablé par le
» nombre des Combattans. Alors la
» déroute des Perses fut entiére. Ils
» prirent tous la fuite, non vers

leur Camp, mais vers leurs Vaiſ-
„ ſeaux pour s'y ſauver. Les Athéniens
„ les y pourſuivirent, & mirent le feu
„ à pluſieurs de leurs Vaiſſeaux. C'eſt
„ dans cette occaſion que *Cynegire*
„ un Soldat d'Athénes, qui ſe te-
„ noit à un Vaiſſeau pour y entrer
„ avec les Fuïards, ayant eu d'abord
„ la main droite, puis la gauche cou-
„ pées à coups de hache, s'y attacha
„ encore avec les dents ſans vouloir
„ quitter priſe, tant il étoit acharné
„ contre l'Ennemi „. Telle fut la cé-
lébre bataille de *Marathon*.

Ce récit de M. *Rollin* eſt ſuivi de pluſieurs réflexions, que nous ne rapporterons pas ici; mais après ce trait ſignalé de courage & de valeur dans les Athéniens, rien n'eſt plus propre à les caractériſer que l'ingratitude, qu'ils firent paroître à l'égard de *Miltiade* leur Libérateur, à qui ils étoient redevables d'une ſi belle victoire.
„ Après la bataille de *Marathon* il
„ avoit demandé & obtenu une flotte
„ de ſoixante & dix Vaiſſeaux, pour
„ aller punir & ſoûmettre les Iſles qui
„ avoient favoriſé les Barbares. Il en

,, ſubjugua pluſieurs ; mais ayant mal
,, réüſſi dans l'Iſle de *Paros* , & ſur
,, un faux bruit de l'arrivée de la Flot-
,, te ennemie, s'étant crû obligé de
,, lever le Siége qu'il avoit mis devant
,, la principale Ville, où il avoit re-
,, çû une bleſſure fort dangereuſe, il
,, revint à Athénes avec ſa Flotte ; &
,, il y fut appellé en jugement par un
,, Citoyen nommé *Xantippe*, qui l'ac-
,, cuſa d'avoir levé ce Siége par tra-
,, hiſon, & après avoir reçû de gran-
,, des ſommes du Roi des Perſes.
,, Quelque peu de vraiſemblance
,, qu'eût cette accuſation, elle pré-
,, valut contre le mérite & l'innocen-
,, ce de *Miltiade*. Il fut condamné
,, à perdre la vie & à être jetté dans le
,, *Barathre*, qui étoit le lieu où l'on
,, précipitoit les Coupables convain-
,, cus des plus grands crimes. Le Ma-
,, giſtrat s'oppoſa à l'exécution d'un
,, jugement ſi inique. Toute la grace
,, qu'on fit au Libérateur de la Patrie,
,, fut de commuer la peine de mort
,, en une amande de cinquante mille
,, écus, qui étoit la ſomme où mon-
,, toient les frais de la Flotte, qu'on

„ avoit équippée ſur ſes remontrances „ & ſes avis. Comme il étoit hors d'é- „ tat de la payer, il fut mis en priſon „ & y mourut de la bleſſure qu'il „ avoit reçûë à *Paros* „. Tel fut le ſort de preſque tous les Grands Hommes, qui ſervirent la République d'Athénes. Une Ville ſi ingrate méritoit-elle, ſelon la réflexion de *Valere Maxime*, d'avoir un ſeul bon Citoyen ?

Ce mauvais ſuccès, au lieu de décourager *Darius*, ne fit que l'irriter & l'animer à la vengeance. Il fit pendant trois ans de nouveaux préparatifs, pour faire une troiſiéme expédition contre la Gréce ; mais il fut prévenu par la mort, après 36. ans de Regne. *Xerxes* qui lui ſuccéda, continua ce projet. Envain *Artabane*, Oncle de *Xerxes*, voulut le détourner de ce deſſein, comme il avoit autrefois voulu détourner *Darius* de l'entrepriſe contre les Scythes : ſes conſeils ne furent point écoutés. *Xerxes* fit conſtruire à grands frais un Pont de bateaux ſur le détroit, appellé aujourd'hui des *Dardanelles*, pour paſſer d'Aſie en Europe ; mais une violente

tempête le rompit; & ce Prince en fut si transporté de colére, que pour se vanger de la mer & la punir, il commanda qu'on y jettât deux paires de chaînes comme pour la mettre aux fers, & qu'on lui donnât trois cens coups de foüet. Encore s'il s'en étoit tenu là; mais il fit mourir tous ceux qui avoient eû la conduite de l'ouvrage. Quel mélange d'orguëil & de petitesse, d'injustice & de cruauté! On construisit un second Pont avec des dépenses & des travaux immenses; & l'Armée employa sept jours & sept nuits à le passer. On n'en est pas surpris, lorsqu'on sçait qu'elle étoit composée de dix-sept cens mille hommes de pié, & de quatre-vingt mille hommes de Cavalerie; tandis que la Flotte étoit de douze cens Vaisseaux & plus: de sorte que toutes les Troupes de terre & de mer montoient à près de quatre millions d'hommes, sans compter les valets & tout ce qui suivoit l'Armée. L'Histoire ne nous fournit aucun exemple d'une Armée si nombreuse; mais, comme remarque *Justin*, il lui man-

quoit un Chef ; & c'étoit pourtant, ce qui lui étoit le plus néceſſaire : *huic tanto agmini dux defuit.* Les Grecs au contraire n'avoient que très-peu de Troupes ; mais ils avoient pluſieurs Chefs d'une expérience conſommée, & d'un courage héroïque, & jamais on ne vit mieux que dans cette occaſion, que ce n'eſt pas le nombre qui rend une Armée redoutable, mais l'habileté des Chefs qui la commandent. La bataille des *Thermopiles* eſt un événement, que la poſtérité n'oubliera jamais. Quatre mille Grecs commandés par *Léonide*, Lacédémonien, entreprennent de diſputer le paſſage à l'Armée effroyable de *Xerxes*. Leur Chef ſe voyant accablé par le nombre, & ne voulant pas que la Patrie perdît tant de braves hommes, les renvoye tous excepté trois cens Lacédémoniens, avec leſquels il ſoûtient tout l'effort de l'Armée ennemie, réſolu de vaincre ou de mourir. Il auroit vaincu en effet ſi la choſe eût été poſſible ; mais il eut du moins la gloire de ne mourir

qu'après avoir fait périr vingt mille hommes des Ennemis.

Tout ce récit que M. *Rollin* rapporte d'après les anciens Auteurs, est accompagné de plusieurs réflexions judicieuses, qu'il tire des mêmes Auteurs, ou qu'il fournit de lui-même; mais les bornes d'un Extrait ne nous permettent pas de les rapporter. Ces premiers Exploits des Grecs furent suivis de divers avantages, qu'ils remportérent sur la Flotte ennemie, & couronnés enfin par les deux fameuses Batailles de *Salamine* & de *Platée*. Dans la premiére, *Thémistocle*, qui commandoit la Flotte Grecque, eut tout l'honneur de la victoire, & *Xerxes* allarmé d'un faux bruit qu'on répandit exprès, que les Grecs devoient aller rompre le pont qu'il avoit fait construire sur la mer, se hâta de repasser en Asie; mais une tempête ayant rompu le pont, il fut contraint de passer le détroit dans une barque de Pécheur avec une très-petite suite. Quel sujet de réflexions pour un Prince si vain & si présomptueux! Cepen-

dant, les restes de l'Armée Persane, que *Xerxes* laissoit dans la Gréce, étoient plus que suffisans pour la subjuguer, si ces Troupes avoient été plus courageuses, ou si les Grecs l'avoient été moins; mais la bataille de Platée acheva d'abbattre l'orgueil des Barbares, & de leur ôter l'esperance d'asservir la Gréce. De trois cens mille Perses, à peine quarante mille repassérent en Asie. *Pausanias* Roi de Lacédémone, & *Aristide*, Chef des Athéniens, partagérent la gloire de cette mémorable journée; & la Gréce fut pour jamais délivrée des allarmes, que lui donnoient les entreprises des Rois de Perse contre sa liberté. Nous ne pouvons pas nous empêcher de répéter encore ici, que le détail de ces divers événemens est exposé par M. *Rollin*, d'une maniére intéressante, & très-utile pour les Lecteurs, qui lisent pour s'instruire & pour profiter de l'Histoire. Une chose qui surprendra ceux, qui ne connoissent pas le caractére des anciens Grecs, c'est le mélange étonnant qu'on apperçoit dans toute la suite de leur Histoire,

des plus grands ſentimens & des vertus les plus héroïques avec de baſſes jalouſies, des petiteſſes & des paſſions toutes puériles. Tel étoit le génie de ce Peuple. Il étoit Peuple, & dès-là ſujet à tous les vices populaires ; tantôt la crainte de perdre leur liberté, le péril extréme & la néceſſité de ſe défendre, les grands exemples de vertus que leur donnoient quelques Citoyens d'un mérite ſupérieur, leur inſpiroient les ſentimens les plus élevés, & en faiſoient autant de Héros : tantôt abandonnés à eux-mêmes, dans l'oiſiveté de la paix & la liberté de tout oſer, on les voyoit commettre ſans rougir, les plus criantes injuſtices & les plus noires ingratitudes. Aucun Citoyen ne ſe fit impunément un grand nom parmi eux. Les ſervices des *Miltiades*, des *Thémiſtocles*, des *Ariſtides*, & de tous les Libérateurs de la Gréce, ne furent payés que par l'exil ou la mort. Jamais Nation ne fut mieux ſervie par ſes Citoyens, & ne fut moins digne de l'être.

La ſuite de l'Hiſtoire de M. *Rollin*, quoique moins brillante par l'éclat

des victoires, n'eſt pas moins intéreſſante par la variété des Tableaux qu'elle nous préſente. On y voit entr'autres l'Hiſtoire de *Pauſanias*, Roi des Lacédémoniens, ſon infidélité envers ſa Patrie, & ſa mort tragique, qui fut le juſte prix de ſa folle ambition. L'exil de *Thémiſtocle*, & ſa fuite chés *Admête* Roi des *Moloſſes*, eſt un ſpectacle des plus touchans. On ne peut voir ſans indignation le plus grand Homme de la Gréce, injuſtement condamné ſur les plus legers indices, & pourſuivi avec fureur par ceux-là même, qui lui ſont redevables de la vie & de la liberté, tandis que ſes ennemis même faiſant céder leur haine à l'eſtime & à l'admiration, le reçoivent chés eux avec des marques de reſpect & mille témoignages de bienveillance, croyant poſſéder un tréſor en poſſédant un homme d'un mérite ſi extraordinaire. C'eſt ainſi que *Thémiſtocle* obligé de chercher un nouvel azyle, plus ſûr que la Cour du Roi *Admête*, fut reçû en Perſe par *Artaxerxes*, qui occupoit alors le Trône;

& ſi ce grand Homme n'avoit pas été plus vertueux que ſes Citoyens, il ne tenoit qu'à lui de les aller punir de leur ingratitude à la tête d'une grande Armée. *Artaxerxes* l'en ſollicitoit & ſembloit avoir droit de l'exiger de lui; mais les grands Hommes regardent toûjours comme une baſſeſſe, les ſentimens de haine & de vengeance qui paroiſſent même les plus juſtes; & ils les regardent comme un crime à l'égard de leur Patrie & de l'autorité publique. Ni l'injuſtice des Grecs, ni les bienfaits d'*Artaxerxes* ne purent engager *Thémiſtocle* à porter la guerre dans l'Attique, & ne trouvant aucun autre moyen de ſe dégager de cette obligation envers le Prince ſon bienfaiteur, il prit le parti de ſe faire mourir en avalant du poiſon au milieu d'un Sacrifice ſolennel, auquel il avoit invité tous ſes amis pour leur dire adieu. Mais il faut obſerver que *Thucydide*, Auteur preſque contemporain, ne rapporte ce fait que comme un bruit qui courut alors, & prétend que *Thémiſtocle* mourut ſimple-

ment de maladie. *Ciceron* dans son *Brutus* s'en tient aussi au sentiment de *Thucydide*.

Après *Thémistocle* on voit briller *Periclés* avec des succès moins éclatans, mais avec plus d'adresse & d'autorité. *Cimon* y soûtient aussi un grand rôle ; mais les deux plus grands événemens de cette Histoire, après la guerre des Perses, sont la guerre du Peloponnése & l'entreprise des Athéniens sur Syracuse. Dans la guerre du Peloponnése, toute la Gréce partagée entre Athénes & Lacédémone, tourna ses armes contre elle même ; & s'acharnant à sa propre ruïne pendant près de 30. ans, se fit sans comparaison beaucoup plus de mal, que toutes les forces de l'Empire de Perse n'auroient pû faire. Tel est toûjours l'effet des guerres Civiles. La victoire se déclara tantôt pour les Athéniens, tantôt pour les Lacédémoniens ; mais toûjours avec une égale perte pour les deux Républiques. M. *Rollin* rapporte les principaux événemens de cette guerre. Il y en a plusieurs qui sont très-intéressans ; & il n'oublie pas d'y

mêler les diverſes révolutions, qui arrivérent en Perſe pendant le cours de cette guerre. Enfin la guerre de Syracuſe termine le Volume. Les Athéniens profitant d'une tréve de cinquante ans concluë entr'eux & les Lacédémoniens, entreprennent de ſe rendre Maîtres de *Syracuſe*. Rien de plus injuſte que ce deſſein, & rien de plus téméraire, ſoit par la difficulté de la conquête, ſoit par la difficulté de la conſerver. Mais l'ambition & une paſſion démeſurée de dominer, régloit alors tous les Conſeils de la République d'Athénes. Elle s'épuiſa pour les préparatifs de cette guerre, ne doutant point qu'une prompte victoire ne la dédommageât bientôt de ſes avances, & la Flotte partit avec tout l'appareil d'un Triomphe. Syracuſe fut aſſiégée, & comme ce Siége eſt un des plus célébres de l'antiquité, M. *Rollin* n'oublie rien pour en orner le tableau. Il donne le plan de la Ville, & rapporte tout le détail qu'il a trouvé dans les anciens Auteurs. On lira tout ce morceau avec plaiſir, & c'eſt le der-

nier du Volume, parceque l'Auteur n'a pas pû y renfermer la ſuite. La déroute de l'Armée des Grecs devant Syracuſe, dont aucun n'échappa, porta le coup mortel à la Puiſſance d'Athénes. Ce malheur fut ſuivi de la priſe d'Athénes même par les Lacédémoniens, & *Cicéron*, conclut M. *Rollin*, a raiſon de dire en parlant du combat naval donné dans le Port de Syracuſe, que c'eſt là que les Forces d'Athénes, auſſi-bien que ſes Galéres, furent ruïnées & coulées à fond, & que c'eſt dans ce Port que la gloire & la Puiſſance des Athéniens firent un funeſte naufrage.

ARTICLE CXVII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

LEs Auteurs du Libelle, *Nouvelles Eccléſiaſtiques*, propoſent comme un Article plus curieux que les autres dans les *Mémoires* de Trevoux, le LVI. de cette année, qui ſe lit au mois de Juin page 1947. C'eſt une Lettre adreſſée aux Auteurs de ces

Mémoires au ſujet des *Elevations à Dieu ſur tous les Myſtéres de la Religion Chrêtienne.* L'Ecrivain de la Lettre met en une ſi grande contradiction de Doctrine, le Livre des *Elevations* attribué à feu M. *Boſſuet*, Evêque de Meaux, avec les Ouvrages imprimés ſous le nom de ce Prélat de ſon vivant, que le Lecteur a peine à croire, que le Livre poſthume ne ſoit un Ouvrage ſuppoſé, ou conſiderablement *interpolé.* L'Article ſuivant, qui eſt le LVII. contient une réponſe à cette Critique, qu'il addoucit ſans l'affoiblir.

Les Ecrivains des *Nouvelles Eccléſiaſtiques* parlent ſur celui de la Lettre, ſur le fonds de ſa critique, & ſur le motif que l'on a eû en la publiant. Ils aſſûrent que l'Auteur de la Lettre critique qui y ſouſcrit, eſt un homme ſuppoſé, un prétendu Breton, &c. On peut leur certifier que c'eſt un homme réel & effectif; & que loin d'étre lui-même un phantôme, il penſe à réaliſer celui qui ſe donne pour tel, en montrant dans toute la ſuite des Ouvrages de ces Meſſieurs,

une eſpéce de Tradition, qui enſeigne conſtamment depuis *Janſénius*, les cinq Héréſies du Livre de cet Evêque condamnées par toute l'Egliſe.

A l'égard du fonds de la Critique du Livre des *Elevations*, les Ecrivains des *Nouvelles Eccléſiaſtiques* avoüent qu'il ne leur convient pas de la diſcuter, ni de s'expoſer à y répondre. On aſſûre d'ailleurs qu'un autre, que l'on nomme, eſt chargé de ce travail. Il a à prouver contre M. FICHANT, Prêtre du Diocéſe de Quimper, qu'il n'eſt pas vrai que le Livre des *Elevations* enſeigne en pluſieurs endroits, des Points de Doctrine reprouvés & réfutés comme propres des Hérétiques, par feu M. BOSSUET; ou que cette oppoſition n'empêche pas que le Livre des *Elevations*, tel que nous l'avons, n'appartienne en entier au ſçavant Evêque.

Quant au motif de la publication de cette Critique, les Auteurs des *Nouvelles Eccléſiaſtiques* le trouvent en même tems ſecret & évident. „ Au „ reſte, diſent-ils, le motif *ſecret* de „ cette Critique hazardée *paroît être*

„ *évidemment* de rendre le Livre Jan-
„ séniste, c'est-à-dire, Hérétique,
„ ainsi que les Jésuites l'entendent:
„ & comme il arrivera *infailliblement*
„ que le Livre restera á M. *Bossuet*,
„ (Evêque de Meaux) les Jésuites
„ forcés de se rendre sur ce Point, ti-
„ reront toûjours de la découverte de
„ M. *Fichant*, les avantages qu'ils se
„ proposent; parce qu'alors ils con-
„ cluront qu'il faut abandonner le Li-
„ vre & l'Auteur; de sorte qu'ils
„ n'auront plus qu'une réponse cour-
„ te & simple, à opposer à l'autorité
„ de M. *Bossuet* contre leurs égare-
„ mens: c'est que M. *Bossuet* est con-
„ vaincu d'Hérésie „. Par ce discours, 1^mt. ces Messieurs acceptent pour Jansénisme la Doctrine, que M. *Fichant* montre réfutée comme Calvinienne, par feu M. *Bossuet*: 2^mt. ils se déclarent persuadés que ce Jansénisme restera au Livre des *Elevations*, sans qu'on puisse l'en purger.

Quoiqu'il en soit, le motif de la publication de la Lettre critique dans nos *Mémoires*, paroît en effet évidemment. Ces sortes de Piéces étant pro-

prement des *Mémoires pour les Sciences*, elles entrent de plein droit dans cet Ouvrage; & comme nous ne les y plaçons qu'à ce Titre, nous y inserons également les Défenses & Repliques des Adversaires, sans prendre de parti entre les Auteurs des Critiques & les Auteurs critiqués. C'est dans cet esprit qu'au même mois de Juin, on a inseré en deux Articles une Lettre critique sur le Poëme célébre de M. *de Voltaire*; & quelque tems auparavant des Lettres Critiques pour & contre la *Méthode* de M. l'Abbé *Lenglet*, pour étudier l'Histoire.

RELIGION. ECRITURE SAINTE. PIETÉ.

DE MEAUX. M. l'Abbé DE S^t^. ANDRÉ, *Grand Vicaire de Meaux*, a fait éclatter dans une *Lettre* publique *à un de ses Amis*, son *indignation* contre la *Préface*, & la *Relation* de l'importante affaire du Quiétisme, que le Pére DU PLESSIS, Bénédictin, a mises à la tête *de sa Nouvelle Histoire de*

Novembre 1731.

Meaux. L'Auteur de la Lettre reproche à l'Auteur de l'Histoire, *d'avancer* dans cette Relation *des Faits falsifiés, d'y attribuer à M. de Meaux* (feu M. Bossuet) *des motifs humains, des intentions malignes, & une jalousie contre M. l'Archevêque de Cambrai* (Fenelon) *indigne du grand Bossuet; & qu'on ne pardonneroit pas même à un homme du monde*. Le P. *du Plessis* est encore blâmé dans cette *Lettre*, comme s'étant déclaré le Panégyriste de Madame *Guyon* : sur quoi l'Abbé le renvoye à la *Vie du S^t. Evêque de Genéve* d'Arenton, *faite par le Général des Chartreux*. Il paroît que le dessein de M. l'Abbé de *S^t. André, de faire part des connoissanees qu'il a sur cette matiére*, laisse espérer une réfutation en détail, & une Histoire plus fidéle de ce qui est raconté dans la *Relation*, que le P. *du Plessis* n'a fait, selon lui, que copier. In 4°. pages 6. chés *Allart*.

De Londres. On a publié pour Réponse à M. Wolton, un second Volume de la Défense des Miracles

de JESUS-CHRÎT, par M. SMALBROOK, Evêque de Litchfield & Coventri. *A Vindication*, &c.

DE GENÉVE. Un *Traité de la Vérité de la Religion Chrétienne*, tiré du Traité Latin de M. *Jean Alphonse* TURRETIN, se vend ici chés *Bousquet*, & à Paris chés *Chaubert*.

DE PARIS. Un Traité composé sur le même sujet par le P. BUFFIER, D. L. C. D. J. a pour Tître : *l'Exposition des preuves les plus sensibles de la véritable Religion*, & se vend chés *Rollin*.

DE COLOGNE. L'on a ici imprimé & rendu publics les *Actes* de la Faculté de Théologie de Paris, au sujet de l'Acceptation qu'elle avoit faite ci-devant, & qu'elle fait de nouveau de la condamnation des 101. Propositions de *Quesnel*. On y a joint la Lettre, par laquelle cette Faculté adressoit à la nôtre ce Monument, & la Réponse de nos Théologiens, qui se glorifient d'avoir inviolablement conservé la Doctrine des communs Ancêtres de l'une & de l'autre Faculté, contre les efforts des Partisans de Dogmes

contraires. *Istius-modi spiritûs homines per hasce partes non rarò evagabantur quærentes quos seducerent; sed studio adeò sterili ut nullos invenerint Discipulos; ast errorum suorum strenuos offenderint Impugnatores; & magno fructu Facultas nostra (cujus ista est gloria non postrema, quod à Vestris Majoribus descendens, verâ Catholicâque Doctrinâ dotata, ad hæc usque tempora perennet;) se illis opposuerit, nec pedem figere permiserit.*

De Rome. En attendant un *Traité sur les Mystéres de la Foi*, qui quoique grand, n'est qu'un détachement d'un morceau détaché d'un Ouvrage intitulé : *Index generalis Hebræo-Caldaico-Latino-Biblicus* : l'Auteur qui les promet, en donne un échantillon dans un in 4°. sous ce tître & cette idée. *La vera fede portata in trionfo da Jacopo Cavalli nella spiegazione dell' incomprensibile Mistero della Santissima Trinità, al sempre misero, cieco ed ostinato ebraismo in forma di disputa trà l'Ebreo e il Cristiano; finalmente decisa a favore della verità cioè che non può darsi Dio, se non uno in essenza e trino in persone.*

DE LONDRES. M. WESLEY, Recteur d'Epworth au Diocése de Lincoln, a comblé un Volume in *folio* de Dissertations sur le Livre de JOB. Les tîtres qu'on en a publiés, annoncent des sujets propres à piquer la curiosité.

Le *Pentatéuque* paroît en Langue Cophte sur des Manuscrits du Vatican, de Paris, & d'Angleterre, avec la Version Latine. M. WILKINS est le Traducteur & l'Editeur.

D'AMSTERDAM. Le fameux ABBADIE est mort travaillant sur l'Apocalipse, où il croyoit voir le triomphe de la Réforme & la chûte du Papisme. M. DAUBUS, qui a écrit si sérieusement sur le témoignage de JOSEPH, touchant JESUS-CHRIST, a donné dans les mêmes Visions. M. LANCASTRE a publié un Abregé du gros Ouvrage de M. DAUBUS.

DE VENISE. Les Commentaires de CORNELIUS A LAPIDE sur toute l'Ecriture Sainte, s'impriment chés ALBRIZZI avec plus de perfection, qu'ils ne l'ont été par le Pére de cet Imprimeur. Cette Edition viendra

un peu tard, & paroît être entrepriſe fort à contre-tems; puiſque les Fréres DE TOURNES, Libraires à Lyon, doivent mettre en vente au commencement de l'année prochaine, la belle Edition des mêmes Commentaires, que les HUGUETANS avoient commencée & presque achevée. On ne doit pas eſpérer que l'Edition de Veniſe l'emporte ſur celle-là.

D'AMIENS. *La Religieuſe dans la ſolitude, Retraite ſpirituelle* de dix jous, s'imprime ici chés *Godart*. C'eſt une Traduction Françoiſe de l'Ouvrage du feu P. PINAMONTI, Jéſuite célébre. Le P. DE COURBEVILLE, qui a déja traduit de l'Italien du même Miſſionnaire, *Le Directeur dans les voyes du Salut*; & les *Lectures Chrêtiennes ſur les obſtacles du Salut dans toutes les conditions de la vie, & ſur les moyens de les vaincre*, eſt encore le Traducteur de *la Religioſa in ſolitudine*.

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

DE PARIS. Il paroît un Ecrit in

4°. de 20. pages, intitulé : *Déclaration du sieur Abbé* LE FRANC, *frére de la Demoiselle Anne* LE FRANC, *connuë par le prétendu Miracle opéré dans sa personne au tombeau du sieur de* PARIS, *le 3. de Novembre, jour de St. Marcel* 1730.

„ Quoique rien ne fût plus flatteur „ pour un frére, que d'avoir une „ sœur devenuë recommandable par „ une Merveille, qui marqueroit une „ attention particuliére du Ciel sur „ son propre sang ; je me crois obligé „ (dit l'Auteur) de sacrifier une idée „ si avantageuse à l'hommage, que „ tout Chrêtien doit à la vérité, sur „ tout quand l'intérêt présent de la „ Religion entre en concurrence „. Aprrès un si beau début, le frére avoüé par sa famille, raconte au naturel toutes les circonstances & le détail de la maladie de sa sœur, le succès de la curation, l'intrigue & la fabrication du Miracle, la continuation du même état d'indisposition avant & après l'éclat concerté, jusqu'à ce que la Demoiselle *Anne le Franc* a enfin disparu, & convaincu

le Public par cette abſence, de l'illuſion que la préſence auroit plus poſitivement conſtatée. Enſuite l'Abbé ſe demande : „ mais après ce qu'on „ vient d'apprendre, que deviendront „ tous les Certificats ſur ſa guériſon „ ? Il répond : „ Ceux qui ren„ dent témoignage à ſon parfait réta„ bliſſement, ſont ou faux, ou ha„ zardés, ou palliés ; & l'on peut di„ re que ceux qui les ont donnés, „ s'ils n'ont pas voulu tromper, ont „ été trompés eux-mêmes : que s'ils „ ne ſont pas fourbes, ils ſont dup„ pes volontaires dans une matiére „ intéreſſante pour eux, où l'on aime „ à ſe laiſſer dupper „. Par cette *matiére intéreſſante*, M. l'Abbé *le Franc* qui s'explique ailleurs, entend l'uſage que l'on vouloit faire de ce Miracle, s'il eût paſſé, pour confirmer une Doctrine condamnée par l'Egliſe ; mais il croit tous les Miracles de cette eſpéce enveloppés ſous les ruïnes de celui-ci. „ De tous ces Miracles, „ dit-il, (comprenant même ceux „ qui ſont poſtérieurs à ce qu'il ap„ pelle le ſyſtéme des convulſions) de

„ tous ces Miracles le plus éclatant,
„ le mieux ſoûtenu par des Diſſerta-
„ tions, eſt celui que l'on dit operé
„ dans la perſonne d'*Anne le Franc*,
„ Or ce Miracle ſe trouve faux, non
„ ſeulement dans la forme, mais mê-
„ me dans la matiére; puiſqu'on fait
„ porter l'eſſentiel de ce Miracle ſur
„ la guériſon d'un mal, que je ſça-
„ vois moi ſon frere, qu'elle n'avoit
„ pas „. Donc, & la Rélation, & les Certificats, & la Diſſertation, & le Miracle tombent ſans reſſource. M. l'Abbé *le Franc* finit par ces mots: „ Ainſi,
„ ſans craindre de tels Ouvrages,
„ ſans eſpérer de récompenſe, ſans
„ en avoir demandé, ſans que l'on
„ m'ait fait aucunes promeſſes, ſans
„ violence, ſans ſollicitation; par
„ devoir, par conſcience, dans tou-
„ te la vérité qui m'eſt connuë, je ſi-
„ gne devant Dieu & les hommes,
„ que je ſuis très-convaincu qu'il ne
„ s'eſt operé aucun Miracle, ni dans
„ la perſonne, ni en faveur d'Anne
„ *le Franc* ma ſœur; & j'ajoûte que
„ plus j'ai approfondi, en rappro-
„ chant, en conſiderant, en compa-

„ rant ; plus aussi me suis-je affermi „ dans la conviction, que ma sœur „ & le Public à son sujet sont dans „ l'erreur „. A Paris ce 15. de No- „ vembre 1731.

LITTÉRATURE. ANTIQUITÉS.

DE MARSEILLE. L'Académie Royale des Belles - Lettres établie en cette Ville, propose pour la Piéce d'Eloquence de 1732. ce sujet, *que l'adversité de la fortune n'abbat que ceux qui se sont laissés séduire par la prospérité*, selon ce Mot de *Seneque* au ch. 1. du Livre de la Constance : *Neminem adversa fortuna comminuit nisi quem secunda decepit*. Le prix qui sera adjugé le Dimanche de *Quasimodo*, est une Médaille d'or de la valeur de 300. livres.

DE PARIS. M. *Denys-François* CAMUSAT ayant heureusement eû communication d'un Manuscrit de la Bibliotéque Universelle de CIACONIUS, n'a pû refuser à son goût pour l'érudition littéraire, d'employer ses veilles à l'Edition de ce nombreux

Catalogue. L'impreſſion en fut empêchée par d'aſſés foibles raiſons du vivant de l'Auteur Dominicain. Il y entreprend un dénombrement de tous les Ecrivains, depuis le commencement du Monde juſqu'à ſon tems. On ſçait que M. CAMUSAT eſt en état de pouſſer cette Liſte juſqu'à nos jours, & de ſuppléer ce qui manque dans le Corps de la ſuite de CIACONIUS. C'eſt un deſſein qu'il a eû ſans doute, & qu'il ne perdra pas de vûë. Deux ou trois Ecrivains travaillent depuis long tems ſéparément, & embraſſent chacun toute la matiére. S'ils préviennent M. CAMUSAT, ils fourniront au moins comme le Dominicain un texte à ſes Commentaires, & il pourra revêtir leur Ouvrage de Notes Littéraires, d'une Critique exacte, & d'une érudition étenduë. Celles de ſon CIACONIUS méritent que l'on en parle plus amplement. Le Manuſcrit qui lui a été communiqué & qu'il donne, ne paſſe pas la lettre E.

DE LYON. M. *Symond*, Préfet de la Province du Genevois, vient de

découvrir une Inſcription antique ſur un Marbre de 30. pouces de longueur, & de 10. de largeur, lequel a été employé dans le Bâtiment de l'Egliſe de S. *Marcel*, entre *Alby* & *Rhumilly*, Province de Savoye. Les caractéres en ſont Romains & bien marqués; on y lit diſtinctement les paroles ſuivantes, contenuës dans quatre lignes.

C.SENNIVS.C.F.VOL.SABINVS.
[PRAEF.FABR.

BALINEVM.CAMPVM.PORTICVS.
[AC.AQVAS.IVSQVE.

EARVM.AQVARVM.TVBO.DVCEN-
[DARVM.ITA.VT.RECTE.

PRAEFLVERE.POSSINT.VICANIS.
[ALBINNENSIBVS.D.S.D.

J'ai vû, dit M. *Symond*, dans le Mercure de France du mois de Janvier 1728. la Relation d'un voyage de Baſſe-Normandie, où l'Auteur parle d'un marbre qui eſt conſervé dans le Château de Thorigny, appartenant

à la Maiſon *de Matignon* ; & il en rapporte l'Inſcription faite à l'honneur d'un *Sennius*, qui a le prénom de *Titus* & le ſurnom de *Solemnis.* Il y eſt qualifié, Prêtre des Gaulois, homme célébre dans ſa Nation, ami des Empereurs, & honoré de diverſes Dignités auprès des Lieutenans & Propréteurs, qui commandoient pour eux dans les Gaules. La date de ce Monument eſt fixée au Conſulat d'*Annius Pius* & de *Pontianus*, ce qui revient à l'an 238. de J. C. ſous l'Empire du jeune *Gordien.* N'y auroit-il aucun rapport entre ces deux Monumens, & ces deux *Sennius* ? C'eſt ce que je ſouhaiterois que quelque habile Antiquaire entreprît d'éclaircir.

On a communiqué l'Inſcription trouvée en Savoye, à M. de *Bimard*, Baron de *la Baſtie*, qui eſt très-verſé dans ce genre d'érudition : voici ſes Remarques. Cette Inſcription n'a encore été publiée par perſonne que je ſache ; elle n'eſt, ni dans *Gruter*, ni dans *Reineſius*, ni dans *Spon*, ni dans le Recüeil des Inſcriptions de Savoye &

de Piémont, que *Guichenon* a fait ſans beaucoup de choix & de diſcernement, & qu'il a mis à la tête de ſon Hiſtoire de la Royale Maiſon de Savoye. Quant à l'explication, elle ne contient rien de difficile. *C. Sennius*, fils d'un autre *Caïus*, de la Tribu Voltinienne, ſurnommé *Sabinus*, étoit Intendant des Ouvriers, *Præfectus Fabrûm*; il fit faire divers Ouvrages en faveur des Habitans d'*Alby*, un Bain public *Balineum*; une Place dans laquelle la Jeuneſſe pût s'exercer à tirer de l'Arc, à lancer le Javelot, à monter à cheval, & aux autres Jeux d'exercice, qu'on avoit ſoin d'apprendre à la Jeuneſſe Romaine pendant le *Tirocinium*. C'eſt ce Lieu qui eſt appellé ici *Campum*, & dans une Inſcript. de *Gruter* CLXXI. 8. *Campum ubi ludunt*. De-là vient que ceux, qui avoient ſoin d'apprendre ces exercices aux jeunes Gens, étoient appellés *Campi Doctores*. On peut conſulter là-deſſus *H. Valois* en ſes Notes ſur le XIV^e^. & XV^e^. Livre d'*Ammien Marcellin*, & *Saûmaiſe* ſur les Auteurs de l'Hiſtoire Auguſte, p. 232. *& ſuiv.*

Il y avoit un de ces Champs à *Côme*; un certain *L. Cœlius Cilo* légua à ſes Concitoyens une ſomme de déniers, pour foutnir l'huile néceſſaire à frotter le corps de ceux, qui y faiſoient leurs exercices, comme on peut le voir dans une autre Inſcription CCCLXXVI. 5. Ces Lieux d'exercices étoient ordinairement auprès des Bains publics; & l'on ajoûtoit auſſi à ces derniers Edifices, des Portiques où l'on pût ſe promener, ſe mettre à l'abri du Soleil, & même s'exercer dans les mauvais tems. C'eſt ce que nôtre *Sennius* fit encore pour les Habitans d'*Alby*: il leur accorda de plus des eaux pour fournir à ces Bains, avec le droit de les conduire par des tuyaux, *aquas jnſque earum aquarum tubo ducendarum*; & tout cela à ſes dépens: car je penſe que les trois lettres initiales, qui ſont à la fin de l'Inſcription, doivent être lûës ainſi, *de ſuo dat.*

Ce *C. Sennius* ſurnommé *Sabinus*, vivoit ſous Hadrien, comme nous l'apprend le J. C. *Ulpien* en la Loi 1.ere. §. 1. *Dig. de Quæſtionib.* Voici

ſes termes : *Sed & epiſtola Divi Hadriani ad Sennium Sabinum continetur*, &c. Une Inſcription de Padouë, rapportée par *Reineſius Claſ.* X I V. p. 759. fait mention d'une *Senia Sabina*, qui fut mariée à *Q. L. Secundus*, & qui pouvoit être la ſœur ou la fille de nôtre *Sennius Sabinus*. La Famille *Senia* ou *Sennia* n'a guére été connuë que dans les derniers tems de la République : la premiére trace que j'en aye trouvé, c'eſt dans l'Oraiſon de Cicéron pour *M. Cœlius* N. 25. où il fait mention de certains Bains, qu'il appelle *Balneas Senias*. Ces Bains doivent être mis au rang de ces Bains publics ou particuliers, qui étoient en ſi grand nombre dans les différens Quartiers de Rome ; & qui portoient le nom de ceux qui les avoient fait faire. C'eſt ce qui me donne lieu de conjecturer, que ces *Balneæ Seniæ*, dont parle Cicéron, étoient l'Ouvrage de quelqu'un de la famille *Senia*.

On trouve auſſi dans *Gruter* un *C. Senius Severus*, DCLXI. 1. *C. Senius Pyramus* DCCCXXVI. 12. *C. Senius Evemerus* & *C. Senius Diadume-*

nus affranchis, MXXIX. Je ne dis rien des autres *Senius*, qu'on trouve dans le même Recüeil, parceque les copies des Inſcriptions, où il en eſt parlé, varient entre elles. *Reineſius* Cl. XIX. *n.* 38. rapporte encore l'Inſcription d'un autre affranchi, appellé *L. Sennius Primus*; mais le tems où ceux-là ont vécu, eſt abſolument incertain.

Quant à *T. Sennius Solemnis*, fils de *Solemninus*, l'Inſcription qu'on en conſerve dans le Château de Thorigny, eſt un reſte précieux de l'antiquité. Elle mériteroit ſeule un commentaire, & peut-être l'aurois-je entrepris, ſi j'en avois eû une copie plus exacte. *Spon* eſt le premier, qui l'ait fait cōnoître en l'inſerant dans ſes *Miſcell. erud. Antiq.* p. 282. mais la copie, qu'on lui en avoit fournie, étoit ſi défectueuſe, que toute la premiére face du marbre y manque, & qu'il y a pluſieurs lignes ou demi-lignes ōmiſes en quelques endroits. Je l'ai confrontée avec celle qu'on a donnée dans le *Mercure* de France, & la variété de leçon eſt ſi grande, que l'une

paroît presque en tout différente de l'autre. On n'est pas seulement d'accord sur la façon, dont on y lit les noms des Consuls, sous lesquels on éleva une Statuë à ce *T. Sennius*. Le P. PAGI *Critic. Bar. ad an.* 238. *n.* 1. rapporte qu'un de ses amis avoit lû AN.PIO T PROC. COS. *Spon* à la page 283. ANT.PIO.ET PRO.... COS. Dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions T. 1. p. 398. *Ed. d'Hollande*, AN.PIO.ET.PROCVLO.COS. Enfin dans le Mercure de France, AN.PIO.ET.PONTIANO.COS. Voila qui doit nous faire souhaiter, que quelque habile homme prenne la peine de consulter lui-même l'original, & d'en fournir une copie exacte, afin qu'on puisse faire quelque usage de ce Monument. Le tems, où ce *Sennius Solemnis* a vêcu, est à la vérité suffisamment indiqué par cette Inscription ; mais étoit il des descendans de nôtre *Sennius Sabinus*? C'est ce qu'il n'est pas possible de décider.

Au reste, cette Inscription nous apprend qu'*Alby*, quoiqu'il ne soit

aujourd'hui qu'un Bourg, est un Lieu ancien ; & voila dequoi augmenter l'ancienne Géographie : car aucun des Géographes ou des Itinéraires qui nous restent, n'a fait mention de ce Lieu. Ses Habitans s'appelloient *Albinnenses*, du substantif *Albinnæ*, qui devoit être l'ancien nom d'*Alby*. Ma conjecture est confirmée par le fragment d'un ancien Rolle de Soldats, de l'an de Rome 896, rapporté dans Gruter CCCI. 2. où après le nom de chaque Soldat, se trouve celui de son Païs. On lit à la premiére colomne, PATERNUS ALBIN I, c'est-à-dire, selon moi, *natif d'Alby* : car il me paroît comme évident, qu'il manque deux lettres dans ce dernier mot ; sçavoir, une N. avant l'I final, & une S. après ; ce qui feroit ALBINNIS, ablatif pluriel d'*Albinnæ*. On en voit un autre exemple à la seconde colomne, où l'on lit, L. SALVIVS. ADIVTOR VERCELLI pour VERCELLIS, du nominatif *Vercellæ*.

HISTOIRE.

DE PARIS. L'Histoire des Rois

de Chipre, traduite de l'Italien du Cavalier Henri GIBLET, Cypriot, paroît en François en 2. Vol. in 12. chés Guillaume *Saugrain*.

DE LONDRES. Les Voyages de M. WRIST en deux Volumes in 4°. instruisent agréablement de ce que l'on voit en France, & en Italie, d'Ouvrages exquis de Peinture, de Sculpture, & d'Architecture. Ce Livre demande une Traduction Françoise.

D'OXFORD. M. HEARN donne par souscription l'Histoire d'Edoüard I. Roi d'Angleterre, & d'une partie du régne d'Edoüard II. avec la Chronique d'Edoüard III. par *Gautier* d'Emingford: Ouvrages qui n'avoient point encore été mis au jour.

M. GAIGNIER, Professeur des Langues Orientales dans l'Université d'Oxfotd, oppose une nouvelle Histoire de *Mahomet* à la *Vie de Mahomet*, attribuée à M de *Boulain-Villiers*. L'Histoire est imprimée à Amsterdam chés les *Vveisteins*; l'Auteur l'a tirée de l'Alcoran, des traditions authentiques de la Sonna, & des meilleurs Ecrits Arabes.

TABLE
DES AUTEURS.

M. Abbadie. 2011
M. Académie Royale des Belles Lettres de Marseille. 2016
M. *L'Abbé* Antonini. 1970
M. Beneton de Perrin. 1938
M. de Bimard *Baron* de la Bastie. 2019
M. Bossuet, *Evêque de Meaux.* 2004
Le P. Buffier. * 2009
M. *Fr. Denys* Camusat. 2016
Le P. de Charlevoix. * 1894
Le P. J. B. du Chesne. * 1954
Ciaconius. 2016
Cornelius à Lapide. * 2011
Le P. de Courbeville. * 2012
M. Daubus. 2011
M. *L'Abbé* Fichant. 2005
M. *L'Abbé* le Franc. 2013
M. Gaignier. 2026
Le *Cavalier Henri* Giblet. *Ibid.*
M. Hearn. *Ibid.*
M. *Engelbert* Kæmpfer. 1845
M. Lancastre. 2011
M. *Le Marquis* Maffei. 1922
Le P. Pinamonti * 2012
Le P. du Plessis. 2007
Pierre Richelet. 1868
M. Rollin. 1978
M. *l'Abbé* de Saint-André. 2007

M. *Jean-Gaspar* Scheuchzer. 1845
M. Smalbrook, *Evêque.* 2009
M. Symond. 2017
M. *Jean-Alphonse* Turretin. 2009
M. Wesley. 2011
M. Wilkins. 2011
L'Université de Paris. 2009
L'Université de Cologne. *Ibid.*
M. Wolton. 2008
M. Wrist. 2026
Les Auteurs des Nouvelles Ecclésiastiques. 2003

TABLE DES MATIERES.

A.

Accordailles. Signification de ce mot. 1888
Afecté & *aféte.* En quoi différent ces deux mots ? 1889
Alby, en Savoye. Son ancienneté prouvée par une Inscription. 2017. *& suiv.*

B

Baïus. Eclaircissement sur la fameuse Virgule de la Constitution de *Pie* V, qui condamne plusieurs Propositions de *Baïus.* 1954 à 1961. Cette Bulle de *Pie* V, est-elle une Loi Dogmatique de l'Eglise ? Preuves de l'affirmative. 1961. 1962. Réponses à deux Objections principales des Baïanistes contre cette Bulle. 1963. 1964

Basterne. Etoit-elle traînée par des Bœufs, ou portée par des Esclaves? 1877

C

Censure. Ses différentes espéces, en quoi elles différent, quelle a éré la plus usitée pendant les XII. premiers Siécles, &c. 1965. à 1968

D

Darius. Son entreprise contre les Scythes, 1985. contre la Gréce. 1987. Sa mort 1993

Dictionnaire de la Langue Françoise par *Richelet.* Remarques critiques sur la nouvelle Edition, qui en a été faite à Lyon. 1868. à 1893

M. *Ducasse.* Détail de ce qui s'est passé de plus considérable, durant son Gouvernement de *S. Domingue*, entre les François, les Espagnols & les Anglois. 1895. à 1909

E

Elégies On cite à faux quelques Vers de l'Art Poëtique de *Despreaux.* 1887

G

Grace. Examen de cette Proposition, *sans le secours de la grace, le libre Arbitre ne peut que pécher.* 1968. 1969

I

Japon. Division & étenduë des lieuës de ce Païs. 1847. Relation de ce qui se passa dans deux Audiences, que l'Empereur donna au Directeur de la Compagnie Hollandoise. 1861. *& suiv.*

Jedo. Description de cette Capitale du *Japon*, & du Château de l'Empereur; sa latitude, sa grandeur, le nombre de ses

Habitans, &c. 1857. *& suiv.*

Inscription antique. Remarques. 2018. *& suiv.*

Interdit. V. *Suspense.*

L

Léonide. Sa mort glorieuse à la Bataille des *Thermopiles.* 1995

M

Miaco. Description de cette Ville, 1853; des Temples qui sont aux environs. 1866

Miltiade. Récit de sa Victoire sur les Perses à Marathon. 1987. à 1991. Ingratitude de sa Patrie envers lui, sa prison, sa mort. 1991. à 1993

Miracle. Preuves de faux contre un prétendu Miracle operé au tombeau du Sr. de *Paris.* 2012. *& suiv.*

O

Ozaca. Description de cette Ville. 1851

P

Parrein, se dit-il du Saint dont on porte le nom? 1890

Poësie. Sa naissance, ses progrès, sa décadence, & son état présent en Italie. 1974. à 1977

Poulet. Faux sens que l'on donne à cette expression, dans les Vers d'un Poëte moderne. 1886

R

Racine, défendu contre la fausse Critique de deux Vers de sa Tragédie de *Mithridate.* 1885

S

Saint-Domingue. Révolte de cette Colonie en 1722, ses causes, ses progrès, ses sui-

Novembre 1731.

tes, ſa fin. 1911. à 1921

Simonie. Faux jugement que l'on porte ſur la Dot des Religieuſes. 1878

Sleſvvick. Deſcription de ce Duché. 1939. à 1952

Sonet. Etymologie de ce mot. 1973

Suraga. Ce qui rend cette Ville conſidérable. 1855

Suſpenſe. En quoi différe-t'elle de l'Interdit ? 1879

T

Thémiſtocle. Sa victoire de Salamine. 1996. Son exil, ſa fuite chés le Roi *Admète*, il ſe réfugie à la Cour de Perſe, ſa fidélité envers ſa Patrie. 1999. & *ſuiv.*

Thermopiles. Récit du combat qui s'y donna entre les Perſes & les Grecs. 1995

Tonnerre. Effet extraordinaire de ce feu, explication de cet Evénement par M. le Marquis M*affei*, ſon ſyſtéme ſur la formation du Tonnerre, &c. 1923. à 1938

X

Xerxes. Son entrepriſe contre les Grecs, & le mauvais ſuccès qu'elle eut. 1993. & *ſuiv.*

TABLE

DES ARTICLES.

Article CIX. *Hiſtoire ..... du Japon*, &c. p. 1845

Art. CX. *Dictionnaire de Richelet*, &c. p. 1868

Novembre 1731.

TABLE DES ARTICLES.

Art. CXI. *Hist. de l'Isle Espagnole,&c.* p. 1894
Art. CXII. *Lettre de M. le Marquis Scipion* Maffei, *sur un Evénement extraordinaire.* p. 1922
Art. CXIII. *Description du Duché de Slesvick*, &c. p. 1938
Art. CXIV. *Histoire du Baïanisme*, &c. p. 1954
Art. CXV. Rime . . . . . *Recueil de Piéces des plus Illustres Poëtes Italiens*, &c. p. 1970
Art. CXVI. *Histoire ancienne des Egyptiens*, &c. p 1978
Lettre de M. l'Abbé le Franc *sur le prétendu Miracle operé dans la personne de sa sœur au tombeau du Sieur de Paris*, &c. p. 2013
Inscription antique. p. 2017
Art. CXVII. *Nouvelles Littéraires.* p. 2003
D'ITALIE. *De Rome.* p. 2010
De Venise. p. 2011
D'ALLEMAGNE. *De Cologne.* p. 2009
D'ANGLETERRE. *De Londres.* pp. 2008. 2011. 2026
D'Oxford. p. 2026
DE HOLLANDE. *D'Amsterdam.* p. 2011
DE FRANCE. *De Paris.* pp. 2009, 2012 2016. 2025
De Lyon. p. 2017
De Marseille. p. 2016
De Meaux. p. 2007
D'Amiens. p. 2012
DE GENEVE. p. 2009

F I N.

Novembre 1731.

De l'Imprimerie de CLAUDE PERROT.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Decembre 1731.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'imprimer l'an 1701. à Trevoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime, Monseigneur le DUC DU MAINE.

Decembre 1731.

Se vendent

A LYON, chés CLAUDE PLAIGNARD, ruë Merciere, au Grand Hercule.

M D C C X X X I.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE.

CES MEMOIRES SONT COMMENCÉS au mois de Janvier 1701. & se vendent 15. s. le mois, en blanc; & brochés, 16. s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12 v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	12. v.
——	1718.	12. v.
——	1719.	12. v.
——	1720.	5. v.
——	1721.	12. v.
——	1722.	12. v.
——	1723.	12. v.
——	1724.	12. v.
——	1725.	12. v.
——	1726.	13. v.
——	1727.	12. v.
——	1728.	12. v.
——	1729.	12. v.
——	1730.	12. v.
——	1731.	12. v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Decembre 1731.

ARTICLE CXVIII.

La Tebaïde di Stazio, di Selvaggio Porpora, &c. *La Thébaïde de* Stace, *traduite en Vers Italiens, par* Selvaggio Porpora. *A Rome, chés Jean-Marie* Salvioni, *au Collége dë la Sapience* M DCC XXIX. *In* 4°. *pages* 500.

LE très-Illuſtre Auteur de cette Traduction a jugé à propos de déguiſer ſon nom : mais celui qu'il ſe donne, le déſigne déja par ſon éminente dignité. L'excellence de

l'Ouvrage achêvera de le faire reconnoître. Sorti d'une Maison que son ancienneté, sa puissance, ses richesses, le rang, les honneurs, les grands emplois ont depuis plusieurs Siécles égalée aux plus considérables de l'*Europe*, il y perpetuë un avantage plus singulier, & qui n'est dû ni à la noblesse du Sang, ni aux faveurs de la Fortune ; c'est le mérite personnel, & les talens qui l'ont toûjours distinguée, dans les grands Hommes qu'elle a donnés & à l'Eglise, & à l'Etat. A l'exemple de quelques-uns d'entre-eux, son Eminence n'a pas cru qu'il fût indigne de son nom, de donner aux Muses quelques heures de son loisir ; & il a fait l'honneur à *Stace*, & à la *Thébaïde*, de choisir ce Poëme pour l'objet de son travail. En effet, il est bien glorieux au Poëte Latin, de compter parmi ceux qui lui ont consacré leurs veilles, un Seigneur du rang & du mérite de M. le C. B. Mais il lui a fait plus que de l'honneur : il l'a mis en état d'être lû, non seulement sans peine & sans ennui ; mais encore avec plaisir, & comme un bon

Auteur : & ſans doute il ſera plus goûté dans la Traduction que dans l'Original.

On reproche à *Stace* avec raiſon, malgré de beaux endroits dont il faut convenir, une élévation mal entenduë, & qui dégénére en enflure, un ſtile étranger à la bonne latinité, une obſcurité qui ſouvent fatigue les Lecteurs, ſans que rien les dédomage. On ajoûte que le Jugement ne régle pas toûjours ſon imagination. Dans les Vers Italiens, on trouvera une noble Harmonie, une Poëſie élégante, une Diction pure. Nous ne parlons point du fond & de l'œconomie du Poëme, ni de l'exécution : M. le C. B. n'a prétendu que rendre la *Thébaïde* du Poëte Latin, & non la réformer. On ſçait quel en eſt le ſujet, la fameuſe guerre de *Thébes*, entre les deux fils d'*Oedippe, Ethéocles* & *Polinice*, qui ſe tuérent l'un l'autre dans un combat ſingulier, en préſence de leurs Troupes. Juſtifions par quelques endroits de la nouvelle Traduction, comparés à l'Original, l'idée que nous avons donnée de la *Thébaïde* Italienne.

Au commencement du premier Livre, *Stace* représente le malheureux *Oedippe*, comme le premier Auteur de la fureur qui fait périr sa déplorable famille. Il adresse à *Tisiphone* cette priére, ou plûtôt cette imprécation; & pour le vanger du mépris que ses fils font de lui, il demande à cette Furie, qu'elle les arme l'un contre l'autre, & les anime d'une haine irréconciliable.

„ Exaudi, si digna precor, quæque ipsa furenti
„ Subjiceres: orbum visu, regnisque carentem
„ Non regere, aut dictis mœrentem flectere adorti
„ Quos genui, quocunque toro: quin ecce superbi
„ (Proh dolor!) & nostro jam dudum funere Reges
„ Insultant tenebris, gemitusque odere paternos.
„ Hisne etiam funestus ego? Et videt ista Deorum
„ Ignavus genitor! Tu saltem debita vindex

„ Huc ades, & totos in pœnam
„ ordire nepotes.
„ Indue quod madidum tabo dia-
„ dema cruentis
„ Unguibus abrupi, votiſque inſ-
„ tincta paternis
„ I media in fratres; generis con-
„ ſortia ferro
„ Diſſiliant: da, Tartarei Regina
„ barathri,
„ Quod cupiam vidiſſe nefas: nec
„ tarda ſequetur
„ Mens juvenum: modo digna ve-
„ ni, mea pignora noſces.

Ainſi s'exprime *Oedippe* dans le Poëme Latin: écoutons-le parler dans les Vers Italiens.

Or le mie preci aſcolta, „
E accorda a me, quel che per te fa-
reſti.
Gli empi miei figli (e che rileva il
modo)
Ch' io generai, non che del Padre
afflitto,
Dell' alma luce privo, & del ſuo
Regno,

Pietà li prenda, o cura, e il suo dolore
Temprin' co i detti: Esse già Rè nel nostro
Trono sedendo, dispettosi a scherno
Han le tenebre nostre, ed anno a sdegno
Le paterne querele. A questi ancora
Io sono in odio? E pur sel vede Giove?
E pur lo soffre? Ma se a lui non cale,
Fanne tu almeno aspra vendetta, & passi
Anche a i figli de i figli il rio flagello.
Cingi la chioma dell' infausto serto,
Che di putrido sangue ancora intriso,
Rapito un tempo fu dalla mia mano;
Ed istigata da paterni voti,
Va tra gli empi fratelli: il ferro ostile
Tronchi del sangue i sacri nodi; e sia
Tal l'eccesso che ordisei, o Dea d'Averno,
Ch' io sospiri d'aver lume, che il vegga.
Vieni tu quale a te conviensi, e pronti
Per ogni via ti seguiran gl' iniqui;
Ne potrai dubitar che sien miei figli.

La description d'une Fête Nuptiale est d'un goût & d'un stile différent : l'habile Traducteur, Maître du sien, sçait changer de ton, selon les divers sujets qu'il traite, & prend toûjours celui qui convient.

„ Interior sacris calet, & sonat Aula tumultu
„ Fœmineo ; casta matres cinxere corona
„ Argolides : pars Virginibus circum undique fusæ
„ Fœdera conciliant nova, solanturque timorem.
„ Ibant insignes, vultuque habituque verendo,
„ Candida purpureum fusæ super ora pudorem,
„ Dejectæque genas : tacitæ subit ille supremus
„ Virginitatis amor, primæque modestia culpæ
„ Confundit vultus : tunc ora rigantur honestis.
„ Imbribus, & teneros lacrimæ juvere parentes. . . . .

. . . .

„ Certant lætitia, ſuperoſque in
vota fatigant
„ Inachidæ, &c.

Le Poëte parle des deux filles *d'Adraſte*, *Argie* & *Déiphyle*, que le Roi leur pere avoit données en mariage, la premiére à *Polynice*, & l'autre à *Tydée*.

Voici la Traduction de cet endroit.

Dentro riſuonan le più interne celle
Di femminil tumulto, e a ſacri altari
Ardon gl' incenſi e porgon voti a i Numi.
Fanno d'intorno alle Reali ſpoſe
Caſta corona le Matrone Argive;
E alcuna delle Vergini pudiche
Raſſicura il timore, e le diſpone
Alle leggi, & e a i dover dell' Imeneo.
Eſſe ſen vanno e d'abito e d'aſpetto
Ragguardevoli in viſta, e maeſtoſe.
Di modeſto roſſor tinte le gote,
Con gli occhi a terra chini; e ſol le turba

Di lor Verginità l'ultimo amore,
E del loro pudor prima la colpa.
Scendon da' vaghi lumi alcune Stille
Quasi rugiada ad irrigarne i seni.
Il genitor sel vede, e sen compiace.....
In tanto il popol d'Argo in ogni Tempio
Ciascun secondo il suo potere, a i Numi
Fan sacrifici, &c.

On pourroit rapporter cent endroits, où l'on admireroit également la délicatesse & la beauté des Vers Italiens. Mais ce n'est qu'en lisant le Poëme de suite, & en entier, qu'on en connoîtra tout le mérite ; cette variété, cette abondance, cette harmonie qui caractérise le Stace Italien, & qui rectifie ce qu'il y a de défectueux dans la Thébaïde Latine.

Ajoûtons quelque chose de la description du combat, qui termina la querelle des deux Freres ennemis.

Dans le tems qu'ils étoient sur le point d'en venir aux mains, & d'accomplir leurs funestes destinées, *Stace* feint que la *Piété* descenduë du Ciel,

reproche aux Hommes leurs barbares forfaits, & aux Dieux le cruel plaisir qu'ils prennent à les y précipiter. Elle fait un dernier effort pour calmer la fureur des Enfans d'*Oedippe*; elle se flatte d'y avoir réussi, elle s'applaudit du succès, elle arrache quelques larmes à ces inhumains, leurs cœurs semblent s'amollir, le fer parricide tombe de leurs mains, leurs Coursiers se refusent à leur crime. *Tisiphone* en frémit de rage, & rallume dans leurs ames toute celle dont elle les avoit enflamées : ils courent l'assouvir dans le sang l'un de l'autre.

E gia i fratelli a rinnovar la pugna
Si son accinti; e primo il Rè crudele
Apresta i dardi, e primier l'asta vibra.
Vola la feral trave, e per lo scudo
Cerca al petto varcar; ma si ritiene
Nell' oro, e nell' acciajo, e asciutta cade.
L'Esule allor sottentra alto gridando
Con funesta preghiera : o non indarno
Numi invocati dal mio cieco Padre,

Approvate il delitto ! Io non vi faccio
Ingiusti voti : purgherò la mano
Nel proprio sangue e questo ferro istesso
M'immergero nel sen ; sol, ch' ei morendo
Collo scettro mi veggia, e questo duolo
Portiseco all' Inferno Ombra minore.
Vola l'asta veloce, e tra l'arcione
Passa, & la coscia del nemico, e al fianco
(Per dar due morti a un colpo) il destrier fere.

Ethéocles commence le combat ; il lance un trait que *Polynice* pare de son bouclier. Celui-ci, élevant la voix, O Dieux ! s'écrie-t'il, Dieux que mon Pere n'a pas invoqués en vain, pouvés-vous ne pas approuver mon crime ? Mes vœux ne sont point injustes ; je laverai dans mon sang la main qui les accomplira, je plongerai ce fer dans mon propre sein : je mourrai content, pourvû que je voie mon barbare frere descendre aux En-

fers, dépoüillé de la Couronne qu'il me retient injustement. A ces mots, il lance un javelot qui ne blesse que le Cheval d'*Ethéocles*. L'animal frappé couvre l'arêne de son sang. *Polynice* s'applaudit, croiant voir couler celui de son frere. *Ethéocles* lui-même dans le premier effroi se croit blessé.

Meschiansi insieme e freni, e braccia, e dardi
E s'implican co' piedi; onde in un fascio
Précipitaro avviluppati a terra.

Ils se mêlent, & se serrent de si près, qu'embarrassés l'un dans l'autre, ils sont tous deux portés par terre.

Va in bando ogni arte, ogni avvertenza, e invece
L'ira, e il furor combatte; e fuor degli elmi
Fiammeggian gli odi accesi, e i visi irati
Ricercando si van con bieco sguardo.

Sans art & sans régles ils se chargent

avec furie; par la visiére de leurs casques, on voit briller leurs yeux étincelans; leurs regards farouches se cherchent mutuellement; ce n'est plus l'homme qui combat dans eux, c'est la rage seule & la haine. Enfin, pour finir ce Tableau qui fait frémir d'horreur, *Polynice* porte à son frere un coup mortel : *Ethéocles* se retourne, & se couvre de son bouclier. Le Prince exilé, qui prend ce mouvement pour une fuite, lui reproche sa lâcheté par de cruelles railleries. Quoi, mon frere tu recules ? Lâche Prince, amolli dans un honteux repos, énervé par le luxe & l'oisiveté, à l'ombre d'une Couronne que tu portes indignement. Voi ce corps endurci par les fatigues d'un pénible exil; apprens à manier les armes, & à ne point mettre ta confiance en ta prospérité. Voions de quelle maniére M. le C. B. exprime ces sentimens.

Dove, o fratello, il pie ritiri, e cedi ?
Oh! fra i senni avvilito in molli piume
Fra gli agi, e gli ozi, & dell' impero all' ombra :

Tu vedi un corpo a duro esilio avvezzo,
Ed a i disastri : a soffrir l'armi impara,
E non fidarti nelle cose liete.

Ethéocles, près d'expirer, ranime ce qui lui reste de forces, & réserve à son frere dans cette extrémité le dernier trait, & le plus odieux de sa perfidie. *Polynice* au comble de ses vœux, & ne doutant plus de sa victoire, s'avance pour le dépoüiller ; il ordonne qu'on lui apporte le Sceptre & la Couronne. Dans ce moment il reçoit un coup mortel de la main d'*Ethéocles*, qui semble n'avoir retenu son ame fugitive, que pour ce parricide. Il tombe, & du poids de son corps, il éteint le dernier soufle de vie, qui animoit encore ce frere meurtrier. Ainsi périssent ces deux Princes, la honte & l'horreur du genre humain. Mais ce n'est là qu'un leger crayon de ce que la Poësie représente dans toute sa force.

Restava ancor qualche di vita avanzo
Al Duce infame, e star poteva ancora :
Ma volontario cadde, e nella morte
Ordì l'estremo inganno . . . .

Crede aver vinto Polinice, e al
Cielo
Le mani inalza, ed esclamando
dice:
Bene sta, che non spesi i voti in-
darno . . . .
Su tosto alcun lo Scettro, e il Re-
gal serto,
Fin ch' ei vede, m'arrechi. In
questi detti
Il passo avanza, e appender pensa
in voto,
E quasi opime spoglie a i patri
Tempi
L'armi Fraterne, ed a rapirle as-
pira.
Ma il crudel, che ancor vive, e che
ritiene
L'anima fuggitiva alla vendetta,
Quando sopra gli fu, tutto nel petto
Gl' immerse il ferro . . . .
Cadde, cio detto, ed il germano
estinto
Con tutto il peso del suo corpo op-
presse, &c.

Par ces morceaux on peut juger

de tout l'Ouvrage, qui partout se soûtient. La beauté de l'impression répond à la dignité, & à la magnificence de l'Eminent Auteur.

ARTICLE CXIX.

Histoire naturelle, Civile & Ecclésiastique de l'Empire du Japon, composée en Allemand par Engelbert Kæmpfer, *Docteur en Médecine à Llemgo, & traduite en François sur la Version Angloise de Jean Gaspar* Scheuchzer, *Membre de la Société Royale, & du Collége des Médecins à Londres. Ouvrage enrichi de quantité de Figures dessinées d'après le naturel par l'Auteur même. A la Haye chés Pierre* Gosse *&* J. Neaulme 1729. 2. *Vol. in folio. T.* 1. *pp.* 217. *avec les préliminaires de* 52. *pp. T.* 2. *pp.* 313. *sans les Planches détachées.*

Voyés les Articles LXXXII. au mois d'Août, XCII au mois de Septembre, CIII. au mois d'Octobre, & CIX. au mois de Novembre 1731.

DU THÉ.

IL nous reſte à rendre compte des deux *Appendices*, qui ſont à la fin du 5ᵉ. Livre de cette Hiſtoire. Le premier eſt tiré, à peu de choſes près, d'un Ouvrage publié par l'Auteur même ſous le tître, d'*Amœnitates exoticæ*. Il eſt diviſé en pluſieurs Articles, dont le premier regarde le Thé. „ Je ſçais, dit l'Hiſtorien, que „ quelques perſonnes croiront que „ c'eſt une choſe ſuperfluë . . . . d'é- „ crire ſur l'Hiſtoire naturelle du „ Thé, après la longue & exacte „ deſcription de cette plante, qui a „ été donnée par le Docteur Guillau- „ me *Ten Rhyne*, mon très-honoré „ ami, & mon Prédeceſſeur dans le „ poſte que j'occupois au Japon; „ & qui a été publiée par le ſçavant „ Docteur *Bréynius*, dans l'*Appendice* „ de ſa *Centurie des Plantes étrangé-* „ *res*, imprimée à *Dantzik* en 1678. „ Mais comme le Docteur *Ten-Rhyne*, „ quelque curieux & exact qu'il fût, „ ne fit pas un ſi long ſéjour au Païs,

„ que moi, & qu'il menoit une vie
„ plus retirée que la mienne, il n'eût
„ pas les mêmes occasions de s'infor-
„ mer de toutes les particularités, qui
„ regardent cette Plante. Ainsi il ne
„ faut pas s'étonner, s'il omit plu-
„ sieurs circonstances, que j'ai crû
„ essentielles ..... de sorte que j'ai
„ mieux aimé répéter ce qu'il en a
„ déja dit .... pour donner ainsi d'u-
„ ne fois une relation compléte d'u-
„ ne Plante si remarquable „.

Nôtre Voyageur a tenu parole, il ne laisse rien à desirer sur ce point de Botanique, qu'un peu plus d'ordre dans ce qu'il en dit. Nous tâcherons d'y suppléer. Le *Thé* que les Japonnois nomment *Tsiaa*, & les Chinois *Theh*, nôtre Auteur le définit : *Thea frutex folio cerasi, flore rosæ sylvestris, fructu unicocco, bicocco, & ut plurimùm tricocco*. Cet Arbrisseau n'a point de caractére propre dans la Langue sçavante du Païs, ni qui soit approuvé par les Universités ; c'est-à-dire, qu'il n'est point écrit par un caractére, qui donne quelque idée de sa vraye nature. On lui en a pourtant appliqué

plusieurs, mais les plus expressifs ne sont qu'une simple allusion à ses vertus & à sa description. Il y en a un qui représente les paupiéres de *Darma*, un des Dieux du Japon, lequel s'étant un jour coupé les paupiéres, parceque contre un vœu qu'il en avoit fait, il s'étoit endormi, trouva le lendemain que chacune d'elles s'étoit changée en un Arbrisseau, qui est celui dont nous parlons, & qu'on ne connoissoit point alors. Il en mangea les feüilles, & sentit aussi-tôt une gayeté extraordinaire, & une vigueur toute nouvelle s'emparer de son cœur & de ses esprits. Il communiqua ce secret à ses Disciples, & leur apprit la maniére de se servir des feüilles du nouvel Arbrisseau. Ce Dieu étoit né aux Indes, il passa en Chine l'an 389. de J. C. mais on ne dit point qu'il ait été au Japon.

Le *Thé* croît lentement, & s'éléve à la hauteur d'une brasse & davantage; sa racine est noire, ligneuse, & divisée en branches d'une maniére irréguliére. Il en est de même de la Tige, dont l'écorce est séche, mince,

foible, de couleur de châteigne, ou un peu grisâtre. Le bois en est un peu dur & plein de fibres, la moelle petite & adhérante, les branches irréguliérement environnées de feüilles, qui tiennent à une queüe fort mince; mais qui y tiennent fortement, & qui sont parfaitement semblables à celles du Griottier des vergers, que les Botanistes nomment *Cerasus hortensis fructu acido*. Mais lorsqu'elles sont tendres, elles approchent plus, à la couleur près, de celle de l'*Evonymus vulgaris granis rubris*. Les fleurs sortent en Autonne des ailes des feüilles, deux ensemble, & ne ressemblent pas mal aux roses sauvages. Elles ont un peu plus d'un pouce de diamétre, & presque point de senteur; elles sont blanches, hexapétales, à feüilles rondes & creuses; elles tiennent à des pédicules de demi pouce de long, dont l'extrémité se termine en un nombre incertain, ordinairement de cinq ou six enveloppes petites & rondes, qui tiennent lieu de calice à la fleur, à laquelle succéde le fruit en abondance. Ce fruit est d'une, de

deux, & plus communément de trois coques ſemblables à celles, qui contiennent la ſemence du Reicin, composées de trois autres coques de la groſſeur des prunes ſauvages, qui croiſſent enſemble attachées à une queuë commune comme à un centre ; mais diſtinguées par des diviſions aſſés profondes. Chaque coque contient une gouſſe, une noiſette & la graine. Après que la gouſſe a demeuré une année ſur l'arbriſſeau, elle s'entr'ouvre, & laiſſe voir la noiſette qui y eſt renfermée. Cette noiſette étant caſſée, on trouve un pepin rougeâtre d'une ſubſtance ferme, comme celle des Avelines, d'un goût douçâtre & aſſés deſagréable au commencement. Il devient dans la ſuite plus rude & plus amer, ce qui fait ſaliver beaucoup & eſt fort dégoutant quand il tombe dans le goſier ; mais ce mauvais goût paſſe vîte.

Ce détail que nous avons même beaucoup abrégé, ne contente pas encore nôtre ſçavant Voyageur ; il y revient dans la ſuite, & il en recommence un autre beaucoup plus ample, qui

regarde principalement les feüilles, & auquel nous croyons devoir renvoyer le Lecteur curieux de ces anatomies Botaniques. Nous remarquerons seulement que les feüilles différent beaucoup en ſubſtance, en grandeur & en figure, ſuivant leur âge, la ſituation & la nature du terroir, où l'arbriſſeau a été ſemé. L'Auteur ajoûte que les pepins, qui ſont la graine de cette plante, contiennent beaucoup d'huile, & meuriſſent aiſément, ce qui fait qu'à peine de dix, il y en a deux qui germent. On croit qu'on pourroit s'en ſevir avec ſuccès contre pluſieurs maladies. Pour ce qui eſt des feüilles, elles offenceroient la tête, ſi elles étoient priſes trop fraiches, parcequelles ont une vertu narcotique, qui enyvre les eſprits animaux, & cauſe un mouvement convulſif aux nerfs.

L'Auteur paſſe enſuite à la culture de l'Arbriſſeau, & commence par obſerver qu'ordinairement les Japonnois n'y deſtinent point de champ particulier; mais qu'ils le ſément autour des hayes & ſur les bords de leurs champs de Ris, ſans avoir

égard au terroir. Ils les ſément à quelque diſtance les uns des autres, de peur qu'ils ne faſſent trop d'ombre; ils mettent les graines avec leurs capſules dans des trous de quatre ou cinq pouces de profondeur, ſix au moins, & douze au plus dans chaque trou. On trouvera ici le moyen de transporter cet Arbriſſeau dans les Païs étrangers; mais l'Auteur doute du ſuccès pour pluſieurs raiſons, qu'il en apporte. A meſure que la plante s'éléve, il faut engraiſſer le terroir en y mettant une fois chaque année de la fiante humaine mêlée de terre: tous ne ſe donnent pas ce ſoin, mais lorſque l'Arbriſſeau a trois ans, il le faut fumer. C'eſt à cet âge que ſes feüilles ſont dans leur bonté & en plus grand nombre. A l'âge de 7. ans ou environ, l'Arbriſſeau eſt de la hauteur d'un homme; & l'uſage eſt de le couper alors à la tige, après avoir ramaſſé le peu de feüilles qu'il a. L'année ſuivante il ſort de la tige pluſieurs rejettons, qui portent quantité de feüilles. Quelques-uns le laiſſent croître pendant dix ans ſans le couper.

Plusieurs font trois recoltes des feüilles de *Thé*, d'autres n'en font que deux. La premiére se fait au commencement du premier mois, c'est-à-dire, dans le mois de Fevrier, ou au commencement de Mars. La seconde, les premiers jours d'Avril; & la troisiéme, un mois après. Les feüilles de la premiére recolte, qui n'ont que deux ou trois jours de cruë, & ne sont pas même encore bien déployées, sont ce qu'on appelle *fleur de Thé* ou *Thé Impérial*, & à la Chine *Thé Boüy*; il est rare & fort cher; & il n'y a que les grands Seigneurs qui en usent. Le nom de *fleur de Thé* a, dit nôtre Auteur, trompé bien des gens, qui se sont mal à propos imaginé qu'on y mêle de la fleur de l'arbrisseau. Il n'y a que les feüilles de la 3^{e}. recolte qui ayent toute leur cruë : on les sépare en trois classes selon leurs divers degrés de grandeurs & de bonté. La troisiéme classe comprend les plus grossiéres, & elles font la boisson ordinaire du simple Peuple. L'Auteur entre ici dans un grand détail des différens noms, que l'on

donne aux différentes sortes de *Thé*, dont il marque exactement toutes les sou-divisions ; & il observe que ce sont pour l'ordinaire les feüilles de la 3e. recolte, qui passent en Europe. Il ajoute qu'elles conservent mieux leur vertu que les autres, par la raison qu'elles sont moins tendres.

Le *Thé* Impérial le plus estimé est apellé le *Thé d'Udsi* : *Udsi* est une petite ville assés près de *Meaco*, dont le climat passe pour être le plus propre de tous à la culture de cet arbrisseau ; & où se fait la provision de *Thé* pour l'Empereur & toute la famille Impériale. On ne croiroit pas jusqu'où l'on porte l'attention pour cultiver cette plante, & avec quelles précautions l'on y fait la recolte des feüilles. Cela demande de grandes dépenses, & comme on en fait encore de très-considérables, pour envoyer la provision à *Jedo* avec une nombreuse escorte, il revient extrémement cher à l'Empereur. L'Auteur prétend qu'une tasse de Thé prise dans le Palais, est estimée 12. ou 13. chelings d'Angleterre. On appelle encore le

Thé Impérial, *Thé moulu*, ou *Thé épais*, parceque la maniére la plus ordinaire de le prendre, c'eſt de le moudre & de le braſſer, comme on fait le Chocolat.

La préparation des feüilles de *Thé* eſt un peu différente, ſelon la différence de ces feüilles. Elle conſiſte en général à les rotir ſur une platine poſée ſur une eſpéce de four, où il les faut remüer ſans ceſſe, afin qu'elles rotiſſent également. On les jette enſuite ſur une natte pour les rouler, & cela ſe recommence en diminuant toûjours le feu, juſqu'à ce qu'elles ayent perdu une certaine vertu narcotique, dont les effets ſont très-pernicieux. Cela exige des ſoins & une attention infinie, dont nôtre Auteur n'omet pas la moindre circonſtance. Les gens de la campagne n'y font pourtant pas tant de façon : ils rotiſſent leurs feüilles dans des chaudiéres de terre, ſans beaucoup d'art, & leur *Thé* n'en eſt pas pire pour cela ; & comme il leur coûte beaucoup moins de peine & de dépenſe, ils le donnent à meilleur marché.

Il n'y a pas moins d'art à conserver le *Thé* qu'à le préparer. L'Auteur en rapporte toutes les maniéres, qui sont en usage à la Chine & au Japon ; & il faut lire sur tout ce qu'il dit de certains vases de porceleine, nommés *Maatsabo*, où l'on tient le *Thé* qni se sert chés l'Empereur & les Princes. Nous ne le suivrons pas dans toutes les maniéres de préparer cette boisson : elles se réduisent en général à l'infusion des feüilles & au *Thé* moulu ; mais cette 2[de]. maniére n'est en usage qu'au Japon & pour le *Thé* Impérial. L'Auteur passe de-là aux bonnes & aux mauvaises qualités des feüilles de *Thé*. Nous venons de dire qu'elles ont une vertu narcotique, qu'on tâche de leur faire perdre : l'effet de cette qualité seroit de mettre les esprits animaux dans un grand desordre, & de causer une sorte d'yvresse ; c'est pour leur ôter cette mauvaise qualité qu'on les fait rotir ; mais cette façon ne l'ôte pas entiérement, il en reste quelque chose qui causeroit une pesanteur de tête & un tremblement de nerfs, & qui ne s'évapore qu'au bout de dix

mois. Après ce tems-là, au lieu de troubler les esprits animaux, elles les rafraichissent modérément; elles recréent & fortifient les qualités de l'ame, elles dégagent les obstructions, elles purifient le sang & entraînent sur tout les matiéres tartareuses, qui causent les calculs, la nephretique, & la goute. L'Auteur assûre qu'il n'a vû personne faire un usage ordinaire de cette boisson, & être attaqué de ces maladies : mais elle ne peut souffrir la concurrence des autres remédes, dont on prétend qu'elle trouble l'effet, à quoi quelques-uns ajoûtent que si on la prenoit trop forte & trop souvent, elle détruiroit le principe radical de la vie. Cet Article finit par une longue liste des Instrumens, qui servent à l'usage du *Thé*, & que l'Auteur a fait graver avec une machine portative, qui les contient tous.

DU PAPIER.

M. *Kæmpfer* après un assés long préambule sur toutes les maniéres d'écrire, qui ont été en usage parmi

les nations les plus connuës, vient à la maniére dont le *Papier* se fait au Japon de tems immémorial : sa matiére est l'écorce du *Kaadsi*, dont le nom botanique est *Morus papyrifera sativa.* Après la chute des feüilles, c'est-à-dire, vers le mois de Décembre, les rejettons de l'année qui sont fort gros, se coupent de la longueur de trois pieds au moins & se mettent en paquets, que l'on fait boüillir dans l'eau & de la cendre, jusqu'à ce que l'écorce se retire : puis on les fend sur la longueur pour en tirer l'écorce. Après qu'on a laissé sécher cette écorce, on la fait tremper dans l'eau pendant trois ou quatre heures pour la ramollir, puis on racle la peau avec un couteau, & on sépare l'écorce forte qui a un an de cruë d'avec la plus mince. La premiére donne le meilleur Papier & le plus blanc ; la seconde produit un Papier noirâtre d'une bonté passable. S'il y a de l'écorce plus vieille mêlée avec l'une ou l'autre, on la sépare encore, & on en fait le Papier le plus grossier.

Les écorces ainsi tirées, lavées &

netoyées, sont jettées dans une eau claire, où on les fait bien boüillir, & tandis qu'elles sont sur le feu, on les remuë sans cesse avec un roseau, en y jettant de tems en tems de la lessive pour abatre l'évaporation. Quand à force de boüillir cette matiére est devenuë si mince, que touchée legérement du bout du doigt elle se dissout, on la lave de nouveau, ce qui demande un très-grande attention: car trop lavée, elle fera un Papier trop délié & qui boira, & trop peu lavée, elle en fera un qui sera trop grossier. C'est dans la riviére qu'on la lave, & on la met dans une espéce de van ou de crible qu'on plonge dans l'eau, & tandis qu'elle y demeure, on la remuë continuellement, jusqu'à ce qu'elle soit délayée à la consistence d'un duvet doux & délicat. Ensuite celle qui est destinée au Papier le plus fin, se lave encore enveloppée dans un linge. Cela fait, on sépare ce qui reste de nœuds & de parties grossiéres, qui sont réservées pour le mauvais Papier, & on étend la matiére sur une table bien unie, où on la bat pour lui don-

ner le degré de finesse que l'on veut ; puis on la met dans une cuve étroite avec l'infusion glaireuse du bois & de la racine d'*Oreni* : on remue le tout ensemble, jusqu'à ce qu'il soit bien mêlé;on remet ensuite cette composition dans une cuve plus grande que la premiére, & on en tire les feüilles de Papier une à une dans leur moule.Le reste est peu différent de ce qui se pratique dans nos Manufactures de Papier.

L'infusion de *Ris* donne au Papier de la consisteince, & le rend fort blanc, le *Ris* du Japon étant le plus blanc & le plus gras, qui croisse en Asie : mais il n'a pas une certaine viscosité nécessaire pour produire le premier effet dont nous venons de parler, & il y faut suppléer par la racine d'*Oreni*. Le Papier destiné à servir d'enveloppes, se fait de l'écorce d'un autre arbre appellé *Kadse Kadsura*, & on y garde à peu près la même méthode, que dans l'autre. En général, le Papier du Japon est très-fort, & l'on pourroit en faire des cordes. A *Syriga*, capitale d'une Province du

même nom, on fait du Papier qui est fort proprement peint, & dont les feüilles sont si grandes, qu'une seule suffiroit pour un habit: d'ailleurs il ressemble si fort à des étoffes de Soye, qu'on pourroit s'y méprendre. L'Auteur termine ce petit traité par la description de toutes les sortes d'arbres, qui portent le nom d'*arbres à Papier*, & de deux espéces d'*Oreni*, dont la racine entre également dans cette fabrique.

D'une Colique. Ses Remedes.

Les Japonnois sont fort sujets à une *Colique*, qu'ils nomment *Senki*. Nôtre Auteur prétend que l'air, la maniére de vivre, le manger & le boire y contribuënt. Il ajoûte que les Etrangers en sont attaqués dès qu'ils ont bû des liqueurs du Païs; mais il l'attribuë particuliérement à cette Biére nommée *Sacki*, dont nous avons parlé ailleurs. Le *Senki*, outre la douleur aiguë qu'il fait sentir dans les intestins, cause des convulsions à toutes les membranes, & à tous les muscles du bas ventre; mais les Médecins

croient que le siége de cette maladie est dans la substance membraneuse de l'Abdomen, où séjournant elle se change en une vapeur, ou plûtôt en un vent subtil & ácre, qui enfle, coupe & ronge les membranes, qui la contiennent. C'est sur cette théorie qu'est fondée la maniére de la traiter. L'Auteur ajoûte que quelques-uns de ses symptomes ressemblent beaucoup à la passion hystérique, qu'elle cause souvent au malade une crainte d'être suffoqué, & qu'après de longues douleurs il s'éléve en plusieurs endroits du corps des humeurs & des enflures, qui ont des suites dangereuses.

On guérit cette maladie par la piqûre, pour laquelle on se sert d'aiguilles de l'or ou de l'argent le plus fin. L'art de donner à ces aiguilles la trémpe & le degré de dureté, requis pour l'opération dont il s'agit, est connu de peu de personnes; & qui que ce soit n'oseroit l'exercer sans avoir des Lettres-Patentes données sous le Sceau de l'Empereur. Comme ce remède s'employe pour plusieurs

autres maladies, nôtre Voyageur entre là dessus dans un grand détail, & instruit de la maniére dont se fait l'opération ; il assûre qu'en ayant très-souvent été témoin, il a vû les malades guéris presqu'en un instant, comme par une espéce d'enchantement. Une poudre qui se prend intérieurement, que le Peuple appelle *Dsiosei*, & qui est nommée *Vvadsuran* dans la langue sçavante, est encore un reméde approuvé contre le *Senki* & contre plusieurs autres maux. Nous en avons parlé ailleurs. Un seul homme, habitant du village de *Menoki* dans la province d'*Oomi* en a le secret, & a publié qu'il lui avoit été communiqué en songe par le Dieu *Jakusi.* Enfin on a tenté, mais inutilement, de guérir cette colique par le caustique *Moxa*, dont il faut maintenant que nous parlions.

Du Caustique appellé MOXA.

Tous les Orientaux, dit M. *Kæmpfer*, sont persuadés, aussi-bien qu'*Hippocrate*, que la cause générale de toutes nos maladies, particuliérement

de celles qui ſont accompagnées de douleur, ſont les vents & les vapeurs, & qu'il n'eſt point de remédes plus efficaces pour s'en délivrer, ou pour s'en garentir, que les cauſtiques; mais ils croient que c'eſt une cruauté que de joindre le fer au feu. Un Médecin, diſent-ils, ne doit avoir d'autre but dans l'application des cauſtiques, que de mettre en mouvement & de réſoudre la matiére viſqueuſe, qui eſt la cauſe de la douleur & de la maladie, & de lui donner une iſſuë pour la chaſſer; ce qui ſe peut faire avec un feu lent & doux, qui par ſes ſels apéritifs *ouvre & diſſolve* les obſtructions. Les cauſtiques plus violens par leur qualité trop pénétrante, brûlante, vitriolique, & corroſive, rongent & détruiſent les parties auſquelles on les applique. De cette réflexion générale l'Auteur paſſe aux différentes eſpéces de cauſtiques, qui ſont en uſage parmi les Arabes & les Indiens, d'où il vient à celui qui eſt le ſujet de cet Article, & dont les Chinois font remonter l'origine juſqu'à l'antiquité la plus reculée. Il eſt ap-

pellé *Moxa* parmi tous les Peuples, qui connoissent le langage & les caractéres sçavans des Chinois, comme au Japon, en Corée, au Tonquin, en Cochinchine, aux Philippines, & à l'Isle Formose.

Le *Moxa* est un duvet doux, semblable à la filasse de lin, qui prend aisément feu, mais qui brûle avec lenteur, & donne une chaleur moderée. Il est composé des feüilles séches de l'Armoise ordinaire à grandes feüilles, cuëillies lorsqu'elles sont tendres, & que la plante est jeune: mais il les faut prendre de grand matin & tandis quelles sont moüillées par la rosée; on les pend ensuite au grand air, & quand elles sont parfaitement séchées, on les attache au haut de la maison, où on les laisse quelque fois pendant dix ans. Les plus vieilles sont les meilleures. Quand on veut les employer pour le *Moxa*, on commence par les piler dans un mortier, ensuite on les frotte avec les deux mains, pour en séparer les fibres grossiéres & les parties membraneuses les plus rudes; en sorte qu'il

ne reste que ce coton, ou duvet doux, délicat & uniforme, que la Nature, dit l'Auteur, a donné à la jeune Armoise préférablement aux autres plantes. On en fait de petites tentes en forme de cône, & c'est ce qu'on appelle le *Moxa*.

L'application de ce caustique, si on en croit *Kæmpfer*, n'est douloureuse, que lorsqu'on applique plusieurs tentes de suite au même endroit. Il faut pourtant qu'il fasse d'abord une impression assés vive, puisqu'on s'abstient de faire cette opération sur les femmes grosses, si elles ne l'ont point essuyée auparavant. Au reste, ce caustique est aussi souvent employé comme préservatif, que comme remède; mais alors les tentes ne sont pas si grandes ni en si grand nombre. „ Si on demande „ aux Chinois & aux Japonnois „ quelles sont les indispositions, où „ il est bon d'appliquer le *Moxa*. Il „ est propre, disent-ils, dans toutes „ les indispositions causées par une „ vapeur, qui croupissant dans quel„ que endroit du corps, comme dans „ une prison, y cause une dissolution

„ des parties solides, & un sentiment de douleur, & empêche ainsi „ la partie offensée de faire dûëment „ ses fonctions „. Cela est bien général, aussi n'est-il presque pas une maladie, pour laquelle les Médecins de ces deux nations n'ordonnent le *Moxa*. Les Hollandois même s'en sont servi avec succès contre la goute & le rhumatisme. Il rompt, disent-ils, la force des particules salines & tartareuses, qu'un trop grand usage des Vins du Rhin laisse dans le sang, & qui produisent la goute en s'arrêtant aux jointures. En un mot on croit au Japon ce remède si nécessaire, qu'on ne le refuse pas même à ceux, qui sont condamnés à une prison perpétuelle : on leur applique le *Moxa* une fois tous les six mois.

Dans la vérité ce caustique ne fait assés souvent qu'éloigner la douleur & la faire changer de place. Nôtre Auteur observe encore qu'il ne produit pas les mêmes effets dans les Païs froids, que dans les Païs chauds, où la transpiration est plus abondante, les fluides plus déliés, les pores plus

ouverts, les muſcles & les membranes plus recuchées. Auſſi ſe mocquet'il de *Buſhofius*, Miniſtre de Batavia, qui a avancé qu'en Europe même le *Moxa* eſt un reméde infaillible pour la goute. Les Noirs de l'Aſie, voiſins de la Chine & du Japon, en uſent avec ſuccès contre l'Epilepſie & les autres maladies chroniques à la tête, en l'appliquant tout le long de la ſuture coronéle.

Les Médecins Chinois & les Japonnois ne s'accordent pas ſur les parties du corps, auſquelles il faut appliquer le *Moxa*, & à les en croire tous, il n'en faudroit excepter aucune. Mais il entre beaucoup de ſuperſtition dans tout ce qu'ils preſcrivent & pratiquent ſur cela. l'opération ne demande pas beaucoup d'habileté. On poſe la baſe du cône à l'endroit marqué, puis on met le feu à la pointe; mais il faut éviter de la poſer ſur les tendons, les veines & les artéres: c'eſt la grande ſcience de l'Opérateur; & afin qu'il puiſſe moins s'y tromper, le malade doit être aſſis à terre, les jambes croiſées & les joües appuyées

ſur la paulme de la main. Si c'eſt aux jambes qu'on doit faire l'opération, le malade eſt aſſis ſur une chaiſe & a les jambes dans une cuve pleine d'eau tiéde. On vend au Japon des planches imprimées en caractéres Chinois & Japonnois, où ſont les régles d'appliquer le *Moxa*. On en trouve une gravée à la ſuite de cet Article.

DE L'AMBRE GRIS.

On trouve de l'*Ambre Gris* ſur les côtes du Japon, parmi les excrémens & dans les inteſtins même d'une ſorte de Baleine, que les Naturels du Païs nomment *Mokos*, & que l'Auteur nomme ailleurs *Maka*. A cette occaſion nôtre habile & curieux Voyageur a fait pluſieurs obſervations ſur cette précieuſe Marchandiſe, que les Editeurs de ſes *Mémoires* ont jugé à propos d'inſerer dans ce Supplément. Après avoir rapporté divers ſentimens ſur l'origine & la production de l'*Ambre Gris*, il s'attache à en réfuter une du Sieur *Jean-Baptiſte Denys*, dont il eſt parlé dans l'un des Journaux des *Decembre* 1731.

Sçavans de l'année 1672 ; la voici :
„ L'Ambre Gris eſt un mêlange de ci-
„ re & de miel ramaſſé ſur les côtes
„ de la Mer par les Abeilles,qui étant
„ cuit & fondu par la chaleur du So-
„ leil,tombe dans la Mer , où il ſouf-
„ fre une autre préparation ; & le
„ mouvement violent des vagues &
„ la mixtion des particules ſalines de
„ la Mer , ſe change en cette précieu-
„ ſe ſubſtance „. Nôtre Auteur traite
ce ſentiment de conjecture frivole,
qui n'a que les graces de la nouveau-
té, & l'avantage d'être publié ſous la
protection d'un grand Prince , & qui
eſt trop vaine pour préjudicier le
moins du monde au ſentiment , qui
a été généralement reçû & approuvé.
Suivant ce ſentiment , l'Ambre Gris
„ eſt une eſpéce de bitume engendrée
„ dans les entrailles de la terre , ou
„ bien une ſubſtance graſſe ſouter-
„ raine , qui acquiert la conſiſtence
„ du bitume , laquelle eſt portée dans
„ la Mer par des canaux ſouterrains,
„ où elle ſouffre une autre digeſtion ,
„ qui ſe faiſant par le mêlange des
„ particules ſalines & par la chaleur

„ du Soleil, en forme ce que nous ap-
„ lons Ambre Gris.

L'Auteur rapporte ensuite un très-grand nombre d'observations, qu'il a apprises sur tout des pêcheurs de Baleines Japonnois, & de plusieurs Chinois; elles donnent de grandes lumiéres sur l'Ambre Gris, & détruisent absolument l'opinion du Sieur *Denys*. De là il passe aux différentes espéces d'*Ambre Gris*, & il commence par établir qu'il est très-aisé de le falsifier; puis il indique plusieurs moyens de connoître s'il est falsifié, & il avertit que la moindre de toutes les espéces de cette marchandise est celle, qu'on trouve dans les intestins de la Baleine *Mokos*, où il perd, dit-il, beaucoup de sa vertu, ce qui ne s'accorde pas avec ce qu'il dit dans le corps même de son Histoire; sçavoir, que l'*Ambre Gris* ne se forme pas dans les intestins de ce poisson, qu'il ne fait que s'y perfectionner. Enfin il rapporte tous les endroits du monde, où l'on en trouve, ce qui lui donne occasion d'en remarquer les différentes espéces: mais il avertit que les

nations les plus Orientales de l'Asie, & surtout les Japonnois, mettent l'*Ambre Jaune* si peu estimé en Europe, fort au-dessus de celui-ci, & qu'ils en font même plus de cas que des Pierres précieuses; & cela, dit-il, à cause de sa perfection, & de son antiquité. Il n'entre point dans le détail des vertus de l'*Ambre Gris*, trop connuës, *dit-il*, pour en allonger sa relation.

Dans l'Article suivant on examine, s'il est avantageux à l'Empire du Japon, d'être fermé comme il l'est aux Etrangers : mais avant que d'en venir à son point capital, l'Auteur fait bien des digressions, & se répéte sur quantité de choses, qu'il avoit dites en faisant la description du Japon & le caractére des Japonnois; sur ce que ces Insulaires n'ont nul besoin des autres Peuples de la terre; sur la maniére dont ils cultivent les Arts & les Sciences, & dont la Justice est administrée parmi eux. Il s'étend ensuite beaucoup sur l'Histoire de *Tayco-Samag*, qui certainement n'a jamais pensé à interdire à ses Sujets le com-

merce du dehors, ni aux Etrangers celui du Japon. De-là il paſſe aux Empereurs de la Dynaſtie, qui occupe aujourd'hui le Trône des *Cubo-Samas*, & fait voir comment l'abolition du Chriſtianiſme, qui eſt l'ouvrage de ces Princes, a donné occaſion à l'Arrêt irrévocable, qui fit fermer l'Empire à tous autres Peuples qu'aux Chinois & aux Hollandois. Ici *Kæmpfer* qui fait profeſſion d'être Chrétien, fait entendre qu'un Edit qui a proſcrit le Chriſtianiſme, étoit néceſſaire pour le bonheur de ce Peuple; & il compte parmi les choſes qui contribuent à le rendre heureux, *qu'il eſt inſtruit à rendre aux Dieux le culte qui leur eſt dû.*

Le ſecond Supplément ne contient que l'extrait du Journal d'un navire Anglois, qui alla au Japon en 1673. & qui ne put obtenir la permiſſion d'y commercer, uniquement parce-que le Roi d'Angleterre avoit épouſé la Sœur du Roi de Portugal. On trouvera dans cette Relation des choſes aſſés curieuſes, & qui font bien voir juſqu'où les Japonnois portent la

 défiance

fiance à l'égard des Etrangers.

Le P. de Charlevoix mettra incessamment sous la Presse une Histoire générale du Japon, où l'on trouvera tout ce que celle de Kæmpfer renferme de plus curieux, & qui sera conduite jusqu'à l'année 1709. *Elle sera en trois Volumes in* 4°. *du même caractére, que l'Histoire de St. Domingue, que cet Auteur vient de donner au Public.*

ARTICLE CXX.

Lettres du P. CASTEL D. L. C. D. J. à M. l'Abbé de SAINT PIERRE, sur la véritable cause primitive & insensible de la Pesanteur en général, & de la chûte des Corps en particulier.

PREMIERE LETTRE.

MONSIEUR,

Je me rends à vos derniéres sollicitations. Elles sont trop polies & me font trop d'honneur. Je suis confus d'y

avoir si long-tems résisté, aussi-bien qu'à quelques autres amis éclairés, dont je respecte le suffrage & les avis. Ce n'est pas que je ne fusse bien décidé, il y a quinze ans, sur le systéme que vous me demandiés, & que j'ai l'honneur de vous adresser pour le donner au Public, si vous le jugés à propos. L'Ouvrage même que j'imprimai en 1724. *à Paris chés Cailleau*, sous le Titre de *Traité de Physique sur la Pesanteur*, contenoit d'abord ce systéme.

Mais, après avoir lû une belle Dissertation *De causa gravitatis nondùm inventâ*, où le célébre M. *Herman* qui en est Auteur, démontre que ni *Descartes*, ni *Huguens*, ni aucun autre n'avoit atteint le but, j'eus une espéce de honte de paroître, pour mon coup d'essai, affronter un écüeil, où tant des grands Hommes avoient si visiblement échoüé sans ressource. Je supprimai donc l'explication physique de ce redoutable systéme, ou plûtôt je l'envelopai; me contentant d'en poser tous les fondemens, & d'en élever tout le corps solide de l'édifi-

ce, afin qu'il n'y manquât que le faîte ou la clef; & que le *Mot* étant donné, on pût tout d'un coup déchiffrer l'énigme. Voici ma pensée.

Les Anciens vouloient que la pesanteur fut intérieure & inhérante aux corps pesans. Je prends un esprit de paix & de conciliation. Qu'en est-il arrivé pour avoir tant crié contre les Anciens? Leurs Partisans s'en sont consolés en lisant la Dissertation, *De causâ gravitatis nondum inventâ*, qui leur a fait voir qu'il avoit été fort *aisé de les reprendre*, & tout aussi *malaisé de faire mieux*. Enfin, c'est M. *Herman* qui, tout moderne qu'il est, & le dernier peut-être des Modernes, qui ait traité ce sujet de la pesanteur, décide nettement que le Probléme toûjours indécis, tient de nos jours comme au tems des Anciens, toute la Philosophie en échec. Non en vérité, les Anciens n'étoient point des sots, & *Aristote* n'a jamais été un *impertinent Auteur*: puisqu'après avoir dit tout cela & beaucoup pis, il va se trouver peut-être que la pesanteur est, en propres termes, une

force intérieure, inhérante & propre des corps pesans.

Qu'y a-t'il-là enfin de si peu physique? On précipite quelquefois les Jugemens, & on condamne les pensées des gens sur leurs paroles, interprétées au gré de sa propre imagination. Est-ce que la force qui me fait marcher, ne m'est pas propre & inhérante? Or ce n'est pas parceque j'ai en moi un principe d'animation & de vie. Une fusée monte par une force qui est en elle, & dans sa propre structure intérieure.

D'un autre côté cependant les Modernes veulent, que la pesanteur soit une force extérieure de la matiére subtile, ou du tourbillon qui pousse & précipite les corps. Or, puisque je ne veux pas me brouiller avec les Anciens qui n'y sont plus, jugés si j'aurai l'imprudence, dans l'esprit de conciliation qui m'anime, de heurter les Modernes qui sont très-vivans & très-vifs, si non en personne, du moins dans celle de leurs Disciples & de leurs Sectateurs.

Mais quoi! la pesanteur sera donc

propre & étrangére ? intérieure & extérieure ? inhérante & mécanique ? Et pourquoi non ? Pour moi, en bon citoyen à votre exemple, je conçois l'Univers, tant le Physique que le Moral, comme une société, une communauté de biens, d'attributs, de forces, d'actions ; & je ne connois guéres de propriétés isolées, absoluës, intérieures & indépendantes, que celles que l'amour propre imagine, en pure perte, & sans succès comme sans réalité.

Ma force n'est rien sans la force d'autrui : & c'est le concours très-immédiat de plusieurs actions étrangéres & extérieures, qui constituë la force la plus propre & la plus inhérante de chaque chose. La fusée qui monte, se fait un point fixe de l'air qui la repousse. L'oiseau vole à l'aide du même secours. L'eau repousse le poisson qui la pousse avec ses nageoires. Le boulet partiroit-il, si le canon ouvert par les deux bouts laissoit la poudre s'éventer ? Marcherions nous nous-mêmes, si le terrain glissant, fluide ou trop mol, ne nous

rendoit l'effort que nous faisons contre son appui ?

A plus forte raison l'extérieur ne seroit rien sans l'intérieur ; parcequ'enfin en général, toute chose qui agit, a en soi le principe, les ressors secrets, les premiéres raisons de son action ; & qu'il seroit tout extraordinaire, que dans un mécanisme naturel, le principe actif résidât hors de la chose qui est dite & censée agir, & exécuter ce mécanisme. La pierre est pesante, & la pierre tombe : c'est elle qui pése, c'est elle qui tombe en effet par sa propre force, par sa propre action, par son propre mécanisme intérieur, auquel l'extérieur aide, mais ne fait qu'aider.

Les Modernes vantent fort leur Physique, parcequ'elle est toute (& sans doute un peu trop) mécanique. Ils ne parlent que de mécanisme ; mais, si dans la chûte des corps il y a un vrai mécanisme, il faut donc qu'il y ait aussi une forme, une structure mécanique, & un véritable corps de machine qui détermine ce mécanisme. Or, s'il y a un corps de

machine, c'eſt le corps même qui péſe & qui tombe, qui doit être ce corps de machine, & avoir cette ſtructure mécanique, propre à le faire peſer & tomber.

Car, de dire que ce corps n'y ſoit que pour être un corps, & pour avoir une certaine quantité de matiére, & que la force de la peſanteur dépende & ſoit uniquement proportionée à cette quantité de matiére, ſans aucun égard pour la forme & la ſtructure de ce corps ni d'aucun autre corps; c'eſt ne connoître guéres la nature ni l'intelligence qui y préſide: c'eſt établir un mécaniſme ſans machine: c'eſt aller contre les expériences les plus conſtantes, qui nous font voir des corps devenus plus peſans après avoir perdu beaucoup de leur matiére propre, & uniquement parce que le feu, ou quelqu'autre agent violent a alteré leur forme mécanique. Tel eſt le plomb; tels ſont bien d'autres corps, que la calcination rend plus peſans en les rendant moins matériels.

Et de tout cela je conclus que,

s'il y a un vrai mécanisme dans la chûte des corps, comme les Modernes le prétendent en général sans rien déterminer, & comme la raison le persuade, les corps pesans sont donc de vrayes machines automates, qui ont en eux-mêmes & dans leur structure vraiment mécanique, le principe actif de leur chûte, sans que l'air ni les corps environnans y soient pour autre chose, que pour leur servir de point fixe, comme l'air en sert à une fusée pour monter, comme le terrain nous en sert pour marcher.

Sur ce principe général, j'avance deux Propositions qui sont comme le corps solide du systéme naturel de la pesanteur. La premiére, que *tout corps pesant placé au milieu de l'air, a une structure mécanique qui le fait tendre en tous sens par une espéce de dilatation centrifuge.* La seconde, que *trouvant dans les corps environnans plus de résistance ou de réaction, du côté du ciel que du côté de la terre, ce corps fuit le ciel, & se porte vers la terre, par un mouvement centripéte.*

La premiére de ces deux Proposi-

tions n'est pas la plus difficile. Je la tiens même pour démontrée dans mon *Traité de Physique.* J'y renvoye pour le grand détail, & pour l'étenduë des preuves; dont voici cependant le précis dans un nouveau point de vûë.

Il y a bien des corps, qui étant mis dans la machine du vuide, s'y dilatent dès qu'on en ôte l'air qui les investit. Une pomme ridée ou tout autre fruit semblable, s'y gonfle. Un chat, un oiseau, une souris, y deviennent tout boufis. Un œuf s'y vuide par les trous qu'une pointe d'aiguille a faits à sa coque. La flame d'une chandelle s'y dilate, & s'y dissipe même tout-à-fait, à cause du peu d'entrelacement de ses parties, que la seule pression de l'air retient autour de la mêche. Une vessie applatie s'y enfle extraordinairement. Et il en est de même de tous les corps dont le tissu lâche, poreux & peu entrelacé, ne se rend impénétrable qu'à l'air environnant. Ce sont des faits & non des suppositions.

Mais il y a des corps, dont les par-

ties serrées de très-près & bien entrelacées, ne permettent ni à l'air, ni à des substances plus subtiles de les pénétrer, & qui n'admettent dans leurs pores tout au plus que la matiére la plus subtile. Ceux-là ne se dilatent point lorsque l'air cesse de les investir. Je conjecturerois même qu'alors ils deviennent plus serrés & plus solides, une matiére plus subtile que l'air, mais non tout-à-fait fluide, les serrant de plus près à cause qu'elle est exclüe, au moins en partie, de leurs pores.

Du reste, on ne peut douter que ces corps, & toutes sortes de corps, ne fassent un secret effort pour agrandir leur sphére. Mais, l'effort étant général & tout étant plein, ils se tiennent tous en équilibre, & se contiennent mutuellement dans leurs bornes, prêts à profiter du moindre espace que leurs voisins pourroient, en se resserrant, leur abandonner; comme l'air qui est dans les pores de l'eau se dilate, lorsque cette eau se resserre en se glaçant. Et tous ces corps luttent sans cesse par des *contreforts* redou-

blés, pour empiéter sur l'étenduë les uns des autres.

Rien n'est plus sensible que ce *contreffort*, ou cet *équilibre animé* & toûjours subsistant. Car, pour peu qu'on l'altére en dilatant ou en resserrant un corps par la percussion, par la pression, par la tension, par la traction, ou par l'infléxion, ce corps se rétablit aussi-tôt par son ressort naturel, qui ne consiste que dans le *contreffort* de tous les corps environnans, pour rétablir leur premier équilibre.

Cet effort de tous les corps est prouvé *à priori*, & expliqué par le mouvement insensible, qui régne incontestablement dans les parties qui les composent. Car, des parties agitées dans un espace resserré se poussent, se repoussent, tendent à se mettre au large & en liberté, & font un continuel effort, du centre à la circonférence.

Or, il y a mille causes qui produisent ce mouvement insensible des molécules, ou atomes qui composent les corps. Les sons y excitent des tremoussemens continuels. Les vens,

la lumiére, la chaleur & même le froid, mille divers chocs entretiennent un ébranlement, tantôt plus grand, tantôt plus petit, mais constant. Les seuls mouvemens des hommes & des animaux mettent tout en branle. Les feux soit naturels, soit artificiels raniment tout. L'humidité, l'air, les vapeurs, les exhalaisons s'insinuent par tout, rongent tout, dissipent tout, & par conséquent secoüent tout, ébranlent tout.

Mais surtout l'air, l'eau & divers liquides sont répandus dans la substance la plus intime de tous les corps les plus solides; & concourent même par leur mélange à former cette substance. Cela seul entretient une espéce de liquidité & de mouvement insensible dans toutes les autres parties; la solidité n'étant dans le fond qu'une moindre liquidité, comme la liquidité n'est qu'une moindre solidité.

Que si enfin on remonte à la cause tout-à-fait primitive & efficace, de ce tremoussement perpétuel de toutes les parties insensibles de cet Univers, qui sans cela seroit comme mort & inani-

mé ; il faut concevoir toutes les parties des corps comme pénétrées d'une matiére infiniment fluide ; ainsi que le prétend *Descartes* ; ou d'un feu secret selon l'antiquité. Lequel feu, laquelle matiére agitée & fort vive, coulant avec rapidité au travers de tous les pores, heurte, ébranle, & tend à désunir les parties solides, qui s'opposent à son passage ; de même que l'eau d'un fleuve, qui coule entre des barques, y entretient un flotement, qui tend à les détacher les unes des autres.

J'ai poussé plus loin que je ne pensois, la preuve de ma premiére Proposition. La seconde demande encore plus d'appareil ; & je la remets à une seconde Lettre. Je voulois être court & dire tout dans une Lettre ; mais j'ai préferé d'être clair. Je ne veux pas cependant, & je ne puis pas m'engager à un Ouvrage dans les formes. Je marcherai, autant que je le pourrai, entre les deux écueils, d'être trop long ou trop concis. J'ai l'honneur d'être avec respect, &c.

A Paris le 18. de Septembre 1730.

ARTICLE CXXI.

Seconde Lettre du P. CASTEL *sur la cause primitive & insensible de la Pesanteur, &c.*

Voyés L'ARTICLE précedent.

MONSIEUR,

Je crois avoir eu l'honneur de vous prouver suffisamment dans ma premiére Lettre ; que tous les corps ont en eux-mêmes, en vertu de leur structure mécanique (quelle que soit cette structure que je définirai avec le tems) une certaine force centrifuge d'expansion ou de ressort ; qui, par là même qu'elle est générale, est sans effet sensible, au moins tandis que l'équilibre subsiste ; & qui se termine à y entretenir une espéce de battement, ou, si vous voulés, de *systole* & de *diastole* vive & peu étenduë. Ce mouvement alternatif se rend sensible dans les corps, qui ont une disposi-

tion propre à le faire éclater, comme le cœur, les artéres, les pendules, les ressors bandés, dont les oscillations sensibles sont l'effet immédiat des vibrations secrétes qui régnent par tout.

Ainsi, une pierre placée au milieu de l'air, est buttée en quelque sorte, & fait effort contre cet air, & contre tout ce qui l'environne. Il ne s'agit plus que d'établir ma seconde Proposition, & de prouver que cette pierre trouve plus de résistance, & est plus repoussée du côté du ciel; & qu'elle en est comme refléchie vers la terre.

Mais, pour établir ce point qui tient au systéme général de l'Univers, comme tout le systéme de la pesanteur, dont cette chûte n'est qu'un simple phénoméne accidentel, il faut étendre nôtre point de vûë, n'étant pas possible d'expliquer la chûte d'un corps, tandis qu'on se bornera à cette chûte & à ce corps. Il faut donc remarquer que la terre est, comme dans tous les corps qui la composent, buttée contre le ciel qui l'environne: que la Lune, le Soleil, & tous les

plus grands corps de l'Univers, font un effort général contre tout ce qui les environne. Ce point est, j'ose le dire, démontré sans replique dans mon *Traité de Physique imprimé chés Cailleau.*

Le ciel, la matiére céleste résiste donc aux efforts centrifuges de la terre, de la Lune, &c. & de tous les corps les plus petits qui composent ces grands corps. De dire comment ce ciel résiste, cela ne paroit pas si aisé; mais il y a long-tems que je me flate de l'avoir dit.

Pour en rappeller l'idée, je jette un coup d'œil sur l'Univers, & je vois la vaste étenduë du ciel, semée d'une infinité de corps brillans, constamment ramassés & arrondis, chacun autour de leurs centres. J'admire surtout ce nombreux essain de petites étoiles étincelantes, qui me font souvenir de cette multitude innombrable de petites goutes de rosée arrondies de même, & tout aussi brillantes, dont est semée au lever du Soleil une vaste prairie; & dont le

ſpectacle encore plus diverſifié par les couleurs, & par les couleurs mobiles, ne le céde pas à celui des étoiles.

C'eſt l'air, dont ces goutes de roſée ſont inveſties, qui les ramaſſe & les arrondit ainſi autour de leurs centres, en réſiſtant à l'effort centrifuge que font leurs parties pour s'étendre & ſe diſſiper. Ceci n'eſt point une ſimple comparaiſon dont il y ait beaucoup à rabattre; & je crois avoir démontré dans le *Traité cité* que *le ciel eſt aux aſtres en même raiſon que l'air eſt à ces goutes arrondies*: je dis en même *raiſon Phyſico-géométrique*, fondée ſur la *qualité* autant que ſur la *quantité* des quatre termes de ce double rapport, qui forme une véritable proportion.

La queſtion ſe réduit donc à ſçavoir, pourquoi & comment l'air réſiſte à ces goutes, les arrondit, & rend inutile le mouvement centrifuge de leurs parties, par un mouvement centripéte contraire qu'il leur imprime. Or cette queſtion déja décidée dans le *Traité ſuſdit*, le ſera par conſéquent bien-tôt ici.

Decembre 1731.

C'est l'*Hétérogénéité* ou la *diversité de nature mécanique*, qui fait en général que l'une de ces deux substances ayant une plus grande force d'expansion que l'autre, la plus forte chasse la plus foible, & force ses parties de se réünir le plus près qu'il est possible, sous une circonférence circulaire, qui est de toutes les circonférences relativement la plus petite; celle par conséquent qui est la moins exposée aux efforts extérieurs, la plus forte pour les soûtenir, la seule, en un mot, propre à remettre & à tenir en équilibre les parties d'un corps entre-elles, & avec les corps environnans.

Tel est le systéme relatif de ces goutes d'eau au milieu de l'air, des goutes d'air au milieu de l'eau, des goutes de mercure au milieu de tout autre liquide, des goutes d'eau au milieu de l'huile, des goutes d'huile au milieu de l'eau: en un mot de tout liquide renfermé en petite quantité dans un autre liquide hétérogéne, inalliable & immiscible. Tel est donc aussi le systéme des astres, & en particulier de la terre relativement au

ciel qui l'environne. La matiére terrestre est hétérogéne & immiscible avec la matiére céleste. Le fait est parlant ; mais je puis le démontrer par ce raisonnement.

Feignons par exemple que le globe de la terre soit tout composé de sel, & que toute l'étenduë du ciel ne soit composée que d'eau. Dans cette hypothése la matiére céleste auroit bientôt fait perdre à la terre sa rondeur & sa consistence, comme un grain de sel disparoît dans un vase plein d'eau. La réalité aide à l'hypothése. La terre est pleine de sel, & la mer forme autour d'elle une espéce de voute céleste. Or cette mer dissout constamment la plus grande partie de ce sel : & s'il y avoit plus d'eau sur la terre & dans ses cavernes, & que le Soleil ou la chaleur soûterraine ne sublimât pas une partie de cette eau, pour entretenir des eaux courantes & douces de pluye ou de riviére, le sel qui reste en masse dans les mines, ou mêlé partout avec les autres substances terrestres, seroit fondu : & le globe solide, la terre ferme en seroit diminuée,

d'autant. De ſorte que, ſi tout étoit ſel dans la terre, & que tout fût eau dans le ciel, il n'y auroit bien-tôt plus de globe, ni de peſanteur.

Pour contenter vôtre goût pour l'abondance des preuves, & fortifier celle-ci, je ne me borne pas à cette expérience, toute expérience qui eſt unique ne méritant pas d'entrer en preuve ſur rien. Je remarque donc que, ſi toute la terre étoit d'une matiére reſineuſe, & le ciel d'une matiére ſpiritueuſe & ſulfureuſe comme l'eſprit de vin: ſi la terre étoit de fer ou de plomb, & le ciel de vinaigre: ſi la terre étoit de cuivre, & le ciel d'eau forte: la terre toute d'or, & le ciel tout eau régale: & qu'en un mot, comme le ſel eſt à l'eau, le fer au vinaigre, le cuivre à l'eau forte, l'or à l'eau régale; de même la terre fût par rapport au ciel, il eſt démontré que tout ſeroit bien-tôt mêlé & confondu ſans globe, ni centre, ni peſanteur, ni chûte.

N'imaginons point de fauſſe ſubtilité pour éluder ce raiſonnement auſſi phyſique qu'il eſt géométrique.

Il n'y a absolument que l'*hétérogénéité*, l'*immiscibilité* des deux substances, la céleste & la terrestre, qui empêche ce cahos, après l'avoir débroüillé au commencement du monde, comme l'eau & l'huile se débrouillent lorsqu'on les a bien broüillés en les agitant. Car l'air, l'eau, la terre, qui composent le total de nôtre globe, ne sont qu'un amas de parties détachées, prêtes à se séparer toutes au moindre effort, & elles sont effectivement entre nos mains & autour de nous, en action continuelle de se briser, de se détacher, de s'élancer même vers le ciel en vapeurs & en exhalaisons. De sorte que rien ne seroit plus aisé à la matiére céleste que de s'introduire dans le globe terrestre, & de le dissiper; comme l'eau fond bien vîte du sel en poudre, qu'on agite dans cette eau; surtout si on échaufe en même tems cette eau.

Ce n'est pas l'hétérogénéité, c'est, me dirés-vous, la pesanteur qui empêche la confusion de la matiére céleste avec la terrestre. Je conviens que c'est la pesanteur sans cesser de pré-

tendre que c'est l'hétérogénéité, l'une étant le propre effet de l'autre, chose que je prouverai sans replique, si je prouve que sans l'hétérogénéité la pesanteur n'est rien, & qu'avec elle, elle est tout.

Or la pesanteur du sel ne l'empêche pas de se dissoudre & de se tenir suspendu dans l'eau ; & c'est le même de tous les corps homogénes. En vain la terre seroit pesante, si elle étoit homogéne avec le ciel. D'un autre côté, la terre étant hétérogéne, c'en est assés pour la discerner, & la ramasser en globe distinct autour d'un centre. Or j'ai bien démontré ailleurs, & il est bien démonstratif, que la pesanteur seule des parties les ramasse ainsi en globe autour d'un centre. Concluës.

Il y a donc *hétérogénéité* entre la terre & le ciel. Je dis plus : il y a une *parfaite hétérogénéité*, ou du moins beaucoup plus grande qu'entre l'huile & l'eau, & toutes les autres sortes de substances hétérogénes qui sont sur la terre. Car, quelque hétérogénes que soient ces substances, elles sont

toûjours faites pour former un même globe, & à tous momens se réünir de près sous la circonférence d'un même corps, appellé *mixte* pour cette raison. L'eau & l'huile s'unissent facilement par le moyen de la chaux, & forment du savon. Tous nos corps terrestres contiennent un mêlange de substances, lesquelles, après avoir été analysées & séparées par voye chymique, ne peuvent plus, au moins sans difficulté, s'allier & se réünir.

Mais entre la terre & le ciel il y a un parfait divorce, & une distinction constante, dans le Physique comme dans le Moral; aucune sorte de nature n'ayant droit d'élever rien de terrestre au-dessus de sa sphére, & n'y ayant qu'une force supérieure qui puisse en venir à bout. Car tous les systémes s'accordent dès qu'on est dans le vrai. Et il ne seroit pas possible que la confusion ne fut enfin arrivée; la terre étant agitée de mille feux & de mille mouvemens intestins, qui la résolvent sans cesse en vapeurs & en exhalaisons; mais qui ne peuvent l'épuiser ni la diminuer

en rien : le ciel étant constamment hétérogéne, refusant constamment d'ouvrir son sein aux vapeurs & aux exhalaisons les plus échauffées, aux volcans les plus embrasés, aux foudres les plus rapides, & repoussant constamment tout ce qui s'éléve, après lui avoir permis de très-petits écarts, sans jamais le laisser sortir de l'atmosphére, ni même d'une certaine élevation fort bornée.

Ainsi, une pierre placée au milieu de l'air, entre le ciel & la terre, éprouve de la part de ce ciel hétérogéne un violent repoussement, & de la part de cette terre homogéne, c'est-à-dire, moins hétérogéne, une espéce d'*attraction*, c'est-à-dire en bonne Physique, un moindre repoussement. Car, pour le remarquer en passant, tous les corps se repoussant, un corps n'est attiré vers un autre que parcequ'un troisiéme corps le repousse plus que ce second, & l'*attraction n'est qu'une moindre répulsion.*

Mais, me dirés-vous Monsieur, cette pierre ainsi placée ne touche point à la terre, & n'atteint point au

 ciel.

ciel. Elle eſt au milieu d'un air homogéne qui lui réſiſte autant en deſſus qu'en deſſous, & peut-être même plus en deſſous où il eſt plus denſe.

Mais je dis à mon tour, qu'évidemment l'air ne fait rien à ceci, & qu'étant peſant lui-même, il faut chercher ailleurs la cauſe de la peſanteur, & qu'il ne faut la chercher que dans le ciel & dans la matiére céleſte, qui étant hétérogéne avec cette pierre ſuſpenduë, comme elle l'eſt avec la terre entiére, doit évidemment repouſſer la pierre, & la faire tomber, ou lui aider à tomber, & concourir à ſa chûte, comme le pavé aide & concourt au marcher des animaux, l'air au vol des oiſeaux, l'eau au nager des poiſſons, &c.

L'affaire eſt, j'en conviens, de voir par quel mécaniſme tout cela ſe fait, & comment en particulier & par quelle ſorte d'influence le ciel, la matiére céleſte agit ſur un corps qui n'eſt pas dans le ciel. Ce ſera le ſujet d'une troiſiéme Lettre, qui ſera probablement la derniére. Je ſuis, &c.

Voyés les Mémoires ſuivans.

ARTICLE CXXII.

Bibliothéque du Richelet, *ou Abregé de la Vie des Auteurs cités dans ce Dictionnaire. In folio, pp.* 116.

CEtte Bibliothéque n'est pas de la même main que le Dictionnaire, ni que les Additions qui y ont été mises dans la nouvelle Edition de Lyon, dont nous avons rendu compte au mois précedent, *Article CX.* C'est sans contredit ce qu'il y a de plus curieux & de plus intéressant dans tout cet Ouvrage, & ce qui nous paroît le plus propre à lui donner quelque cours parmi les gens de lettres. L'Auteur expose d'abord dans une courte préface, le but qu'il s'est proposé, & le plan qu'il a suivi. S'il reléve un grand nombre de fautes, plus ou moins considérables dans divers Auteurs, il déclare que ce n'est point par démangeaison de critiquer; mais pour empêcher, autant qu'il est possible, que ces sortes de faussetés ne se perpétuent. Nous n'entrepre-

nons pas de ſuivre le nouveau Bibliothéquaire, dans toutes les particularités de la Vie & des Ouvrages de plus de ſix cens Auteurs, qui ſe trouvent cités dans ſa Bibliothéque. Nous nous bornerons à quelques traits ſinguliers & moins connus de leur vie, & à certains endroits critiques de leurs Ouvrages, que le ſçavant Ecrivain a traités avec plus de ſoin, comme plus intéreſſans & plus capables de plaire à ſes Lecteurs.

Le premier Auteur, qui ſe préſente dans cette Bibliothéque, ſelon l'ordre alphabétique qu'on y a ſuivi, eſt le fameux Pierre *Abailard* ou *Abélar*, ſi connu par ſes avantures. Après avoir donné une ſuite chronologique des principaux traits de ſa Vie, le Bibliothéquaire fait quelques Obſervations critiques ſur ce qu'en ont écrit *Papire Maſſon*, André *Ducheſne*, *Cave*, *Bayle*, *Dupin*, &c. Il prouve en particulier contre le torrent des Auteurs, qu'*Abailard* n'a jamais été Diſciple ou Eléve de *Roſcelin*; & il le prouve par les dates, qui ſont

absolument discordantes sur ce fait. La nouvelle Vie d'*Abailard*, qui fut publiée en 1720. à Paris en 2. Vol. in 12, a fourni à nôtre Bibliothéquaire de quoi exercer sa critique. Voici le jugement qu'il en porte, après y avoir relevé quelques faits faux ou alterés, & plusieurs fautes de Chronologie assés grossiéres. „ L'Auteur, dit-il, ne me paroît pas y „ garder assés le caractére d'Historien. „ Le *Panégyrisme* y domine depuis le „ commencement jusqu'à la fin. Des „ faits qui devoient être racontés simplement, y sont ou diminués, ou „ augmentés par des tours & des ré„ flexions, qui paroissent purement „ de fantaisie, &c. „. On en cite ici quelques morceaux, où il y a en effet bien de la Rhétorique à pure perte. Le sage Critique conclut, que la Vie d'*Abailard* demande d'autant plus d'exactitude, que plus des trois quarts des Auteurs qui en ont parlé, l'ont presque toûjours fait peu correctement.

L'Article d'André *Alciat*, est un

de ceux, où paroît le plus l'exactitude du Bibliothéquaire dans la discussion même des moindres faits. Nous ne pouvons qu'indiquer les principaux points de critique, sans entrer dans le détail des preuves qui les accompagnent. L'Auteur remarque 1^{mt}. qu'*Alciat* avoit quitté Avignon dès 1521; & que c'est une erreur dans *Bayle*, d'avoir rapporté ce fait à l'an 1522. On le prouve par les Lettres de ce Jurisconsulte, qui sont dans le Recüeil de *Gudius*, & par les dates de ces Lettres. 2^{mt}. *Bayle* n'est pas entré dans la pensée de M. *Catherinot*, lorsqu'il le prend pour garant de l'arrivée d'*Alciat* à Bourges en 1529. M. *Catherinot* dit constamment qu'*Alciat* enseignoit à Bourges en 1527. On trouvera ici ce fait fort bien débroüillé. 3^{mt}. *Pancirole* & *Bayle* se sont trompés, dit nôtre Bibliothéquaire, quand ils ont dit que *François* I. fit venir *Alciat* d'Italie à Bourges. Il est constant qu'*Alciat* quitta de son plein gré en 1529. l'Italie, où il se trouvoit fort mal, comme il le dit lui-même, *circumventus undique variis malis*. Il vint

à Avignon, où le Cardinal-Légat lui fit de belles promesses, sans se presser de les accomplir. Heureusement on pensoit à lui à Bourges. Les Magistrats de cette ville lui firent des offres, & il les accepta. Tout ce détail est tiré d'une lettre d'*Alciat*. 4^{mt}. Nôtre Bibliothéquaire marque deux Chaires différentes, qui ont été occupées par *Alciat*, & dont ni *Bayle*, ni aucun de ceux qui ont parlé des courses de cet inconstant Professeur, n'avoient fait mention. La première est celle de Valence vers 1529; & l'autre est celle de Bourges en 1527.

Enfin on voit par toutes les courses d'*Alciat*, qu'il étoit extrémement inconstant, & de plus sordidement avare; qu'il trafiquoit de ses talens & se donnoit au plus offrant. Finissons cet Article par ce qu'en dit *Bayle*. „ Si „ j'avois voulu me prévaloir de tout „ ce que j'ai rencontré dans les Au„ teurs sur les divers déménagemens „ d'*Alciat*, j'aurois pû le faire encore „ plus inconstant qu'il n'a été; mais „ jaurois fait conscience de le char„ ger davantage. *Thevet* lui fait faire

„ deux voyages en France, *Moreri* „ l'envoie de Bourges à Orleans. . . . „ *Teissier* le fait Professeur à Milan. . . „ Si j'avois voulu faire un ramas de „ tout cela, quelle giroüette n'aurois-je pas fait de nôtre inconstant „ Professeur „ ?

A l'Article d'*Amelot de la Houssaye*, nôtre sçavant Bibliothéquaire, après l'abrégé de la Vie de cet Auteur & une liste de ses Ouvrages, s'arrête particuliérement sur l'Ouvrage posthume, qui a paru sous son nom en 1722. avec le tître de *Mémoires Historiques, Politiques, Critiques & Littéraires*, qu'on dit être imprimé sur le propre Manuscrit de l'Auteur, à Amsterdam 2. vol. in 12; & réimprimé à Lyon sous la même date l'année suivante. On déclare d'abord qu'on est fort porté à croire, sur le témoignage de M. *de la Monnoye*, que ces *Mémoires* ne viennent point d'*Amelot*; qu'on peut en avoir trouvé quelques Articles parmi ses papiers après sa mort; mais il paroît, dit-on, que pour en faire deux volumes, on a tiré divers traits de plusieurs Livres;

qu'on a copiés sans beaucoup de choix. Aussi y a-t'il une grande quantité de fautes très-considérables. Nôtre Critique se borne à trois ou quatre faits, dont il démontre la fausseté. Le premier est au mot *Actes*, où il est dit „ qu'à la Thése soutenuë en „ Sorbonne par Armand de Bourbon „ Prince de Conty, le P. *Arnoulx* Jé„ suite se présenta pour argumenter, „ se croyant suffisamment autorisé „ par la présence & par la permission „ de M. le Prince de Condé Pere du „ Soutenant, lequel favorisoit cette „ nouveauté. Mais toute la Faculté „ s'y opposa si vigoureusement, que „ le Jésuite fut contraint de se taire „ pour faire cesser la querelle, où il „ perdit son bonnet, que l'on a gardé „ long-tems en Sorbonne, comme un „ monument de sa témérité „. Un seul mot suffit pour montrer le faux & le ridicule de cette belle anecdote. M. le Prince de Conty soutint sa Thése en 1646, & le P. *Arnoulx* étoit mort en Languedoc dix ans auparavant. On rapporte ici le fait véritable qui s'est alteré dans la suite des années,

tel qu'on le lit dans les Actes de la Faculté, recüeillis en 4. Tomes *in folio* manuſcrits, par feu M. *Baudrand*, Docteur de Sorbonne & Curé de S. Sulpice.

Les mêmes *Mémoires* préſentent un fait encore plus mal concerté que le précédent, au mot *Coſpean*. On y lit que „ Philippe *Coſpean* étoit du Païs „ d'Artois, & ſi pauvre, que pour „ vivre il ſe fit valet d'un Régent du „ Collége de Navarre, où il com„ mença ſes études. Charles de *Mon*„ *chal*, qui y demeuroit alors avec „ l'Abbé d'*Epernon*, dont il étoit Pré„ cepteur, l'ayant connu, le mit au„ près de cet Abbé, ſeulement pour „ le ſuivre en claſſe & lui porter ſes „ livres. Le Duc d'*Epernon* trouva „ beaucoup d'eſprit à ce jeune gar„ çon. . . . . *Il le pouſſa*, & dans la „ ſuite *Coſpean* obtint l'Evêché d'Ai„ re, par la faveur du Duc; puis fut „ ſucceſſivement Evêque de Nantes „ & de Liſieux „. Une partie des choſes, qu'on vient de lire, eſt répétée au mot *Epernon*. Pour détruire ſans replique un conte ſi injurieux à

la mémoire de M. *Cospean*, nôtre judicieux Bibliothéquaire lui oppose une ſuite chronologique de la Vie de cet illuſtre Prélat. Il étoit né en Flandres d'une famille noble en 1568, vingt-cinq ans avant la naiſſance de l'Abbé d'*Epernon*, & plus de dix ans avant celle de M. de *Monchal*. Après avoir fait ſes études de Belles-Lettres dans ſon Païs, il vint à Paris en 1594 pour y faire ſon *Quinquennium* : il l'acheva au mois de Juillet 1599, & prit peu de tems après le degré de Bachelier. *Juste-Lipſe* ſon ancien Maître l'en félicita par une Lettre datée du mois d'Avril 1600. Il fit ſa licence en 1602 & 1603, fut Docteur en 1604, & Evêque en 1607, dans un tems où l'Abbé d'*Epernon* âgé ſeulement de 14 ans, étoit encore ſimple Ecolier, au Collége de Navarre. Le Bibliothéquaire termine cet Article par cette anecdote. M. Iſaac *Habert*, Théologal de Paris, & depuis Evêque de Vabres, parlant de M. *Cospean*, dit dans ſa *Défenſe de la foi . . . touchant la grace . . . contre l'Apologie de Janſénius*, page 18. „ Un

„ des plus vénérables Prélats du Ro-
„ yaume, tant en âge, piété, que
„ doctrine, très-versé & intelligent
„ en la doctrine de S[t]. Augustin, a
„ porté un jugement peu favorable
„ du Livre de Jansénius. Je lui ai
„ oüi dire en fermant le Livre avec
„ indignation : *non est Augustinus ;*
„ *sed pestilentissimus Augustini corrup-*
„ *tor.* Ce n'est pas saint Augustin,
„ mais un très-pernicieux corrupteur
„ de S[t]. Augustin „. Un homme de bien qui parloit ainsi, ne pouvoit manquer d'être calomnié. On voit en passant, combien on a de droit de se dispenser d'ajoûter foi à ces *Mémoires* posthumes. On en reléve encore quelques endroits dans cette Bibliothéque, comme sur les Articles *Daucour, le Camus, du Perron, Richelieu,* &c. Ils y sont réfutés de point en point avec beaucoup de netteté & de solidité.

A l'Article du P. Denis *Amelote*, de la Congrégation de l'Oratoire, le Bibliothéquaire donne un éclaircissement sur un endroit du dernier *Moreri*, où il est dit que „ M. *Nicole*

„ choqué du témoignage, que ren-
„ doit le P. *Amelote* des sentimens du
„ P. de *Condren* touchant l'Abbé de
„ S^t^. *Cyran*, s'en vangea en écrivant
„ un petit Livre qu'il intitula : *Idée*
„ *générale de l'esprit du Livre du P.*
„ *Amelote* ; & ce Pere repoussa vive-
„ ment son attaque dans sa Préface du
„ Nouveau Testament „. Nôtre Cri-
tique remarque que ce n'est point
dans la Préface du Nouveau Testa-
ment, que le P. *Amelote* repoussa
avec vigueur l'insulte de M. *Nicole* ;
mais dans l'Epître dédicatoire, par
laquelle il présente cette version à M.
de Perefixe, Archevêque de Paris.
Messieurs de Port-Royal étoient alors
aux prises avec ce Prélat, qui pres-
soit les Religieuses de Port-Royal d'o-
béir à l'Eglise au sujet de la signature
du Formulaire, & ils l'avoient impi-
toyablement déchiré depuis quelques
années dans divers Ouvrages. Voici
comme le P. *Amelote* lui parle à ce
sujet : „ Vous vous confirmerés,
„ Monseigneur, dans le zéle qui vous
„ a fait prendre les armes saintes,
„ pour la défense de l'Eglise contre la

„ nouvelle héréſie ; vous vous forti-
„ fierés de jour en jour contre ces ré-
„ belles aveugles , dont la fureur ,
„ l'impoſture & les calomnies ajoû-
„ tent de l'éclat à vôtre gloire , en
„ voulant l'obſcurcir , & vous met-
„ tent au rang des Athanaſes & des
„ Hilaires , en vous perſécutant avec
„ les mêmes outrages , que les Ariens
„ firent éprouver à ces ſaints Evê-
„ ques „. Tels étoient dès-lors les Janſéniſtes , ſelon le témoignage d'un des hommes le plus reſpectable pour ſa vertu & ſa ſcience , qu'ait eu la Congrégation de l'Oratoire.

Pour ce qui eſt des ſentimens du P. *de Condren* touchant l'Abbé de S^{t}. *Cyran* , il eſt certain que ce Pere non moins célébre dans l'Oratoire que le P. *Amelote* , après avoir eu pendant un tems des liaiſons avec cet Abbé, rompit avec lui ; & que pendant les dix derniéres années de ſa vie , il ne le vit plus. Nôtre Auteur cite ſur ce fait l'Abbé de *Barcos* , Neveu de l'Abbé de S^{t}. *Cyran* & ſon Apologiſte. C'eſt dans ſa *défenſe de M. Vincent* ; Edition in 12 de 1668 ; pages 85 &

255 ; que l'Abbé de *Barcos* fait cet aveu. De même aussi le P. *Amelote* avoüoit en toute occasion, qu'il étoit vrai que le P. *de Condren* dont il a écrit la Vie, pensoit d'une maniére fort désavantageuse sur le compte de l'Abbé de S^t. *Cyran*, & sur sa doctrine; & qu'en mourant il avoit conjuré les Péres de l'Oratoire, de n'avoir plus de liaison avec lui, & de ne point adhérer à sa doctrine. Sur quoi un certain Abbé ami du P. *Amelote*, lui ayant fait un jour quelque reproche de n'avoir pas inseré ce trait dans la Vie du P. *de Condren*, il lui répondit ingénument, que c'étoit par ordre de quelques Péres de l'Oratoire, lesquels appréhendoient que céla ne déplût à quelques Prélats, qui se portoient encore pour amis de l'Abbé de S^t. *Cyran*.

A l'Article de *Le Bon*, on remarque qu'un *Le Bon*, est souvent cité par *Richelet* comme Auteur d'une Logique. Par exemple, au mot *sophisme*, Richelet cite d'abord la Logique de *Le Bon*, & ensuite la Logique de Port-Royal. On supposera donc que ce sont

deux Logiques differentes, à moins que l'on ne soit averti que ce n'est que le même Livre, & que *Le Bon* est un nom supposé, sous lequel le Privilége de la Logique de Port-Royal a été obtenu par ces Messieurs. Quelques Sçavans y ont été trompés, parcequ'en 1662, qui est la date du Privilége de la premiére Edition, il y avoit à Paris un homme de Lettres nommé *Le Bon*, duquel il est fait mention au 3ᵉ. Tome du *Menagiana* pages 267 & 68.

A l'Article de Sebastien *le Clerc*, Chevalier Romain, graveur & dessinateur ordinaire du Cabinet du Roi, & Professeur en Géométrie & Perspective à l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture, on remarque que dans son *Discours touchant le point de vûe*, il avoit montré, *que les choses qu'on voit distinctement, ne sont vûes que d'un œil*; qu'il le prouva encore dans son *systéme de la vision*; que ce sentiment fut regardé comme nouveau, & rejetté par bien des Sçavans à cause de sa singularité; que l'Auteur ne connoissoit aucun Philo-

sophe, qui avant lui eût pensé de la même maniére sur ce sujet, & qu'il n'avoit jamais pû trouver aucune trace de cette opinion dans les Anciens : mais, ajoûte-t'on, un de ses fils nommé *Claude*, Ecclésiastique, a découvert depuis deux ans un Philosophe du même sentiment. C'est M. *Gassendi* dans une Lettre datée de Marseille du 13. Octobre 1637, qu'il écrivoit au célébre *Galilée*, pour le consoler de la perte d'un de ses yeux. Il est vrai qu'il ne propose d'abord ce sentiment que comme un paradoxe; mais il le prouve ensuite très-sérieusement. „ Il y a long-tems, dit-il, que „ je pensois à vous communiquer un „ paradoxe qui n'est pas à mépriser : „ sçavoir, que quoiqu'on ait les deux „ yeux ouverts, on ne voit pourtant „ d'une vision qu'on appelle distincte, „ que de l'un des deux yeux seulement, *altero solum oculo videamus* „ *visione quam distinctam vocant*. Mais „ quoique vous ne puissiés pas exami„ ner par vous-même, la vérité de ce „ que j'éprouve par expérience ; vous „ pourrés néanmoins, à mon avis, par

„ le seul parallélisme du mouvement
„ des yeux, *solo parallelismo motûs*
„ *oculorum*; conjecturer que cette
„ opinion paroît d'une vérité incon-
„ testable, & qu'il faut nécessaire-
„ ment que la chose arrive ainsi, *opi-*
„ *nionem hanc videri planè necessariam.*
„ On demandera peut-être, que fait
„ donc l'autre œil? Si l'on examine
„ la chose avec attention, on connoî-
„ tra sûrement que l'axe de cet œil se
„ relâche ou se retire de maniére,
„ qu'il faut nécessairement qu'il de-
„ meure sans action, *sic relaxari aut*
„ *retrahi, ut planè prorsumque otietur*;
„ & que suivant l'ordre de la Nature,
„ l'axe de celui des deux yeux qui se-
„ ra le plus sain & le plus vigoureux,
„ *qui valentior erit*, soit seul dirigé
„ vers l'objet, comme il arrive dans
„ deux membres, dont l'un est ordi-
„ nairement plus fort que l'autre, *ut*
„ *solent membra gemina inaequalis esse*
„ *virtutis* „. Voila, reprend nôtre
Bibliothéquaire, le sentiment de M.
Le Clerc, & tout le fond de ses preu-
ves. Il n'y a qu'un point, sur lequel
ce dernier différe en quelque chose,

de ce que suppose ici *Gassendi*. C'est au sujet du parallélisme des deux yeux. *Descartes* avoit crû que les axes des deux yeux, pointés vers un même objet, n'ont plus de parallélisme; mais qu'ils sont convergens,& que les rayons visuels se raprochoient entre-eux, jusqu'à ce qu'enfin ils se trouvent réünis sur l'objet. M. *Le Clerc* pour le réfuter, prétend au contraire que les axes des deux yeux tendent plûtôt à s'écarter l'un de l'autre, qu'à se rencontrer sur quelque objet extérieur; qu'ainsi les rayons visuels qui suivent la direction des axes, sont plûtôt divergens que convergens. *Gassendi* semble supposer un parallélisme parfait; mais je crois, dit nôtre Auteur, que l'expérience est pour M. *Le Clerc*. Cependant on ne raporte ici aucune expérience, ni de *Gassendi*, ni de M. *Le Clerc*, pour appuïer leur sentiment. Il semble que celle d'un homme qui, pour viser ou mirer plus juste à un but, ferme un œil, qui est ordinairement l'œil gauche, comme le plus foible, prouve assés bien qu'on ne voit distinctement un objet,

que d'un ſeul œil. C'eſt dommage que nous n'ayons pas la réponſe, que *Galilée* fit à la Lettre de *Gaſſendi* : l'autorité de ce ſçavant homme ſeroit d'un grand poids pour décider la queſtion.

Dans l'Article de *Galilée*, on donne toute la ſuite des procédures, que fit le Tribunal de l'Inquiſition de Rome, tant contre *Galilée*, que contre quelques autres qui défendoient le ſyſtéme de *Copernic*. La Congrégation du Saint Office voulant empêcher que les défenſeurs de ce ſyſtéme ne ſe multipliaſſent, en cenſura les deux propoſitions capitales. Les voici fidélement traduites en François : „ Dire „ que le Soleil eſt au centre du mon„ de, & abſolument immobile, ou „ ſans mouvement local, eſt une pro„ poſition abſurde & fauſſe en bon„ ne Philoſophie, & même Héréti„ que, en tant qu'elle eſt expreſſé„ ment contraire à la Sainte Ecriture. „ Dire que la terre n'eſt pas le centre „ du monde, ni immobile, mais „ qu'elle ſe meut d'un mouvement „ même journalier, *motu etiam diurno*,

„ est aussi une proposition absurde „ & fausse en bonne Philosophie ; & „ considerée théologiquement, elle „ est au moins erronée dans la Foi „. On joint ici l'abjuration solemnelle, qu'en fit *Galilée* en ces termes. „ Moi „ *Galilée* à la soixante-dixiéme année „ de mon âge, constitué personnelle- „ ment en Justice, étant à genoux, „ & ayant devant les yeux les Saints „ Evangiles que je touche de mes „ propres mains, d'un cœur & d'u- „ ne foi sincére, j'abjure, je mau- „ dits, & je déteste les susdites er- „ reurs & hérésies, &c. „. On observe ensuite que la Congrégation du St. Office fit publier en 1620. une espéce d'avertissement sur l'Ouvrage de *Copernic*, *de mundi revolutionibus* ; où elle marque en particulier tous les endroits, qu'elle veut qu'on corrige. Elle y permet de soûtenir le systéme de *Copernic*, par maniére d'hypothése seulement ; & c'est sous ce biais que la plûpart de nos Philosophes modernes défendent aujourd'hui ce systéme. On le soûtient comme pure hypothése, lors qu'en même tems on soûtient

comme thése le systéme contradictoire.

Enfin, on corrige ici *Moreri* sur son Article de *Galilée.* „ Ce célébre „ Philosophe & Mathématicien, dit „ *Moreri*, fut mis à l'Inquisition, „ tenu cinq ou six ans en prison, & „ contraint à l'âge de soixante ans „ (corrigés *soixante & dix ans*) de se „ dédire de ce qu'il avoit enseigné „. On convient que Galilée fut condamné à demeurer en prison, autant de tems qu'il plairoit aux Cardinaux Inquisiteurs ; mais il est très-certain qu'ils commuérent cette peine, qu'ils le renvoyérent dans les Etats de Florence, & qu'ils se contentérent de lui donner pour une espéce de prison, la petite Ville d'*Arcetri* & son territoire. Il y mourut en 1642. âgé de 78. ans.

A l'Article de S^t^. *Zacharie*, Grec de nation, & qui fut Pape depuis le 30. Novembre 741, jusqu'au 14. Mars 752 qu'il mourut, on fait quelques observations critiques sur ce qu'en ont dit *Richelet*, *Moreri*, *Baillet* & *Paschal*. C'est au sujet des *Antipodes*. On lit dans le Dictionnaire

de *Richelet*. „ Boniface, Archevêque „ de Mayence, & Légat du Pape „ *Zacharie*, déclara hérétique l'Evê- „ que *Vigilius*, (il faut lire *Virgilius*, „ qui est son vrai nom) pour avoir „ soûtenu qu'il y avoit des Antipo- „ des „. Dans le Dictionnaire de *Moreri*, ce fait est rapporté en mêmes termes, & l'on ajoûte: „ le Pape Za- „ charie censura Virgile, pour avoir „ avancé qu'il y avoit des Antipodes, „ & déclara même cette opinion hé- „ rétique „. Puis on dit comme par maniére de correctif; „ cependant „ Grégoire IX. mit Virgile au rang „ des Saints; ce qui est une raison de „ douter, qu'il eût été repris com- „ me hérétique au sujet des Antipo- „ des „. Sur quoi nôtre Bibliothéquaire renvoye ses Lecteurs aux *Mémoires* de Trevoux, Janvier 1701, pour y voir la justification de St. Zacharie au sujet des Antipodes. Tout ce que l'on sçait, ajoûte-t'il, de ce fait, c'est-à-dire, du sentiment de *Virgile*, est renfermé dans une Lettre de St. Zacharie à St. Boniface de Mayence, dont on traduit ici le texte. „ Si cet

„ homme est convaincu de soûtenir „ qu'il y a un autre monde, & d'au- „ tres hommes sous la terre, ou un „ autre soleil & une autre lune, chas- „ sés-le de l'Eglise „. M. *Baillet* dans ses Vies des Saints, au 27. Novembre, a traduit ainsi cet endroit : „ que sous „ la terre il y avoit un autre monde ; „ & d'autres hommes, qui étoient „ éclairés du soleil & de la lune com- „ me nous. . . . . . *Virgile*, poursuit „ M. *Baillet*, plus sçavant que le vul- „ gaire de ce tems-là, avoit dit *sans* „ *doute*, que la terre étoit ronde ; & „ qu'il y avoit des Antipodes, c'est- „ à-dire, des hommes dont les pieds „ sembloient opposés aux nôtres, dans „ les terres inconnües. C'étoit-là tou- „ te son hérésie, & dès-lors il étoit „ dangereux de paroître plus éclairé „ & plus habile que les autres „. Ce *sans doute* de M. *Baillet*, reprend nôtre judicieux Bibliothéquaire, me paroît être contre toutes les régles d'une juste critique. Nous n'avons aucun autre monument, qui nous instruise de ce que *Virgile* pensoit en ceci ; que le court extrait qu'on a rap-

porté ci-dessus de la Lettre du S^t^. Pape Zacharie. Il faut s'y tenir, pour affirmer que *Virgile* enseignoit telle ou telle chose. Dès qu'on s'en écarte, ce n'est plus le fait qu'on expose, mais ses propres imaginations que l'on débite. Or, s'il est vrai que le passage cité de S^t^. Zacharie, pris à la Lettre, doit plûtôt s'entendre de la pluralité des mondes que des Antipodes : à quoi se réduit le raisonnement de M. *Baillet*, d'où il conclut si hardiment; *c'étoit là toute son héréşie, ... dès-lors il étoit dangereux de paroître plus habile que les autres*. Cependant *Paschal*, critique en ceci égal à *Baillet*, n'a pas manqué de saisir au profit des amis, ce passage de la Lettre de Zacharie. „ Ne vous imaginés pas, dit-il dans „ sa XVIII. Lettre Provinciale, que „ les Lettres du Pape Zacharie pour „ l'excommunication de S^t^. *Virgile*, „ ayent anéanti ce nouveau monde „. Si *Paschal* qui prêtoit sa plume, n'eût pas lû par les yeux d'autruy, il auroit vû que Zacharie écrivant à Boniface, ne condamna *Virgile* que supposé qu'il s'obstinât à soûtenir, qu'il y

avoit un *autre monde* & d'*autres hommes*, un *autre soleil* & une *autre lune sous la terre.* Voici ses termes : *si clarificatum fuerit, ita eum confiteri, quòd alius mundus & alii homines sub terra sint, seu sol & luna ; hunc habito consilio ab Ecclesia expelle.* Ce qui doit s'entendre bien plus naturellement d'un autre monde tout différent du nôtre, & des hommes d'une autre espéce, aussi-bien que d'un autre soleil & d'une autre lune ; que des Antipodes, terme inventé après coup, & dont il n'est nulle mention dans les Lettres de St. Zacharie à St. Boniface.

Au reste, le Bibliothéquaire avance comme un fait fort probable, que le *Virgile*, qui fut condamné pour la pluralité des mondes, n'est point ce St. *Virgile*, qui 14 ou 15 ans après fut fait Evêque de Saltsbourg. Il fonde ce sentiment sur des monumens autentiques de ce tems-là, qui représentent les deux *Virgiles*, comme deux hommes d'un caractére tout différent : l'un, comme un brouillon, un ambitieux qui couroit après les Prélatures ; & l'autre, comme un

homme modeste, sans ambition, & qui ne fut Evêque que malgré lui.

Finissons cet Extrait. Nous en avons assés dit pour faire connoître le mérite de la nouvelle Bibliothéque, qu'on peut regarder comme un trésor d'anecdotes curieuses, & de remarques sçavantes sur divers Ouvrages. L'Auteur y paroît par tout ami constant de la vérité, & bon Critique: ses jugemens ne sont point hazardés; il n'avance rien sans preuves. Cette Bibliothéque servira à réformer un grand nombre d'Articles, dans les Dictionnaires de *Bayle* & de *Moreri*, surtout si l'Auteur veut bien en communiquer un Exemplaire corrigé de sa main, comme celui sur lequel nous avons fait cet Extrait. On y trouve beaucoup d'additions, de changemens, & de corrections nécessaires, qui en font souhaitter une nouvelle édition, que l'on vende séparément, & que l'on puisse avoir, sans être obligé d'acheter les trois gros volumes *in folio* du Dictionnaire de *Richelet*.

ARTICLE CXXIII.

Institutiones Philosophicæ Wolfianæ, &c. *C'est-à-dire, Institutions de la Philosophie de* Wolfius, *par Mr. Loüis* Thummigius. *Tome second, à Francfort & à Leipsick.*

LE premier volume dont on a l'extrait dans ces *Mémoires* au moi de Mai dernier, contenoit toutes les parties spéculatives de la Philosophie, selon la pensée de l'Auteur. Celui-ci contient ce qu'il appelle la *Philosophie pratique.* Il définit cette Philosophie pratique, une science ou un art qui donne des régles pour déterminer les actions libres.

La 1re. Partie est une théorie immédiatement préliminaire de la Philosophie pratique en général. Le 1er. Chapitre distingue les actions humaines en deux espéces, les unes naturelles, les autres libres, & celles-ci en bonnes & mauvaises. Le 2d. Ch. traite de la Loi naturelle. Le 3e, de Dieu, Auteur de la Loi naturelle. Le

4^e^. des peines & des recompenses ; & tout de suite les autres Chapitres roulent sur la vertu & le vice, sur la béatitude de l'homme, & sur la conscience.

L'Auteur dit que la *béatitude philosophique* consiste à se perfectionner & à perfectionner les autres de plus en plus tous les jours. Il cite *Confucius*, qui depuis l'âge de 15 ans ayant uniquement travaillé à se perfectionner, trouva à l'âge de 70, qu'il étoit encore fort éloigné d'être parfait : ce qui prouve l'imperfection naturelle de l'homme, & la nécessité qu'il a de tendre sans cesse à la perfection. De là l'Auteur conclut que le souverain mal de l'homme en cette vie est de se rendre de plus en plus imparfait.

La seconde Partie contient *la pratique de la Philosophie pratique en général*. Dans le premier Chapitre, il s'agit de la maniére de parvenir au souverain bien, ou à la *félicité terrestre*. Ce moyen consiste, selon l'Auteur, dans l'observation de la Loi naturelle, qui nous ordonne de travailler toûjours à nôtre perfection. Il

donne des régles fort ſages & fort judicieuſes, pour l'acquiſition de cette béatitude philoſophique. Le ſecond Chapitre apprend à ſe donner une bonne conſcience, & à ne rien faire qui ne lui ſoit conforme. Le troiſiéme enfin fait voir, comment on peut connoître les mœurs des perſonnes avec qui l'on vit, leurs intentions, leurs deſſeins, leurs principes, &c.

Suivent les *inſtitutions du Droit naturel*. C'eſt une Partie qu'on traite fort profondément, & fort au long dans les Ecôles de Philoſophie en Allemagne; & on ne peut qu'approuver cette méthode. Il ſeroit à ſouhaiter qu'on la ſuivît partout. La plûpart des jeunes gens n'étudiant point cette partie dans le cours de leurs premiéres études, ne l'étudient jamais. Et que ſcait-on ſi ce n'eſt point là la ſource du frivole outré, qui caractériſe la maniére de penſer, de raiſonner, de ſe conduire.

Le Droit naturel a deux parties, le *Droit éthique*, qui regarde la conduite particuliére de chaque homme pris à part, & le *Droit politique*, qui re-

garde la conduite relative des hommes les uns aux autres dans la société de la vie civile.

Le 1er. Chap. de la premiére Partie, traite des devoirs de l'homme envers Dieu. Le vrai devoir de l'homme est, selon l'Auteur, de se proposer pour motif de toutes ses actions *la gloire de Dieu*, de *vivre pour Dieu*, de l'*aimer*, de le *craindre* d'une *crainte filiale*, sans exclure pourtant tout-à-fait la *crainte servile*; parcequ'enfin si nous sommes *fils*, nous sommes aussi *serviteurs*. Et il n'y a aucune perfection en Dieu, qui n'exige de nous des sentimens & des devoirs rélatifs : sa puissance nous imprime du respect, sa sagesse de l'admiration, &c. Le Chapitre 2d, roule sur les devoirs de l'homme envers soi-même. Le devoir général de l'homme envers soi-même est, selon l'Auteur, de tendre à sa propre perfection, à la perfection de son esprit, de son cœur, de son corps même. Le 3e. Chapitre est sur les devoirs de l'homme envers les autres en général. On doit aux autres ce qu'on se doit à soi-même ; c'est-à-dire, on

leur doit de travailler à leur perfection. Dans les Chap. ſuivans, l'Auteur traite des devoirs à l'égard des amis & des ennemis, des devoirs qui regardent le diſcours, les pactes, les domaines, les contracts, &c.

La ſeconde partie eſt ſur le *Droit naturel politique*. Le premier Chapitre traite de la ſociété en général : & dés l'entrée l'Auteur décide, qu'il n'eſt permis à perſonne de mener une vie ſolitaire dans un déſert ou dans un hermitage. La raiſon d'une déciſion ſi improbable, eſt que tout homme doit travailler à la félicité d'autrui, tout autant qu'à la ſienne, ſelon l'Auteur; mais tous ont-ils des talens pour perfectionner les autres? Dieu ne ſe réſerve-t'il perſonne? Les Solitaires ſont-ils inutiles auprès de lui à la perfection des hommes?

Dans des Chapitres differens, l'Auteur traite avec beaucoup de netteté & de préciſion, des ſociétés diverſes de la vie civile; de la ſociété d'un mari, d'un pére, d'un maître avec ſon épouſe, ſes enfans, ſes ſerviteurs, &c. Il fonde les devoirs de tou-

tes ces sociétés sur des pactes tacites ou exprès, qui sont ou indissolubles, ou ne sont solubles qu'à certaines conditions. Le Chap. 6e. & les suivans traitent des Républiques en général, des diverses formes de Républiques, de leurs constitutions, de leurs Loix; du pouvoir de ceux qui commandent, des devoirs de ceux qui sont nés pour obéïr; de la guerre & de la paix.

Suivent les *institutions de la Philosophie éthique ou morale*. Le prémier Chapitre de la premiére section traite de l'étude de la vertu; le 2d. apprend à régler ses affections. La section suivante roule sur les *vertus intellectuelles*, qui regardent le discernement du vrai & du faux. Ces vertus sont, selon l'Auteur, la pénétration, la profondeur, l'intelligence, la science, la solidité, l'invention, &c. La 3e. section traite des vertus morales, de la connoissance de soi-même; de la temperance, du soin du corps, de la chasteté, de la liberalité, de la modestie, de la diligence, de la patience, de la force, de l'amour universel des hommes, de la douceur,

de l'amitié, de la vérité & de la taciturnité, de la justice, &c. La 4e. section a un titre assés singulier; *de la pieté philosophique.* L'Auteur la définit *une vertu qui dirige les actions des hommes, d'une maniére conforme aux attributs divins.* Il traite de l'étude qu'on doit faire pour connoître Dieu, de l'amour de Dieu, du respect & de la crainte de Dieu, de la confiance & de la conformité à ses volontés, de l'invocation & de l'action de graces, du culte extérieur, &c.

Enfin le dernier traité donne les *institutions* de la *politique* ou de la *philosophie civile.* On la divise en deux parties, dont l'une est l'*œconomique*, & l'autre la *politique* proprement dite. La premiére partie œconomique apprend à procurer le bien des sociétés simples & particuliéres; & la seconde toute politique regarde le bien de la République entiére. L'Auteur examine en peu de mots les avantages & les désavantages des diverses formes de Gouvernement, du monarchique, de l'aristocratique, du populaire. Il veut que le premier soin du Gouver-

nement, soit d'augmenter le nombre des sujets, de leur procurer les moyens d'élever leurs enfans, par l'établissement de bons Colléges & de bonnes Académies, où ils apprennent la vertu, les sciences & tous leurs exercices de corps & d'esprit. Il recommande surtout à ceux qui gouvernent, le soin de culte Divin, des vertus morales, de la décence extérieure, & de la Religion. La 3^e^. section roule sur l'administration de la République, sur l'établissement des Juges & des Magistrats, sur, &c. En général, tout cet Ouvrage en deux volumes contient un bon abregé de Philosophie. Il n'y a que la Physique qui y est un peu étranglée : tout le reste est traité avec beaucoup de netteté & de méthode.

ARTICLE CXXIV.

Doctrina & Disciplina Ecclesiæ, &c. *La Doctrine & la Discipline de l'Eglise, expliquées par les propres paroles des Saintes Ecritures, des Conciles, des Péres, &c. Par le Pére*

Loüis du Mesnil, D. L. C. D. J. Docteur *en Théologie, & Chancellier de l'Université Catholique de* Strasbourg, &c. 4 *vol. in folio.* A Cologne MDCCXXX. *Chés les* Noethen. *Tom. I. Pages* 584. *Sans l'Epître, la Préface, les textes Grecs, la Table, &c. qui en comprennent plus de* 60.

CEtte Histoire de l'Eglise tient un milieu entre toutes celles, qui ont été composées depuis près d'un siécle & demi. Elle n'a ni la longueur accablante des unes, ni l'insuffisante briéveté des autres. Elle contient en quatre tomes, ce que le Cardinal *Baronius* a traité dans ses douze volumes; c'est-à-dire, qu'elle s'étend jusqu'à l'an 1198. de J. C. Ce n'est pas une simple narration; c'est encore moins une Histoire dogmatique, où l'on ne fasse entrer que les faits qui ont rapport à la doctrine de l'Eglise, & des Dissertations Théologiques sur ces faits; ce n'est pas une Chronologie séche & épineuse; une Critique

ſévére & développée. Ce n'eſt point tout cela, mais c'eſt quelque choſe de tout cela. Nous avons en chacun de ces genres de très-bons Ouvrages. Le P. *du Meſnil* a tâché d'en profiter, ſans ſe livrer néanmoins à eux, quand il a crû qu'ils ſe trompoient, & ſuppléant ce qui pouvoit y manquer. Son deſſein a été de donner une Hiſtoire, où les faits, la doctrine, les uſages, la diſcipline de l'Egliſe, les mœurs des Chrêtiens fuſſent repréſentés ſans altération, & par les Auteurs mêmes qui nous en ont tranſmis la connoiſſance. Après les Ecrivains ſacrés, qui nous ont apris la Vie publique de *Jeſus-Chriſt*, ſa prédication, ſes miracles, ſes ſouffrances, ſa mort, ſa réſurrection, & les principales actions des Apôtres, la méthode du nouvel Hiſtorien eſt de choiſir un Auteur exact, contemporain, & d'en rapporter le texte, qui ſert comme de trâme à ſon Ouvrage. Il y ajoûte, ou il y inſére ce que les autres monumens fourniſſent pour l'éclairciſſement, la confirmation, & l'intégrité de l'Hiſtoire; les Lettres des Papes, les Décrets des

Conciles, les Ecrits des Péres, les Actes des Martirs, les Délibérations & Ordonnances des Magiſtrats, les Reſcrits des Empereurs concernans la Religion, les Héréſies qui ſe ſont élevées en chaque ſiécle. Tout cela eſt rapporté ſimplement, & ſans diſpute, l'Auteur n'ayant point entrepris une Controverſe, & ne voulant attaquer perſonne; perſuadé que l'expoſition des vérités enſeignées dans l'Egliſe depuis le commencement, & confirmée par la tradition invariable de tous les ſiécles, eſt la plus ſolide, & la plus compléte réfutation de toutes les Erreurs. Seulement il ne perd point d'occaſion de faire obſerver ces vérités répandües dans tous les monumens de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, plus ou moins clairement, ſelon qu'il convenoit aux circonſtances des tems; & il les confirme par quelques témoignages des Péres. C'eſt dans ce même eſprit qu'il ne touche point aux opinions, qui n'apartiennent pas au Dogme, & ſur leſquelles on peut penſer diverſement, ſans péril pour la Foi.

En rapportant les textes des Auteurs, il y joint de courtes remarques, ou réflexions, qui servent de commentaire aux endroits qui ont besoin de quelque éclaircissement. Il marque l'Auteur de chacun des Livres Canoniques du Nouveau Testament, le sujet, l'occasion, le tems, le lieu où ils ont été écrits : il en donne des précis fidéles, rapportant les endroits les plus remarquables, & les plus importans. Il en use de la même maniére à l'égard des Ouvrages des Péres; principalement de ceux qui ont écrit avant le Concile de *Nicée*, qui sont en moindre nombre, & plus courts, pour l'ordinaire, & dont les Auteurs ont puisé plus près de la source, la doctrine Apostolique. C'est pour cela que le P. du *Mesnil* en donne des Extraits plus étendus. Ce sont de semblables Extraits & cette simplicité des premiers Ecrivains, que l'on entend parler dans toute la suite de l'Ouvrage, qui font peut-être le principal mérite d'une Histoire Ecclésiastique qui a eu le plus de cours parmi nous. Le P. du *Mesnil* a jugé sagement

quil devoit donner à la ſienne cet incomparable avantage. Il a même celui-ci ſur l'Hiſtorien qui l'a précédé, que les Auteurs chés lui parlent leur propre langage, ſans Interpréte, & que ce ſont eux-mêmes qui s'expliquent ; ce qui eſt plus utile, & fait plus de plaiſir aux Lecteurs intelligens.

Pour la Chronologie, voici celle qu'il a ſuivie. L'Evangile nous apprend que J. C. avoit environ trente ans, lors qu'il fut batiſé par S. *Jean*, la quinziéme année de l'Empire de *Tibére*. Il ſuppoſe, avec S. *Irenée*, que cela ſe paſſa au mois de *Novembre* ; &, comme N. S. étoit né le XXV. de *Décembre*, il s'en falloit à peu près un mois qu'il ne fût entré dans ſa trentiéme année. Depuis ce tems-là, les Saints Péres comptent qu'il fit trois *Pâques* ; d'où il s'enſuit qu'il eſt mort âgé de trente un an & trois mois, à la fin du mois de *Mars* ; ou trente-deux ans accomplis, à compter depuis ſon incarnation. Comme la Chronologie a des difficultés que n'ont pû encore applanir tant de Sça-

vans qui s'y sont appliqués, nôtre Auteur a suivi les années des Empereurs, marquées dans les Historiens Romains, lesquelles s'accordent assés bien avec celles qu'*Eusebe* dans son Histoire donne à chaque Pape.

Quoique le P. du *Mesnil* ne fasse pas autant d'estime de la Critique moderne, qu'elle en mérite au gré de ceux, chés qui la hardiesse à juger & à prononcer, passe pour un mérite rare, & une érudition au dessus du commun : il ne laisse pas d'en faire usage ; mais sagement, & avec modération, comme on peut le remarquer dans toute la suite de son Histoire. Nous avons reconnu, dit-il, que la plûpart des régles des Critiques sont arbitraires, incertaines & fausses, & qu'eux-mêmes s'en écartent souvent. C'est pourquoi libres de tout préjugé, nous nous en tiendrons au jugement des plus sages, dans un siécle qui donne aveuglément dans les conjectures les plus hardies, & nous reconnoîtrons pour vrai un fait, & un Ouvrage pour légitime, lorsque les difficultés, qu'on peut

y opposer, ne viennent que de quelques circonstances non nécessaires. Voici un exemple de la maniére, dont il en use à cet égard. S. *Justin* dit que les Romains dressérent à *Simon* le Magicien une Statuë dans l'Isle du *T.* , avec cette Inscription : *A Simon Dieu Saint.* SIMONI DEO SANCTO. Quelques Critiques modernes prétendent que S. *Justin* qui étoit Grec, avoit mal lû cette Inscription Latine, & que la Statuë avoit été érigée en l'honneur d'un *Semo Sancus* ou *Sangus*, auquel on donnoit aussi le nom de *Fidius*, Dieu des *Sabins.* „ En effet, reprend le P. du
„ *Mesnil*, on a déterré depuis peu,
„ *non ita pridem*, une Statuë, avec
„ cette Inscription : SEMONI SAN-
„ GO DEO FIDIO. La conjecture
„ est probable, l'erreur de S. *Justin*
„ est possible : donc elle est réelle.
„ Point du tout. Car quel est l'hom-
„ me sage qui se persuade que plu-
„ sieurs des Pérés (S. *Irenée*, S. *Cy-*
„ *rille*, *Eusebe*,) se soient trompés
„ sur une chose exposée aux yeux de
„ tout le monde ; & que S. *Justin*, qui

„ étoit très-sçavant, ait été assés im-
„ prudent pour assûrer une telle faus-
„ seté, dans un Ouvrage écrit à *Ro-*
„ *me*, & adressé aux Empereurs ; &
„ que les Fidéles de *Rome* ne l'aient
„ pas averti de sa méprise, avant
„ qu'il le publiât ? Il faut donc re-
„ connoître, conclut-il, que les deux
„ Statuës étoient à *Rome* „, celle de *Simon* le Samaritain, & celle du Dieu, ou Demi-Dieu *Sangus*, mépriser la nouvelle critique, & s'en tenir à ce que dit S. *Justin*. Tel est le sentiment de nôtre Historien, & l'idée de critique qu'il a suivie. A cette occasion il est à propos d'avertir d'une faute, que font la plûpart des Auteurs qui en copient d'autres. Ce qu'ils en prennent, ils le rapportent précisément tel qu'il s'y trouve, sans faire attention au changement des circonstances, arrivé depuis le premier Auteur qui en a parlé. *Blaise de Vigenere*, citant cette Inscription, qu'il rapporte tout au long, SEMONI SANGO DEO FIDIO SACRUM, &c. dit qu'elle a été *trouvée, n'y a pas longtems, en l'Isle S. Barthelemy à Rome.*

Or, *Vigenere* écrivoit, il y a environ cent cinquante ans. M. *de Valois* (*Henri*) qui rapporte ce fait, pour réfuter S. *Justin*, dit que l'Inscription *non ita dudum effossa est.* Le P. *Pagi* l'a copié; *Kortholt* & d'autres les ont suivis ou imités; & ce *depuis peu*, (*non ita pridem*) a passé, sans vieillir, de siécle en siécle, jusqu'à nous: car nous comptons le troisiéme siécle, depuis la découverte dont il s'agit; & l'on continuë toûjours à dire qu'elle s'est faite *depuis peu*.

Encore un exemple pour faire voir le caractére de la nouvelle Histoire Ecclésiastique, (car c'est de quoi nous devons surtout rendre compte au Public, les faits étant à peu près partout les mêmes,) & du cas que nôtre Auteur fait de la critique des derniers siécles. *Eusebe* rapporte qu'*Agbare*, Roi d'*Edesse*, sur le bruit que faisoient les miracles de N. S. lui écrivit, pour le prier de le venir guérir d'une maladie supérieure aux remédes humains; & que J. C. lui fit réponse. *Eusébe* ajoûte que ces Lettres étoient conservées dans les Archives de la ville d'*E*-

desse, & il les a inserées dans son Histoire, traduites de Syriaque en Grec. De nouveaux Critiques les rejettent comme fausses & supposées : le P. du *Mesnil* croit plus probable qu'elles sont véritables, & il en a enrichi son Histoire. Il a pour lui, non seulement l'autorité d'*Eusébe*, mais encore celle de S. *Ephrem*, Diacre d'*Edesse*, & de S. *Hippolyte* Martyr. Il auroit pû y en ajoûter beaucoup d'autres : mais celles-ci étant les plus anciennes, & les plus dignes de foi, elles suffisent à son dessein. Il s'objecte seulement que le Pape *Gélase* a déclaré apocryphe la Lettre attribuée à J. C ; & la Régle de S. *Augustin*, selon laquelle, si cette Lettre étoit véritable, elle seroit reçûë dans l'Eglise. Il répond que c'est avec raison qu'elle a été déclarée apocryphe, & qu'elle n'est point admise parmi les Ecritures Canoniques ; parcequelle ne nous est point venuë par la tradition constante de l'Eglise, & qu'elle n'est apuyée que sur la foi des Archives d'*Edesse*, où l'on a pû faire passer des piéces supposées. On fait bien d'au-

tres objections contre les deux *Lettres* dont nous parlons, & contre l'histoire d'*Agbane*, racontée par *Eusébe*, combattuë par *Casaubon*, par le P. *Alexandre*, & par M. *du Pin*, & défenduë par *Gretser*, contre le premier, & par M. de *Tillemont*, contre les deux autres. Sans entrer dans cette discussion, le Pére de *Mesnil* ne juge pas que ces difficultés nouvellement imaginées, doivent l'emporter sur l'autorité des anciens, sçavans & judicieux Auteurs qu'il a suivis. Selon les mêmes principes, il reçoit, malgré les raisonnemens des Critiques, le fameux passage de *Joseph* en faveur de J. C. parcequ'*Eusébe* & S. *Jerôme* l'ont reconnu pour légitime, & qu'il se trouve dans les manuscrits.

Au contraire, il rejette judicieusement ces opinions populaires, qui n'ont point leur source dans l'antiquité, & ces traditions particuliéres, qu'elle n'a point connuës. Telle est celle qui fait venir en Provence, *Lazare*, *Marthe* & *Magdeleine* ses sœurs; *Marcelle* leur servante, & *Maximin*, l'un des Disciples de J. C.

Cette tradition, dit-il, est incertaine, on n'en trouve aucun vestige avant le milieu du sixiéme siécle. *Grégoire* de *Tours* dit que le corps de Ste *Magdeleine* étoit à *Ephése*; & avant lui, *Modeste*, cité par *Photius*, avoit dit la même chose. Selon les Ménologes des Grecs, les Reliques de S. *Lazare* furent d'abord honorées en *Chipre*, & de là, transportées à *Constantinople*. Tout ce qu'on pourroit donc accorder, c'est que dans la suite, elles eussent été portées en *France*. Depuis long-tems S. *Denys*, Evêque de *Paris*, n'est plus l'Aréopagite. Nôtre Historien souscrit à la critique qui les a distingués, parcequ'elle n'a fait que remettre les choses dans leur premier état, & rétablir la distinction marquée dans les anciens Martyrologes. A l'égard des Ouvrages attribués à S. Denys l'*Aréopagite*, il en juge comme font aujourd'hui tous les Sçavans. Ces Livres n'ont point été cités avant le sixiéme siécle; & auroient-ils été inconnus à S. *Denys* de *Corinthe*, à *Eusébe*, à S. *Jérôme*? D'ailleurs on y trouve des pratiques, qui n'étoient

point en uſage du tems du premier Evêque d'*Athénes*. L'Auteur du Livre des *Noms Divins*, parle de l'Epître de S. *Ignace* aux *Romains*, qu'on ſçait avoir été écrite l'an 109. Eh comment S. *Denys* auroit-il pû parvenir juſqu'à ce tems-là, lui qui dit dans une de ſes Lettres, qu'il avoit vingt-cinq ans, au tems de la Paſſion de N. S? Comment auroit-il pû dans la ſuite, âgé de plus de cent ans, venir en *France*, & y fonder l'Egliſe de *Paris*?

Nous avons pluſieurs Ouvrages qui portent le nom de S. *Clément* Pape, duquel parle S. *Paul* dans ſon Epître aux *Philippiens*, & qu'il appelle ſon coopérateur. La grande idée que l'on avoit de la doctrine Apoſtolique, dit le P. du *Meſnil*, après M. l'Abbé *Fleury*, lui a fait attribuer les Ecrits des premiers ſiécles, dont on ne connoiſſoit point l'Auteur, tels que ſont les Conſtitutions Apoſtoliques, les Canons des Apôtres, le Livre des *Récognitions*, des *Clementines*, &c. Le Pére examine chacun de ces Ouvrages avec les yeux d'un Critique éclairé. Il don-

ne un Extrait de la *Lettre* à l'Eglise de *Corinthe*, écrite au nom de l'Eglise Romaine; le seul Ecrit qui soit reconnu pour être véritablement de S. *Clément*, & l'un des plus beaux monumens du premier siécle de l'Eglise. C'est avec la même précaution qu'il reçoit, & les faits, & les Ecrits attribués aux Anciens : Décrétales des Papes; Actes des Martyrs; & les autres Ouvrages publiés sous le nom des Péres; tenant un juste milieu entre la défiance outrée des uns, & la crédulité trop facile des autres. Et telle est la Critique de l'Auteur.

Ce premier Tôme commence au Bâtéme de J. C. & finit à l'an 337, à la mort du grand *Constantin*. Il comprend dix *Livres*, dans lesquels on voit la Mission du fils de Dieu fait homme, pour le salut des hommes; la prédication de l'Evangile; l'établissement de la nouvelle Loi sur les ruïnes de l'ancienne; l'accomplissement des Prophéties; l'obstination des Juifs punie par la destruction presque entiére de cette infidéle nation; la dispersion prédite des restes malheureux de

ce peuple réprouvé de Dieu ; les travaux des Prédicateurs de l'Evangile ; les combats des Martyrs ; la puissance des Maîtres du monde appliquée à perdre une société d'hommes humbles, simples, soûmis, & qui s'accroît continuellement par ses pertes ; les Hérésies qui s'élévent contre elle, jusque dans son sein, confonduës ; l'Idolatrie expirant de toutes parts ; le Christianisme répandu jusqu'aux extrémités de la terre ; l'Eglise enfin triomphante, par la conversion de l'Empereur, & la protection qu'il lui donne. C'est ce qui fait la matiére du premier Volume.

ARTICLE CXXV.

Doctrina & Disciplina Ecclesiæ, &c.

La Doctrine & la Discipline de l'Eglise, expliquées &c.

Suite de l'Article précédent.

APrès ce que nous avons dit de l'Ouvrage en général, nous pou-

vons nous dispenser de nous étendre sur chacun des volumes en particulier, puisque l'Auteur suit toûjours la même méthode & le même plan. Ce second Tôme, divisé en treize Livres, est de plus de 700 pages, & ne comprend que 102 années, depuis 338, jusqu'à 440. Marquer cet espace de tems, dans l'Histoire Ecclésiastique, c'est rappeller l'idée des plus importantes affaires qui ayent occupé l'Eglise depuis son établissement, & des plus grands hommes qui l'ayent défenduë par leurs travaux, & illustrée par leurs Ecrits. L'hérésie d'*Arius* avoit été solemnellement condamnée au Concile de *Nicée* : mais il s'en falloit bien qu'elle ne fût éteinte. Soutenuë par des Evêques accrédités, protégée ouvertement par un Empereur dévoüé à ce Parti, quels progrès ne fit-elle pas après la mort du Grand Constanstin ? Intrigues, cabales, fourberies, impostures, violences, tout est mis en œuvre, pour abolir la Foi de *Nicée*, pour séduire, ou faire périr ses dé-

fenseurs. Persécution mille fois plus dangereuse pour l'Eglise, que celle qu'elle avoit soufferte durant trois cens ans, de la part des Infidéles. L'artifice & la terreur, les formules captieuses, dont la multitude montre l'insuffisance, & l'impossibilité de rien fixer en matiére de Foi, dés que l'on s'écarte de la Régle infaillible; la malice, la fureur, les calomnies, que les Hérétiques ne manquent point d'employer, quand ils ne sont pas réprimés, ébranlent jusques aux plus fermes colomnes; & le monde consterné, voit avec effroi l'erreur se vanter de son triomphe. L'Hérésie divisée en cent sectes diverses; le schisme sous différentes formes, & par différens motifs; Ariens, Eunomiens, Macédoniens, Novatiens, Donatistes, Priscillianistes, Pélagiens, Nestoriens, & tant d'autres monstres, dont il ne reste presque plus que les noms odieux, s'efforcent de renverser le Dogme Catholique. Mais Dieu, fidéle à ses promesses, le rend victorieux de tous ses ennemis; & jamais il ne

lui donna, ni en si grand nombre, de plus illustres défenseurs : les *Hilaires*, les *Athanases*, les *Basiles*, les *Grégoires* de *Nazianze*, & de *Nysse*, les *Epiphanes*, les *Cyrilles* de *Jérusalem* & d'*Alexandrie*, les *Chrysostomes*, les *Jérômes*, les *Ambroises*, les *Augustins*, &c. dont les Ouvrages immortels, feront toûjours la gloire & la force de l'Eglise. Aux Princes impies, qui voulant dominer sur la foi des Fidéles, l'avoient défigurée, succédent des Princes religieux & soumis, qui mettent leur gloire à écouter la voix des vrais Pasteurs, & à faire respecter leurs saintes Ordonnances ; & surtout le grand *Théodose*, qui rend à la Religion & sa tranquilité & sa splendeur. C'est en abrégé ce que contient l'Histoire des tems dont nous parlons ; & telle est la matiére de ce second volume, dont on peut aisément juger, par cette legére idée que nous venons d'en donner.

Le 3^e^. Tôme commence à l'année 441, & finit en 960. C'est une durée de 519 ans, qui occupe en tout

plus de mille pages. Les Pontificats célebres du grand S. *Leon*, & de S. *Grégoire* le grand, font une partie considérable, & des plus intéressantes de ce volume. On y voit la naissance, les progrès, les suites funestes de l'Hérésie d'*Eutyches*; & de celle des *Monothélites*, l'affaire des trois Chapîtres, les fureurs des *Iconoclastes*, le schisme de *Photius*, les commencemens & l'inondation des *Mahométans*; & par divers degrés l'Eglise d'Orient livrée au schisme & à l'hérésie, & punie de sa désertion, par la dure servitude où elle gémit depuis tant de siécles, sous le joug des Infidéles. Cependant la Religion regagnoit dans l'Occident, ce qu'elle perdoit en Orient: car ce fut dans ce même espace de tems que presque tous les peuples du Nord, reçûrent la lumiére de l'Evangile. Et quoique dans le dixiéme siécle la Chaire de S. Pierre fût plus d'une fois souillée par l'ambition & la violence de quelques personnes puissantes, qui osérent en disposer tyranniquement, on conserva

néanmoins toûjours dans cette partie du monde, l'attachement & le respect dû au premier Siége de l'Eglise ; lors même que ceux qui l'occupoient, en furent le moins dignes. Voila en abrégé ce que contient en détail ce troisiéme *Tôme* de la nouvelle Histoire Ecclésiastique.

Le 4^e. & dernier Tome renferme l'Histoire de 236 ans, depuis 962, jusqu'en 1198. On sçait que jamais l'Eglise ne fut plus troublée par les schismes généraux & particuliers, par les démêlés des Papes avec les Empereurs, & quelques autres Souverains ; par les vices des Chrétiens, par la simonie, l'incontinence des Clers, l'ambition, la cupidité, &c. Mais ces désordres furent combatus avec force par des Papes remplis de l'esprit Apostolique, & par les grands hommes que Dieu fit naître dans ces siécles corrompus : un saint *Bernard*, un saint *Romuald*, *Pierre Damien*, *Ives* de *Chartres*, saint *Odilon*, S. *Norbert*, *Pierre* de *Cluny*, saint *Thomas* de *Cantorbery*, S. *Anselme*, S. *Dunstan*, S.

Otton de *Bamberg*, *S. Staniſlas* de *Cracovie*, & un grand nombre d'autres, dont les noms annoncent la matiére de ce volume, par la part qu'ils eurent aux plus importantes affaires de leur tems. Enfin jamais la vertu ne brilla avec plus d'éclat dans tous les états, dans toutes les conditions, & juſques ſur le trône, au milieu des excès les plus ſcandaleux. Les Croiſades, dont l'Hiſtoire eſt aſſés connuë, ſont encore une partie conſidérable de celle-ci. L'Auteur la finit, comme nous l'avons dit, avec le Cardinal *Baronius*, à l'année 1198, où le P. *Pagi* termine auſſi la critique qu'il a faite des Annales du ſçavant Cardinal. Si de ces deux Ouvrages, dit le P. du *Meſnil*, on avoit composé une Hiſtoire Eccléſiaſtique, il eut peut-être été inutile de penſer à en donner une nouvelle; la ſuite que nous avons par *Oderic Raynaldi*, étant très-bien faite. C'eſt ce qui l'a déterminé à ne pas pouſſer plus loin ſon travail: d'autant plus, ajoûte-t'il, que tout le monde convient que depuis le

XIII siécle, il ne s'est point fait de changement, ni dans la doctrine, ni dans la discipline de l'Eglise, qui puisse être un sujet de controverse, du moins de quelque importance, entre les Catholiques & les Hérétiques. C'est par ces réflexions que finit le LII & dernier Livre de cette Histoire.

ARTICLE CXXVI.

Jac. Vanierii è Soc. J. Opuscula, &c. *C'est-à-dire, Opuscules du P.* VANIERE, *D. L. C. D. J. Nouvelle Edition. A Paris chés Pierre* Simon, *ruë de la Harpe* 1731. *In* 12. *pages* 236.

Voyés les Articles LXV. au mois de Juin, & LXX. au mois de Juillet.

CEs Poësies commencent par un traité de l'amitié dédié au Roi, qui n'avoit que sept ans, lorsque cet Ouvrage parut pour la premiére fois. L'Auteur propose son sujet dans l'Epître dédicatoire, & dit que l'amitié est un secours de la vie, aussi néces-

faire aux Souverains qu'aux particuliers.

Majestas, onus ipsa sibi, nisi sæpius alto
Descendat solio, & sceptri gravitate relictâ
Rex homini cedat, socioque fruatur amore.

ECLOGUES DE L'AMITIÉ.

Le P. *Vaniére* voulant faire un traité de l'amitié en Vers latins, a préferé l'éclogue à tout autre genre de poësie. Il évite par le dialogue l'ennui des préceptes suivis ; & la peinture qu'il fait de l'amitié, plaît davantage dans la bouche des Bergers qu'il met sur la scéne ; pourvû qu'on oublie la grossiéreté de nos Bergers ; & qu'on se transporte à ces premiers siécles du monde, où le soin des troupeaux, (comme l'Auteur le dit ailleurs) faisoit l'occupation la plus ordinaire des Enfans des Rois & des Patriarches.

Aurea namque sub hæc mundi primordia, Regum
Progenies veneranda Pedum, præludia sceptri,
Pastorale gerens, ovium moderamine blando

Subjectos quondam discebat habere benignis
Imperiis populos, &c.

Il ne faut donc pas accuser le Poëte de transformer ses Bergers en Philosophes, comme l'a fait un Critique peu versé dans la poësie. La noblesse des sentimens & la connoissance du cœur humain, qui leur fait distinguer dans cette premiére éclogue l'amour de l'amitié, & établir les principes & les effets de l'un & de l'autre, ne passe pas la portée des Bergers tels qu'ils étoient dans ces siécles d'or.

L'Auteur confirme ses préceptes par des exemples d'amitié tirés de l'Histoire, & rapportés sous des noms empruntés. Les questions d'un jeune Berger donnent occasion d'examiner, si les femmes sont capables d'une véritable amitié ; si les nouveaux soins dont on se charge, en contractant des liaisons particuliéres, ne causent pas plus de chagrin que l'amitié ne donne de plaisirs ; & si la nature nous ayant faits pour la société, ce n'est pas pé-

cher contre ses loix que de s'unir étroitement avec un ami.

L'égalité qui doit être entre les amis, fait le sujet de la seconde éclogue. C'est un de ces combats de poësie, dont les Anciens nous ont laissé des modéles. Le Berger qui attaque, est libre de dire ce qu'il juge, & en tel nombre de Vers qu'il veut ; la replique doit l'emporter sur l'attaque, & être renfermée dans un même nombre de Vers. *Alexis*, par exemple, bénit d'abord le jour qui lui procura l'honneur de chanter devant *Cleante*, & de le suivre à la Ville. *Mopse* trouve plus heureux le jour, qui l'unit avec *Daphnis* & lui rendit le séjour de la campagne encore plus aimable.

A. — Felix illa dies, quâ me de rupe canentem
Audiit, & secum deduxit rure Cleantus.
M. — Fortunatâ magis, quæ me tibi fecit amicum
Daphni dies, rurisque novos injecit amores.

Chacun des deux Bergers prouve ce qu'il a d'abord avancé; l'un en décri-

vant les plaisirs de la Ville, l'autre ceux de la Campagne. Quelque fois l'attaque & la réponse se font par des sentences, comme dans cet endroit.

A. — Nulla pares inter concordia firma sodales :
Solvit amicitias, aut æmulus ardor habendi ;
Aut honor ; aut saties, vitæque frequentior usus.

M. — Alter inæquales inter dominabitur, alter
Servus erit : si dives amat, se nescit amari :
Unanimi nec stant amor & reverentia corde.

Le Juge que les deux Bergers avoient choisi, décide en faveur de l'amitié qui est entre égaux.

———— Ille potentum
Quærat amicitias, qui præferet utile dulci.
Tranquillam quicumque potest sine murmure vitam
Ducere ; vel secum, vel fidos inter amicos,
Conditione pares, habitet ; vilique favorem
Non emat obsequio ; sed amet qui diligat, altâ
Non qui gente tumens, vix se patiatur amari.

Dans la troisiéme éclogue, un jeune Berger, qui se flatte d'avoir trouvé dans Amynte un ami fidéle, cherche à s'instruire des moyens de rendre durable une amitié si douce. Le vieux Berger qu'il consulte, borne sa premiére instruction au choix des amis. Il défend d'abord de se livrer au panchant, qu'on se sent pour une personne, qu'on ne connoît pas encore assés. Il veut qu'on l'étudie; & il trouve cet avantage dans les fortunes médiocres, *qu'il est plus aisé de connoître les véritables amis :*

Dives enim vix scire potest, an amicior ipsi,
Illius aut opibus fuerit, quicumque beatas
Res hominum sequitur; præstat Fortuna ministros
Atque voluptatum socios : eademque recedens,
Quò transmutat opes, illuc transmutat amicos.

Pour rendre l'amitié plus douce & plus durable, il faut que l'estime & l'inclination soit reciproque. La légéreté, l'orgueïl & l'avarice sont des défauts incompatibles avec l'amitié.

Un étourdi peut avoir un bon cœur ; mais il sera un ami dangereux, quelque bonne volonté qu'il ait. On doit sur tout éviter de se lier avec ceux, qui n'ont ni vertu, ni religion. L'Auteur répond ensuite à la question que fait le jeune Berger, s'il est mieux de se borner à un ami, ou d'en avoir plusieurs :

> Non patitur ju ncto plures incedere passu
> Arctus amicitiæ trames ; vitæque beatæ
> Nescit opes, qui non uno sat dives amico est.

Il apporte les raisons de sa décision ; & finit par un précis des régles, qu'il faut observer dans le choix des amis.

Thyrsis qui se'st broüillé avec ce cher Amynte, qu'il s'étoit si fort glorifié d'avoir pour ami, déplore son malheur dans la quatriéme éclogue. Le vieux Berger le console & l'instruit par le récit de pareilles ruptures, qui font connoître ce qui détruit l'amitié parmi les hommes ; & confirment ce qui avoit été dit dans l'éclogue précedente, sur l'importance de connoître avant que d'aimer. Il

infére de toutes ces infidélités si communes, qu'il n'est rien de plus rare que l'amitié ; & qu'il n'est point de bonheur pareil à celui d'un homme, qui a trouvé un ami fidéle.

Les devoirs de l'amitié sont le sujet de la cinquéme éclogue. L'Auteur en prescrit les bornes, & décide que les parens & la patrie doivent nous être plus chers que nos amis. Il défend de servir la passion d'un ami, & de chercher à lui être plus agréable qu'utile. Il combat ensuite cette maxime funeste à l'amitié, qu'il faut aimer comme si on devoit un jour haïr : après quoi il descend aux devoirs particuliers de l'amitié.

Verus amor sociis animum recludit & arcam ;
In commune ferens & opes utrique paratas,
Et dubios animi sensus ab utroque regendos.

Le Poëte explique en détail ces devoirs ; il veut qu'on fasse part à un ami de tous ses propres secrets : car, pour ceux qu'on lui a confiés, il n'en

eſt pas plus le maître que d'un argent qu'on lui auroit donné en dépot. Après avoir dit qu'il faut faire pour un ami tout ce qu'on feroit pour ſoi-même, il trouve qu'il n'en dit pas aſſés ; parcequ'il y a bien des choſes qu'on demande pour un ami que l'on n'oſeroit pas demander pour ſoi.

Mutuus hoc amor in pretio eſt, ut honeſtet, amicè
Quidquid erit ſine flagitio, ſine fraude peractum.

Il s'étend beaucoup ſur la maniére, dont il faut s'y prendre pour ſervir un ami, ſans qu'il rougiſſe des bienfaits qu'il reçoit, & pour le corriger de ſes défauts ſans danger d'aigrir le mal par la correction, au lieu de le guérir. Il finit par la conduite que les amis doivent tenir pour goûter les doux fruits de l'amitié, & conclut par cette importante maxime, qu'il n'y a qu'à aimer véritablement pour ſe rendre agréable & utile à un ami.

. . . . . Ut ameris, ama ; nec plura doceri
Quæſieris : te namque ſuas amor ipſe, magiſter

Optimus, erudiet leges; uſuque levabit,
Quidquid habent oneris, &c.

L'Auteur apprend dans la ſixiéme écclogue, en quel cas on doit rompre avec un ami, comment il faut ménages cette rupture, & les devoirs que la bienſéance preſcrit envers ceux, qu'on a aimés autre fois. L'éclogue commence par un ſonge du jeune *Thyrſis*, qui ſe crut tranſporté dans un lieu charmant, où l'amitié avoit établi ſon régne & ſon empire. On reconnoît aiſément l'image de l'amitié dans la deſcription de ce délicieux ſéjour, où régnent la paix, l'abondance & l'union des cœurs; d'où l'envie & l'avarice ſont bannies; & où l'on n'entend d'autres regrets que ceux de la plaintive tourterelle, qui a perdu ſa compagne. Pour achever le paralléle, un bruit ſoudain éveille Thyrſis, & lui enléve avec le ſommeil les idées flatteuſes, dont il ſe repaiſſoit: ce qui lui fait conclure ainſi ſon récit.

O! ſimiles, aïo, qui per mendacia ludunt,

Quique levi rumpuntur amor, somnusque susurro.

Thyrsis outré de se voir abandonné par Amynte, croit qu'il n'y a plus de véritable amitié dans le monde. Le vieux Berger le détrompe, & lui apprend les moyens de prévenir les brouilleries, qui ne sont que trop communes parmi les amis. Il veut qu'on se pardonne mutuellement des foiblesses inséparables de la condition humaine, & surtout qu'on ne prête pas l'oreille aux langues médisantes. A peine en faut-il croire à ses yeux, lorsqu'ils sont témoins des fautes d'un ami. S'il pousse trop loin son ingratitude, & qu'il faille se séparer de lui, il ne faut se venger qu'en l'aidant dans le besoin.

Vix potes ulcisci meliùs, quàm rebus in arctis
Indignum si fortè juves; doceasque merendo
Quid tibi debuerat, &c.

Il est des amis inconstans, qui se retirent souvent par pure legéreté, sans avoir ni donné, ni reçû aucun sujet

de chagrin. On en voit dans la ſeptiéme éclogue un exemple, qui donne occaſion au Poëte de dire, tout ce qu'un bon cœur doit faire dans ces occaſions, pour ramener un ami volage. Le Berger qui le rappelle en vain, tâche de le juſtifier en rejettant tout ſur la fortune, jalouſe de nôtre bonheur.

. . . . . Mortalibus invidet ægris
Hoc Fortuna bonum, quod ſi concederet ultrò,
Non foret ipſa ſatis jam nunc habitura malorum,
Alternis ut conſiliis, & amore fideli
Munitos ſolida quateret de mente ſodales.

Il exhorte ſon chien à reprocher à Daphnis ſon inconſtance.

——————— Latratibus inſta,
Et quâ voce potes, mutabilis objice crimen
Ingenii: veteris tamen haud oblitus amoris,
Parce, licèt meritum, ſcelerato invadere morſu.

Il cherche à oublier Daphnis en joüant de ſa flutte.

——— Digitis percurrit avenam :
Flebilibus sed & ipsa modis, nil præter amorem,
Præter & amissum cecinit nil fistula Daphnin.

L'amitié ne doit pas s'éteindre avec la vie de nos amis ; elle a des devoirs à remplir ; même après leur mort. On les voit dans la derniére éclogue aux regrêts de l'Auteur, qui pleure la mort d'un de ses amis, & qui immortalise sa mémoire par le bel éloge qu'il en fait. Il y a beaucoup de sentiment dans ces deux derniéres éclogues. Peut-être trouvera-t'on quelques sentimens exprimés avec plus d'esprit, qu'il ne convient d'en donner à la douleur. Voici un de ces endroits sur la mort de son ami.

Quò vertam me deindè ! tuî assuetudine longâ
Jam nullo potero nec vivere solus amico,
Nec sperare tuî similes. Ab amoribus idem
Absterres, idem invitas me rursus ad usum
Dulcis amicitiæ ; desideriumque sodalis
Das adimisque novi, &c.

Cet autre sentiment paroît plus naturel.

Omnia visa mihi tecum interiisse : frequentes
Per vicos vagus exul agor ; desertaque nostris
Apparent oculis quæ te quærentibus unum
Oppida non reddunt : animi solatia quondam
Rura meas renovant, sine te jam sordida, curas :
Quæque meos fletus abstergere Musa solebat,
Nullius auxilii est : nam quos carissimus Ægon
Non audire potest, jam non vacat edere versus.

L'Auteur conclut son traité de l'amitié par une éclogue sur l'amour de Dieu ; il paroît que c'est là qu'il vouloit amener insensiblement l'esprit du Lecteur, en le dégoûtant de tout autre attachement.

O Deus ! humanæ custos ô gentis ! amari
Te-ne jubes, pretioque meos accendis amores ?
Num sacer est amor ipse sibi pulcherrima merces ?

Le P. *Vaniére* présente ensuite de la maniére la plus engageante, tous les

preſſans motifs d'aimer Dieu, que ſugérent la nature & nôtre ſainte Religion. Inſiſtant ſur la générosité de la bienveillance divine, il dit avec ſa délicateſſe ordinaire.

Præſidii cauſâ, turpiſque cupidine lucri
Diligimur: tu ſolus amas, ut amore beatum
Me facias; das ut dites; & munera tantùm
Si tua ferre velim, videor tibi gratus abundè.
Non, hominum de more, vices in amore moleſtas
Exerces, &c.

Ce paralléle de l'amour mercénaire entre les hommes, avec l'amour deſintéreſſé de Dieu pour eux, eſt pouſſé loin par le Poëte Jéſuite, qui de plus oppoſe par une peinture très-vive l'agitation & les troubles d'un pécheur, à la paix & à la ſuavité d'une ame unie à Dieu par un ſaint amour. Tous ces ſentimens ſont mis dans la bouche d'un Saint, qui s'offre à travailler & à tout ſouffrir pour la gloire du Dieu qu'il aime.

Après ces éclogues de l'amitié, il

en suit d'autres, dont nous ne ferons qu'indiquer les sujets. La premiére fut faite au passage de Mgr. le Duc de Bourgogne & de Mg. le Duc de Berry, qui séjournérent quelques jours à Toulouse, aprés avoir conduit en Espagne le Roi Philippe V.

La seconde est addressée à M. *de Bon*, premier Président en la Cour des Aydes de Montpellier. Elle accompagnoit un présent, qui donne occasion au Poëte de faire un bel éloge de cet illustre Magistrat.

Dans la troisiéme éclogue le P. *Vaniére* donne des grandes marques de sa reconnoissance, pour toutes les honnêtetés qu'il avoit reçû à Lyon, durant le tems qu'il y séjourna, pour faire imprimer son *Dictionnaire Poëtique*.

Une maison de campagne de feu Mr. *de Campistron*, où l'Auteur alloit quelque fois se délasser de ses études, fait le sujet de la quatriéme *éclogue*. La cinquiéme est une plainte du Poëte à l'occasion d'une préference, qu'on donna à l'Astronomie sur la poësie.

Mademoiselle *de Courson*, aujour-

d'hui Madame la Préſidente *de Maupeou* fit naître le ſujet de la ſixiéme éclogue. Elle avoit étudié le latin, à l'inſçû de M. *de Baville*, ſon grand-pere, Intendant de Languedoc; & elle avoit fait de ſi grands progrès dans la lecture des Poëtes, que M. *de Baville* voulut donner le plaiſir aux Seigneurs, qui tenoient alors les Etats de la Province, d'oüir de la bouche d'une Demoiſelle agée de douze ans, ce qu'ils auroient admiré dans une perſonne qui auroit fait profeſſion des Belles Lettres.

La ſeptiéme éclogue eſt une allégorie ſur des matiéres de Religion. L'Auteur paroît ſe propoſer de faire voir dans la derniére éclogue, que les plaiſirs de la vie dépendent de la ſituation où ſe trouve l'eſprit. C'eſt un dialogue de deux Bergers ſur le printemps. L'un des deux n'en a que des idées agréables; tandis que l'autre inquiet & chagrin de l'abſence de ſon ami, trouve dans tout ce que la belle ſaiſon a de charmant, de quoi réveiller & nourrir ſa douleur.

Un recüeil d'Epîtres fait la ſecon-

 de partie

de partie de cet Ouvrage. Le Poëte fait parler dans la premiére, la fameuse Bibliothéque de feu M. *de la Berchere*, Archevêque de Narbonne. Ces Vers, qui procurérent cette riche Bibliothéque au Collége de Toulouse, auroient été l'Ouvrage le plus heureux de l'Auteur, s'il ne l'eût pas engagé à défendre en Justice, depuis tant d'années, le précieux don de son illustre Bienfaiteur.

La 2^e. Epître est un Placet au Roi au nom de la même Bibliothéque, qui demande à S. M. lorsqu'elle ouvrit les prisons à son sacre, de la tirer de ces fatales caisses, où elle est renfermée depuis si long-tems. La Dédicace des Abeilles à S. E. M^{gr}. le Cardinal *de Fleuri*, Premier Ministre, est une autre espéce de Placet sur le même sujet. On trouve ensuite l'ancienne Epître dédicatoire des *Colombes*, celle des *Vignes*, & une autre Epître qui est à la tête d'une traduction des *Colombes* en Vers François, à la fin du *Prædium*, de l'ancienne Edition. Il y a dans le même Recüeil quelques Lettres, dont l'Auteur accompagne

le préſent qu'il fit de ſes Poëſies à divers Amis. Celle qui eſt écrite à M. *de Vic*, Conſeiller au Parlement de Toulouſe, eſt une des plus heureuſes en ce genre.

Le Tombeau de *Loüis* Dauphin, Duc de Bourgogne, addreſſé au feu P. *le Tellier*, Confeſſeur du Roi Loüis le Grand, eſt une fiction qui répond à la réputation du Poëte, & à l'idée qu'il a du Prince qu'il loüe. On trouve à côté du Latin une traduction de cette piéce en Vers François, faite par M. de *Reſſeguier*, Préſident au Parlement de Toulouſe, auquel ſont addreſſées les deux Lettres ſuivantes, l'une en grands & petits Vers ſur la Poëſie, l'autre en Vers endécaſyllabes ſur la maiſon de campagne de ce même Préſident.

Il n'y a point de plus belle verſification dans tout cet Ouvrage, que la traduction en Vers Latins d'une Ode de *Goudelin*, Poëte Gaſcon, ſur la mort d'Henri IV. L'envoi en Vers endécaſyllabes eſt à M. le Préſident *de Caulet*. Les Lettres ſuivantes ſont addreſſées à M. *de Rouſſet*, Evêque de

Beziers; au R. P. de *Linyeres*, Confeſſeur du Roi, à M. *de Baville*, ſon Mécéne, à M. *Colomez*, & à M. *Dupont*, Religieux de Citeaux, auquel il envoye au lieu d'un Crucifix qu'il lui demandoit, une deſcription abrégée de la Paſſion de JESUS-CHRÎT.

La troiſiéme Partie de cet Ouvrage, eſt un recüeil d'inſcriptions, d'Epigrammes & de bons mots, dédié à un Evêque qui voulut qu'on ſupprima ſon nom. Le Livre finit par quelques Hymnes, & par deux Lettres que l'Auteur fit, lorſque ſon Ouvrage étoit déja imprimé. La premiére eſt une relation de ſon voyage de Paris : & la ſeconde eſt une deſcription du Parnaſſe François, fameux monument que M. *Titon du Tillet* a érigé en bronze à la gloire des Poëtes de ſa nation : il les immortaliſera encore mieux par le Livre *in folio* qu'il va donner au public ; dans lequel outre la deſcription de ſon Parnaſſe, on trouvera l'abrégé de la Vie des illuſtres Poëtes & Muſiciens François, avec un Catalogue de leurs Ouvra-

ges ; on y verra aussi le Portrait des plus fameux : ce sont les copies en taille douce des Médaillons que M. *du Tillet* a fait graver en bronze. On voit dans l'Epître du P. *Vaniére* les revers des Médaillons, qui étoient déja gravés lorsque son Ouvrage parut.

ARTICLE CXXVII.

LETTRES AU SUJET DES choses singuliéres & surprenantes, qui arrivent en la personne de M. l'Abbé BESCHERANT *à S.* Médard. *Brochure in 4°. de cinq feüilles.*

CEs Lettres, au nombre de trois, sont datées du 18 & du 28 d'Octobre, & du 9 de Novembre 1731. L'Auteur, que la distribution rapide & abondante de la premiére *Lettre*, n'a point encore déterminé à se laisser nommer publiquement, se propose de préserver le Lecteur, de l'opinon qu'il y ait du miracle dans ce qui se passe au lieu qu'il désigne, & nommément dans l'événement

principal, qui eſt celui qu'il entreprend de diſcuter. Dans la premiére de ſes trois Lettres, il écarte de tout cet appareil l'idée de miracle par l'expoſé des circonſtances. Il obſerve d'abord qu'il ne ſe fait point de miracles pour un ſujet auſſi mince ; par ce terme il ne repréſente pas la perſonne, il entend l'incommodité dont la perſonne eſſaye de ſe guérir ; incommodité qui n'ôte en effet que la bonne grace à marcher, tout le mal conſiſtant en ce que M. l'Abbé *Beſcherant* en marchant ou en courant, ne poſe point à terre un de ſes talons de niveau avec la plante du pié, mais le tient hauſſé. L'expoſant remarque de plus, qu'un miracle dans la Religion, ne ſe demande point, ſur tout par un tonſuré, de l'air dont M. B. ſe donne chaque jour en ſpectacle à heure marquée. Et là l'Ecrivain décrit legérement les maniéres aiſées, familiéres, dont l'Abbé ſe produit dans l'aſſemblée, dont il prend ſes commodités & ſes attitudes pour ſon exercice ; non avec la modeſte confiance d'un humble affligé, ſur qui la merveille peut

être ou n'être pas opérée ; mais avec la contenance assûrée de l'opérateur. Enfin, l'Ecrivain avançant toûjours, fait sentir que les miracles de guérison ne se font point de la maniére, dont M. l'Abbé opére ou s'exerce, c'est-à-dire, par des contorsions si volontaires, que l'on en régle soi-même le commencement, la durée, toutes les circonstances ; & par des agitations si périlleuses, que sans l'appui & le secours d'hommes gagés, le prétendu moyen de guérison raviroit la vie, &c.

Dans la seconde Lettre, l'Auteur qui dans le titre de la premiére avoit appellé singuliéres & surprenantes les choses, qui arrivent en la personne du sieur Abbé, s'attache à prouver qu'elles ne sont point si singuliéres, & qu'elles n'ont rien de surprenant. Il ne manque d'en trouver la premiére preuve dans St. Augustin, lequel déclare qu'il y a des hommes tellement conformés de naissance, qu'ils font de leurs corps ce qui est ordinairement impossible aux autres. St. Augustin confirme par des exemples ce

qu'il vient de dire ; & il cite à ce propos le Prêtre *Reſtitut*, qui avoit la faculté de ſuſpendre en telle ſorte les opérations ou impreſſions des ſens, qu'il ſe pouvoit rendre inſenſible aux bleſſures & à l'action même du feu. L'Auteur parle ici d'un Eſpagnol, qui ſçavoit lancer, pour ainſi dire, hors de ſa tête un des ſes yeux, faiſant rentrer l'autre œil auſſi avant en profondeur. L'Auteur, ſans quitter ſon ſujet, obſerve que les ſectes, lorſqu'elles ſont aux abois, recourent au fanatiſme ; puis il rapporte d'après M. de *Brueys*, calviniſte converti, que M. *Jurieu*, Miniſtre à Rotterdam, ſe ſervit d'un vieux calviniſte, nommé *du Serre*, verrier de ſon métier, & habitant d'un Village de Dauphiné, pour dreſſer des fanatiques. M. *de Brueys* ajoûte que *du Serre* „ apprit à „ ſes éléves à ſe jetter par terre à la „ renverſe, à s'enfler l'eſtomach & le „ goſier : que ſes diſciples faiſoient ac„ croire que ces chûtes avoient quel„ que choſe de merveilleux & de di„ vin : qu'ils diſoient qu'elles com„ mençoient par des friſſons & des

„ foiblesses semblables à celles des fébricitans, qui leur faisoient étendre les bras & les jambes, & bâailler plusieurs fois avant que de tomber : que lorsqu'ils étoient par terre, ils avoient des convulsions qui les faisoient écumer, que leur ventre & leur gosier s'enfloient, qu'ils souffroient beaucoup en cet état, qu'il y en avoit à qui ces accidens duroient plusieurs heures, & plus long-tems aux personnes avancées en âge qu'aux autres „. Comme ce sont ces mêmes choses, qui arrivent sous les yeux du public au lieu du spectacle dont il s'agit, l'Auteur regarde comme prouvé de rechef par cet argument, qu'elles ne sont ni singuliéres ni surprenantes dans la personne de M. B. Il veut encore faire voir, que loin qu'on les puisse attribuer à la toute-puissance divine, elles n'atteignenr pas même à la portée du pouvoir plus qu'humain de satan. Les Docteurs de Montpellier, (c'est la patrie de M. B.) l'ont déclaré, il y a long tems. *Santerre*, Promoteur de l'Evêché de Nîmes, demandoit „ si le pli,

„ courbement, & mouvement du „ corps, la tête touchant quelque fois „ la plante des piés, avec autres con- „ torſions & poſtures étranges, ſont un „ bon ſigne d'obſédement „. La répon- ſe à cette conſultation fut „ que les mi- „ mes & ſauteurs font des mouve- „ mens ſi étranges, & ſe plient & re- „ plient en tant de façons, que l'on doit „ croire qu'il n'y a ſorte de poſture, de „ laquelle les hommes ne ſe puiſſent „ rendre capables, par une ſérieuſe „ étude ou un long exercice, pou- „ vant même faire des *extenſions ex-* „ *traordinaires*, & écartillement de „ jambes, de cuiſſes, & autres parties „ du corps, à cauſe de *l'extenſion des* „ *nerfs, muſcles & tendons*, par *longue* „ expérience & habitude : partant tel- „ les opérations ne ſe font que par la „ force de nature „. *Santerre* demandoit encore „ ſi l'enflure ſubite de la lan- „ gue, de la gorge & du viſage, & le „ ſubit changement de couleur, ſont „ des marques certaines d'obſéde- „ ment „. On lui répond, ce qui a pareillement ici ſon application, que „ l'élévation & agitation de poitrine

„ par interruption, ſont des effets de „ l'aſpiration ou inſpiration : actions „ ordinaires de la reſpiration. Que „ l'enflure de la gorge peut proceder „ du ſoufle retenu ; & celle des au- „ tres parties, des vapeurs mélanco- „ liques qu'on voit ſouvent vaguer „ par toutes les parties du corps. D'où „ il ſuit que ce ſigne d'obſédement „ n'eſt pas recevable „. Cette déciſion eſt ici d'autant mieux placée, qu'en même-tems qu'elle ſert à l'Ecrivain, pour juſtifier que les opérations en queſtion ne ſont pas divines, elle décharge auſſi les agités du ſoupçon odieux, qui naiſſoit naturellement dans l'eſprit de la plûpart des ſimples.

Dans la 3ᵉ. Lettre l'Ecrivain, allant au devant de ce qui peut arriver, „ démontre, dit-il, par des princi- „ pes phyſiques, qu'à la longue la gué- „ riſon de M. l'Abbé B. ne ſeroit pas, „ abſolument parlant, impoſſible „. Ce dernier écrit eſt donc un eſſai de Phyſique, dans lequel nôtre Théologien maniant habilement toute l'œconomie animale de ſon malade, fait

ſervir certains mouvemens violens, comme l'extenſion forcée des bras; les ſecouſſes & agitations impétueuſes des jambes & des cuiſſes, le ſouléve-ment, & abaiſſement ſubit & rapide des reins & de l'eſtomach, à la nu-trition de la jambe maigre, & à l'alon-gement du ligament auquel l'os du talon eſt attaché; c'eſt-à-dire, à la guériſon parfaite. Quoiqu'il arrive donc deſormais, l'Auteur fait ſa pro-teſtation contre la prétenſion du S. B. au miracle, ſur ce que le rétabliſſe-ment n'auroit point les conditions re-quiſes pour être jugé miraculeux; puiſqu'au lieu d'une guériſon parfai-te & ſubite, qui n'ait rien du progrès des guériſons ordinaires, qui s'opérent par le ſecours mutuel de la nature & de l'art; ce ne ſeroit que le fruit d'un exercice corporel, gouverné par un bon nombre de Médecins & Chirur-giens, au ſçû & au vû de tout le pu-blic. Le même Auteur promet, ce ſemble, une diſſertation ſur les mira-cles; mais il ſe croit quitte de cet en-gagement par l'éloignement où il voit tous les honnêtes gens, de reconnoî-

tre du miracle dans les choses que M. l'Abbé B. fait arriver en sa personne, & par conséquent dans tous les événemens de la même sorte, que l'on voit se multiplier chaque jour à son imitation.

ARTICLE CXXVIII.

NOUVEAU TESTAMENT DE N. S. Jesus-Christ, traduit selon la Vulgate, &c. In 16. pages 410. *&* 348. *A Paris chés* Bullot, *rue de la Parcheminerie* 1731.

CEux qui ne jugent des Livres que par les titres, pourroient être trompés à celui-ci, s'ils n'étoient prévenus & instruits du piége qu'on leur tend. Le frontispice est ici le même, que celui de la traduction du P. *Bouhours*; mais qu'on examine la nouvelle version, & qu'on la compare avec les versions plus anciennes, on reconnoîtra aisément qu'elle n'est autre, que la version de Mons corrigée en quelques endroits. C'est ainsi que sous des indices & des dehors catholiques, on en impose aux moins intel-

ligens ; & que l'on insinuë dans les esprits le venin de l'hérésie, avec d'autant plus de succès, qu'étant mieux caché, il y a moins de raison de s'en défier.

Mais la conformité, qu'a cette prétenduë nouvelle version du Nouveau Testament avec la version de Mons, est fort reconnoissable à la confrontation, & aux principaux traits, soit de dogmes, soit de morale. Par exemple, Jesus-Chrît dit à son Pére : (*S. Jean* C. XVII. v. 12.) „ J'ai conservé ceux que vous m'avés donnés : nul d'eux n'a péri, SI CE N'EST l'enfant de perdition, &c. *nisi filius perditionis* „. Par cette maniére de parler, cet enfant de perdition qui a péri, étoit du nombre de ceux que le Pére avoit donnés à Jesus-Chrît ; Jesus-Chrît a prié pour ce reprouvé, & est mort pour son salut : ce qui est contradictoire à la cinquiéme hérésie du Livre de *Jansénius*. Les Traducteurs de Mons, & , d'après eux, nôtre Editeur, retirent le reprouvé *Judas*, du nombre de ceux qui ont été donnés au Fils par le Pére ; & ils

font dire à Jesus-Chrît : „ J'ai con„ servé ceux que vous m'avés donnés, „ & *nul d'eux* ne s'est perdu ; MAIS „ CELUI-LÀ seulement qui étoit en„ fant de perdition „ : discours qui ne suppose plus que l'enfant de perdition ait pû se sauver. Avec cette altération, on acquiert au Jansénisme un texte qui le détruisoit, en montrant un reprouvé pour le salut duquel Jesus-Chrît a prié, & est mort, son Pére le lui ayant donné. C'est dans le même esprit qu'au verset 20e. du même chapitre, la priére que Jesus-Chrît faisoit pour le salut de *tous ceux qui croiroient en lui*, & dont plusieurs seront reprouvés, est restrainte par ceux de Mons (& nôtre Editeur les a suivis) aux Elus seulement, par ce tître qu'ils mettent au dessus : *Jesus-Chrît prie pour le salut de tous les* ELUS ; au lieu de mettre, *Jesus-Chrît prie pour le salut de tous les Fidéles.*

C'est encore pour établir que jamais on ne résiste à la grace intérieure, (seconde hérésie des cinq du Livre de *Jansénius*) que les Traducteurs de Mons avoient fait dire à J. C. (*S.*

Jean C. VI. v. 45.) que tous ceux qui ſont *enſeignés* du Pére, *viennent* au Fils : ce qui veut dire, qu'on ne réſiſte jamais à l'inſpiration qui porte à croire ; aulieu que J. C. dit expreſſément que quiconque (non ſeulement) a été enſeigné, (mais de plus) a appris (*& didicit*) vient à lui : ce qui laiſſe penſer que l'on peut être *enſeigné*, ou avoir les graces ; & cependant ne pas venir ou croire, mais réſiſter ; puiſque l'on peut être enſeigné & n'apprendre pas, parceque l'on rejette l'enſeignement ou la grace intérieure. Nôtre Editeur, qui a copié encore en cet endroit les Traducteurs de Mons, ne les abandonne pas au chap. X^e^. du même Evangéliſte, verſets 27 & 28, où nôtre Seigneur dit que „ ſes Brebis entendent ſa voix .... & ne périront point „ éternellement „. Ce n'eſt pas aſſés pour le Janſéniſme, que quelques-uns ne réſiſtent point à la grace, & ne périſſent point effectivement ; il leur faut que ceux qui ne réſiſtent pas, & qui ne périſſent pas, ne puiſſent réſiſter, ni périr. C'eſt pourquoi,

à ces mots, *ne périront pas*, ils donnent pour titre : *Brebis de Jesus* ENTENDENT SA VOIX, NE PEUVENT PÉRIR.

La coopération de l'homme & de la grace, l'une avec l'autre, est bien marquée dans ce mot célébre de St. Paul: „ J'ai travaillé plus abondamment „ qu'eux tous ; non pas moi au reste, „ mais la grace de Dieu AVEC moi. „ *non ego autem, sed gratia* DEI *mecum* „. (1. Cor. XV, 10.) Le Jansénisme, qui ne laisse nul mérite de coopération au libre arbitre, a traduit : „ non „ pas moi toutes fois, mais la grace „ de Dieu qui est avec moi „ ; & nôtre Editeur qui fait profession de suivre la Vulgate, a pris aussi ce tour exclusif, que ceux de Mons ont prétendu rencontrer dans le Grec.

Le Promoteur de la nouvelle édition ne suit pas moins exactement son Guide dans la Morale ; car pour ne parler ici que de ce qui regarde la chasteté : St. Paul écrivant à *Tite* ch. I. v. 8. exige que l'Evêque soit *continent* ; ceux de Mons & nôtre Editeur se contentent qu'il soit *tempérant*. Les

Diacres doivent être *chastes*, PUDICOS, selon S. Paul dans sa première à *Timothée*; l'Editeur comme les Traducteurs de Mons, sans spécifier ce devoir, leur prescrit à la place d'être *bien réglés*. Le même Apôtre enjoint à *Tite* ch. 2. v. 2. d'avertir les vieillards d'être *chastes*; l'Editeur, toûjours d'après ceux de Mons, réduit l'avis à ce qu'ils soient *honnêtes*.

Au reste, on rend à l'Editeur la justice de reconnoître, qu'il s'écarte de tems en tems de la version de Mons, lorsque le Jansénisme y passe jusqu'au Calvinisme; & c'est en ce sens que nous avons dit au commencement, que cette prétenduë nouvelle version n'étoit autre que celle de Mons corrigée en quelques endroits. Il y a dans cette nouvelle édition une Concordance ou les Citations, qui renvoyent d'un passage aux autres qui y ont rapport: moyen adroit de faire passer à plusieurs textes le sens, que l'on n'auroit exprimé plus hardiment que dans un ou deux. La préface qui est à la tête du Livre, a deux parties. Dans la première, on ex-

horte à la lecture de l'Ecriture Sainte : ce que l'on doit entendre d'une lecture subordonnée aux régles de l'Eglise, & de la lecture d'un texte reconnu d'Elle. Dans la seconde partie, on presse les personnes aisées de distribüer aux pauvres des exemplaires de ce volume, que l'on promet de donner à bon marché.

ARTICLE CXXIX.

NOUVELLES LITTERAIRES.

RELIGION. ECRITURE STE. &c.

DE BAUTZEN. La Bible Allemande de *Luther* a été traduite en Langue Vandale, par MM. *Lange*, *Jobisch*, *Boehmer* & *Wauer*, par un travail de plus d'onze ans, à l'usage des restes de l'ancien peuple Vandale, qui habitent une partie de la Lusace, & conservent cette Langue. La traduction des Pseaumes avoit été donnée en 1703 & celle du Nouveau Testament en 1706.

DE LEIPSIG. Les *Remarques* sur

l'ancien & sur le nouveau Testament, par feu M. *Henri-Benoît* STACKE, paroissent d'une seconde édition augmentée du tiers. Chés les héritiers de *Braun.*

DE RINTELEN. M. *Jean-Engelhard* STEUBER, premier Professeur en Théologie, a imprimé sur *le sceptre & le Législateur de Juda*, de la Prophetie de Jacob. Chap. 49. de la Génese.

DE BRUNSWIG. Le troisiéme volume du Commentaire sur *Isaïe*, par M. *Jean-George* LEIGH, se débite chés *Meyer*: il s'étend depuis le ch. 24. jusqu'au 40^e.

DE HALLE. M. LANGE, Docteur, a fait un Livre sur l'*Apocalipse*, suivant le plan de M. *Vitringa.* Ce Commentaire est en un vol. in folio.

DE LEIPSIG. M. *Juste Wessel* RUMPÆUS donne un Ouvrage de critique sur le nouveau Testament. In 8°.

L'*Introduction*, qui est la tête du nouveau Testament de MM. *de Bausobre & Lenfant*, a été traduite en Allemand, par un Membre de la

Société Allemande, & est imprimée. Le Traducteur est M. *Jean-Frideric-Christophe* ERNESTI.

DE LUNEBOURG. M. RAPHELIUS a tiré d'*Hérodote* des remarques historiques, qu'il a appliquées au nouveau Testament, & qui s'impriment.

DE PARIS. M. l'Abbé LE PELLETIER, Chanoine de Reims, a entrepris & achevé depuis peu une traduction du nouveau Testament, qu'il a travaillée dans un autre goût, & qu'il espére de donner incessamment au public.

DE BLOIS. M. l'Evêque a dressé & publié un Rituel pour ce Diocése. Le Mandement qui le précéde, en fait connoître l'importance & la conduite. Comme „ ce n'est point un „ simple Recueïl de Rits & de Céré„ monies„, & qu'il renferme sur chaque Sacrement, & sur les usages de l'Eglise qui y ont rapport, des *Instructions*, dont chacune „ donne une „ exposition abrégée & précise du „ dogme, de la morale, de la discipline „; on a mis à part ces *Ins-*

tructions, en deux Tomes, qui font un volume d'environ 550. pages. Ce Livre se vend à Paris chés *Alix*, Ruë S. Jacques, proche l'Eglise de S. Séverin, au Griffon.

HISTOIRE. MÉLANGES D'ÉRUDITION.

DE LA HAYE. Les leçons Grecques de M. DARNAUD, *Georgii Darnaud lectionum Græcarum libri duo*, imprimées ici par *de Hondt*, in 4. ont pour objet la correction d'HEZYCHIUS, d'ARATUS, de THEON, & d'APOLLONIUS de *Rhodes*. M. *Darnaud* place OPPIEN au rang des meilleurs Poëtes; ce n'est pas qu'il n'en connoisse les défauts; l'enflure, l'inégalité, l'affectation de son stile, l'ennuyeuse profusion d'épithétes qui souvent ne disent rien; M. *Darnaud* n'a donc pas les idées de la perfection de la Poësie, que l'on a d'ordinaire.

Le déchaînement de quelques Journalistes de ce Païs-ci, contre M. DURAND, n'est pas approuvé géné-

ralement. Les Morceaux de PLINE qu'il a traduits ou commentés ; la *préface* de l'Histoire naturelle, & deux extraits, l'un sur la *peinture*, l'autre sur l'*or*, imprimés *in folio* en latin & en françois, font honneur au bon goût, à l'érudition, à la saine critique de M. *Durand*. S'il ne s'est pas toûjours soûtenu dans le poëme de la *chûte de l'homme*, on ne peut nier sans injustice, qu'on ne lise avec plaisir plusieurs endroits de ce même Ouvrage, & que l'on n'y reconnoisse de l'esprit & de la poësie.

DE PARIS. Le *Catalogue des Ouvrages*, même Manuscrits, même non achevés de M. FOURMONT l'*aîné*, dressé par lui-même, vient de paroître imprimé par un soin d'amis, & avec son consentement ; afin que si l'impression de ces Livres est differée, le public soit en droit de l'exiger ; & que s'ils deviennent posthumes anonymes, ou pseudonymes, la postérité puisse les revendiquer au véritable pére. Les *Lettres* sages & obligeantes des Editeurs, rendent raison de cette façon de nantir le public. Le *Catalo-*

gue présente cent vingt-deux tîtres d'Opuscules & Ouvrages ; & est compris en 123 pages. Le Lecteur trouve d'abord l'annonce de vingt-huit *Dissertations*, qui roulent presque toutes sur des sujets profonds & de recherche ; la *Poësie* des Hébreux & leurs Vers rimés : les divers *Enfers* des Payens, & celui des Grecs, bâti sur celui des Egyptiens : beaucoup de passages difficiles de Ciceron, d'Horace, d'Euripide, de Sophocle ; même de la S^te^. Ecriture : vieux Romans françois ; Inscriptions inconnuës jusques-là : fable de Persée ; durée du siége de Troie, Homére, les Abraxas : tous ces objets respectés par les Critiques, sont traités comme ils ne l'avoient point été jusqu'ici. Il est vrai que les *Dissertations* que l'on indique, ont paru extraites dans des *Mémoires* de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, où l'Auteur a le tître & les honneurs d'Associé ; mais ; sans attaquer le discernement de celui qui a rédigé, le sçavant Académicien semble ordinairement peu satisfait des extraits de ses piéces.

Suivent les *Ouvrages* ſur les langues; trois ſur la langue Latine ; cinq ſur la Grecque , neuf ſur l'Hébreu : quatre ſur les langues Chaldaïque , Syriaque , Rabbinique , Samaritaine , Thalmudique : onze ſur la langue Arabe ; que l'Auteur profeſſe au Collége Royal de France : cinq ſur les langues Ethiopienne , Cophte , Turque , Perſane , Armeniéne , Thibétiénne , Allemande , Italiénne ; à quoi ſi l'on ajoûte une dixhuitiéme langue , ſur laquelle M. FOURMONT a plus travaillé que qui que ce ſoit , & plus que ſur aucune autre , qui eſt la *Chinoiſe* , ſans oublier la langue Mere de toutes les langues , qui fut diſperſée dans toutes les autres , & que M. FOURMONT a devinée , on reconnoîtra que nul ne portât jamais plus juſtement le tître, dont il eſt honoré d'Interprête du Roi. Cette connoiſſance particuliére des langues Orientales a mis M. *Fourmont* en état de redreſſer ſouvent , en toute matiére d'érudition,les Sçavans les plus diſtingués ; de là ſes *Ouvrages* critiques & de Phylologie, dont les tîtres mar-

 quent

quent ordinairement cette ſupériorité. Il y en a quatre pour le genre prophane ; & trente-trois pour le ſacré. On voit entre ceux-ci des Commentaires généraux & particuliers ſur les Livres de la Sainte Ecriture, en très-grand nombre : on rencontre le „ ſyſtéme des anciens Gnoſtiques où les „ Grecs n'ont rien compris „ : on trouve une diſpute contre le P. *Calmet*, dans laquelle, comme je vis, dit le docte Abbé, qu'il ſe fâchoit, je le laiſſai tranquille : autre diſpute contre le ſyſtéme de M. *Maſclef* pour la lecture de l'Hébreu. Je m'y oppoſai ſeul, dit M. l'Abbé *Fourmont*, „ on „ dit, continuë l'excellent Polyglot„ te, qu'un Pére de l'Oratoire (il „ ignore que c'eſt le P. *de la Blette*„ *rie*, puiſqu'il ne le dit pas) travail„ le de nouveau à mettre cette mé„ thode en réputation, c'eſt le vrai „ moyen de perdre la ſienne, s'il en „ a ; loin de paſſer pour un Pére *Mo*„ *rin*, & un Pére *Simon* „. Diſpute encore contre le Livre de M. l'Abbé d'*Asfeld*, Régles pour l'intelligence de la Sainte Ecriture. M. *Fourmont*

les traite de *Myſtagogies outrées.* A cette occaſion il annonce un de ſes manuſcrits, intitulé „ Réflexions cri-„ tiques ſur l'extrait du Livre intitulé „ Mouaκah, mis par un anonyme „ dans le Journal de Trevoux * „. On m'a dit, ajoûte M. *Fourmont* „ que „ cet extrait étoit d'un ſçavant Théo-„ logien; je n'ai pû le croire, il y „ a autant de fautes que de lignes „. Il y en a même plus; puiſqu'on y voit plus de traits du Livre de M. *Fourmont* repris, qu'il n'y a de lignes. L'Auteur fait dans ſon Catalogue un Article à part de ſes *travaux Chinois*, il commence au numero 107. & occupe tous les ſuivans. Une Grammaire & cinq Dictionnaires ſont les Ouvrages les plus conſidérables. Après une petite diſcuſſion entre lui & M. *Freret*, comme entre amis lettrés ſur une affaire d'honneur Littéraire, M. FOURMONT informe le public des difficultés qui ont empêché que ſa Grammaire Chinoiſe ne vît le jour; difficultés qui lui font honneur, puiſqu'elles ſuppoſent qu'il étoit le ſeul

* Mémoires de Trevoux 1723. Nov. Art. 121.

en France, qui pût juger de la bonté de ſon Ouvrage ; mais difficultés qui l'expoſoient à paſſer pour plagiaire, ſi ſa Grammaire n'étoit pas connuë, avant que celle du P. DE PREMARE, que l'on attendoit tous les jours, fût vûë en France. Mais, bien conſeillé, M. l'Abbé *Fourmont* a pris date fort à propos : il a conſigné ſa Grammaire Chinoiſe à la Bibliothéque du Roi, avant l'arrivée de celle du Miſſionnaire Jéſuite, dont acte lui a été donné dans la meilleure forme. De ſorte que, lorſqu'à la confrontation la Grammaire de M. l'Abbé *Fourmont* s'eſt trouvée *la même*, dit-il, pour le fonds, que celle du ſçavant & ancien habitant de la Chine ; cette conformité, qui eſt une approbation authentique, n'a pû rendre M. *Fourmont* ſuſpect d'avoir copié le *notitia linguæ Sinenſis* du *P. de Premare* ſon ami, avec lequel il n'avoit eu de communication que par lettres.

DE HELMSTADT. Après les 44. traités qui concernent les Dieux des anciens Germains, M. TREVER en continuant dans ſon *Theſaurus Antiquitatum Germanicarum* le chapitre de la Religion, diſpoſe ſous des

tîtres différens les Ouvrages suivans : sçavoir, sous le tître de *Sacerdotibus.*

401 *Talepied*, Histoire de l'Etat & de la République des Druides.

402 *Dikinson*, de origine Druidum.

403 *Tolandi History* of Druids.

404 *Smith* Syntagma de Druidum moribus.

405 *Pulsendorfius* de Druidibus.

406 *Schurtzfleisch* de Druidum veterum institutis.

407 *Scharf* de Gallorum Druidis.

408 *Keysler* de feminis fatidicis veterum Germanorum.

Puis, sous le titre *de cultu ipso Deorum.*

409 *Eschenbach* de Gentilium Lucis.

410 *Dresler* de Lucis Religioni Gentilium destinatis.

411 *Josoa Schadaei* descriptio Templi summi Argentoratensis.

412 *Bircherodii* palæstra antiquaria de festo Iuel.

413 *Torner* de saturnaliis Scytho-Romanis.

414 *Keysler* de interdicto usu carnis equinæ.

415 *Arnkiel* de Cornu Oldenburgico.

416 *Keysler* de Compotationibus sacris veterum Germanorum.

417 Jacobus *Thomasius* von St. Joannis Trunck.

418 *Trever* de Scypho Diabolorum.

419 *Vertot* de Juramentis veterum Francorum.

420 *Joannis Meletii* epistola de sacrificiis veterum Borussorum.

Et sous le tître *superstitiones variæ.*

421 *Hilscher* de exercitu furioso.

422 *Reiskius* de igne sacro Notfyr.

423 *Dieffenbach* de Nedfri.

424 *Vagedes*, de Conventu Sagarum Nocte Calend. Maji.

425 *Keyſler* de Viſco Druidum.

426 *Kirckmayer*, de Hamelenſium liberorum egreſſu inauſpicato.

427 *Scoockhii* fabula Hamelenſis.

428 *Nierembergius*, de Hiſtoria Hamelenſi *Scoockio* oppoſita.

429 Fr. *Vorgeri* Hiſtoria Hamelenſis contra *Scoockium*.

Suivra le tître de *ſepultura veterum Germanorum.*

430 *Hachenberg* de re funebri veterum Germanorum.

431 *Lagerloef* de ſupremo humanitatis officio.

432 *Nettelbladt* de variis mortuos ſepeliendi modis.

433 *Arnkiel* Cimbriſche Heyden Begrabniſſe.

434 *Bütner* von Leichen Brandt und Todren-Krügen.

435 Johannis *Meſſenii* tumbæ veterum ac nuperorum Sueconum.

436 *Schachtius* de urnis Fionenſium.

437 *Schulenburg* de urnis Bremenſibus.

438 *Blumii* urnæ Bremenſes.

439 *Richey* de urnis Holſaticis.

440 *Rhoden* Remarquen Cimbriſcher Antiquitaten.

441 *Mellenij Sperlingii* & *Printzii* varia ex novis Litterariis maris Balthici.

442 *Nunningius* & *Cohuſius* de urnis Weſtphalicis.

443 *Colberg* de urnis Stolpenſibus.

444 *Gotthilff Trever* de urnis Marchicis.

445 *Keysleri* urna Neilingensis veteris Marchiæ.

446 *Treveri* Anastasis Germani Germanæque veteris

447 *Pyl* de Remi sepulchro in Marchia Media invento.

448 *Schminck* de urnis Hassiacis.

449 Relatio de urnis Seehutianis ex Nov. Liter. Hamb.

450 *Alearii* Mausoleum in museo.

451 *Butner* de urnis Lutherstedensibus.

452 *Frankius* de urnis feralibus.

453 *Hiegelli* urnæ Moguntinæ.

454 *Hechtii* bustum Lusatiæ antiquissimum.

455 *Mellen* de urna Sarmatica.

456 Ignatius Jonas de Mole Salisburiensi.

457 *Keysleri* monumentum Salisburiense.

458 *L'Empereur* de tumulis antiquis Augustoduni.

459 *Mabillon* de sepultutis Regum Francorum veteribus.

460 *Chifflet* Anastasis Childerici.

461 Le Reveil de l'antique tombeau de Chindonax.

462 *Rothius* de baculorum ad sepulchra projectione.

TABLE
DES AUTEURS.

M. De Bausobre. 2185
M. *Le Card.* Bentivoglio. 2027
M. Boehmer. 2184

M. *L'Evêque* de Blois. 2186
Le P. Caſtel. * 2071. 2084
Le P. de Charlevoix. * 2071
M. L'*Abbé* le Clerc. 2096
M. *George* Darnaud. 2187
M. Durand. *Ibid.*
M. Erneſti. 2186
M. L'*Abbé* Favier. 2170
M. L'*Abbé* Fourmont l'*aîné.* 2188
M. Jobiſch. 2184
M. *Engelbert* Kæmpfer. 2042.
M. Lange. 2184. 2185
M. *Jean-George* Leigh. 2185
M. Lenfant. *Ibid.*
Le P. *Loüis* du Meſnil. * 2129. 2143
M. L'*Abbé* Pelletier. 2186
M Raphelius. *Ibid.*
M. *Juſte-Vveſſel* Rumpaeus. 2185
M. *Jean Gaſpar* Scheuchzer. 2042
M. *Henri-Benoît* Stacke. 2185
M. *Jean-Engelhard* Steuber. *Ibid.*
M. *Loüis* Thummigius. 2121
M. Trever. 2193
Le P. Vaniére. * 2150
M. Wauer. 2184
M. Wolfius. 2121

TABLE
DES MATIERES.

A

ALciat. Obſervations critiques ſur ce qu'en ont écrit *Bayle* & quelques autres. 2099

Ambre-Gris. Son origine, ſa production, 2066. Réfutation du ſentiment du S^r. Jean-Bapt. *Denys* ſur ce ſujet. 2067

Amelot de la Houſſaye. Ce qu'on doit penſer des *Mémoires* publiés ſous ſon nom après ſa mort. 2101

Le P. *Amelote*, de l'Oratoire. Eclairciſſement ſur un endroit qui l'intéreſſe dans *Moreri.* 2105

Amitié. Elle doit être entre égaux. 2153. Choix des amis. 2155. Devoirs de l'amitié. 2157. *& ſuiv.*

B

Béatitude philoſophique. En quoi la fait conſiſter Wolfius? 2122

M. l'Abbé *Beſcherant.* Preuves qu'il n'y a rien de ſingulier, ni d'extraordinaire, dans le perſonnage qu'il fait à *St. Medard.* 2170. *& ſuiv.*

C

Le P. *de Condren*, de l'Oratoire. Ses ſentimens touchant l'Abbé de *St, Cyran.* 2107

Copernic. Propoſitions capitales de ſon ſyſtéme cenſurées. 2113

M. *Coſpean*, Evêque. Réfutation des faits injurieux publiés contre lui, dans les prétendus Mémoires d'*Amelot.* 2103. Eloge de ce Prélat par M. *Iſaac Habert.* 2104

F

M. l'Abbé *Fourmont*, l'aîné. Catalogue de ſes Ouvrages. 2188

G

Galilée. Son abjuration du ſyſtéme de Copernic. 2114. ſa priſon, ſa mort. 2115

Germains. Auteurs qui ont parlé de leurs

Prêtres, 2194. du culte qu'ils rendoient à leurs Dieux, *ibid.* de leurs superstitions, *ibid.* de leur sépulture. 2195.

I

S^t. *Justin*, justifié contre quelques Critiques modernes. 2135

M

Moxa, caustique. Son usage au Japon. 2060

P

Papier. Maniére de le faire au Japon. 2055

Pesanteur. Est-elle intérieure & inhérante aux corps pesants? 2073. Est elle une force extérieure de la matiére subtile? 2074. Y a-t'il un vrai mécanisme dans la chûte des corps? Les corps pesants ont ils en eux-mêmes le principe actif de leur chûte? 2076. Preuves que tout corps pesant placé au milieu de l'air a une structure mécanique, qui le fait tendre en tous sens par une espéce de dilatation centrifuge. 2079. *& suiv.* Preuves, que trouvant dans les corps environnans plus de résistance, du côté du ciel que du côté de la terre, ce corps fuit le ciel, & se porte vers la terre par un mouvement centripéte. 2085. *& suiv.*

S

Senki, colique à laquelle sont fort sujets les Japonnois. Maniére de traiter cette maladie. 2058

T

Nouveau Testament .... traduit selon la Vulgate, &c. Erreurs de *Jansénius* qui y sont renouvellées. 2178. *& suiv.*

Thé. Description de cet arbrisseau. 2044.

Sa culture. 2048. Recoltes de ses feüilles. 2050. Maniére de les préparer, 2052. de les conserver. 2053

V

Vûë, point de vûë. Preuves que les choses qu'on voit distinctement, ne sont vûës que d'un œil. 2109. *& suiv.*

Z

S. Zacharie, Pape Sa justification au sujet des antipodes. 2115. *& suiv.*

TABLE

DES ARTICLES.

Article CXVIII. La Tebaide di Stazio . . . . *La Thébaïde de Stace, traduite en Vers Italiens, &c.* p. 2027

Art. CXIX. *Histoire . . . . du Japon, &c.* p. 2042.

Art. CXX. *Lettres du P.* Castel *sur la véritable cause primitive & insensible de la pesanteur, &c. Premiére Lettre,* p. 2071

Art. CXXI. Seconde Lettre sur le même sujet. p. 2084

Art. CXXII. *Bibliothéque des Auteurs cités dans le Dictionnaire de Richelet.* p. 2096

Art. CXXIII. Institutiones, &c. *Institutions de la Philosophie de Wolfius, &c.* p. 2121

Art. CXXIV. Doctrina & Disciplina Ecclesiæ. . . . . . *La Doctrine & la Discipline de l'Eglise expliquées par les propres paroles des*

Saintes Ecritures, des Conciles, des Péres, &c. p. 2128

Art. CXXV. *La suite de l'Art. précedent.* p. 2143

Art. CXXVI. Vanierii Opuscula..... *Opuscules du* P. Vaniére, *&c.* p. 2150

Art. CXXVII. *Lettres au sujet des choses singuliéres & surprenantes, qui arrivent en la personne de M. l'Abbé* Bescherant *à St. Medard*, &c. p. 2170

Art. CXXVIII. *Nouveau Testament de N. S. J. C. traduit selon la Vulgate, &c.* p. 2178

Catalogue des Livres de M. Fourmont *l'aîné, &c.* p. 188

Art. CXXIX. *Nouvelles Littéraires.* p. 2184

D'ALLEMAGNE. *De Bautzen.* p. 2184

De Leipsig. pp. 2184. 2185

De Rintelen. *Ibid.*

De Brunsvvig. *Ibid.*

De Halle. *Ibid.*

De Lunebourg. p. 2186

De Helmstadt. p. 2193

DE HOLLANDE. *De la Haye.* p. 2187

DE FRANCE. *De Paris.* pp. 2186. 2188

De Blois. p. 2186

FIN DE LA TABLE.

OUVRAGES EXPOSÉS DANS les 12. Volumes de ces Mémoires pour l'année 1731.

RELIGION. ECRITURE SAINTE. PÉRES. THÉOLOGIE. PIÉTÉ.

EXplication de plusieurs Textes difficiles de l'Ecriture, &c. par le P. Dom MARTIN, Bened. de la Congreg. de S. M. Seconde partie. *Janv.* Art. III.

Bibliothéque sacrée par le P. CATELINOT, &c. *Fevr.* p. 373.

Paraphrase des Pseaumes, &c. par le P. FELLON, D. L. C. D. J. *Fevr.* p. 372. *Avril.* Art. XXXVIII.

Nouveau Testament de N. S. Jesus-Chrît, traduit selon la Vulgate, &c. *Décemb.* Art. CXXVIII.

La Religion chrêtienne aussi ancienne que le monde, &c. par M. TYNDAL, (en Anglois.) *Juillet.* p. 1281.

La vérité mise au jour sur ce qui concerne les Eglises, Orientale & Occidentale, &c. par M. PEICHICH, &c. *Speculum veritatis*, &c. *Fevr.* Art. XV.

Lettres du P. GRAINDORGE de l'Oratoire, sur la révocation de son Appel de la Constitution *Unigenitus*, au futur Concile. *Janv.* p 185.

Déclaration du Sr. Abbé LE FRANC, frére

de la Demoiselle *Anne* LE FRANC, connuë par le prétendu miracle operé dans sa personne, au tombeau du Sr. de *Paris*, &c. *Nov.* p. 2013.

Lettres au sujet des choses singuliéres & surprenantes, qui arrivent en la personne de M. l'Abbé *Bescherant* à St. Médard, &c. *Décemb.* Art. CXXVII.

Défense de la Lettre sur le projet d'un nouveau Missel à l'usage du Diocése de Chartres, &c. *Mars.* p. 563.

Recüeil de tous les Ouvrages de CLEMENT XI, &c. *Clementis XI, P. M. Opera omnia*, Octob. *Art* XCIX.

Les Œuvres de St. *Ephrem*, &c. Nouv. Edit. par les soins de S. E. M. le C. QUIRINI. *Fevr.* p. 375. *Sept.* p. 1643.

Les Œuvres de St. *Hilaire*, &c. Nouv. Edit. par M. le Marquis MAFFEI. *Fev.* p. 375.

Théologie astronomique, ou Démonstration de l'existence & des attributs de Dieu, par l'examen & la description des Cieux. Par M. DERHAM, &c. *Janv.* Art. IV.

Letrres sur la grace efficace par elle-même, & la Prédestination gratuite à la gloire, &c. par F. AMAT DE GRAVESON de l'Ordre des Fréres Prêcheurs, &c. *Epistolæ*, &c. *Janv.* Art. V.

La Doctrine de *Jansénius* condamnée par les principes de la Théologie Thomistique. Par le P. SAN-FELICE, D. L. C. D. J. *Janv.* Art. VII. *Avril.* Art. XXXV.

Démonstration théologique, qui prouve que pour concilier les droits de la vérité

avec l'obligation du ſecret, on ne peut, ni on ne doit recourir aux Loix que quelques Théologiens modernes attribuent à la ſociété des hommes, &c. par le P. Orsi, &c. *Dimoſtrazione*, &c. Juillet. *Art.* LXXI.

Diſſertation théologique en réponſe à la précédente Démonſtration, &c. *Confermazione*, &c. Juillet. *Art.* LXXII.

Traité de la charité envers Dieu, &c. par un Prieur Bénédictin. *Fevr.* Art. IX.

Elevations à Dieu ſur tous les myſtéres de la Religion chrêtienne, &c. Lettre de M. l'Abbé Fichant aux Auteurs de ces Mémoires ſur ce Livre. *Juin.* Art. LVI.

Réponſe à la Lettre précedente. *Ibid.* Art. LVII. *Voyés* Novemb. p. 2003.

L'Imitation de J. C. Traduction de M. l'Abbé Pelletier, &c. *Avril.* Art. XXXIII.

Retraite ſpirituelle ſur les vertus de J. C. &c. *Sept.* p. 1646.

Philosophie. Morale. Droit.

Inſtitutions de la Philoſophie de *Wolfius*, &c. *Inſtitutiones*, &c. Mai. *Art.* XLVIII. *Dec.* Art. CXXIII.

Elémens de Philoſophie, &c. par M. Heineccius, *Janv.* p. 166.

Diſſertations ſur la Philoſophie par M. Bruker, *Otium Vindelicum*, &c. *Ibid.*

Réflexions politiques de Baltazar Gracien, &c. *Fevr.* Art. XVII.

Dialogues ſur l'immortalité des ames, &c. par le P. Putignagni, D. L. C. D. J. *De-*

immortalitate, &c. Juin. *Art.* LXIV. *Juillet*, Art. LXXIV.

Instructions utiles au Chrêtien & à l'honnête homme, &c. par M. LE VASSEUR, &c. *Janv.* p. 167.

Les charmes de la société du chrêtien. *Mars.* Art. XXIII.

La Vie & les devoirs des Evêques, &c. par le P. ALFANI, &c. Mars. Art. XXII.

Instruction d'un Pére à son Fils, &c. par M. DUPUI, &c. *Janv.* p. 167. *Mars.* Art. XXV.

Recüeil des Réglemens généraux & particuliers, concernant les Manufactures & Fabriques du Royaume, &c. *Fevr.* p. 364.

Recüeil des Edits, Déclarations, Arrêts, &c. particuliers au Parlement de Flandre, &c. *Fevr.* p. 365.

Décisions sur chaque Article de la Coûtume de Normandie, & Observations sur les usages locaux de la même Coûtume, par M. DE MERVILLE, &c. *Août.* p. 1473.

La Coûtume du Baillage de Sens, commentée, &c. par M. DE LAISTRE, *Août.* p. 1474.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE. CIVILE. LITTÉRAIRE.

Méthode pour étudier l'Histoire, par M. l'Abbé LENGLET DU FRESNOY, ou Réponse à sa Lettre sur l'incendie de Sodome, le passage de la Mer Rouge, & le Déluge Universel. *Mai.* Artt. XLIV. & LII.

La Doctrine & la Discipline de l'Eglise ; expliquées par les propres paroles des Saintes Ecritures, des Conciles, des Péres, &c. par le P. DU MESNIL, D. L. C. D. J. *Avril*. p. 745. *Décemb.* Artt. CXXIV. & CXXV.

Cérémonies & Coûtumes religieuses de tous les peuples du monde, &c. T. 1er. *Janv.* Art. VI. T. 2d. *Fevr.* Art. XII. T. 3e. *Mars*. Art. XIV. T. 4e. *Avril*. Art. XL.

Lettre du P. E. SOUCIET sur l'Auteur de la Critique de la Bibliothéque des Auteurs Ecclésiastiques par M. *Dupin*. Mars. p. 551.

Histoire de l'Eglise Gallicane, par le P. LONGUEVAL, D. L. C. D. J. T. 2d. *Janv.* Art. I. T. 3e. *Mai*. Artt. XLIX. & L.

Traité Historique & Chronologique sur l'ancienne Liturgie d'Espagne, &c. par le P. PINIUS, D L. C. D. J. *Tractatus*, &c. Juillet *Art*. LXVII.

Actes ou Histoire de S Jacques, &c. par le P. CUYPERS, D. C. L. D. J. *Acta*, &c. Avril *Art*. XXXI.

Histoire naturelle, civile, & ecclésiastique de l'Empire du *Japon*, composée en Allemand par *Engelbert* KÆMPFER ....& traduite en François, &c. *Août*. Art. LXXXI. *Sept*. Art XCII. *Oct*. Art. CIII. *Nov*. Art. CIX. *Déc*. Art. CXIX.

Histoire du Bienheureux *Gerard* TENQUE, &c. *Juin*. p. 1102.

Histoire du Baïanisme, &c. par le P. DU CHESNE, D. L C. D. J. *Juin*. p. 1103. *Sept*. Artt. XCIV. & XCV. *Oct*. Art. CVI. *Nov*. Art. CXIV.

Recüeil de toutes les feüilles de la Spectatrice, &c. *Juillet.* LXVIII.

Les Voyages de *Cyrus*, &c. Mai *Art.* XLII. *Juin.* Art. LX.

Bibliothéque Jansénifte, &c. *Avril.* p. 746. *Juillet.* Art. LXXVIII.

Recherches fur l'origine, l'état préfent & l'état primitif des Abbayes de *Malmedy* & de *Stavelo*, &c. par M. RODERIQUE. *Disceptationes*, &c. Premiére Differtation, *Août.* Artic. LXXXIII. Seconde, *Ibid.* Artic. LXXXIV. Troifiéme, *Oct.* Art. CII.

Les Droits de *Stavelo* .... foûtenus contre les injuftes prétentions de M. *Roderique*, &c. par le P. MARTENE .... *Imper. Stab. Monaft. Jura*, &c. Oct. *Art.* CI.

Hiftoire des Eglifes de la ville de *Tivoli*, &c. L'*Iftoria*, &c. Août *Art.* LXXXVII.

Examen critique concernant l'invention du Corps de S. *Auguftin* à Pavie, par M. FONTANINI, &c. *De Corpore*, &c. Mars. *Art.* XXVII.

Hiftoire de *Pierre de Sicile*, &c. Nouv. Edit. par M. SCHMIOT. *Janv.* p. 184.

Hiftoire ancienne des Egyptiens, des Carthaginois, &c. par M. ROLLIN, &c. *Nov.* Art. CXVI.

Hiftoire Romaine ... par les PP. CATROU & ROÜILLÉ, D. L. C. D. J. T. IX. *Janv.* Art. II. T. X. *Fevr.* Art. XIV. T. XI. *Juillet.* Art. LXIII. T. XII. *Sept.* Art. XCVII.

Critique de l'Hiftoire Romaine, &c. (en Italien) *Août* p. 1468.

Recüeil des Ecrivains qui ont travaillé fur

l'Hiſtoire d'Italie . . . . *Scriptores*, &c. T. XVII. *Fevr.* p. 359.

Hiſtoire de l'Iſle Eſpagnole, ou de Sᵗ. Domingue, &c. par le P. DE CHARLEVOIX, D. L C. D. J *Sept.* Art. LXXXIX. *Oct.* Artt. C & CVII. *Nov.* Art. CXI

Hiſtoire de l'Angleterre ſous les Princes *Stuards*, &c. *Sept.* p. 1651.

Hiſtoire de CHARLES XII. Roi de Suede. *Mars.* Art XX.

Mémoires de *Michel* DE CASTELNAU, &c. Avril p. 751.

Hiſtoire Littéraire de la ville de Lyon, &c. par le P. DE COLONIA, D. L. C. D. J. T. 2ᵈ. *Fevr.* Art. XVI.

Mémoires de l'Académie Royale de l'Hiſtoire de Portugal. *Avril.* p. 753.

Bibliothéque du *Richelet*, ou Abrégé de la Vie des Auteurs cités dans ce Dictionnaire. *Décemb.* Art. CXXII.

Catalogue des Ouvrages de M. FOURMONT, l'aîné, &c. *Décemb.* p. 2188.

GÉNÉALOGIE. GÉOGRAPHIE. CHRONOLOGIE. ANTIQUITÉS. MÉLANGES.

Explication de la Généalogie de Nôtre Seigneur, &c. *Sept.* Art XCIII.

Remarques critiques ſur un Article de l'Hiſt. Généal. des Grands Officiers de la Couronne, au ſujet de la Maiſon d'*Albret*. Juin. *Art.* LXIII.

Hiſtoire critique de la Géographie de *Cellarius*, par M. WALCH. Janv. p. 181.

Deſcription Géographique du Nord de

l'Asie & de l'Europe, &c. *Janv.* p. 181.

Voyage du P. LABAT en Espagne & en Italie, &c. *Mars.* Art. XXIX. *Avril.* Art. XXXVI.

Description du Duché de *Slesvvick*, &c. Nov. *Art.* CXIII.

Abrégé de l'Histoire chronologique d'Espagne, par *Jean* DE FERRERAS, &c. Avril. p. 753.

Calendrier universel, ou Almanach chronologique, par le P. DE REBEQUE, D. L. C. D. J. *Mai.* Art. XLVI.

Lettre sur l'édition des *Chroniques* des VILLANI, faite à Milan, &c. *Risposta*, &c. Oct. p. 1841.

Médailles du Comte *de Mezzabarba.* Nouv. Edit. par M. ARGELATI. *Imper. Rom. Numismata*, &c. Janv. p. 176.

Dissertation sur les Amphithéatres, &c. *De'Gli Anfiteatri*, &c. Mars *Art.* XLV.

Thrésor des Médailles antiques de *Frederic* II. Duc de Saxe Gotha, par M. LIEBE. *Gotha nummaria*, &c. Fevr. p. 358.

Explication d'une Médaille frappée à Palerme en l'honneur du Roi Cath. PHILIPPE V. *Mai.* p. 931.

Histoire de l'Acad. des Inscriptions & Belles-Lettres, avec les Mémoires de Littérature, &c. T. V. *Mai.* Art. XLVI. *Juin.* Art. LVIII.

Inscriptions sépulchrales découvertes à Lyon, &c. *Sept.* Art. XCVI. *Oct.* Art. CIV.

Inscription antique, accompagnée de remarques, &c. Nov. p. 2018.

Monumens de l'antiquité, qui sont à

Florence dans le Cabinet du Grand Duc & ailleurs, &c. *Museum Florentinum*, Juin. p. 1106.

Sethos. Histoire ou Vie tirée des monumens anecdotes de l'ancienne Egypte. &c. *Août*. Art. LXXX.

Thrésor des Antiquités Germaniques, par M. TREVER. *Thesaurus*, &c. Fevr. p. 360. Mars. p. 556. *Avril*. p. 740. *Juin*. p. 1109. *Juillet*. p. 1291. *Août*. p. 1491. *Déc*. p. 2193.

Recüeil des Œuvres de M. DE LAUNOY, &c. *Mai*. p. 933.

MATHEMATIQUES. PHYSIQUE. HISTOIRE NATURELLE. MÉDECINE.

Harmonie des deux Sphéres, céléste & terrestre, &c. *Fevr*. Art. XI.

Analyse astronomique de l'Hypothése solaire de M. *de la Hire*, par le P. MAHOUDEAU, D. L. C. D. J. *Avril*, Art. XXXIV.

Observation de l'obliquité de l'écliptique & de la latitude de Marseille, par le P. PEZENAS, D. L. C. D. J. *Avril*. Art. XXXVII.

Observations de l'éclipse de Lune du 20e. Juin, &c. *Juillet*. Art. LXXV. *Sept*. p. 1653.

Nouveau systéme sur la maniére de défendre les Places par le moïen des contremines, &c. *Juillet*. Art. LXIX. *Août*. Art. LXXXI.

Réfutation de la solution des trois fameux Problémes, &c. par M. LE MONNIER. Mars. *Art*. XXVI.

Lettre ſur le même ſujet *Sept.* p. 1654.
Mémoire de M. LE MAIRE ſur l'aiguille ſpirale de Bouſſole Marine, &c. *Mars.* p. 546.
Lettres du P. CASTEL ſur la véritable cauſe primitive & inſenſible de la peſanteur en général, & de la chûte des corps en particulier. Premiére Lettre, *Déc.* Art. CXX. Seconde Lettre, *Ibid.* Art. CXXI.
Obſervations phyſiques ſur les Oiſeaux de mer, &c. *Mai.* Art. LI.
Lettre du P. SARRABAT, ſur un tremblement de terre arrivé à Avignon & dans le Comtat Venaiſſin, & ſur les Aurores boréales. *Juillet.* p. 1282.
Obſervations météorologiques, &c. *Juillet.* Art. LXXVII.
L'art d'écrire avec du feu, par M. WALLIN, &c. *De arte*, &c. Janv. p. 171.
Lettre de M. le Marquis MAFFEI, ſur un Evénement ſingulier, &c. *Nov.* Art. CXII.
Raiſons naturelles de l'extraordinaire capacité de l'enfant de Lubeck, *Chrétien Henri* HEINECKEN, par M. MARTINI. Janv. p. 168.
Hiſtoire des Monſtres, par M. *Samuel* LEDEL, &c. *Janv.* p. 170.
Eloge de la Médecine, &c. *Fevr.* p. 366.
Bibliothéque latine des Médecins anciens & modernes, par M. MANGET, &c. *Juin.* p. 1113.
Traité de l'homme ou du corps humain vivant, &c, par M. PASCOLI, *De homine*, &c Avril. *Art.* XXXIX.
Traité de l'organe de l'ouye, &c. par M.

du Vernay, &c. *Juin.* p. 1114.

Lettres sur le choix des saignées, par *Julien* Morisson, &c. *Fevr.* Art. X.

Lettre de M. Astruc, sur son Histoire des Médecins de Montpellier, &c. *Août.* Art. LXXXVI.

Arts. Militaire. Musique. Poësie. Éloquence. Grammaire.

Mémoire sur le laminage du plomb, par M. Remond, &c. *Juin.* Art. LIX.

Le Banquier François, &c. par le Sr. Bouthillier. *Juin.* p. 1115.

Mémoires sur la guerre, &c. *Janvier.* p. 171.

Lettre à M. Demos, sur sa nouvelle méthode d'écrire le Plain-chant & la Musique, &c. *Mars.* Art. XXVIII.

Le Théatre des Grecs, par le P. Brumoy D. L. C. D. J. *Fevr.* Art. XIII. *Mars.* Art. XXI. *Avril.* Art. XXXII.

Traduction latine de l'Ouvrage d'*Eustathe*. sur *Homére*, &c. par le P. Politi. *Fevr.* p. 368.

Nouvel examen d'un Vers de Lucain, &c. Mai. *Art.* XLVII.

L'Imitation de J. C. mise en Vers par M. Corneille, &c *Janv.* p. 182.

Les Œuvres d'Ausone .... *Ausonii Burd. Opera*, &c Juin. *Art.* LV.

Recüeil de Poësie de *Luther* .... par M. Deinem, &c. *Janv.* p. 182.

La Henriade, &c. *Avril.* p. 749.

Lettre critique sur le Poëme de M. de

VOLTAIRE. Juin. *Artt.* LXI. & LXII.

Essai sur la poësie & sur la peinture, &c. *Juin.* p. 1105

Les Œuvres de VERGIER. Juillet. p. 1297.

Essai sur la Critique. Poëme traduit de l'Anglois de M. POPE, &c. *Août.* Artic. LXXXV.

Elegies de M. LE BLANC, &c. Juin. p. 1105.

Recüeil des Poësies latines & françoises, pour la Canonisation des deux saints Loüis *de Gonzague* & STANISLAS *Kostka*, &c. Fevr. p. 369.

Poësies du P. VANIÉRE, D. C. L. D. J. sur l'Agriculture. *Pradium rusticum.* Juin. *Art.* LXV. *Juillet.* Art. LXX.

Opuscules du même. *Opuscula.* Décemb. *Art.* CXXVI.

De diversitate fortunæ & philosophiæ consolatione, &c. Poëme de *Henri* DE SETTIMELLÉ. Juin. p. 1106.

Recüeil de Piéces des plus illustres Poëtes Italiens, choisies par M. l'Abbé ANTONINI. *Rime*, &c. Juillet. *Art.* LXXVI. *Nov.* Art. CXV.

La Thèbaïde de *Stace* traduite en vers Italiens, &c. *La Tebaide*, &c. Déc. *Art.* CXVIII.

Sermons du P. DE LA BOISSIERE de l'Oratoire. *Juin.* p. 1117.

Sermons choisis sur les Mystéres, la vérité de la Religion, &c. *Juillet.* p. 1294.

Sermon sur la maniére dont Dieu appella S[t]. *François Xavier* à une vie plus parfaite, (en Italien) par le P. BELLATI, D. L. C. D. J. *Juin.* p. 1116.

Oraison funébre de Mre. *Poncet de la Riviére*, Evêque d'Angers, &c. par M. l'Abbé D'ESTRICHÉ, &c. *Juin*. p. 1117.

Grammaire Hébraïque & Chaldaïque .... par Dom GUARIN, ... *Grammatica*, &c. Sept. *Artt*. XC & XCI.

Grammaire Hébraïque par M. MASCLEF, &c. Mai. p. 925. *Oct*. Art. CV.

Dictionnaire Latin, Turc, Allemand, &c. Nouv. Edit. par M. CLODIUS, &c. *Janv*. p. 175.

Principes généraux & raisonnés de la Langue Françoise, &c. *Mai*. p. 926.

Dictionnaire de la Langue Françoise, ancienne & moderne, de *Pierre* RICHELET, &c. *Nov*. Art. CX.

Doutes sur l'usage de quelques mots de la Langue Françoise, &c. *Mai*. p. 926.

Réponse à la Lettre d'un Gentil-homme Périgourdin, par une réfutation juste d'un nouveau livre des lettres, & de la Grammaire Françoise de M. de *Grimarest* .... à laquelle l'Auteur oppose sa Grammaire Françoise en faveur des Etrangers. Ouvrage dédié aux Sçavans, par M. DE LA LANDE, &c. *Mai*. Art. LIII.

F I N.

De l'Imprimerie de CLAUDE PERROT.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00670 4023